
3 1761 07131836 4



Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

An Anonymous Donor

HANDBOUND
AT THE

UNIVERSITY OF

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesanglaisetlind00valb

8784 I

LES ANGLAIS

ET

L'INDE

AVEC NOTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES
ET TABLEAUX STATISTIQUES

PAR

E. DE VALBEZEN

Quatrième Édition.



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1875
Tous droits réservés

LES ANGLAIS

ET

L'INDE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1875.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LES ANGLAIS

ET

L'INDE

AVEC NOTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES
ET TABLEAUX STATISTIQUES

PAR

E. DE VALBEZEN

Quatrième Édition.



PARIS
E. PLON ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1875
Tous droits réservés

DS
478
V3
1875

693155
1.4.59

SOUVENIR

A

A. DE T.... P.

L'AUTEUR

Parmi les ouvrages les plus utiles à consulter sur les faits dont nous parlons, et que nous avons nous-même souvent mis à contribution, il faut citer les *Souvenirs* du colonel Sleeman, les livres de MM. Kaye et Campbell, enfin le *Calcutta Review*, recueil périodique trop peu connu en Europe, où les intérêts de l'Inde sont discutés avec une rare supériorité de connaissances spéciales et de talent.

LES ANGLAIS

ET

L'INDE

CHAPITRE PREMIER.

LES FONCTIONNAIRES CIVILS DE L'HONORABLE COMPAGNIE DES INDES.

Quelles que soient les destinées que l'avenir réserve à l'empire anglais de l'Inde ; qu'une invasion étrangère, une révolution intérieure, ou plus probablement les désastres d'une guerre européenne viennent arracher, dans les temps futurs, le territoire indou au sceptre de l'Angleterre, la conquête de la vaste région qui s'étend du cap Comorin aux chaînes de l'Himalaya restera la grande page de l'histoire moderne de la Grande-Bretagne. La série de travaux politiques et militaires auxquels se rattachent les noms de lord Clive, de Warren Hastings, du marquis de Wellesley et du marquis de Dalhousie, comptera sans contredit parmi les faits les plus considérables de notre temps et parmi les plus grandes choses qu'une nation ait jamais accomplies. Ce n'est pas tout cependant que de fonder un empire ; il s'agit d'en assurer la durée, et ici se présente une suite de faits plus modestes, qu'en dehors de l'Angleterre on

a peut-être trop négligés : nous voulons parler du régime même qui est sorti de cette période agitée et brillante, principal objet jusqu'à ce jour de nos études et de notre admiration. Comment s'est créée la puissance anglaise dans l'Inde, c'est ce qu'on sait assez généralement : ne serait-il pas temps de rechercher à quelles conditions elle se maintient? Un long séjour dans l'empire indo-britannique nous facilite peut-être l'examen de cette dernière question. Le service administratif, l'enseignement, le système pénal, les institutions financières, l'armée, doivent appeler l'attention de quiconque tient à s'éclairer sur les bases de l'établissement anglo-hindou, sur les réformes qu'on y a déjà introduites, sur celles qu'il réclame encore, et nous serviront successivement de sujets d'étude.

Au-dessus du service administratif, dont il faut s'occuper d'abord, se place, on le sait, l'honorable compagnie, représentée par la cour des directeurs. Les Hindous, race peu habituée aux pouvoirs collectifs, se figurent la compagnie sous les traits d'une vieille dame vivant noblement dans une contrée lointaine, par delà les mers. Sans discuter les analogies que la cour des directeurs peut présenter avec la fiction native, il convient d'examiner les pouvoirs attribués par la charte de 1833 à cette importante corporation, afin d'apprécier avec plus d'exactitude les divers changements consacrés par la nouvelle charte de 1853.

Le dernier règlement n'a point modifié les rapports établis en 1833 entre la compagnie et la couronne. Au-

jourd'hui comme alors, tous les actes du gouvernement de l'Inde sont rendus au nom de la cour des directeurs; mais son pouvoir est plus apparent que réel, et au-dessus d'elle s'élève l'influence prédominante de la couronne et du parlement, représentée par le *board of control*. Le mode de transactions entre ces deux pouvoirs est le suivant : les ordres de la cour des directeurs, rédigés par un comité secret élu dans son sein, sont soumis au *board of control*, qui, en cas de dissentiment, doit renvoyer les ordres au comité en motivant sa désapprobation. Un délai de quatorze jours est alloué à la cour pour faire des remontrances et tenter de modifier l'opinion des conseillers de la couronne; au bout de ce temps, le *board of control* s'assemble pour discuter les explications de la cour et rendre une décision, qui, fût-elle contraire à ses vues, doit être envoyée aux Indes et mise à exécution. On voit que le *board of control* et, par son intermédiaire, la couronne et le parlement exercent une influence péremptoire dans toutes les grandes questions de politique étrangère ou intérieure qui s'agitent dans le domaine indien. De fait, les attributions indépendantes réservées à la cour des directeurs se réduisent au droit d'élire ou de révoquer le gouverneur général, et il n'a été fait jusqu'à ce jour qu'une seule fois usage du droit de révocation, à l'égard de lord Ellenborough.

L'attention doit moins se porter sur les dispositions communes aux deux chartes que sur celles qui les distinguent l'une de l'autre. Ce n'est donc pas sur les analogies, mais sur les différences, que nous allons insister.

Suivant la charte de 1833, la représentation immédiate de la compagnie des Indes, c'est-à-dire la cour des directeurs, était composée de trente membres élus à vie parmi les actionnaires qui satisfaisaient à deux conditions : posséder 2,000 livres sterl. d'actions et avoir résidé deux ans en Angleterre. Dans l'élection des directeurs, un vote était attribué au propriétaire de 1,000 livres sterl. d'actions, deux votes pour 3,000 liv. sterl., trois votes pour 6,000 livres sterl., et quatre votes pour 10,000 liv. sterl. Les femmes et les filles propriétaires avaient droit de vote. La même charte allouait un salaire annuel de 300 livres à chaque directeur; mais, outre cette rétribution insuffisante de travaux ardus et journaliers, elle réservait exclusivement à la cour, et c'était là le plus beau fleuron de la couronne directoriale, le droit de distribuer les brevets des services civils et militaires de l'Inde. Les hommes éminents qui, il y a près d'un siècle, ont organisé le gouvernement de l'Inde anglaise ont compris *à priori* que, pour gouverner des hommes aussi étrangers aux idées et aux mœurs de l'Europe que le sont les hommes de l'extrême Orient, il fallait créer des officiers civils et militaires spéciaux, élevés dès leur jeunesse au milieu des populations natives et rompus à leur langage comme à leurs préjugés. Il n'était toutefois pas facile de déterminer le mode de recrutement de l'administration et de l'armée indiennes. Abandonner aux mains du ministère et de la couronne la distribution de ce riche patronage, c'était leur fournir des armes bien puissantes contre l'in-

dépendance des parlements. Aussi fut-il résolu de confier la feuille dorée des bénéfices de l'Inde aux mains de la cour des directeurs, corps indépendant, par son organisation, du parlement et de la couronne. L'on peut dire que chaque directeur reçoit en moyenne, pour sa part annuelle de patronage, douze commissions militaires et une commission civile. En évaluant les brevets militaires au même taux que les brevets de l'armée de la reine, soit 500 liv. st., et la commission civile à 3,000 liv. st., somme payée, comme il a été prouvé par enquête, dans certaines transactions frauduleuses, on voit que chaque directeur recevait, sinon en espèces, du moins de fait, un salaire annuel d'environ 10,000 l. st. Les règlements défendaient, il est vrai, aux directeurs de distribuer les places dont ils disposaient autrement que pour le bien du service, et annulaient tout brevet qui aurait été acheté par quelque *valuable consideration*. Ces règlements furent violés bien des fois sans doute ; bien des fois des commissions furent vendues à prix d'argent, soit par les directeurs, soit par leurs amis : la chose a été prouvée clairement par des enquêtes, notamment en 1809 et en 1828, où des commissions du service civil émanées des directeurs Thelusson et Prescott furent annulées par décision de la cour. Néanmoins ces enquêtes sévères ont prouvé que ces transactions frauduleuses n'étaient pas aussi fréquentes que l'on aurait pu le craindre. Parmi les motifs qui ont été mis en avant ces dernières années pour retirer aux directeurs le patronage de l'Inde, l'accusation de faire profit d'ar-

gent des brevets à leur disposition n'a été soutenue que par des ennemis injustes et passionnés. C'est avec plus de raison qu'on leur a reproché d'employer les brevets du service indien à solder des services électoraux ou à servir des intérêts de famille, et les usages suivis dans l'élection au directorat, qui forcent chaque candidat, quelque illustre que soit son nom, quelque grands que soient ses services, à quêter en personne les suffrages des électeurs, ne se prêtent que trop aux transactions *illicites*. Sans insister sur les fraudes auxquelles a pu donner lieu le mode d'élection au directorat, nous croyons que le reproche adressé aux directeurs d'employer leur patronage à servir des intérêts de famille n'est pas entièrement mérité. La part de commissions attribuée aux véritables ayants droit, aux jeunes gens dont les pères ont appartenu aux services civils ou militaires de l'Inde, n'a jamais été plus considérable que dans ces dernières années. On peut facilement expliquer la chose sans même croire au progrès des vertus publiques parmi les membres de la cour. Lorsque la compagnie des Indes possédait le monopole du commerce du pays, il était d'un grand intérêt pour les sommités financières de l'Angleterre d'être admis au sein de la cour. Cet intérêt a cessé avec la charte de 1833, qui a affranchi le commerce de l'Inde. Depuis lors, un plus grand nombre d'officiers retirés civils et militaires ont été admis parmi les directeurs, qui ont distribué plus abondamment le patronage de l'Inde parmi les familles anglo-indiennes. Nous appuierons cette opinion de quelques chiffres. Le

nombre de brevets accordés par les directeurs aux fils d'anciens officiers de la compagnie, qui, de 1813 à 1833, sur 5,092 commissions était de 404, est de 348 sur les 1,843 commissions distribuées de 1836 à 1843. La proportion s'est donc élevée du douzième au quart.

La nouvelle charte de 1853 a apporté à la constitution de la cour des directeurs les changements suivants : le nombre des directeurs est réduit de trente à dix-huit, leur salaire annuel élevé de 300 à 500 liv. st.; enfin les brevets du service civil de l'Inde doivent être mis désormais au concours public. Que ces réformes portent une atteinte profonde au pouvoir de la cour des directeurs, c'est là ce que l'on ne saurait se dissimuler; que l'on doive en espérer de bons résultats, c'est une question que l'expérience seule pourra résoudre. Beaucoup de bons esprits croient, et nous croyons avec eux, que la loi nouvelle qui régira désormais le recrutement de l'administration anglo-indienne n'est qu'une concession faite à l'esprit démocratique du siècle, et rien de plus. Il est en effet hors de doute, parmi les hommes qui ont quelque expérience de l'Inde, que les recrues doivent se rendre jeunes sur le théâtre de leur vie officielle pour s'initier au langage, aux habitudes, aux préjugés des hommes qu'ils auront un jour à gouverner. Comment donc formuler, pour une limite d'âge de dix-sept ou dix-huit ans, un programme d'examen qui puisse donner des gages de capacité future? Sera-ce l'éternel latin ou le simpiternel grec, une double infusion de géométrie, voire de calcul différentiel, qui indiqueront que tel ou tel sujet doit obtenir la préférence

des examinateurs, qu'il possédera un jour les aptitudes si diverses, indispensables à l'officier civil indien pour les fonctions multiples qu'il doit remplir dans sa carrière? Puisque au reste la compagnie des Indes est entrée à son corps défendant, mais est entrée enfin, dans la voie libérale du recrutement de son administration par examen, il en est un que l'on doit lui recommander instamment d'inscrire sur son programme : c'est l'examen de santé! Sous ces climats débilitants, au milieu de cette vie monotone et triste des stations indiennes, l'énergie morale dépend surtout du bon état des forces physiques. Malheureusement là encore la science divinatoire des examinateurs serait bien souvent mise en défaut, et tel hercule de dix-huit ans, admis par les médecins sur le certificat de ses larges épaules et de ses joues fleuries, viendrait s'étioler dans les plaines du Bengale, tandis qu'un enfant chétif et repoussé comme tel eût acquis sous le climat de l'Inde les dimensions d'un colosse.

Le nouveau règlement qui ouvre à la libre concurrence des examens les commissions civiles de l'Inde ne semble donc, nous le répétons, rien autre chose qu'une concession faite à l'esprit niveleur et antihéréditaire du jour ; nos sympathies ne sont pas avec lui, et nous devons souhaiter que l'Angleterre n'ait pas à déplorer amèrement une mesure qui n'a que les apparences du libéralisme. Le nouveau système a le grand inconvénient de rompre des traditions d'honneur, d'expérience, de dévouement à la chose publique, qui se perpétuaient dans

un service en quelque sorte héréditaire; d'entamer, ne fût-ce que d'une pierre, tout au sommet ce merveilleux édifice de l'Inde, dont les bases sont si fragiles. Il a un plus grand inconvénient encore, celui de jeter à trois mille lieues de leur pays, au milieu des tentations de l'oisiveté et de la débauche, des jeunes gens qui ne se rattacheront par aucun lien à la communauté anglo-indienne, et qui ne seront pas soutenus, au grand jour du combat entre les passions de la jeunesse et le devoir, par des affections, des souvenirs de famille, ou les conseils de l'amitié.

La couronne et le *board of control* d'une part, la compagnie et la cour des directeurs de l'autre, tels sont les pouvoirs antagonistes qui se partagent le gouvernement de l'Inde. Viennent ensuite les hauts fonctionnaires qui composent le gouvernement proprement dit, et auxquels se rattachent diverses catégories d'agents qui relèvent de leur autorité.

Tous les pouvoirs de la cour des directeurs dans ses domaines d'outre-mer sont délégués au gouvernement suprême de l'Inde, siégeant à Calcutta, et composé du gouverneur général et des cinq membres du conseil suprême de l'Inde.

Au milieu des grandeurs de ce monde dignes d'exciter l'envie, de tenter les efforts d'un homme vraiment ambitieux que le hasard de la naissance n'a pas placé sur les marches d'un trône, il n'en est pas assurément qui puisse entrer en comparaison avec la position de gouverneur général de l'Inde anglaise. Tout ce qui peut

satisfaire la vanité humaine, l'instinct du pouvoir, le noble désir d'être utile à ses semblables, se trouve réuni dans cette vice-royauté, qui commande à une armée de trois cent mille hommes, gouverne un territoire plus vaste et plus peuplé que le plus grand empire de l'Europe, administre un revenu de plusieurs centaines de millions, et dispose de plus d'emplois richement dotés que ne le fait le tsar de toutes les Russies. Quel plus noble champ d'ailleurs ouvert à toutes les facultés humaines que les intérêts si divers de cet empire, où la civilisation du XIXe siècle se trouve incessamment en présence de la barbarie des premiers âges, et dont le chef suprême, après avoir examiné une des questions les plus délicates de l'économie politique, décidé du parcours d'un chemin de fer ou d'un télégraphe électrique, doit souvent à la même table, sur un carré de papier voisin, formuler un code de lois pour des populations plus sauvages que ne l'étaient les Gaulois au temps des druides, donner des ordres pour arrêter l'infanticide, passé dans les mœurs, ou les sacrifices humains!

Les pouvoirs du gouverneur général sont absolus, et sous sa propre responsabilité il peut prendre toutes les mesures qui lui semblent nécessaires jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres de la cour, ordres auxquels il est tenu d'obéir sous peine de haute trahison. Le conseil suprême n'exerce pas même sur les décisions du gouverneur général un droit de *veto*, et ses attributions sont clairement définies par la formule officielle des documents indiens, —*le gouverneur général en son conseil* (*the governor*

general in council), et non pas le *gouverneur général et son conseil* (*the governor general and council*),—qui prouve assez que les résolutions du gouverneur général sont prises à la connaissance des membres du conseil, mais que leur adhésion n'est pas nécessaire pour qu'elles puissent être mises à exécution. Le conseil suprême, depuis plus de vingt ans, n'a pas joué un grand rôle dans l'histoire de l'Inde : il est exclusivement recruté dans l'administration ou l'armée de la présidence du Bengale. Chacun de ses membres, quelque utile et brillante qu'ait été sa carrière, ne saurait jouir auprès des autorités métropolitaines, qui jugent en dernier ressort de tout conflit entre les autorités subordonnées, de l'importance personnelle nécessaire pour servir de contre-poids à l'influence d'un gouverneur général, personnage qui, à sa haute position officielle, a toujours réuni la double autorité de talents éminents et d'un nom haut placé dans le *peerage*. Le conseil suprême de l'Inde se compose de trois membres, deux membres civils et un membre militaire. Le commandant en chef de l'armée est de droit membre extraordinaire du conseil. Lorsque des matières législatives sont en discussion, le conseil suprême reçoit l'adjonction d'un membre auxiliaire, sorte de secrétaire rédacteur avec voix délibérative, choisi parmi les sommités du barreau de Londres, et qui a pour mission de revêtir de la forme technique les actes du gouvernement. Les fonctions de membre du conseil suprême, les plus hautes de la hiérarchie anglo-indienne, ne peuvent être occupées par le même titulaire plus de cinq ans et

reçoivent le magnifique salaire annuel de 8,000 liv st.

Le gouvernement suprême discute et résout toutes les grandes questions de politique étrangère et intérieure qui s'élèvent dans les trois présidences. En outre, il administre directement cette partie du domaine indien connue sous le nom de *non regulation provinces*. Ce sont généralement des conquêtes de fraîche date dans lesquelles l'état sauvage des habitants demande un gouvernement ferme et presque despotique. L'administration de ces provinces est recrutée par le gouvernement suprême en dehors de la hiérarchie régulière, parmi les officiers civils et militaires, surtout militaires, qui ont une connaissance spéciale des langages et des habitudes du pays[1]. Le gouvernement suprême de l'Inde a enfin une surveillance à exercer sur les princes natifs indépendants ou prétendus tels, auprès desquels se trouvent des Mentors diplomatiques chargés de les maintenir dans

[1] Les provinces désignées sous le nom de *non regulation provinces* sont celles de Tennasserim, d'Arracan, le Punjab, Satara, et les acquisitions récemment faites dans le royaume d'Ava. Voici la liste des pensions servies par le gouvernement suprême aux descendants des dynasties qu'il a dépossédées.

Pensions annuelles.

Le roi de Dehli	150,000 liv. st.
Nabab du Bengale	160,000
Famille du nabab de Bengale.	90,000
Nabab du Carnatic.	116,540
Famille du nabab du Carnatic.	90,000
Rajah de Tingore	118,350
Rajah de Bénarès	143,000
Famille de Tippo-Sahib	63,954
Rajah de Malabar	25,000
Bajeo-Rao, ex-*peishwah*	80,000
Famille de l'ex-*peishwah*	135,000
Autres pensions	314,440
Total	1,486,284 liv. st.

(Voir à l'appendice le tableau des Etats natifs indépendants du gouvernement de la Compagnie.)

la crainte de Dieu et de l'honorable compagnie des Indes.

Après le gouverneur et son conseil se placent les cours suprêmes, nommées par la couronne, et qui siégent aux chefs-lieux des trois présidences. Lorsqu'en 1773 le parlement anglais s'occupa de formuler la première constitution indienne, l'autorité absolue que les traités accordaient au gouvernement de la compagnie non-seulement sur la fortune et la vie des natifs, mais encore sur la fortune et la vie de tous leurs concitoyens demeurant dans l'Inde, ne fut pas sans effrayer l'opinion publique. On se prononça fortement en faveur d'une institution judiciaire qui devait avoir pour mission de surveiller les actes arbitraires que pourraient commettre des hommes qui, munis comme les officiers de la compagnie de pouvoirs étendus, ne relevaient que de son autorité. Un vote du parlement autorisa donc la couronne à instituer au sein de chaque présidence une cour de justice, chargée de faire exécuter la loi anglaise dans un rayon défini de territoire, et de plus investie du droit de juridiction criminelle sur tous les sujets anglais (*british born subjects*) résidant dans l'Inde. Cette institution, qui donnait un certain contrôle à la couronne sur les actes des serviteurs de la compagnie, satisfaisait aussi cette passion ardente et obstinée pour la constitution et les lois du pays qui forme un des traits distinctifs du caractère anglais. Enfin elle avait encore l'avantage de refréner les violences auxquelles pouvaient se livrer envers les natifs des aventuriers de bas étage, comme l'étaient les premiers serviteurs de la compagnie. Malheureusement la

lutte ne tarda pas à s'ouvrir entre les juges des cours suprêmes, désireux d'étendre leur juridiction, et les officiers de la compagnie, trop enclins à s'en affranchir, et ce conflit fut bien près de porter un coup mortel à la fortune naissante de l'Angleterre dans l'Inde. Aujourd'hui les attributions des cours suprêmes sont mieux définies; les ambitions, les passions individuelles se sont amorties sous l'action d'un gouvernement régulier; mais le fait anormal résultant de l'institution des tribunaux suprêmes ne subsiste pas moins encore dans toute sa force. Les sujets anglais résidant dans l'intérieur du pays, placés sous la juridiction exclusive de tribunaux qui siégent à quatre et cinq cents lieues de leur domicile, sont de fait indépendants de tout contrôle régulier, et c'est là une lacune de l'organisation anglo-indienne qu'il est important de combler au plus vite. Les juges des cours suprêmes sont investis pour douze ans de leurs fonctions et sont recrutés parmi les légistes les plus éminents du barreau anglais.

Le président ou *chief justice* reçoit un salaire annuel de 8,000 livres sterling, et les deux autres membres de la cour 6,000 liv. sterl. Après la période réglementaire de leur temps de service, une pension viagère de 2,000 liv. st. est allouée au *chief justice*. Cette pension se réduit à 1,500 liv. sterl. pour les deux autres juges.

Au delà des moteurs essentiels du gouvernement de l'Inde, commencent à fonctionner les forces secondaires, et d'abord le corps des agents civils, divisés en trois groupes,—les *agents proprement dits* (*civil service*),

— les *agents auxiliaires* et *agents natifs*,—la police.

Les premiers débuts du service civil dans l'Inde furent aussi modestes que les débuts de l'honorable compagnie elle-même. L'idée de la conquête, l'ambition de faire passer sous le joug de l'Angleterre le vaste domaine du Grand Mogol n'entrait dans aucun cerveau, quelque porté à l'aventure qu'il pût être, et les plans de la compagnie, l'énergie de ses serviteurs ne tendaient qu'à un but, exploiter et agrandir le champ des transactions commerciales. Ainsi, au milieu du siècle dernier, un gouverneur écrivait, dans une dépêche d'adieu, où il résumait les travaux et les services de son administration, que lui et les siens n'avaient jamais cherché qu'à bien placer les marchandises de la compagnie, et que la gloire d'avoir fait de bons marchés avait suffi à son ambition et à celle des agents sous ses ordres.

Le pied modeste sur lequel était alors monté l'établissement de la compagnie dans l'Inde explique ces idées étroites. Il se composait d'un gouverneur à 300 roupies par mois, d'un conseil de neuf ou dix officiers touchant un moindre salaire, et d'un corps de jeunes marchands qui recevaient, pour peser du salpêtre et auner du drap, des gages variant de 10 à 180 roupies par mois. Chaque employé faisait alors le commerce non-seulement pour le compte de la compagnie, mais aussi pour le sien propre, et il est permis de croire que le trésor public n'était pas toujours admis à prendre part aux plus heureuses spéculations, lorsque l'on examine certains règlements somptuaires de l'époque, par lesquels il est dé-

tendu aux jeunes employés de porter des habits brodés, de conduire des équipages à quatre chevaux et d'entretenir des bandes de musiciens.

L'*apprenti* (car les devoirs de sa profession ne permettent pas de donner au débutant d'autre titre) arrivait dans l'Inde à quinze ou seize ans; il recevait pour prix de ses premiers services un salaire de 16 roupies par mois et la jouissance d'un *dustuck* ou permis signé du gouverneur et du secrétaire du conseil. Toutes les marchandises couvertes par ce permis devaient, en vertu des usages établis, entrer dans l'intérieur sans acquitter de droits de douane; aussi l'exploitation de ce privilége formait-elle la part la plus importante du revenu des officiers civils de la compagnie. Dès leur début, pour mettre ce privilége à profit, ils s'associaient avec des *banians* qui leur fournissaient les fonds nécessaires, et au bout de quelques mois à peine des jeunes gens arrivés dans l'Inde sans aucuns capitaux se trouvaient engagés dans d'énormes spéculations, souvent heureuses, ce qui explique les règlements somptuaires dont je viens de parler. Les conditions de l'association entre le *banian* et le jeune employé étaient variables : l'apprenti avait droit tantôt au huitième, tantôt au quart, même à la moitié des bénéfices. Bientôt cependant le commerce privé des agents fit un si grand tort aux intérêts de la compagnie, et lui créa de si sérieuses difficultés avec les gouvernements natifs, que les directeurs durent se préoccuper de mettre un terme aux abus du système des *dustucks*. Leurs ordres, exécutés par des gouverneurs

énergiques, furent couronnés de succès, et les agents tombèrent dans la plus profonde détresse. Un homme, qui depuis s'est élevé au premier rang de la hiérarchie indienne, raconte qu'à ses débuts dans le service civil, en 1769, étant attaché comme commis au bureau secret politique, son salaire de 8 roupies par mois ne suffisait pas à payer son loyer, et que souvent il se mettait au lit à huit heures pour ne pas brûler de chandelle. Toutefois, ces réformes extrêmes n'eurent qu'un effet passager ; les prévaricateurs étaient trop nombreux pour ne pas résister victorieusement à l'énergie des gouverneurs et aux ordres de la cour des directeurs, quelque rigoureux qu'ils fussent. Le commerce des agents n'était pas le seul abus qui fît obstacle au succès de la compagnie. Les princes natifs ne reculaient, par exemple, devant aucun sacrifice pour acheter le bon vouloir des employés européens : M. Shore, depuis lord Teignmouth, rapporte dans sa correspondance privée qu'étant chargé d'une mission près du nabab de Lucknow, il lui fut offert cinq lacs de roupies et 8,000 *goldmohurs* (1,570,000 fr.) pour le dernier mot de certaines négociations, offres magnifiques qu'il refusa [1]. Le duc de Wellington, alors sir Arthur Wellesley, lorsqu'il dirigeait les négociations d'un traité de paix entre les princes mahrattes et le nizzam de Hyderabad, reçut un matin la visite du premier ministre de ce dernier, qui lui offrit 100,000 livres sterling pour prix du secret de ses instructions, secret qu'il lui promettait de garder religieusement. « Vous êtes

[1] Un lac de roupies vaut 100,000 roupies, ou 250,000 francs.

donc capable de tenir un secret? » dit le jeune général. Et sur les protestations emphatiques de son interlocuteur, il se contenta de répondre : « Et moi aussi (*and so I am*).» Mais peu d'hommes étaient capables de pareils traits de probité, et la corruption des employés menaçait de ruiner la fortune naissante de l'Angleterre dans l'Inde, lorsque lord Cornwallis comprit, avec la sagacité d'un homme d'État et la libéralité d'un grand seigneur, que le seul moyen d'attaquer le mal dans sa racine, de donner aux agents la force de résister aux tentations corruptrices qui les environnaient de toutes parts, c'était de faire du service de l'Inde le service le mieux rétribué du monde. C'était aussi le moyen d'attirer dans les rangs de la compagnie des jeunes gens d'élite ayant puisé dans des familles honorables des principes solides de moralité, jeunes gens qui en étaient jusque-là restés éloignés. Tels étaient à cette époque les dangers et les privations du voyage, la mauvaise renommée des employés, leurs occupations mesquines et exclusivement commerciales, que la compagnie ne voyait guère arriver dans ses rangs d'autres recrues que des aventuriers décidés à marcher à la fortune, n'importe par quel chemin. Au milieu de ces derniers, de grands hommes d'État se révélèrent sans doute : lord Clive et Warren Hastings, par leur heureuse audace, leur profonde intelligence du caractère natif, commencèrent sur de larges bases l'édifice de la puissance anglaise dans l'Inde ; mais ces esprits éminents eux-mêmes, éloignés de l'Angleterre depuis leur enfance, avaient dépouillé en grande partie ces instincts honnêtes, cette

haine de la fraude et du mensonge, cette susceptibilité morale, sans lesquels il n'est point d'homme vraiment supérieur dans la société européenne. Aussi, en examinant les actes de leur vie, lorsqu'on en trouve qu'une morale même facile ne peut s'empêcher de réprouver, il faut penser non-seulement au succès, qui justifie bien des choses, mais encore au milieu corrompu et corrupteur dans lequel ils avaient vécu dès leur plus tendre jeunesse.

Lorsque le marquis de Cornwallis arriva dans l'Inde, la compagnie n'était plus seulement une association de marchands, et d'autres intérêts que ceux des transactions commerciales devaient préoccuper ses représentants immédiats. En trente ans, les victoires de Clive et de Hastings avaient donné à l'Angleterre dans l'est un empire qui, pour la richesse et l'étendue, ne le cédait en rien aux conquêtes de Cortez et de Pizarre. Il ne s'agissait plus pour les agents civils de la compagnie d'auner du drap, de peser du salpêtre, mais bien de remplir les fonctions les plus ardues qui puissent échoir à l'homme public. Rendre justice à des millions d'hommes différents entre eux de manières et de langage, administrer un système de revenu compliqué dans des districts grands comme des royaumes d'Europe, maintenir l'ordre et l'empire des lois au milieu d'une population corrompue, être à la fois juge, administrateur, financier, diplomate, souvent même soldat, tels étaient les devoirs multiples que les officiers civils de la compagnie avaient à remplir, et de leur intégrité, de leur aptitude, de leur dévouement allait dépendre la fortune de l'Angleterre

dans l'Inde. Lord Cornwallis voulut mettre le salaire des employés civils à la hauteur de la mission qu'ils avaient à remplir, et régla sur une échelle vraiment magnifique les émoluments de l'administration indienne. Ces émoluments sont restés les mêmes pendant trente-cinq ans jusqu'aux réductions faites en 1830 par lord William Bentinck. On a du reste beaucoup exagéré ces réductions, qui s'élevèrent en total à 8 lacs de roupies environ. Ainsi le budget du service civil de l'Inde fut réduit de 97 lacs 47,000 roupies à 91 lacs 11,000 roupies, laissant aux employés qui le composent une moyenne de traitement annuel de 1,750 l. sterl.

Le marquis de Wellesley, à l'administration duquel se rattachent les plus grands faits de l'histoire des Anglais dans l'Inde, compléta les réformes de lord Cornwallis en fondant à Calcutta, le 4 mai 1800, le collége de Fort-William, qui devait servir de pépinière au service civil de l'Inde. Toutefois les dépenses que devaient entraîner les grands projets de l'illustre homme d'État, les proportions magnifiques qu'il avait données sur le papier aux détails de cet établissement, effrayèrent la rigoureuse économie de la cour des directeurs, et le noble lord fut obligé de renoncer au plan d'éducation qu'il avait tracé pour les futurs administrateurs de l'Inde. Le collége de Fort-William fut ouvert, mais dans des conditions restreintes qui n'ont pas changé depuis.

Après avoir tracé ce profil historique du service civil dans l'Inde, nous sommes amené à examiner quelles sont les conditions d'admission et d'éducation pour les

jeunes gens qui le recrutent. Comme il a été dit précédemment, le privilége de distribuer les commissions ou *writership* a exclusivement appartenu aux directeurs jusqu'à ces derniers temps : c'est là un des plus beaux fleurons de la couronne directoriale que la nouvelle charte de 1853 leur a enlevé; mais la question de l'admission au concours public une fois résolue par vote du parlement, il a été fort difficile d'établir les conditions de l'examen, et ce n'est qu'après de longues hésitations qu'une commission, composée de MM. Macaulay, Melvill, Jorrest et Lefèvre, est arrivée à tracer un programme très-compliqué. Le candidat doit connaître à fond la langue anglaise, l'histoire politique et littéraire du Royaume-Uni. Il doit, pour les langues anciennes, être préparé aux épreuves qui assurent les plus hautes distinctions honorifiques dans les universités d'Oxford et de Cambridge. En ce qui touche les langues modernes et les sciences, il doit posséder l'italien, l'allemand, le français, le sanscrit, l'arabe, les mathématiques depuis l'arithmétique jusqu'aux plus hautes découvertes de la science moderne, la chimie, la physique, les sciences morales, les éléments de morale et de philosophie et *the inductive method*, dont le *Novum Organum* est le manuel, etc.[1] Dans le résumé officiel de ses travaux, la

[1] Les examens doivent être passés par écrit dans les diverses branches du programme, et comptent pour les proportions suivantes dans le chiffre total : littérature anglaise, composition, 500; histoire, 500 ; littérature générale, 500 ; grec, 750 ; latin, 750; français, 375; italien, 375 ; allemand ; 375 ; allemand, 375; mathématiques, 1,000; sciences naturelles, 500 ; sciences morales, 500 ; sanscrit, 375; arabe, 375 : total 6873.

commission, qui espère peu trouver parmi les candidats un nouveau Pic de la Mirandole capable de répondre *de omni re scibili et quibusdam aliis,* prévoit humblement que le chiffre d'excellence ne sera jamais atteint; mais elle explique qu'en formulant ce programme aussi vaste que détaillé, elle a voulu donner des chances aux jeunes gens qui, à des connaissances classiques distinguées, réunissent une certaine habileté dans les sciences mathématiques, ainsi qu'à ceux qui possèdent à un haut degré les sciences naturelles et morales ou les langues européennes.

La nouvelle charte n'a du reste apporté aucune modification à l'éducation des jeunes candidats aux grandeurs de l'administration indienne, et, l'examen subi victorieusement, ils doivent comme par le passé entrer au collége de Haylebury, où ils suivent pendant deux ans les études spéciales qu'exige la profession qu'ils ont embrassée. Le collége de Haylebury est situé à vingt-un milles de Londres, dans le comté de Hertford, et fut fondé il y a trente ans environ, sinon sous l'administration, du moins sous l'inspiration du marquis de Wellesley. Il a déjà été dit, à l'honneur de ce grand homme d'État, que le premier il s'était sérieusement occupé de l'éducation des futurs administrateurs de l'Inde. Le collége d'Haylebury devait n'être, suivant ses plans, que le premier degré d'une éducation qui serait complétée sur les lieux mêmes. L'établissement de Haylebury fut plus heureux que le collége de Fort-William; dans son organisation, la cour des directeurs, sans se laisser arrêter par d'étroites considérations d'économie, suivit presque

entièrement les plans originaux du marquis de Wellesley, et l'éducation donnée aux jeunes gens les prépare autant que possible à la carrière qu'ils sont appelés à suivre. Les études des élèves d'Haylebury sont divisées en quatre cours, chaque cours est de six mois et se termine par un examen qui donne l'entrée du cours supérieur [1]. Un examen final ouvre aux élèves d'Haylebury les portes du service civil de l'Inde, et dans le cas où ils ne peuvent subir victorieusement cette dernière épreuve, ils reçoivent en compensation un brevet d'officier dans la cavalerie anglo-indienne.

Les élèves, bien que vivant en commun à Haylebury, mènent une existence fort libre, et l'on n'exige d'eux rien autre chose que d'assister matin et soir aux prières dans la chapelle, et à deux ou trois heures de leçons publiques. Le reste du temps est à leur libre disposition. Le principal du collége jouit d'un pouvoir discrétionnaire, et peut infliger toutes les punitions sans contrôle, y compris l'exclusion. Les élèves du collége d'Haylebury payent une pension annuelle de 200 livres sterling, et

[1] Les études du premier cours portent sur les six premiers livres de géométrie, le grec et le latin, et les éléments du sanscrit, cette tête de Méduse des langues. Celles du deuxième comprennent l'algèbre, l'économie politique, le persan et le sanscrit. Dans le troisième, on aborde la statique, la dynamique, l'histoire, principalement l'histoire de l'Inde depuis la période des brahmes jusqu'aux conquêtes de Warren Hastings ; les études de sanscrit et de persan sont continuées, et enfin les élèves commencent à étudier l'hindostani, celle de toutes les langues orientales qui doit leur être le plus utile. Le quatrième cours n'est guère qu'une continuation du troisième ; seulement l'étude de l'astronomie remplace celle de la dynamique et de la statique.

leur nombre s'élève de quatre-vingt-dix à cent. Ils étaient compris dans les limites d'âge de dix-sept à vingt-trois ans sous l'ancien système, mais ils peuvent aujourd'hui figurer sur les bancs d'Haylebury jusqu'à l'âge respectable de vingt-cinq ans.

Les personnes compétentes, tout en rendant justice au plan d'éducation suivi à Haylebury jusqu'à ces derniers temps, élevaient contre cet établissement quelques objections motivées. Sous l'ancien système, la limite inférieure d'âge étant fixée à dix-sept ans, l'étude du grec, du latin et des mathématiques prenait un temps considérable aux élèves; aussi, parmi les arguments que l'on a pu faire valoir en faveur du système d'admission au concours public, l'un des plus péremptoires a-t-il été que l'on pourrait de cette manière exclure d'Haylebury tous les cours parasites, et consacrer le temps des élèves, dès le premier jour, aux études spéciales. Le sanscrit de plus joue un rôle trop important dans l'enseignement d'Haylebury. Le sanscrit est, il est vrai, la langue mère de l'Inde; qui la possède à fond a peu de peine à apprendre les langages qui en dérivent; mais un bien petit nombre d'élus réussissent à acquérir une connaissance parfaite de ce langage, difficile entre tous. Ajoutons aussi que l'on s'étonne de ne pas voir des cours de jurisprudence anglaise figurer sur le programme d'une institution destinée à former des hommes publics qui, pendant la plus grande partie de leur carrière, auront à remplir les fonctions de juge. C'est une lacune qu'on a souvent reprochée au collége

d'Haylebury, et qui ne saurait subsister longtemps.

Après avoir passé l'examen final, le *writer*, c'est là désormais son nom officiel, est dirigé, ses frais de voyage payés, sur celle des trois présidences à laquelle il a été attaché. On comprend facilement que toutes ses études se concentreront désormais sur les langues orientales. Sur le banc du juge, sous la tente du collecteur, dans le *durbar* du prince indien, partout, à chaque instant de sa vie officielle, l'employé du service civil a besoin de pouvoir converser librement avec les natifs; mais quelle diversité d'études, que de travaux préliminaires pour arriver à une connaissance suffisante des idiomes en usage sur cette terre babélique de l'Inde! Dans le haut Bengale, c'est le bengali, l'hindostani, l'urdu; dans le bas Bengale, le bengali et l'urdu; à Bombay, l'urdu, le mahratte et le guzerati sont également indispensables; enfin, dans la présidence de Madras, il ne s'agit ni plus ni moins, pour l'officier civil, que de posséder le canarèse, le telaya et le tamil.

Après un examen préliminaire, le *writer* est admis parmi les élèves du collége de Fort-William et appelé à choisir la division de la présidence du Bengale dans laquelle il désire servir. Suivant qu'il se décide pour la division du nord-ouest ou pour celle du sud, ses études sont dirigées sur le persan et l'hindostani, ou sur le bengali et l'urdu. La durée des études au collége de Fort-William est de dix-huit mois; au bout de ce temps, le *vriter* doit encore avoir passé quatre examens. Les deux premiers consistent en traductions écrites d'un auteur

natif en anglais ou réciproquement. Le troisième, le plus difficile, comprend une série de sentences où se trouvent renfermées des difficultés particulières d'idiome et de grammaire. Dans le quatrième examen enfin, le *writer* doit faire une traduction orale d'auteurs natifs désignés à l'avance.

Les élèves de Fort-William ne sont pas casernés et vivent chez leurs parents ou dans les clubs. A proprement parler, le collége de Fort-William n'existe que de nom, et les élèves ne s'y rendent que pour passer des examens mensuels. C'est hors du collége qu'ils achèvent leurs études, sous la direction d'un professeur natif, ou *mounshee*, qui, moyennant un salaire de 25 roupies par mois, se charge d'exprimer sur les lèvres des *writers* le jus divin des langues orientales. La compagnie leur alloue 300 roupies par mois à partir du jour de leur arrivée dans l'Inde. Autrefois, il y a de céla même à peine quelques années, le genre de vie des élèves du collége de Fort-William était fort extravagant; les traditions de vie joyeuse du bon vieux temps avaient survécu au bon vieux temps lui-même. Bon nombre de *writers* quittaient les bancs chargés de dettes pesantes dont ils portaient le fardeau toute leur vie, si bien qu'il était d'usage que chacun d'eux subît, à sa sortie du collége, un examen auxiliaire, sorte d'examen de conscience, en donnant sur sa parole d'honneur l'état de ses dettes. Cet usage a été, nous le croyons, conservé, quoique le genre de vie des jeunes gens soit beaucoup plus modeste qu'au temps passé, et que leurs dépenses, si elles dépassent les

limites de leur traitement, ne fassent pas des vides qu'un secours opportun de la famille ou quelques années d'économie ne puissent facilement remplir.

On vient de suivre le *writer* jusqu'aux premiers pas de sa carrière officielle. Pour apprécier maintenant les devoirs qu'il aura à remplir comme magistrat, collecteur ou juge, il est nécessaire de dire quelques mots de l'état de l'Inde avant la conquête anglaise, et des conditions dans lesquelles cette conquête fut faite. Avant l'invasion mahométane, l'Inde ne jouissait pas, sous une monarchie universelle, d'un âge d'or gouvernemental. Divisée en petits royaumes, subdivisés eux-mêmes en principautés, son histoire ne présente qu'une longue suite de guerres intestines auxquelles la conquête mahométane vint mettre un terme sans assurer au pays des jours plus heureux. Fondé par la violence, l'empire mahométan exerça dans l'Inde un despotisme d'autant plus terrible que les conquérants étaient dominés par le fanatisme religieux. L'empire du Mogol était divisé en provinces ou *soubah*, dont le chef ou vice-roi était revêtu, comme délégué de l'empereur, de pouvoirs absolus en toutes choses, sauf en matière d'impôts. Le chiffre des impôts de chaque province était fixé par l'empereur de Dehli, et un officier spécial institué par lui, le *dewan*, avait mission de les percevoir. On comprend tous les vices de ce système. Le *dewan* tirait des populations des sommes plus considérables que celles dont il devait compte à l'empereur, et achetait par des présents le bon vouloir et le silence du vice-roi. De plus, des princes

indiens avaient conservé des droits de souveraineté sur des districts considérables, mais cela à la condition de rendre des impôts plus élevés que des officiers mahométans n'auraient pu le faire. Que les populations natives fussent donc passées complétement sous le joug musulman, ou qu'elles eussent conservé des semblants d'indépendance sous des princes indigènes, un système d'exactions coupables, de rapacité effrénée, dominait parmi les gouvernants, et les populations, odieusement pressurées, étaient réduites à la plus déplorable condition. Les jours de grandeur de l'empire de l'Hindostan étaient comptés : miné par la faiblesse des descendants d'Akbar et par la corruption des grands officiers de la couronne, le trône du Grand Mogol commença à crouler sur ses bases ; des dynasties s'improvisèrent au milieu des dissensions intestines ; la guerre civile étendit ses ravages dans toutes les provinces de l'empire, et le prince de la veille fut souvent le captif du lendemain. Longtemps encore toutefois le titre d'empereur de l'Hindostan demeura dans la maison de Timour, et ce fut en s'appuyant sur des firmans arrachés à la faiblesse du Grand Mogol, ou même scellés d'un sceau contrefait, que les nouveaux souverains légitimèrent aux yeux des populations leur autorité usurpée.

Au milieu de ce chaos, l'astre de la compagnie des Indes parut à l'horizon. Fondée uniquement pour favoriser les transactions commerciales entre l'Inde et l'Angleterre, elle avait obtenu du Grand Mogol le droit d'établir des comptoirs sur le territoire de son empire ;

mais, au milieu des dissensions intestines qui ravagèrent le pays, chacun des heureux aventuriers que la fortune des armes conduisit au pouvoir suprême se crut en droit de faire subir aux Européens le poids de sa tyrannie et d'extorquer d'eux des sommes souvent considérables. L'instinct de la conservation personnelle poussa la compagnie des Indes à prendre part aux querelles dont les ravages s'étendaient jusqu'aux portes de ses établissements, et quelques heureux faits de guerre jetèrent, sans plan prémédité à l'avance, les premiers jalons de la route que le char victorieux de l'Angleterre devait si glorieusement parcourir dans l'Inde. C'est un devoir pour l'écrivain de ne pas laisser passer ce fait considérable inaperçu, et de constater que ce fut sous l'empire d'une absolue nécessité, sans idée aucune d'extension de territoire, que la compagnie commença ses travaux militaires. En un mot, ses débuts comme puissance politique dans l'Inde, la conquête des provinces du Bengale, Behar et Orissa, ne furent qu'une juste représaille des horreurs de cette nuit terrible du 20 juin 1759, où cent soixante Européens périrent asphyxiés dans la prison (*Black-Hole*) où le nabab du Bengale les avait fait enfermer.

Les conditions de la conquête toutefois ne furent pas moins singulières que les circonstances qui l'avaient provoquée. Aux premiers jours, les provinces indiennes ne furent pas cédées à la compagnie d'une manière absolue, et elle n'obtint du Grand Mogol que les droits qu'il déléguait aux grands officiers de la couronne. Il

suit de là qu'à son début comme gouvernement dans l'Inde, la compagnie ne crut ni devoir ni pouvoir s'écarter des usages établis, et continua, à peu de chose près, les systèmes d'administration, de perception d'impôts, de répression criminelle, établis par ses devanciers. Bien que ces usages aient subi de nombreuses modifications, l'action s'en fait encore sentir dans la machine gouvernementale de l'Inde, et pour bien comprendre les devoirs multiples des officiers civils anglo-indiens, il est indispensable de se rappeler qu'ils descendent en droite ligne des délégués de l'empereur de Delhi.

Il est temps de revenir au *writer* sorti après examen heureux du collége de Fort-William, et de le suivre dans ses débuts comme assistant auprès du magistrat d'un district. Autour de lui, on ne parle que les langages natifs, et il doit bon gré mal gré finir par s'y rompre. En principe, l'action de l'assistant est fort restreinte, et ce n'est généralement qu'après deux ans de travaux actifs qu'il est investi de pouvoirs d'une certaine importance. Il faut environ sept ans de service pour arriver du poste d'assistant à celui de magistrat en pied chargé d'un district.

C'est une tâche laborieuse et compliquée que celle d'un magistrat de district[1] dans l'Inde anglaise. Le magistrat répond de tous les détails de l'administration du district qui lui est confié. Il détermine les taxes à l'aide desquelles il est pourvu à la solde de la police locale, à

[1] L'on peut tracer le tableau suivant des moyennes de popu-

l'entretien des routes, des ponts et des travaux de canalisation. Les écoles, les établissements de bienfaisance, les débits de liqueurs fermentées relèvent directement de son autorité. C'est lui qui prend toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre dans le district ; en cas de crime, il remplit les fonctions de magistrat instructeur. De plus, il est investi de pouvoirs judiciaires, pouvoirs peu étendus toutefois, car il ne peut infliger sans appel qu'une peine maximum de deux mois de prison pour vol et de quinze jours pour violences.

A côté du magistrat se place le collecteur. Les premiers devoirs de ce fonctionnaire sont de percevoir les impôts publics et de tenir les comptes du gouvernement; mais il ne remplit pas ces fonctions en simple receveur de taxe, et, comme agent et représentant du souverain du sol, il possède des pouvoirs très-étendus. Les registres de son office contiennent un compte exact et détaillé de toutes les propriétés du district, et toute mutation doit y être inscrite sous peine de nullité de vente. Lorsque les

lation. étendue, revenu, d'un district dans le domaine de l'honorable compagnie des Indes :

PRÉSIDENCE.	TERRITOIRE D'UN DISTRICT.	POPULATION.	REVENU FONCIER.
	mille carrés.		liv. st.
Bengale........	3,200	1,000,000	103,000
Provinces N.-O.	2,300	730,000	130,000
Madras.........	6,500	800,000	765,000
Bombay........	4,200	600,000	760,000

Ces chiffres établissent clairement l'importance des devoirs que les employés civils de la compagnie ont à remplir comme magistrats et collecteurs de district.

impôts d'un propriétaire ne sont pas acquittés en temps opportun, le collecteur doit s'enquérir des causes de ce retard, et peut accorder un délai ou condamner le débiteur à l'emprisonnement. Il faut toutefois un ordre de l'autorité supérieure pour que les propriétés de ce dernier puissent être mises en vente. Le collecteur administre les biens fonciers du gouvernement, accorde les exemptions d'impôts, les concessions de terre. Les biens des mineurs, des absents, des inhabiles à gérer, sont confiés à ses soins, et il se trouve ainsi en contact intime et journalier avec les personnes et les intérêts des natifs. Certains pouvoirs judiciaires rentrent aussi dans ses attributions : il décide dans les querelles entre les propriétaires et les fermiers, mais il peut être fait appel de ses jugements devant l'autorité judiciaire. Lors du passage des troupes, c'est encore le collecteur qui veille au soin de leur approvisionnement. Enfin, au chef-lieu de chaque collectorat, sous la surveillance spéciale de cet officier, se trouve une caisse publique contenant le plus souvent des valeurs considérables qui doivent acquitter les dépenses de diverses branches du service public. L'on peut donc dire que tous les intérêts financiers du gouvernement viennent se résumer dans le collecteur, et que toute matière de recette ou de dépense est soumise à son contrôle[1].

[1] Dans les provinces nord-ouest, dans les présidences de Madras et de Bombay, un seul et même officier est investi de la double fonction de magistrat et de collecteur. Il n'en est pas ainsi dans le Bengale, où ces fonctions sont divisées ; mais on comprend facilement que dans l'un et dans l'autre cas un seul

Au-dessus du collecteur, la hiérarchie anglo-indienne place le juge. C'est après dix-huit ou vingt ans de service, c'est-à-dire de trente-huit à quarante ans d'âge, que l'officier civil de la compagnie est appelé à ces hautes et difficiles fonctions. On n'imagine guère quels obstacles le juge indien rencontre dans l'accomplissement de sa mission protectrice. Ce fut en 1772 que Warren Hastings reçut de la cour des directeurs l'ordre de préparer, en se conformant, autant que possible, aux usages établis, un projet de constitution gouvernementale et judiciaire pour l'Inde. Ces documents servirent de base à la charte octroyée par le parlement à la compagnie en 1773. Sous les empereurs de Dehli, les prescriptions du Coran ne composaient pas exclusivement la législation en vigueur dans le vaste empire de l'Inde. Dans les cas criminels, les *Fouzdary* [1] servaient de guide au juge ; dans les affaires civiles où l'une des parties était mahométane, l'on appliquait la loi du Coran, mais si aucun vrai croyant n'était engagé dans l'affaire en litige, le juge appliquait généralement dans sa sentence les prescriptions de la loi hindoue. Le traité de cession signé entre les Anglais et le descendant de Timour ne contenant aucune stipulation en faveur du

homme ne puisse suffire à des devoirs aussi multiples. Dans le Bengale, chaque magistrat de district a près de lui un assistant du service civil, et dans les présidences où un seul et même officier réunit les pouvoirs de collecteur et de magistrat, ce fonctionnaire a sous ses ordres un *deputy magistrate* et *collector* plus un assistant, tous deux du service civil.

[1] Code criminel établi sous les empereurs de Dehli.

maintien de la suprématie mahométane, le parlement crut faire à la fois acte de bonne politique et de justice en rétablissant l'égalité devant la loi civile parmi la population native du domaine indien. Il fut donc admis que les Anglais seraient soumis à la loi anglaise. Quant aux natifs, dans les cas où les deux parties appartiendraient à la même religion, on décida que l'affaire serait jugée conformément à la loi de cette croyance, mais si les deux parties professaient des cultes différents, il fut résolu que la sentence serait portée suivant les termes de la loi de la partie défendante. Les difficultés de ce système de législation mixte se révélèrent bientôt ; des affaires se présentèrent où un juge imbu des idées libérales de la civilisation européenne ne put sans rougir appliquer une loi qui, comme la loi hindoue, est inspirée du plus violent esprit de fanatisme religieux. Une autre difficulté capitale que rencontrèrent les législateurs anglais chargés de compléter l'édifice légal de l'Inde, ce fut la question de savoir quelle loi serait appliquée à la population nombreuse et flottante des juifs, Parsis et Arméniens. Aux premiers jours de la conquête, leurs différends étaient jugés tantôt conformément aux prescriptions de la loi anglaise, tantôt conformément aux termes de la loi hindoue ou de la loi mahométane, souvent même enfin d'après les termes de la loi des parties engagées. De là un chaos judiciaire auquel il fut porté remède tout récemment par un décret qui ordonne d'appliquer dans le domaine de l'Inde la loi anglaise aux cas civils où les ayants cause n'appartiennent ni à

la religion hindoue, ni à la religion musulmane. Ce fut en 1793 que lord Cornwallis réunit en code les diverses ordonnances (*regulations*) promulguées jusqu'à lui, et ce code, complété au jour le jour, forme aujourd'hui la législation criminelle en vigueur dans l'empire de l'Inde. Il faut remarquer toutefois que le gouvernement de la compagnie s'est trouvé à plusieurs reprises en face de crimes extraordinaires, tels que le *thuggisme*, le *suttee*, les *dacoïts*, et que dans l'intérêt de la chose publique, il a dû souvent s'écarter des formes judiciaires consacrées et avoir recours à des moyens sommaires. Encore aujourd'hui l'administration de l'Inde compte des magistrats spéciaux chargés de poursuivre et d'extirper l'abominable secte des thugs. Le code criminel de l'Inde ne saurait être taxé de sévérité, et n'est, à vrai dire, qu'un mélange des lois natives et des lois anglaises, mélange où les premières ont perdu toute leur cruauté primitive. Il punit le meurtre de la peine capitale ou de la transportation. Le *dacoït*, le faux, le parjure, le crime de la fabrication de fausse monnaie, entraînent au maximum la peine de seize ans de prison. La peine de la marque au front, empruntée des lois natives, fut conservée dans le code anglo-indien, jusqu'en 1832, époque où elle en fut rayée par lord William Bentinck. Les punitions corporelles, si elles sont encore tolérées dans le domaine de la compagnie, ne sauraient être appliquées que par exception et presque exclusivement dans les cas où il est désirable de soustraire un condamné trop jeune à la contagion de la geôle.

On voit quelles vastes connaissances un juge indien doit posséder pour être à la hauteur de sa mission. Ce n'est pas assez pour lui d'être maître de la loi hindoue et de la loi musulmane, d'avoir étudié à fond la législation anglaise et le code de la compagnie : il faut encore qu'il soit assez versé dans les idiomes indigènes pour pouvoir, sans l'aide d'un interprète, diriger des débats souvent très-compliqués. De plus, le juge de l'Inde n'est pas entouré comme le juge d'Europe, d'un barreau loyal et éclairé; le plus souvent les parties sont représentées par des agents ignorants et corrompus qui ne peuvent ou ne veulent, dans bien des cas, exposer en termes clairs l'affaire en litige. Enfin, dernière et plus grave de toutes les difficultés qui hérissent la carrière du juge indien, les habitudes de mensonge des natifs ne lui permettent d'accepter les dépositions des témoins qu'avec la plus grande réserve. L'axiome que toute déposition doit être *à priori* supposée vraie est surtout faux dans l'Inde, et la seule règle de conduite que puisse s'imposer celui qui préside aux débats, c'est que les faits ne mentent pas. Les dimensions que le faux et le parjure atteignent dans l'Inde dépassent toute conception, et jusqu'ici malheureusement il faut reconnaître que les mesures prises par le gouvernement pour porter remède à ce déplorable état de choses n'ont pas produit grand résultat. Les formes ambiguës et métaphoriques des idiomes natifs, les relations de parent à parent, de maître à domestique, tout semble conspirer à faire du mensonge la loi commune de l'Inde. Une fausse dépo-

sition n'entraîne aucun déshonneur pour le parjure dans cette société corrompue ; soutenir un mensonge de son serment en plein tribunal est un service mutuel que l'on se rend à charge de revanche entre parents, entre amis, un acte de déférence qu'un maître exige de son serviteur, sans que suborneurs ou subornés attachent la moindre idée de honte à ces transactions coupables.

Un petit fait très-authentique donnera une idée assez exacte des habitudes de mensonge de la race indienne et de la difficile position du juge. Il y a quelques années, un riche fermier du *doab* du Gange fut accusé d'avoir tué un Indien dans une rixe : vingt-cinq témoins vinrent affirmer en plein tribunal qu'ils avaient vu l'accusé porter le coup mortel; trente autres établirent un alibi, en attestant sous serment qu'ils l'avaient vu à un village éloigné de vingt-cinq milles à l'instant où le meurtre fut commis. Il n'y a là jusqu'ici qu'un fait qui se reproduit chaque jour dans les tribunaux de l'Inde ; mais le plus piquant de l'affaire, c'est que des deux parts il y avait parjure et mensonge. Le fermier n'avait pas commis le meurtre, il ne se trouvait pas, lors de sa perpétration, dans un autre village, mais était, comme il fut prouvé d'une manière irrécusable, dans sa cabane, à quelques pas du théâtre du crime.

Les fraudes ne sont pas au reste moins usitées dans les affaires civiles , et malheureusement , il faut le dire, la moralité des Européens qui résident dans l'Inde ne résiste pas toujours à l'influence corruptrice du mi-

lieu pestilentiel où ils vivent. Un planteur d'indigo, homme bien élevé et de bonnes manières, vivait à la *station* dans les meilleurs termes avec le magistrat et le juge de son district, laissant à un intendant ou *gomashah* le soin de conduire les affaires d'une factorerie où il ne séjournait pas. Des plaintes contre les abus d'autorité auxquels se livrait le planteur furent portées à plusieurs reprises au magistrat ; mais ce dernier, bien convaincu des instincts de droiture de son voisin, n'y accorda d'abord aucune attention. Ces plaintes devinrent cependant si fréquentes et furent accompagnées de circonstances si positives, que l'homme de la loi résolut d'éclairer sa conscience par une sévère investigation. Il s'agissait d'un champ de riz que le planteur avait, disait-on, fait labourer pour y semer de l'indigo, et le *darogah*, chef de la police native, confirmait le fait de son témoignage. Le magistrat vint planter sa tente sur le théâtre du délit présumé, et somma le planteur de se rendre auprès de lui pour s'expliquer sur sa conduite. Celui-ci répondit sans délai à l'appel légal, et, exprimant au magistrat son regret qu'il eût pu prêter l'oreille à de pareilles calomnies, le supplia de consulter les personnes désintéressées dans la question, les natifs, par exemple, qui se trouvaient à cet instant dans les champs. Les travailleurs à portée furent aussitôt amenés devant le magistrat, et déclarèrent devant lui que le planteur était un maître cruel, mais que jamais, à leur connaissance, le champ indiqué n'avait été ensemencé en riz par le plaignant. Faut-il ajouter que les natifs qui avaient

déposé dans l'affaire avaient été apostés à l'avance par le planteur et payés par lui, comme il s'en vanta, une fois l'affaire terminée, pour témoigner en sa faveur?

On comprend facilement tout ce que des habitudes de mensonge aussi enracinées doivent opposer d'obstacles à la mission du juge, et qu'en présence d'un pareil état de choses, un magistrat du tribunal supérieur de Calcutta ait même pu dire avec raison « qu'il ne ratifiait jamais une sentence capitale, parce qu'une fois l'homme mort, il n'y a pas moyen de revenir sur une condamnation injuste. »

On compte dans le Bengale deux juges environ pour trois districts. Dans la présidence de Bombay, où la hiérarchie judiciaire forme une division distincte de l'administration, chaque juge est assisté d'un ou de plusieurs officiers européens du service civil proprement dit; mais il n'en est pas ainsi dans les autres présidences, où le juge n'a sous ses ordres que des employés natifs. Le juge prononce sur les affaires civiles plutôt en révision qu'en première instance, tous les procès qui lui sont soumis ayant été presque sans exception vidés devant les juges natifs du district. En matière criminelle, la juridiction du juge comprend tous les crimes qui lui sont dénoncés par le magistrat et la révision des sentences prononcées par ce dernier fonctionnaire. Il peut être fait appel, pendant trois mois, des décisions du juge du district à la cour supérieure native (*Sudder Adawlut*), instituée au chef-lieu de chaque présidence, cour composée de quatre

magistrats, les fonctionnaires les plus élevés de la hiérarchie judiciaire anglo-indienne.

Le magistrat, le collecteur et le juge forment les rouages principaux de l'administration de la compagnie Cette vaste machine gouvernementale emploie en outre divers moteurs qu'il faut mentionner : tels sont les départements des douanes, du sel, de l'opium, services spéciaux dans lesquels les employés poursuivent leur carrière. Enfin. au sommet de l'échelle administrative, se trouvent dans chaque présidence les secrétaires des finances, du revenu, des affaires étrangères, sortes de ministres responsables; les membres des *board of revenue, control, finances ;* les membres du conseil de chaque présidence; enfin les secrétaires du gouvernement de l'Inde et les membre du conseil suprême qui résident à Calcutta, chef-lieu du gouvernement.

Ainsi organisé, le service civil de l'Inde se compose de 808 employés; 484 sont attachés à la présidence du Bengale et à la sous-présidence des provinces nord-ouest; 189 relèvent du gouvernement de Madras, 138 de celui de Bombay [1].

[1] Nous donnerons une idée assez exacte des conditions de l'avancement dans l'administration anglo-indienne en reproduisant la moyenne des années de service pour les officiers des divers grades de la hiérarchie : 25 ans pour les secrétaires du gouvernement suprême, 23 ans pour les secrétaires du gouvernement du Bengale ou d'Agra, 34 ans pour les juges de la cour suprême (*Sudder Adawlut*) de Calcutta, 26 ans pour les juges de la cour suprême d'Agra, 30 ans pour les membres des *board of finances revenue*, de 57 à 23 ans pour les juges, de 26 à 18 ans pour les collecteurs, de 7 à 19 ans pour les magistrats. L'avan-

Il ne faut pas une longue étude de l'histoire coloniale de l'Angleterre pour arriver à cette conclusion, que l'Inde est la seule de toutes les colonies britanniques qui ait réellement prospéré pendant les cinquante dernières années. Aux Indes occidentales, la belle colonie de la Jamaïque descend, comme prospérité commer-

cement suit à peu près la même loi dans les présidences de Madras et de Bombay. Voici d'ailleurs la magnifique liste civile répartie entre les employés civils de l'honorable compagnie des Indes (en estimant la roupie à 2 shellings) : gouverneur général, 25,000 liv. st. ; gouverneurs de Madras et de Bombay, 10,000 liv. st.; lieutenants-gouverneurs du Bengale et des provinces nord-ouest, 8,400 liv. st.; membres du conseil suprême de l'Inde, 8,000 liv. st. ; membres des conseils de Madras et de Bombay, 6,200 liv. st. Pour les autres grands dignitaires de la hiérarchie indienne, la cour des directeurs a fixé un salaire maximum de 5,200 liv. st., salaire qui est touché par les secrétaires du gouvernement suprême, quelques membres des *boards* et certains agents diplomatiques. Les juges des cours d'appel de Calcutta et d'Agra reçoivent 4,200 liv. st. ainsi que certains agents politiques de second ordre ; les *commissioners*, 3,500 liv. st. ; les juges, 3,000 liv. st. ; les magistrats et collecteurs (provinces nord-ouest), 2,700 liv. st. ; les collecteurs (Bengale), 2,300 liv. st. ; les magistrats (Bengale), 1,080 liv. st. ; les *joints magistrats* et *deputy collectors* (provinces nord-ouest), de 840 à 1,200 liv. st. ; assistants magistrats, 480 liv. st. Les salaires sont un peu moindres dans les présidences de Bombay et de Madras, où les appointements du juge sont fixés à 2,800 liv. st., ainsi que ceux du *magistrat* et *collector*. Après vingt-cinq ans de service, dont trois ans de congé (*furlough*), les officiers du service civil peuvent se retirer avec une pension de 1,000 liv. st. Cette pension est toutefois soumise aux conditions suivantes : une retenue de quatre pour cent sur les salaires avec la condition additionnelle que le total de ces retenues avec les intérêts composés doit, au moment où la retraite est prise, représenter une annuité de 500 liv. st., et qu'en cas de déficit l'employé doit compléter cette somme de ses deniers privés. L'autre moitié de la pension est fournie par la compagnie ; mais comme son trésor bénéficie des retenues faites sur les appointements des employés décédés

ciale, au niveau de Haïti; l'établissement du Cap, avec ses éternelles guerres contre les Cafres, engloutit sans profit, même sans résultat pacifique, les trésors de la métropole. Dans l'Inde, au contraire, règne une paix intérieure profonde, et son histoire extérieure n'est qu'une longue série de victoires et de conquêtes. Il est

en activité de service, et des retenues faites sur les appointements de ceux qui restent dans l'administration après avoir complété l'annuité réglementaire, l'on peut dire que la pension de retraite servie par la compagnie à ses officiers civils n'excède pas 400 liv. st.

Il existe aussi un fonds particulier administré par les membres du service civil, et qui reçoit une subvention assez considérable de la compagnie. Les souscripteurs à ce fonds assurent moyennant une retenue sur leurs appointements une pension viagère de 300 liv. st. à leurs veuves et une pension de 100 liv. st. à chacun de leurs enfants, savoir : aux fils jusqu'à vingt et un ans, et aux filles jusqu'à l'époque de leur mariage.

Les membres du service civil ont droit chaque année, sans perte de salaire, à un congé d'un mois. Pendant les congés de santé ne dépassant pas deux ans, ces congés étant passés dans certaines limites géographiques, savoir le Cap de Bonne-Espérance, l'Australie, l'Égypte, les employés ne perdent qu'environ le tiers de leur solde. Comme il a été dit plus haut, le membre du service civil a droit à un congé de trois ans (*furlough*), mais par une disposition récente il ne peut plus profiter de cet avantage sans échanger aussi ses magnifiques appointements indiens contre un maigre traitement de disponibilité de 500 liv. st. Les règlements qui obligeaient les employés civils à passer leurs congés dans certains limites géographiques et qui subsistent encore aujourd'hui, règlements faits aux premiers jours de l'organisation indienne, alors que les communications avec l'Europe étaient rares et lentes, sont sans but aujourd'hui qu'un voyageur peut arriver de Londres dans l'Inde dans un plus bref délai qu'il ne saurait le faire du Cap ou de Sidney; aussi ont-ils subi de nombreuses et graves modifications dans la charte de 1853; il faut ajouter toutefois que ces modifications, qui ont excité des réclamations universelles parmi les intéressés, sont soumises en ce moment à révision.

facile d'expliquer ce fait, dont les hommes qui ont administré depuis les premières années du siècle les colonies de la couronne ne sauraient s'enorgueillir. Tandis que dans les bureaux du ministère des colonies les bienfaiteurs des nègres, les réformateurs et les philanthropes couvaient tranquillement leur petit février colonial, la cour des directeurs demeurait un gouvernement fort et obéi, et restait fidèle, malgré les obstacles, aux bonnes vieilles traditions de despotisme colonial, en dehors desquelles il n'est que ruine et anarchie. Aussi, de tous les personnages contemporains qui ont été exposés aux attaques de la presse anglaise, il n'en est point qu'on ait plus conspué, plus honni, plus vilipendé, plus chargé de crimes de toute sorte que *Old John Company*, pour désigner sous son nom de guerre l'honorable compagnie des Indes. En ce moment, nous avons sous les yeux un petit pamphlet, véritable modèle du genre *thunderer*, dont nous prendrons la liberté de citer le titre : *Tyranny in India!!... Englishman robbed of the blessing of trial by jury and English criminal Law!! Christianity-insulted!!* Le tout, y compris les six points d'admiration, publié à Londres en 1850, par un auteur qui a modestement gardé l'anonyme.

L'administration indienne, il faut bien le reconnaître, a partagé, malgré ses services, l'impopularité de ses chefs. Le courant des idées démocratiques, si puissant en Angleterre, ne pouvait en effet épargner un service spécial, magnifiquement rétribué, et recruté presque par hérédité dans les mêmes familles. De plus,

certains petits faits, insignifiants en eux-mêmes, mais dont en somme il faut tenir compte, ont servi à attiser les passions populaires contre le service civil de l'Inde. On peut citer notamment les iniquités scandaleuses qui furent la base de quelques fortunes faites aux premiers jours de la conquête, et les allures excentriques de certains Anglo-Indiens revenus en Angleterre aux trois quarts *nababisés*. Après une trentaine d'années passées au milieu de districts sauvages, sans contact aucun avec la société européenne, dans l'exercice d'un pouvoir absolu, le membre du service civil, rentré dans sa patrie vieux et infirme, ne pouvait dépouiller des airs de dignité officielle, des instincts d'autorité suprême, devenus pour lui une seconde nature. Sous le malade retiré aux bains de Cheltenham ou l'habitant d'un modeste cottage des environs de Londres se retrouvait toujours le *don Magnifico* des bords heureux du Gange, le tout-puissant Howdah, esq^re^, agent diplomatique près le nabab de Hattirabad, ou le non moins tout-puissant Currie, esq^re^, collecteur du district de Mourgiepore. Ainsi le roman, ce reflet souvent exact des idées et des passions populaires, n'a-t-il jamais représenté l'officier retraité du service civil anglo-indien que sous les espèces d'un squelette artistement revêtu de parchemin, au visage de safran, quinteux, hargneux, maniaque, se nourrissant de toute sorte de mets impossibles,—ici avec un foie gigantesque, là sans foie du tout,—et si les auteurs ont rendu ce disgracieux personnage bon à quelque chose, cela n'a jamais été qu'à doter

une nièce vertueuse ou à payer les dettes d'un coquin de neveu. Voici pour le mâle. Quant à la femelle, prenez une tranche d'arc-en-ciel que vous décorez convenablement de bracelets de chrysocale, de plumes multicolores, d'agréments de fil d'argent et de verroterie ; soumettez le tout à un régime de quatre repas par jour, assaisonnés en intermèdes de verres de sherry et de pâtés aux huîtres, et vous avez décrit au physique et au moral, suivant la formule du roman anglais, la femme anglo-indienne, la *begum*, si on peut emprunter cette expression au langage des clubs de *Regent-Street*. Nous ne contesterons pas la valeur des caractères de nababs et de nababesses du bon vieux temps, tels que Thackeray et mistress Gore les ont représentés ; nous sommes même très-porté à croire qu'ils ont été pris sur nature; mais ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que le système de communications fréquentes et rapides qui relie aujourd'hui l'Inde et l'Europe a complétement modifié le genre de vie, les idées, les plans d'avenir des Anglo-Indiens, les Anglo-Indiens eux-mêmes.

Autrefois les officiers de la compagnie, en très-grande majorité, acceptaient l'Inde comme une seconde patrie où ils devaient finir leurs jours; l'existence dans l'Inde était magnifique, et, malgré leurs gros traitements, presque tous les employés civils se trouvaient profondément endettés. Les grandes villes de l'Inde, telle est la tradition du moins, pouvaient lutter, pour les agréments sociaux, le luxe et les plaisirs, avec les capitales

européennes. Aujourd'hui tout cela est changé, grâce à la facilité des communications avec l'Europe, qui entretient chez l'Anglo-Indien l'esprit de famille, l'idée du retour. L'Inde n'est plus qu'une terre d'exil au delà de laquelle tout employé aperçoit l'Europe, les délices d'un bon climat, les charmes de la vie civilisée ; chacun pense à économiser assez d'argent pour pouvoir au moins passer en Europe le temps de son *furlough;* enfin il faut avoir vécu à Calcutta pour savoir combien la vie dans une grande et riche communauté anglaise peut être monotone et ennuyeuse.

Ce nouvel état de choses est-il entièrement favorable à l'*efficience* des services civils et militaires de l'Inde? Nous ne le croirions pas, s'il devait tendre à priver l'administration et l'armée du concours d'hommes d'expérience, versés dans les langages et les habitudes des populations natives. Heureusement pour la compagnie des Indes, les traitements des employés civils, quelque magnifiques qu'ils soient, ne le sont pas assez pour permettre au plus grand nombre de quitter le service au temps réglementaire. Si les dépenses de la table, des chevaux et du jeu ont considérablement diminué dans l'existence anglo-indienne, il en est d'autres qui ont augmenté dans la même proportion. Au sortir du collége de Fort-William, la première pensée de l'assistant-magistrat est de prendre femme, et les dépenses de la famille, les voyages de la jeune épouse, qui préfère, et cela avec toute raison, le séjour de l'Angleterre à celui de l'Inde, les frais de l'éducation des enfants, tiennent

et au delà, sur le livre de dépense du *civilian*, la place qu'occupaient autrefois les vins de luxe, les courses et le whist. Gros traitements de l'Inde, motifs de tant d'attaques et d'envie, vous donnez sans doute, sur le pied où toutes les nécessités de la vie européenne sont montées en ces pays, vous donnez le moyen de pourvoir honorablement aux dépenses d'une famille, mais vous ne donnez rien au delà. Ce sont pourtant par de rudes et incessants labeurs que l'on vous achète, et si tous ceux qui se récrient contre la riche dotation du service civil pouvaient voir de près la vie d'exil sous un climat délétère, avec ses ennuis profonds, ils envieraient sans doute un peu moins le sort de ceux qui portent ces chaînes pesantes et dorées. Nous n'entendons point nous faire l'apologiste à toute épreuve du service civil de l'honorable compagnie des Indes. Que son éducation soit perfectible, nous n'en doutons pas; que quelques-uns de ses membres aient donné de tristes exemples de corruption et d'incapacité, que d'autres affectent des airs extravagants de Grand Mogol, on l'admettra sans peine. Nous disons seulement qu'en moyenne comme corps, par son intégrité, ses lumières, son expérience, il est à la hauteur de sa mission; que jamais magistrats plus intègres, collecteurs plus désintéressés, juges plus indépendants, n'ont veillé sur le sort des populations natives; qu'en un mot la très-grande majorité du service civil représente dignement dans l'Inde une des nations qui marchent en tête de la civilisation européenne.

Le rôle important que le service civil a joué dans

l'histoire de l'Inde ne saurait échapper à l'attention la plus superficielle. Si depuis cinquante ans la race indienne a supporté la domination étrangère sans révolte, presque sans murmure, il faut l'attribuer à la sagesse des règlements primitifs qui ont organisé l'administration anglo-indienne en un corps spécial, exclusif, dans lequel la loi absolue de l'avancement à l'ancienneté donne des gages certains que le sort des populations ne peut être confié qu'à des officiers parfaitement au courant de leurs préjugés, de leurs habitudes. Là est le secret des succès merveilleux du gouvernement de la compagnie, là est l'écueil où viendra sans doute échouer la fortune anglaise dans l'Inde. Nous ne croyons pas que des baïonnettes européennes soient jamais appelées à arracher ce beau domaine au sceptre de l'Angleterre : un tel drame militaire, s'il doit se jouer un jour, ce dont Dieu garde le monde, aurait d'ailleurs pour théâtre Londres ou l'Égypte ; mais nous croyons sincèrement que des mesures d'amélioration, de réforme, l'esprit du mieux, ennemi du bien, sont destinés à faire dans les Indes orientales ce qui a déjà été fait et si victorieusement aux Antilles. Or, à notre avis, ce jour sera peu distant de celui où le service civil de l'Inde cessera d'être un corps spécial, et où les ministres de la couronne pourront recruter parmi les ambitions déçues de la métropole les officiers de la justice, de l'administration et des finances des trois présidences.

En dehors du service civil proprement dit (*covenan-*

ted civil service), on rencontre trois catégories d'employés,—les officiers de l'armée pourvus d'emplois civils,—le service civil auxiliaire, subdivisé en *uncovenanted civil service* et *native agency*,—enfin la police.

Les règles d'avancement à l'ancienneté, exclusivement en vigueur dans l'armée de l'Inde, ne laissent au gouvernement d'autre moyen de récompenser un officier bien méritant que de l'appeler à un emploi civil qui double souvent et au delà sa paye militaire, sans priver cet officier de ses chances d'avancement dans l'armée[1]. Avant ces derniers temps, les officiers de l'armée étaient nommés aux emplois civils suivant le bon plaisir du gouverneur général. Le marquis de Dalhousie a fait revivre un vieux règlement fort sage en vertu duquel les militaires ne peuvent être revêtus des fonctions administratives ou diplomatiques qu'après avoir été soumis à des examens sur les idiomes du pays, mesure favorable surtout aux officiers de l'armée de la reine, qui jusqu'ici avaient été tenus en dehors de cette branche fort enviée du service indien. L'avancement de l'officier dans la ligne administrative suit un cours à peu près régulier. Ainsi certains emplois sont affectés à des capitaines, d'autres à des majors, d'autres enfin à des colonels. On ne saurait dire cependant que la loi de l'avancement à

[1] Le nombre d'emplois ainsi remplis, emplois qui relèvent du gouvernement suprême, est d'environ 200, savoir : officiers employés sous le gouvernement suprême au département de la guerre, 20; emplois diplomatiques, 80 ; emplois civils dans les provinces de Tennasserim, Arracan, Punjab (*non regulation provinces*), 100.

l'ancienneté soit exclusivement observée, et l'avancement dépend à la fois de l'habileté, des services du fonctionnaire militaire et de l'influence des patrons qui s'intéressent à sa promotion.

Le service civil auxiliaire comprend, avons-nous dit, deux classes distinctes : le service civil auxiliaire proprement dit (*uncovenanted civil service*) et le service civil natif (*native agency*). Le premier est composé d'Européens venus dans l'Inde pour y chercher fortune et ayant acquis une certaine connaissance des langues et des mœurs du pays ; il admet aussi des individus nés dans l'Inde de parents européens, mais tous ses membres professent le christianisme. Le deuxième, recruté parmi les populations indigènes, est de beaucoup plus nombreux. Appelé à jouer un rôle important dans l'administration du pays, il mérite qu'on en parle avec quelque détail.

La fortune du service civil natif a vu des phases bien diverses depuis l'arrivée des Anglais dans l'Inde, et ses jours de grandeur ont été suivis de bien près par des jours de décadence. Même plusieurs années après que l'empereur de Dehli eût cédé par traité à la compagnie des Indes le territoire des trois *soubahs*, Bengale, Behar et Orissa, l'administration resta organisée comme elle l'était sous les ministres du nabab. Soit crainte d'irriter les populations par des changements violents, soit ignorance de l'état de la contrée, de ses ressources et de ses besoins, le gouvernement de la compagnie ne fit acte d'intervention que dans la perception des impôts, et des

fonctionnaires natifs continuèrent à vendre la justice et à pressurer les populations sans que ses agents, occupés du soin de leurs propres affaires, accordassent quelque attention aux violences administratives qui se multipliaient autour d'eux. Aux premiers jours, la conquête anglaise n'apporta donc pas aux populations natives le bienfait d'un gouvernement juste et éclairé, et ne fit que continuer les traditions du despotisme brutal sous lequel elles avaient gémi pendant des siècles; mais les vices de ce système, qui ne donnait ni ordre au pays, ni revenu certain à la compagnie, étaient trop apparents pour échapper longtemps à l'attention de la cour des directeurs, et on résolut bientôt de confier exclusivement à des officiers européens l'administration des conquêtes indiennes. Warren Hastings fut le premier des gouverneurs généraux qui entra résolûment dans cette voie nouvelle et appela des Européens à des postes administratifs de haut pouvoir et de grande responsabilité. La modicité des salaires alloués par la compagnie à ses agents était toutefois telle que ce fut là une des difficultés principales de son administration. « Qui serait satisfait, écrivait-il en 1765, d'un salaire de 4 ou 5,000 roupies à Calcutta, lorsqu'en vivant dans dans l'intérieur on peut réaliser facilement chaque année un, deux et même trois lacs de roupies, comme plusieurs personnes l'on fait à ma connaissance ? » Après Waren Hastings, ses successeurs continuèrent pendant vingt ans les mesures d'épuration que lord Cornwallis compléta en constituant le service civil dans des proportions

qu'il a presque intégralement conservées depuis, et en excluant les natifs de tout emploi considérable, soit par l'importance de ses attributions, soit même par le chiffre de ses émoluments. Le traitement le plus élevé auquel les natifs purent atteindre sous le nouvel ordre de choses fut fixé à 100 roupies par mois.

L'on tombait sans doute ainsi dans l'excès opposé; mais pour apprécier sainement ces mesures radicales, il faut se rendre compte de toutes les difficultés auxquelles était en proie à ses débuts le gouvernement de la compagnie, qui, entouré de princes ennemis, ne pouvait compter ni sur la probité, ni sur le dévouement de ses propres serviteurs natifs. En confiant toutes les branches du pouvoir à des Européens élevés à son service, soumis à son seul contrôle, la cour des directeurs ne faisait que subir la loi d'une implacable nécessité. Il est plus que probable en effet que si les choses fussent restées comme elles étaient aux jours qui suivirent la conquête, n'eût-on pas eu recours au moyen extrême de l'exclusion des natifs de tout emploi important, les premières années de ce siècle eussent été témoins de la fin de la domination anglaise dans l'Inde. Il y a toutefois dans le fait d'un pays gouverné par une poignée d'étrangers à l'exclusion des indigènes quelque chose de si anormal, un abus de la force si apparent, que dès 1792 les natifs avaient trouvé des défenseurs qui faisaient valoir dans le parlement leurs droits naturels à prendre part active dans l'administration des trois présidences. Cependant les périls de la situation, la fragilité des bases sur lesquelles

reposait l'empire de l'Inde étaient trop connus des autorités suprêmes pour qu'elles pussent se laisser aller à une mesure, juste sans doute, mais pleine de dangers. On attendit sagement, pour faire entrer une part importante de l'élément natif dans l'administration de l'Inde, que le temps eût affermi l'édifice de la conquête. Ce progrès ne s'accomplit que lentement et peu à peu, suivant les exigences du service. En 1792, les *munsiffs* ou juges natifs n'étaient appelés à juger que les affaires civiles dans lesquelles il ne s'agissait pas d'une somme de plus de 50 roupies. Les limites de la compétence des *sudders ameen* (*munsiffs* de 1re classe) furent étendues successivement aux affaires de 100, de 500 roupies, et enfin en 1827 une décision du gouvernement suprême soumit à leur juridiction les affaires d'une valeur de 1,000 roupies. Cette extension de pouvoirs accordée aux officiers indigènes de justice ne fut pas, il est vrai, suivie d'un accroissement proportionnel de leurs émoluments, qui demeurèrent dans les limites étroites que lord Cornwallis leur avait imposées. Il y avait là sans doute une injustice criante, un acte de parcimonie indigne d'un gouvernement éclairé : comment pouvait-on espérer que le juge natif ne succombât point aux tentations qui l'entouraient de toutes parts, lorsque son salaire était à peine suffisant pour le mettre au-dessus du besoin? Il était réservé à lord William Bentinck, à l'administration duquel se rattachent tant de réformes utiles, de mettre un terme à cet état de choses; en 1831, il promulgua une série de mesures ayant pour but d'associer les natifs à l'admi-

nistration du pays et de mettre leurs émoluments sur un pied suffisant. La juridiction des *munsiffs* fut étendue, et leur traitement élevé; on créa le poste de *principal sudder ameen*, qui fut revêtu de toutes les attributions accordées précédemment au juge du service civil. Le poste de *deputy collector* fut institué en faveur des officiers natifs des finances. Enfin, dans presque toutes les branches du service, les salaires et les pouvoirs des employés indigènes furent considérablement augmentés. Depuis lors jusqu'à nos jours, cette politique libérale a été suivie par tous les gouverneurs généraux sans déviation. Les exigences du service, les intérêts du budget de l'Inde, ont sans doute contribué à faire entrer l'élément natif en plus large proportion dans l'administration anglo-indienne, mais il serait injuste de nier que le désir de propager l'éducation dans la population indigène n'ait encouragé le gouvernement à prendre ces mesures empreintes d'un sage esprit de progrès. La question de l'éducation des natifs est en effet, il faut le reconnaître, une de celles dont le gouvernement anglais s'est occupé avec le plus d'ardeur depuis vingt ans, et en faveur de laquelle il a fait les plus grands sacrifices. Or, cette éducation que le natif reçoit de l'étranger, loin d'être un bienfait, n'est-elle pas un outrage de plus, si au sortir du collége il ne voit s'ouvrir devant lui aucune carrière où il puisse utiliser ses études? La question de l'éducation des natifs et celle de leur admission dans les fonctions publiques se trouvent étroitement liées l'une à l'autre. Tandis que les colléges doivent préparer au

gouvernement des agents honnêtes et habiles, l'espoir d'assurer à leurs enfants des positions avantageuses au service de l'État doit engager, surtout dans une société où il n'est d'autre rang que le rang officiel, bon nombre de parents à confier leurs enfants dès leur jeunesse aux écoles publiques. Cette intime corrélation n'échappa point à la pénétration de lord Hardinge, et en 1844, dans un document remarquable par la profondeur des vues, il émit l'idée de n'admettre dans les fonctions publiques que les jeunes gens élevés dans les colléges et de n'appeler même aux emplois les plus infimes que les hommes ayant reçu une certaine éducation. Pour arriver à ce but, on institua à Calcutta et dans les provinces des comités qui devaient chaque année examiner les candidats, sortis tous des institutions publiques, et choisir parmi eux les recrues de l'administration anglo-indienne. Les résultats que l'on pouvait espérer de ce nouvel état de choses n'ont point été réalisés : soit que le programme des examens ait été mal formulé, soit par tout autre motif, le nombre des candidats n'a jamais répondu aux besoins du service, et les règlements rédigés sous l'influence de lord Hardinge sont presque dès leur naissance tombés en désuétude. On ne saurait contester toutefois ce qu'ils ont d'avantageux et d'équitable, et il faudra vraisemblablement y revenir un jour dans l'intérêt du gouvernement lui-même.

Pour donner une idée exacte des fonctions publiques attribuées aux natifs sous le gouvernement de la compagnie, et dont les titulaires doivent posséder des con-

naissances libérales, il suffira d'indiquer le nombre des employés indigènes supérieurs admis à servir dans les départements de la justice, de l'intérieur et des finances pour le Bengale, les provinces nord-ouest et le Punjab. Le chiffre total de ces fonctionnaires est de 1,850 [1]; les plus importants parmi eux tiennent leur brevet du gouvernement suprême. Les *munsiffs* sont nommés par les juges de la cour d'appel de la présidence à laquelle ils appartiennent; mais avant d'être appelés aux fonctions judiciaires, ils doivent avoir reçu un certificat de capacité qui leur est délivré après examen par des juges compétents. Les *theseeldars*, les employés des douanes, du sel, de l'opium, reçoivent leur nomination des chefs de ces divers services, qui sont responsables des actes de leurs subordonnés, et peuvent, en cas d'incapacité ou de mauvaise conduite, les démettre de leurs fonc-

[1]

Département de la justice. — Juges auxiliaires, *principal sudder ameen, sudder ameen, munsiffs*...............	600
Département de l'intérieur. — *Assistants magistrate*, assistants colleeteurs, etc.........................	250
Département des finances. — Officiers du revenu (*theseeldars*).......................................	800
Département du sel, des douanes, de l'opium........	200
Total..............................	1,850

Ces diverses fonctions sont ainsi rétribuées :

Juges auxiliaires, *principal sudder ameen, sudder ameen, munsifs*...	de 120 à 1,200	liv. st.	par an.
Assistants magistrats, assistants collecteurs....................	de 300 à 800	—	—
Officiers du revenu (*theseeldars*)..	de 100 à 300	—	—
Employés des départements du sel, de l'opium, des douanes..	de 100 à 1,200	—	—

tions. Les règlements qui prescrivaient de n'admettre dans les emplois publics que des natifs élevés dans les colléges, éprouvés par un examen, sont tombés en désuétude, comme nous l'avons dit, aussitôt après avoir été promulgués. En l'absence d'épreuves préliminaires, les fonctionnaires sont choisis aujourd'hui parmi les familles qui ont été attachées depuis longues années à la fortune de l'Angleterre dans l'Inde, familles qui appartiennent presque toutes à la religion mahométane, car les musulmans se rapprochent beaucoup plus que les Hindous des Européens par leurs idées et leurs manières. On rencontre toutefois aujourd'hui des Hindous appartenant aux castes des marchands et des écrivains, gens fort intelligents, très-aptes aux affaires, et qui seront appelés bientôt sans doute aux plus hauts grades de l'administration native.

Les officiers natifs dont il vient d'être question composent l'état-major de l'armée administrative, mais il est dans ses rangs une multitude de soldats dont il nous reste à parler. Nous ne saurions donner une meilleure idée de la position de ces serviteurs infimes de l'État qu'en énumérant sommairement le personnel des bureaux d'un magistrat, ainsi que celui des bureaux d'un collecteur, personnel à peu près uniforme dans tout le domaine indien. En effet, même dans les présidences où un seul officier remplit les doubles fonctions de magistrat et de collecteur, les deux départements demeurent entièrement séparés. Les bureaux d'un magistrat de district se composent d'un chef de bureau (*sheris-*

tadar) qui a sous sa direction les commis et répond de la bonne tenue des registres, d'un shérif (*nazir*) qui garde les accusés, et fait exécuter les sentences rendues, d'un *greffier* qui conserve les documents judiciaires. Viennent ensuite dix ou douze commis qui prennent les dépositions des témoins, tiennent la correspondance, et une vingtaine de garçons de bureau (*chuprasses*), chargés de faire la police des audiences, de porter les messages du magistrat, etc. Les bureaux du collectorat sont à peu près organisés sur le même pied [1]; ils comp-

1 Les choses de l'Inde sont si peu connues en Europe, que l'on nous excusera sans doute de passer ici rapidement en revue le personnel des bureaux d'un collecteur. Ces bureaux sont au nombre de sept. Les deux premiers forment une sorte de secrétariat; le troisième est celui du trésor ; le quatrième exécute les ordres judiciaires ; le cinquième dirige les affaires de peu d'importance qui ne demandent qu'une décision sommaire du collecteur; le sixième garde les archives ; le septième est le *bureau anglais*. Or dans le premier bureau nous trouvons sept employés: le chef (*sheristadar*), à 50 roupies par mois ; le secrétaire ou lecteur (*meer-moonshee*), à 40 r. ; deux gardiens de papiers, à 20 et 15 r.; trois assistants, à 10 r. Dans le second bureau figure un teneur de comptes (*head muhureer*), recevant 19 r. par mois; deux assistants du teneur de comptes, à 15 r.; un employé chargé de préparer les *warrants*, à 10 r. ; un gardien du registre des propriétés (*towjee noris*), à 19 r.; deux assistants du *towjee noris*, à 10 r. ; un employé chargé de garder les correspondances, à 17 r. Le bureau du trésor compte un chef de la comptabilité à 68 r. par mois, un gardien du registre des reçus, à 8 r., un assistant de ce gardien, à 6 r.; un employé pour la tenu des comptes du timbre et des papiers de la compagnie, à 8 r. ; un autre qui enregistre les billets de banque, à 8 r.; deux employés qui examinent les roupies et reçoivent chacun 7 r. par mois. Le bureau d'exécution des ordres judiciaires se compose d'un *nazir* (shérif) à 10 r. par mois, et de son assistant, à 7 r. ; le bureau des petites affaires, d'un directeur à 40 r. et de deux assistants à 10 r. Les archives comptent deux gardiens, à 30 r.; deux premiers assistants, à 10 r.; deux sous-assistants, à 7 r. 1/2. Dans le bureau anglais, nous

tent de plus un département spécial, avec une demi-douzaine de commis qui tiennent les comptes du trésor public en anglais. C'est au reste en cette langue que le magistrat et le collecteur correspondent avec l'autorité supérieure. A ce personnel administratif il faut joindre celui des sous-agences du revenu, disséminées dans le pays, et dont il se trouve douze ou quinze par district, un nombre considérable d'employés attachés aux départements spéciaux de la police, du sel, de l'opium, des douanes, si bien que l'on peut représenter par les chiffres suivants les diverses classes d'employés qui appartiennent au service public dans le Bengale, les provinces nord-ouest, les provinces d'Assam, de Tennasserim.

Employés du service civil..................	405
Officiers de l'armée pourvus d'emplois civils, service civil auxiliaire.....................	1,543
Employés natifs hindous et musulmans.........	45,538 [1]

Il nous reste, pour donner un résumé à peu près exact de la machine gouvernementale anglo-indienne, à dire quelques mots de l'organisation de la police dans les domaines de la compagnie : administration incom-

trouvons un chef de bureau à 62 r.; un commis pour la tenue des comptes, à 41 r.; un commis pour l'enregistrement des lettres, à 35 r., un commis assistant à 30 r. et deux copistes à 20 r.

[1] Quelques chiffres compléteront ces détails, en faisant connaître le nombre des employés natifs en 1849 et le taux des traitements répartis entre eux à cette époque. Depuis l'année où on les a recueillis, ces chiffres ont peu varié. L'administration indienne comptait alors dans ses rangs 24,118 employés, touchant par mois de 2 à 4 roupies, 11,417 de 4 à 8, — 3,504 de 8 à 12,— 1,767 de 12 à 16,—618 de 20 à 25,—613 de 25 à 30, — 572 de 31 à 40,—722 de 41 à 50,—153 de 51 à 60,—86 de 61 à 70,—177 de 71

plète, impuissante, vicieuse, qui, de l'avis de tous les hommes compétents, est la honte du gouvernement comme la plaie du pays, et demande les plus radicales réformes.

Il se commet dans le Bengale, en moyenne annuelle, soixante mille attentats contre les personnes ou les propriétés; mais la terreur qu'inspire la police est telle qu'une grande partie des crimes restent inconnus de l'autorité. En effet, les natifs s'abstiennent souvent et (faut-il le dire?) avec raison de poursuivre celui qui les a volés ou maltraités, uniquement pour échapper aux dangers du contact avec la police, même comme partie plaignante.

Montrer quelle est l'organisation de la police dans le Bengale, ce sera préciser l'état de cette administration dans l'Inde entière : les trente-deux districts de la présidence sont divisés en 469 *thanahs*, tous dirigés par un *darogah*, officier supérieur. Chaque thanah varie en étendue de 100 à 800 milles carrés, et renferme une population moyenne de 80,000 âmes. Le darogah a sous ses ordres deux officiers et une quinzaine d'agents inférieurs, *burkundazes*, qu'il faut distinguer des *chonkeedars* de village, employés d'une sorte de police irrégulière dont nous aurons à parler plus loin. Les *darogahs* sont divisés en trois classes, qui reçoivent 50, 75 et 100 roupies par mois. Les officiers subalternes de police touchent un salaire de 7 roupies, et les *burkundazes*

à 80,—20 de 81 à 90,—357 de 91 à 100,—37 de 104 à 125,—98 de 130 à 150,—22 de 156 à 200,—13 de 260 à 300,—39 de 310 à 350,—32 à 400,—11 à 450,—1 à 500,—9 à 600,—1 à 750,—1 à 1,200.

4 roupies seulement. Les employés de la police n'appartiennent pas tous à une même caste ou à une même croyance, ils sont pris indifféremment dans les rangs de la population chrétienne, musulmane ou hindoue.

A la première nouvelle d'un crime, il est du devoir du *darogah* de se rendre au lieu désigné, de recevoir les dépositions de la partie plaignante et des témoins, et de diriger vers le magistrat du district les documents de son enquête et la personne de l'accusé. L'imagination la plus noire ne saurait rêver les révoltantes iniquités qui accompagnent ces premiers procédés judiciaires : le parjure pratiqué dans des proportions heureusement inconnues en dehors de cette terre classique du mensonge ; l'accusé sur lequel pèsent les plus fortes charges relâché le plus souvent lorsqu'il peut satisfaire la cupidité du darogah et de ses subordonnés ; maisons livrées au pillage ; innocents soumis sciemment à de véritables tortures qui doivent leur arracher des aveux, enfin des hommes amenés, à prix d'argent, à s'accuser d'un crime qu'ils n'ont pas commis, et qui entraîne la peine capitale ! Un pareil tableau semble dépasser de beaucoup les limites du vraisemblable ; ce n'est toutefois qu'une reproduction affaiblie de ce qui se passe presque journellement dans l'Inde. Nous prendrons la liberté de citer un exemple à l'appui de nos observations, exemple que nous n'emprunterons pas aux légendes hindoues, comme on pourrait le croire, mais bien aux annales du *Sudder Adawlut* du Bengale, à la rumeur publique, car il est connu de tous.

Un darogah avait donné avis d'un crime au magistrat du district, en ajoutant que les plus actives recherches n'avaient pu le mettre sur les traces de l'auteur du forfait. Le magistrat, qui soupçonnait la probité de son subordonné, lui annonça que si dans dix jours les auteurs du crime n'étaient pas découverts, il serait suspendu de ses fonctions. Aucun résultat n'ayant été obtenu au terme du délai, la menace fut mise à exécution, et le darogah remplacé temporairement par un officier inférieur dont le magistrat stimula le zèle en lui promettant la place du darogah destitué, au cas où il découvrirait les coupables. Le nouveau fonctionnaire ne fut pas plus heureux que son prédécesseur; mais plutôt que de renoncer à la place promise à son ambition, il fit offrir une récompense de 100 roupies à quiconque voudrait s'avouer coupable du meurtre en question. Deux êtres à apparence humaine, en vérité nous ne pouvons pas dire deux hommes, se présentèrent pour accepter les conditions de ce marché, dont, vu la concurrence, la prime fut réduite de moitié. Immédiatement l'officier de police inventa une histoire en harmonie avec les dépositions des témoins; les deux individus firent leurs aveux devant les habitants les plus considérables du village, et les procès-verbaux de l'enquête et les accusés furent dirigés vers le magistrat, qui en récompense appela sans délai son délégué infidèle aux fonctions du darogah destitué. Comme il avait été convenu dans les conditions du marché que les accusés renouvelleraient leurs aveux en présence du magistrat, ils racontèrent

fidèlement de nouveau devant ce dernier les détails du crime imaginaire; puis, croyant alors avoir rempli honnêtement tous les termes du contrat, ils ne comparurent devant le juge du district que pour nier leurs aveux précédents, et affirmer qu'ils n'avaient fait autre chose que d'apposer leur signature à des papiers écrits par les principaux du village et dont ils ne connaissaient pas le contenu, ignorance que de nombreux témoins pouvaient affirmer. Ces témoins, dont ils avaient sans doute d'avance payé le concours, furent appelés aux assises; mais soit qu'ils eussent été achetés à un prix supérieur par le darogah, soit qu'ils fussent intimidés, ils confirmèrent purement et simplement les faits de l'enquête, ajoutant qu'ils avaient entendu l'aveu du crime sortir de la bouche des accusés. Une condamnation capitale termina le procès. Ce fut seulement alors que les condamnés avouèrent leur transaction avec le darogah, et purent, heureusement pour eux, donner la preuve qu'au moment du meurtre ils étaient renfermés dans la prison du district.

Ce ne sont pas là, nous le répétons, des histoires faites à plaisir; quiconque a vécu dans l'Inde les reconnaîtra pour exactes; quiconque réfléchira qu'au Bengale le prix courant d'un faux témoignage est d'un ana (17 centimes), comprendra facilement que, ne fût-il pas vrai, notre récit est au moins très-vraisemblable. Voici du reste les opinions qu'un Hindou dont le nom est arrivé jusqu'en Europe, et qui se distinguait parmi ses compatriotes par ses lumières, ses idées libérales, son goût

pour toutes les choses de la civilisation européenne; voici, disons-nous, les opinions que Dwarkanauth Tagore exprimait, il y a plus de dix ans, au sujet de la police anglo-indienne devant le comité d'enquête de Londres; ces opinions, il les exprimerait sans doute encore aujourd'hui : « Je pense que du darogah au péon le plus infime tout l'établissement de la police est gangréné, et que l'on ne saurait obtenir justice dans un seul cas sans acheter à prix d'argent la protection de ses officiers. Lorsqu'un magistrat prend une affaire des mains du darogah, la partie même qui a le bon droit de son côté doit payer le bon vouloir de cet agent, et comme les deux adversaires s'efforcent par des présents d'obtenir sa protection, il arrive le plus souvent que les conclusions du rapport donnent gain de cause à celui qui a déboursé les plus grosses sommes sans tenir nul compte des intérêts de la justice. Si un officier inférieur de la police est envoyé dans un village pour faire une enquête, l'intendant du *zémindar* lève immédiatement une taxe à son profit sur les habitants, et cette coutume est établie de si longue date, qu'elle s'exerce comme un droit, sans provoquer les moindres réclamations. Le darogah et ses agents, lancés à la poursuite des auteurs d'un *dacoït* (crime de vol à main armée), saisissent au hasard innocents et coupables dans les villages qu'ils parcourent, et souvent relâchent les individus les plus compromis lorsqu'ils peuvent payer une rançon suffisante. » A la question suivante qui lui fut posée : « Les résidents européens de l'Inde ont-ils recours pour protéger leurs

intérêts en litige à ces moyens frauduleux? » — Dwarkanauth Tagore répondit franchement : « Oui, je suis obligé d'avoir recours à ces moyens frauduleux, et les résidents européens de l'Inde doivent faire comme moi. »

Le colonel Sleeman, qui a dirigé avec tant de succès les mesures destinées à extirper l'abominable secte des *thugs*, parle en ces termes de la police anglo-indienne[1] : « Lorsque des officiers de police ne peuvent découvrir l'auteur d'un crime, ils n'hésitent pas à arrêter des innocents, et ils leur arrachent des aveux par de véritables tortures. Ont-ils été gagnés par les coupables, et veulent-ils qu'un crime reste inconnu de l'autorité supérieure, ils imposent silence par des menaces aux parties plaignantes, et, chose extraordinaire, tant est grande la terreur qu'inspire la police ! ces menées criminelles trouvent sur le lieu même de l'attentat des complices tout disposés à les favoriser. C'est en effet une chose ruineuse pour les pauvres natifs que d'être appelés à venir porter témoignage à la station du district, souvent fort éloignée de leur village. Aussi a-t-on vu souvent des parties plaignantes contraintes par leurs voisins à acheter d'un officier de police la faveur de retirer la plainte qu'elles avaient déposée entre ses mains. »

Ces jugements portés sur la police indienne par deux hommes auxquels personne ne saurait contester une profonde connaissance des choses de l'Inde s'appliquent à la police placée sous le contrôle direct du gouverne-

[1] Dans son ouvrage intitulé : *Rambles and Recollections*.

ment. Il est toutefois dans les domaines de l'honorable compagnie un autre établissement de police emprunté aux traditions des gouvernements natifs, établissement plus vicieux encore que celui dont on a dû tracer un si déplorable tableau.

Sous les empereurs de Dehli, les *zémindars* ou grands propriétaires exerçaient une autorité absolue dans leurs domaines. Pour percevoir les rentes et les impôts de la terre, maintenir l'ordre, attaquer leurs voisins ou se défendre contre eux, ces sortes de seigneurs féodaux entretenaient des bandes de coupe-jarrets dans lesquels ils trouvaient des instruments aveugles de tyrannie, et qui, le plus souvent mal payés par leurs maîtres, vivaient à discrétion aux dépens des populations natives. Aux premiers jours de la conquête anglaise, on modifia cet état de choses, et les zémindars furent rendus responsables des crimes et attentats commis dans leurs domaines, mesure préventive dont le côté vicieux ne tarda pas à se révéler. L'on encourageait ainsi en effet les zémindars à donner asile à des bandes de voleurs qui, respectant les territoires de leurs patrons, où ils trouvaient un sûr asile, allaient ravager les districts voisins et revenaient partager avec eux les produits de leurs rapines. Il fallut donc revenir sur ces dispositions légales et faire rentrer les zémindars sous la loi commune, en les rendant responsables seulement des crimes auxquels ils auraient participé. Les modifications apportées par le nouveau système dans les pouvoirs attribués aux zémindars furent plus apparentes que réelles; les

agents de la police native (*chowkeedars*), nommés désormais par les habitants de chaque village, et par conséquent sous l'influence du zémindar, restèrent de fait les âmes damnées de ce dernier et les complices obéissants de toutes ses iniquités.

L'intérêt de l'avenir, ce respect immuable des traditions qui caractérise à un si haut degré la race indienne, contribuent également à conserver aux zémindars du jour présent, chez les hommes de la police irrégulière, le même dévouement aveugle que les zémindars des siècles passés trouvaient dans leurs ancêtres. Le personnel de cette branche parasite de l'administration anglo-indienne est trente fois plus nombreux que celui de la police régulière; il se trouve beaucoup plus que cette dernière en contact direct, immédiat, avec les populations. C'est le plus souvent par son intermédiaire que l'autorité supérieure est instruite des outrages faits aux lois. En un mot, on peut sans exagération résumer l'état actuel des choses en disant que la police entière de l'Inde est entre les mains des grands propriétaires. Qu'un attentat soit commis, ce sont les hommes de la police irrégulière, ces véritables agents du zémindar, qui en donnent avis aux représentants de l'autorité, et le peu qui a été dit de la lèpre morale dont la race indienne est couverte doit faire comprendre que, dans ces dénonciations premières, la cause des haines et des vengeances du maître est servie avec bien plus de zèle que la cause de la justice et de la vérité. Les agents inférieurs n'hésitent pas en effet à diriger les soupçons de

la police régulière sur quiconque a encouru le déplaisir du despote au petit pied dont ils mangent le sel, si l'on peut emprunter ici la métaphore orientale consacrée. Il suit de là que l'établissement de la police régulière, vicieux comme il l'est dans tous ses rouages, doit, pour arriver en matière criminelle à la connaissance de la vérité, non-seulement combattre les ruses et les mensonges des coupables, mais encore les ruses et les mensonges d'un établissement nombreux et rival qui fonctionne à ses côtés. Voici au reste en quels termes M. Halliday, l'un des membres les plus éminents de la hiérarchie anglo-indienne, appréciait les services du corps de la police auxiliaire : « Cette force de 170,000 hommes, levée en vertu d'une coutume impérissable aussi longtemps que le nom de *chowkeedar* de village existera, se recrute parmi les classes les plus viles, les plus méprisées de la population. Les chowkeedars de village coûtent légalement aux populations 60 lacs par an, sans compter ce qu'ils s'attribuent par des moyens frauduleux, et ne sont cependant soumis à aucun autre contrôle que celui d'une communauté de village faible et ignorante, dont ils sont tantôt les tyrans, tantôt les esclaves. Voleurs par esprit de caste, par habitude, par relations, ces agents, indépendants d'un système régulier de police, sont sans organisation hiérarchique, dépravés par instinct, en un mot pires qu'inutiles. »

Dans les diverses opinions que nous venons d'émettre,

nous nous sommes efforcé de dépouiller tout esprit de parti, tout esprit même de nationalité. Notre histoire est assez riche en grandes pages pour qu'un homme qui s'honore du titre de Français puisse rendre justice à ce merveilleux édifice que l'habileté des hommes d'État de l'Angleterre et la bravoure de ses soldats ont élevé dans l'est. Des sentiments privés ont sans doute à réclamer une part d'influence dans la faveur que nous avons témoignée à ces institutions protectrices qui semblent devoir assurer un long avenir à la puissance anglaise dans l'Inde. Ainsi des sympathies bien naturelles pour une nation dont nous avons foulé le sol pendant de longues années, dans les rangs de laquelle nous comptons de sincères amitiés, et encore mieux peut-être la triste expérience des dangers qu'appellent sur les nations ces réformateurs à jet continu qui les conduisent au bord de l'abîme quand ils ne les y précipitent pas, — ces considérations expliquent assez pourquoi nous ne nous sommes pas mis à la remorque des grandes phrases consacrées, sonores et creuses, que les réformateurs ou soi-disant inscrivent à grand fracas sur leurs drapeaux, et qui au mieux ne signifient rien, entre autres celle-ci : « L'Inde doit être gouvernée par l'Inde et pour l'Inde, et non pas par l'Angleterre et pour l'Angleterre. » Ami sincère d'un progrès libéral et intelligent, si dans la question indienne nous devions prendre une devise, nous choisirions plutôt ces nobles paroles, prononcées par l'illustre marquis de Wellesley aux premières années du siècle : « L'Inde doit être gouvernée d'un palais avec

le sceptre d'un homme d'État, et non pas d'un comptoir avec une aune de marchand. »

L'importance du domaine de l'Inde pour l'Angleterre ne saurait échapper à la plus superficielle étude des sources et de agents de la fortune britannique. Si l'Angleterre a échappé aux crises révolutionnaires qui ont bouleversé depuis cent ans les divers États de l'Europe, c'est sans contredit parce qu'elle a pu verser dans ses domaines de l'Est cette classe vraiment dangereuse des sociétés modernes, les hommes d'éducation qui, écrasés par la trop grande concurrence des professions libérales, ne peuvent se faire en Europe leur part de soleil. Aussi, devant cette question si vitale pour l'Angleterre : assurer l'avenir des cadets de famille, *to provide for the younger sons,* nous nous sentons inhabiles à prendre en main la cause des natifs, à réclamer en leur faveur ces droits naturels dont la domination étrangère les dépouille, à conseiller en un mot le suicide à nos voisins d'outre-mer, en les engageant à mettre en pratique la devise de l'Inde gouvernée par l'Inde et pour l'Inde. Il y a sans doute dans ce fait d'une population exclue systématiquement de tous les hauts emplois de l'administration, d'une armée commandée exclusivement par des étrangers, un état de choses anormal, un abus de la force, une injustice réelle ; mais il y a au-dessus de tout cela l'intérêt du salut public, une question de vie ou de mort pour l'Angleterre : *to be or not to be!* L'injustice est d'ailleurs plus apparente que réelle : sauf des exceptions infinitésimales, il faut le reconnaître, on ne saurait ren-

contrer des natifs capables de remplir dignement de hauts emplois. Eussent-ils même l'énergie, les pouvoirs intellectuels nécessaires, ils seraient dépourvus de cet amour de la vérité, de ce culte du devoir, de cet instinct du point d'honneur, aussi nécessaires au magistrat qu'à l'officier. Ce sont là sentiments inconnus à la race indienne ; quiconque a la moindre expérience de ses mœurs l'avouera sans hésiter. En présence de ces faits, comment donc conseiller à l'Angleterre d'ouvrir les hauts grades de son armée ou les rangs du service civil aux hommes de l'Inde ?

Il est d'autres faits encore que l'on ne saurait passer sous silence. Les événements des vingt dernières années, années pleines d'épreuves, de succès mêlés de revers, ont donné une juste idée de la fragilité des bases sur lesquelles repose la puissance anglaise dans l'Inde. Pendant les désastres de Caboul, les campagnes incertaines du Punjab, on a pu facilement se convaincre que les sympathies populaires de l'Inde étaient avec les Afghans et les Sicks, et non pas du côté des Anglais. C'est en vain que la conquête anglaise a tiré l'Inde de l'abîme des guerres civiles et des révolutions, que sous son influence la fortune publique a augmenté dans des proportions prodigieuses ; tous les bienfaits d'un gouvernement régulier : la liberté individuelle, la sécurité parfaite de la propriété, les grands travaux publics qui sillonnent aujourd'hui le pays, n'ont inspiré aux populations ni affection ni reconnaissance. Pour elles, l'Anglais a été, il est et sera toujours le maître, sinon l'ennemi;

En pesant mûrement ces diverses et toutes puissantes considérations, on est amené à juger moins sévèrement les mesures d'exclusion qui ferment aux natifs les hauts grades de l'armée et de l'administration, et on en vient à conclure que des raisons spécieuses d'humanité et de justice ne doivent pas conduire au suicide la compagnie des Indes et l'Angleterre avec elle. Mais ce que l'honorable compagnie doit à son honneur, au rang élevé qu'elle occupera dans l'histoire moderne, c'est de donner aux peuples qui subissent ses lois une police honnête, une justice sérieuse, dont les arrêts puissent braver l'examen le plus rigoureux. Le sombre tableau que nous avons dû tracer, sur documents authentiques, de ces deux branches de l'administration anglo-indienne prouve assez tout ce qu'il y a de progrès à faire dans cette voie. N'est-ce pas là une mille et unième consécration de l'éternelle histoire de la paille et de la poutre, que de voir le peuple qui se fait avec tant d'ardeur le champion des opprimés, qui a eu tant de *meetings* pour la Hongrie ou la Pologne, tant de *speeches* contre sa majesté l'empereur d'Autriche ou le tsar de toutes les Russies, rester muet devant les iniquités qui se commettent journellement dans l'Inde, et qui ont pour complices, complices involontaires sans doute, des magistrats anglais? Il ne s'agit pas ici de ces larrons politiques qui empruntent le masque de la liberté et du patriotisme pour arriver à la fortune et au pouvoir; mais de l'abus le plus odieux de l'autorité dans des cas vulgaires, qui n'intéressent en rien la sûreté de l'Etat; d'aveux arrachés au milieu des

tortures, d'innocents gémissant dans les cachots, de familles injustement flétries; de cette justice élémentaire et sacré que le fort doit au faible, le gouvernant au gouverné. Nous savons que le remède au déplorable état de choses que nous avons dû constater n'est pas aisé à découvrir. Nous avons pu juger par nous-même combien il y avait d'illusions dans l'espérance que la propagation des lumières de l'Europe et de la foi chrétienne rectifierait le sens moral des populations indiennes. Sans doute il serait facile d'améliorer la situation en donnant au gouvernement de l'Inde, par une augmentation considérable du personnel européen, les moyens de surveiller d'une manière plus active et plus efficace les actes de la police indigène. L'administration indienne compte dans ses rangs des hommes éminents; espérons qu'ils sauront pourvoir à ces difficultés pratiques. Nous avons seulement voulu indiquer le champ d'abus qu'une nation libérale comme l'Angleterre ne saurait laisser subsister plus longtemps sans forfaire à son honneur, et que, dans son intérêt bien compris, dans l'intérêt de la justice. de l'humanité, de tout ce qu'il y a de sacré en ce monde, elle doit labourer jusqu'à ce que le dernier brin d'ivraie ait passé sous le soc de la réforme.

CHAPITRE II.

L'ARMÉE ANGLO-HINDOUE.

Aux deux grands pouvoirs qui se partagent le gouvernement de l'Inde correspondent deux catégories très-distinctes de forces militaires : l'armée de la compagnie, où domine l'élément natif, et l'armée royale, exclusivement composée de troupes anglaises.

C'est sur l'armée native, c'est sur les cipayes que doit se porter d'abord notre attention, comme sur une des institutions les plus remarquables de l'Inde anglaise. Les hommes compétents, nous le savons, sont loin d'accorder tous la même valeur au cipaye considéré comme homme de guerre [1]. Quiconque cependant étudiera im-

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, les insurrections militaires de Barrackpore, Meerut, Dehli, sont venus donner raison aux adversaires de l'armée du Bengale. En présence de ces terribles événements, nous devons humblement reconnaître que nous n'avions pas soupçonné, pas plus que l'autorité anglaise ne l'avait fait elle-même, l'étendue de la désaffection parmi les troupes natives. Ces insurrections, dont on ne saurait mé-

partialement les faits accomplis devra reconnaître que l'armée indienne est admirablement adaptée, soit aux ennemis qu'il s'agit de combattre, soit aux pays dont il faut protéger la tranquillité. Les conquêtes faites par elle depuis cent ans en font foi : l'on n'accomplit pas avec une armée défectueuse au triple point de vue de l'organisation, de l'instruction et du courage des soldats, ainsi que quelques-uns des détracteurs de l'armée native la représentent, les immenses travaux militaires qui ont réuni sous le sceptre de la compagnie le vaste empire qui s'étend du cap Comorin à Peshawer.

L'armée anglo-indienne est commandée par des officiers anglais, dont il faut en premier lieu examiner la condition. Et d'abord comment y obtient-on une commission ? Le patronage des directeurs de la compagnie distribue les brevets d'officier; pour toutes garanties préliminaires, il suffit de prouver qu'on a reçu une éducation de collége, qu'on est âgé de seize ans au moins, et de vingt ans au plus. Suivant un tableau récemment publié, il a été délivré, du 1er janvier 1836 au 9 décembre 1843, 1,976 commissions dans l'armée

connaître la gravité, doivent, en première ligne, être attribuées à l'imprévoyance avec laquelle on a systématiquement dégarni les régiments de leurs officiers pour en recruter les fonctions civiles. Ils prouvent aussi surtout que les préjugés religieux des hommes de l'Inde sont les mêmes qu'aux premiers jours de la conquête, car les correspondances sont unanimes à reconnaître qu'une vague crainte de conversion forcée a seule poussé à l'insurrection ces hommes fanatiques et crédules.

indienne. Ces commissions ont été ainsi réparties : à des fils d'officiers du rang de capitaine et au-dessous, 128; à des fils de majors et de lieutenants-colonels, 143; à des fils de généraux, 77; à des fils de membres du service civil de l'Inde, 105; à des fils d'officiers de l'armée et de la marine royale, 383; à des fils de membres du clergé, 205; à des jeunes gens dont les pères appartiennent au commerce, au barreau, etc., 938. Ce total énorme de brevets d'officiers distribués en moins de huit années est digne de fixer l'attention de quiconque veut se rendre un compte exact de la société anglaise. Là est une des soupapes de sûreté par lesquelles s'échappe, comme nous aurons occasion dans ces études de le faire remarquer bien des fois, la vapeur impure des éléments révolutionnaires qui bouillonnent au sein de l'Angleterre aussi bien qu'au sein des autres États de l'Europe. Que l'on prenne en effet les promotions des écoles militaires françaises pendant la période correspondante, et l'on reconnaîtra que le contingent d'officiers fourni par Saint-Cyr et l'École polytechnique est loin d'égaler le chiffre que nous avons donné plus haut. Et de cela ne doit-on pas logiquement conclure que bien des médecins sans malades, des avocats sans causes, des journalistes sans journaux, qui sont devenus la plaie et la honte de la société française, auraient pris place sous le drapeau avec honneur, si la France avait pu leur assurer des chances d'avancement convenables dans les rangs d'une autre armée de l'Inde? Nous ne pousserons pas plus loin ces considérations, sur lesquelles

nous nous sommes arrêté à plusieurs reprises; nous tenions seulement à indiquer de nouveau de quel poids pèse dans la balance des destinées de l'Angleterre ce prodigieux empire de l'Inde, dont elle est redevable à l'habileté de ses hommes d'État, au courage de ses officiers et de ses soldats, et, disons-le aussi, à cette heureuse étoile qui depuis cent ans n'a pas cessé de veiller sur ses destinées.

Ce n'est pas qu'il faille s'exagérer la brillante fortune pécuniaire ou militaire réservée aux élus qui reçoivent des commissions des directeurs de la compagnie. Les épaulettes de capitaine, au plus celles de major, sont des limites de carrière que nul, même le plus ambitieux, ne saurait se flatter de franchir. C'est peu de chose sans doute pour satisfaire des rêves de vingt ans, bien qu'au débarqué, le *griffin*, c'est le nom familier sous lequel on désigne dans l'Inde le jeune officier, n'apporte avec lui qu'un léger bagage de connaissances militaires, le plus souvent un sabre, des épaulettes et le *red coat*. Après quelques semaines de résidence au fort William, le nouveau-venu est dirigé sur un régiment, remis entre les mains d'un sergent instructeur, et au bout d'un an il a reçu toute l'instruction militaire que la compagnie exige de ses officiers. L'on voit tout de suite ce qu'un pareil système d'éducation militaire a de vicieux : c'est déjà officier et sous la direction d'un inférieur que le *griffin* commence ses études spéciales, trop courtes d'ailleurs, et cela sous un climat qui porte à la paresse, entouré comme il l'est des tentations du *sport*,

de la *mess* et du billard, si attrayantes pour un jeune homme. Aussi ne croyons-nous pas avancer une opinion erronée en affirmant que bien peu d'officiers de l'armée anglo-indienne, ceux-là seuls qui ont une vocation spéciale, arrivent à une parfaite connaissance des secrets de l'art militaire. Le gouvernement lui-même semble peu s'inquiéter de cet état de choses, car les primes d'encouragement qu'il accorde aux esprits studieux de son armée ne portent qu'indirectement leurs études sur les sciences militaires. Ainsi les langues orientales, les connaissances topographiques, les études de jurisprudence, qui conduisent à des positions lucratives dans les états-majors ou dans les emplois civils, se rattachent bien à l'art militaire, mais n'en sont après tout que des corollaires assez éloignés. On peut donc affirmer qu'en fait de sciences militaires, à l'exception toutefois de l'artillerie et du génie, corps fort remarquables, dont les officiers subissent tous des examens sévères au collége de Sandhurst, les officiers de l'armée de l'Inde ne sauraient soutenir la comparaison avec les officiers d'aucune armée européenne. Faisons observer aussi, pour être juste, qu'au jour du combat ils ont toujours montré un mépris du danger, un dévouement au drapeau écrit en lettres sanglantes et glorieuses sur le *butcher's bill* (la liste des morts), qui rachète et au delà, au point de vue militaire, ce qui peut leur manquer en fait de connaissances spéciales. L'opinion que nous venons d'émettre sur l'insuffisance des officiers anglo-indiens est, nous le savons, loin d'être populaire en Angleterre,

où l'on a vu l'organe le plus important de la publicité proposer sérieusement de mettre à la tête de l'armée de Crimée des officiers du service de l'honorable compagnie, qui, s'ils ont reçu du ciel le génie militaire, n'ont pas encore trouvé l'occasion d'en donner la preuve. Nous n'en persistons pas moins à croire que l'homme de guerre a des occasions plus nombreuses d'acquérir et de montrer des talents militaires dans le service de la reine que dans celui de la compagnie, et qu'en demandant de choisir le successeur de lord Raglan parmi les officiers indiens, le *Times* obéissait à un sentiment de patriotisme inquiet et peu raisonné.

Les conditions d'admission et d'instruction de l'officier de l'armée anglo-indienne étant connues, il reste à se demander quelles sont ses chances d'avancement. Il y a quelques années, la liste des lieutenants généraux de l'armée de l'honorable compagnie semblait destinée à détruire certains préjugés assez accrédités en Europe sur l'insalubrité du climat de l'Inde et la brièveté de la vie du soldat. Ce n'étaient que nonagénaires et octogénaires, et si les septuagénaires y figuraient, c'était seulement par exception et dans l'attitude de timides jeunes gens devant une auguste assemblée de patriarches. Les choses ont bien changé depuis les derniers événements dont l'Orient a été le théâtre, et l'armée de l'Inde compte dans ses rangs non-seulement des brigadiers, mais même des lieutenants généraux qui réunissent l'expérience aux forces physiques nécessaires pour soutenir la vie des camps sous ces climats meurtriers.

Ces rapides avancements ne sont encore, il est vrai, que la minime exception, et tout jeune homme qui entre dans le service de la compagnie, pour rester dans les limites du probable, ne doit rien rêver au delà des épaulettes de major. En effet, les majors comptent en moyenne plus de vingt-huit ans de service, et bon nombre de capitaines ont figuré plus de vingt-cinq ans sur les cadres de l'armée de l'Inde. Parmi les capitaines, il s'en trouve cependant qui, par suite de bonnes chances, n'ont attendu ce grade que neuf ou dix ans.

Il faut, pour compléter ces aperçus, dire quelques mots du brevet : le système de l'avancement à l'ancienneté exclusivement, — loi fondamentale du service indien,—a été modifié dans ces dernières années par l'introduction du brevet, qui sert de récompense aux actions d'éclat et de compensation aux officiers malheureux dans leurs promotions. Le lieutenant, après seize années de service, devient de droit *capitaine par brevet*, et après vingt-deux ans le capitaine devient major. Remarquons toutefois que le brevet n'est à peu près qu'une distinction honorifique, qu'il ne confère aucun avantage pécuniaire, et que les priviléges du grade par brevet ne peuvent s'exercer qu'en campagne, lorsque plusieurs régiments sont réunis.

L'avancement dans l'armée native a lieu à l'ancienneté dans le régiment jusqu'au grade de lieutenant colonel, et, à partir de ce grade, à l'ancienneté encore, mais sur un cadre qui comprend les officiers généraux des trois armées indiennes : Bengale, Madras et Bombay.

Le système de *purchase*, en vigueur dans l'armée royale, est proscrit par les règlements indiens; il arrive cependant chaque jour, sans que l'autorité y mette obstacle, que les officiers d'un régiment se cotisent pour acheter la retraite d'un supérieur, lieutenant-colonel, major ou capitaine. Les sommes données en ces occurrences, variables d'ailleurs, s'élèvent dans l'infanterie environ à 25,000 roupies pour un capitaine, et 30,000 pour un major. Les contributions des officiers pour parfaire ce payement sont à peu près les suivantes : le *senior capitaine* qui, par la retraite du major, devient officier supérieur, 12,000 roupies; le *senior lieutenant* qui devient capitaine, 3,500 roupies; le *senior enseigne* qui devient lieutenant, 1,200 roupies, etc.

L'on se fait en Europe une idée si magnifique de l'Inde et des trésors que les Européens sont appelés à s'y partager, qu'il convient d'entrer dans quelques détails sur la solde des officiers anglo-indiens. Un enseigne au régiment touche 202 roupies par mois, un lieutenant 256, un capitaine 415, un major 780, un colonel 1,032. Le commandement d'un régiment procure une augmentation de solde de 400 roupies, et celui d'une compagnie, de 50 par mois. Ce dernier supplément est fort important, car, comme on le verra plus tard, les régiments de cipayes sont fort dépourvus d'officiers, et il arrive souvent qu'un lieutenant ait le commandement de plusieurs compagnies, et un capitaine celui d'un régiment. La solde d'un brigadier en commandement

est de 2,500 roupies. Quant aux retraites, elles sont variables, suivant que l'officier, après vingt-deux ans de service, s'il est capitaine, par exemple, passe dans l' *Invalid Establishment*, ou prend sa retraite définitive. Dans le premier cas, il touche sa solde entière, mais il est tenu de résider dans l'Inde; dans le second, il peut quitter le pays, mais il perd environ un tiers de sa solde.

Les pensions des veuves et des enfants des officiers ne sont pas payées directement par l'Etat, mais par des caisses de prévoyance subventionnées assez largement. Le *Military Fund* de l'armée du Bengale, la plus remarquable de ces institutions, fondé en 1805, ne reçut tout son développement qu'en 1823. Ce fonds d'assurance mutuelle reçoit une subvention de 22,000 roupies de la compagnie et compte près de trois mille souscripteurs, qui, moyennant une retenue variable suivant les grades, assurent une pension suffisante à leurs veuves et à leurs enfants. Ces retenues s'élèvent annuellement à 22 livres sterling 10 sh. pour un colonel, 18 liv. st. pour un lieutenant-colonel, 14 liv. st. 8 sh. pour un major, 9 liv. st. 9 sh. pour un capitaine, etc. Le taux des pensions servies par le *Military Fund* est le suivant : 342 liv. st. à la veuve d'un colonel, 273 liv. st. à la veuve d'un lieutenant-colonel, 205 liv. st. et 136 liv. st. aux veuves de majors et de capitaines. Les enfants des souscripteurs décédés touchent jusqu'à six ans une pension de 30 liv. st. A partir de cet âge jusqu'à dix-sept ans, les garçons reçoivent 40 liv. st. La pension des filles, fixée à 45 liv.

st., est payée jusqu'à leur mariage. En 1850, les recettes du *Military Fund* s'élevaient à 1,788,629 roupies, et ses dépenses à 1,748,371 roupies.

Après avoir examiné les conditions de solde des officiers du service indien et vu que les capitaines touchent au moins 1,000 francs par mois, et les lieutenants-colonels plus de 4,000, il ne faut pas une longue étude de la paye des grades correspondants dans les armées européennes pour être à même d'affirmer que l'état-major anglo-indien est l'état-major le plus splendidement rétribué du monde, et cependant les appointements militaires, surtout dans les grades inférieurs, sont à peine suffisants pour vivre. La faute première en est aux habitudes mêmes du pays, au nombre exorbitant de domestiques qu'à l'armée comme à la ville il faut traîner avec soi et payer de sa bourse. Il est d'autres raisons encore des difficultés pécuniaires qui embarrassent la majorité des officiers du service de la compagnie : par exemple, les mariages dans les grades subalternes, les facilités de crédit que rencontre quiconque porte l'épaulette, les sommes considérables qu'il faut souvent fournir pour acheter la retraite d'un supérieur, etc. Heureusement pour les officiers, il en est bien peu, parmi ceux qui donnent des gages de capacité et de bonne conduite, qui n'arrivent point à des emplois civils ou d'état-major dont le riche traitement dépasse souvent du double la solde de leur grade : ainsi les fonctions diplomatiques, les emplois d'ingénieur civil, du commissariat, les commandements des corps irréguliers, des milices loca-

les, etc. Ce mode de récompense entraîne toutefois de sérieux inconvénients, et pour en juger, ouvrant au hasard l'*Annuaire* de l'armée du Bengale, qu'on examine les cadres du 55e régiment d'infanterie. Sur six capitaines, deux ont des emplois civils, un troisième est en congé; des dix lieutenants, quatre sont pourvus de fonctions administratives, deux sont attachés à des corps irréguliers; deux enseignes sont en congé. Et il arrive le plus souvent que l'effectif des officiers présents au corps est moindre que celui porté au livre officiel. Aussi nous assure-t-on qu'il n'est pas rare de voir des enseignes commander des régiments, et l'on cite l'exemple d'un docteur ayant fait fonction de chef de corps pendant plusieurs mois. Les officiers de l'armée du Bengale au-dessous du grade de colonel s'élèvent à 2,250. On distribue parmi eux 530 appointements civils ou d'état-major, que l'on peut classer ainsi : emplois civils, 136; d'état-major, 44; du commissariat, 130; commandements de corps irréguliers et de milice, 220; total, 530.

De tout ceci il faut conclure que dans l'armée anglo-indienne l'ambition des officiers n'est point stimulée par la perspective d'un avancement rapide, d'honneurs militaires. La seule récompense qu'un bon et éminent serviteur puisse recevoir de ses chefs est un emploi civil ou d'état-major, qui ajoute 1,000 ou 1,500 roupies à sa solde de chaque mois. Sans doute l'argent est aujourd'hui chose précieuse, comme il l'a d'ailleurs toujours été; nous croyons cependant qu'en faire presque exclusivement le prix du sang n'est pas le vrai

moyen d'entretenir dans une armée les saines traditions militaires, et que si les troupes de la compagnie devaient un jour rencontrer des ennemis maîtres des secrets de la tactique européenne, on serait forcé de modifier un système dont les inconvénients frappent tous les yeux, et dont le plus grave est sans contredit d'amener à la tête des régiments des officiers qui ont passé leurs années d'énergie dans les emplois civils, et qui, lorsqu'ils rentrent au corps après vingt et vingt-cinq ans d'absence, sont souvent incapables de faire manœuvrer quatre hommes sans un caporal.

Il nous reste à dire quelques mots du caractère public et privé des officiers de l'armée de l'Inde. Et à ce sujet, tout en parlant avec respect et sympathie d'un corps de braves gens qui a toujours noblement fait son devoir devant l'ennemi, qu'il nous soit permis de dire que l'histoire de l'armée de l'Inde, étudiée même à la surface, fournirait de nombreux et trop significatifs arguments à opposer aux philippiques contre la corruption française dont la presse de Londres a si longtemps et avec tant d'amour rempli ses colonnes; mais l'héroïsme des soldats d'Inkermann et de Balaclava a fait apprécier à leur juste valeur de niais préjugés, et nous ne croirions pas faire acte de bon Français et d'écrivain sensé en entamant, ne fût-ce même que d'apparence, la ritournelle usée de l'air de *l'anglophobie*. Aussi, passant au plus vite du sérieux au comique, demanderons-nous au lecteur la permission de lui raconter une petite anecdote fort authentique, qui donne une juste idée du

mélange d'égalité et de hiérarchie qui caractérise les rapports des officiers anglais entre eux. La scène se passe à la *mess* d'un régiment d'infanterie. Il est dix heures ; la table est présidée par le major A..., et le *claret* circule librement. Sous l'excitation du rouge liquide, l'enseigne B... se laisse entraîner à d'interminables discours, et le major A... le rappelle à l'ordre en ces termes : *Hold your tongue, sir* (taisez-vous ; littéralement : tenez votre langue, monsieur.) Immédiatement l'enseigne B... fait sortir un énorme bout de langue rouge de lèvres vermeilles, le saisit entre l'index et le pouce, et demeure imperturbable au port de la langue comme s'il eût été au port d'armes, à la grande joie des convives et à la plus grande colère du major A.... Sur la requête de ce dernier, une cour martiale fut convoquée, et sérieusement et sévèrement réprimanda l'enseigne B... pour *conduct unbecoming an officer and a gentleman*, sans toutefois ajouter dans le jugement comme elle l'aurait pu : « Pour avoir exécuté un mouvement non prévu dans le manuel du soldat. »

Cette petite scène nous amène tout naturellement à parler des *messes* des régiments natifs. Quiconque a un peu vécu parmi les Anglais a dû être nécessairement frappé de la parfaite intelligence avec laquelle ils comprennent et pratiquent la vie en commun entre hommes, et nous ne connaissons rien en Angleterre de plus propre à frapper un étranger que le luxe bien entendu de la *mess* d'un régiment de l'armée de la reine, lorsque dans le pays voisin, il faut bien le dire, les officiers sont

réduits à vivre dans des taudis de la manière la plus mesquine. Les Spartiates, il est vrai, se nourrissaient de brouet noir, mais, Dieu merci, leur temps est passé, et l'on pourrait peut-être introduire quelques améliorations heureuses dans l'armée française, non pas en imitant les *messes* des *blues* et des régiments fashionables, trop somptueusement montées, mais bien celles de l'armée indienne, dont le bien-être ne sort pas des limites du confortable. Les *messes* de l'armée indienne se distinguent de celles de l'armée de la reine en ce qu'elles ne sont pas fournies au tarif. Le corps d'officiers administre lui-même sa table et entretient généralement une basse-cour, des vaches pour le lait et le beurre, souvent même des moutons et des bœufs. Au bout du mois, la dépense est partagée parmi les officiers. Pour les vins, bières et spiritueux, à la fin de chaque dîner, on fait circuler un papier divisé en colonnes, en tête desquelles sont inscrits les noms des divers vins servis, et chacun s'inscrit à la colonne des liquides qu'il a consommés. La *mess* ne fournit point de déjeuner, chaque officier déjeune généralement chez lui, mais un repas froid, composé des restes du dîner de la veille, est préparé d'ordinaire l'après-midi dans la *mess-room*. A l'exception des temps de marche, où l'on dîne au jour, le dîner est servi à la nuit tombante. Dans une *mess* bien organisée, les dépenses mensuelles d'un officier qui vit sobrement et ne boit à son ordinaire que du sherry et de la bière, laissant pour les grandes occasions le champagne et le bordeaux, d'un prix toujours exorbitant dans l'Inde; les dépenses

mensuelles, disons-nous, d'un officier peuvent ne s'élever que de 80 à 100 roupies par mois. La *mess* a généralement chaque semaine un grand dîner ou *public nigth*, auquel chaque officier peut inviter ses amis. Outre les dépenses de la *mess*, chaque officier doit payer à un fonds commun 5 roupies par mois, souscription qui sert à payer le loyer de la maison de la *mess*, les souscriptions aux journaux et revues, l'entretien de la vaisselle et de l'argenterie.

Les règlements des *messes* de l'armée anglo-indienne sont à peu près les mêmes que ceux de l'armée royale. La table est présidée à tour de rôle par chaque officier, et ce rôle de maître de maison, que remplissent même les plus jeunes, sert à développer dans les états-majors, sans aucun doute, ces manières élégantes que l'on remarque chez la plupart des officiers anglais. Les jeux de hasard sont prohibés dans l'établissement de la *mess*; mais on y trouve généralement un billard.

En regard des officiers anglais employés dans l'armée de la compagnie, plaçons maintenant les soldats et les officiers natifs. La compagnie des Indes, en donnant pour base à sa puissance une armée native, a dû prendre soin que les armes des cipayes ne pussent jamais se tourner contre elle. A cet effet, les règlements d'une haute sagesse politique prescrivent de composer les régiments d'hommes des deux religions qui divisent la population de l'Inde, et y forment deux nations rivales. Dans l'infanterie, la proportion réglementaire est de deux tiers d'Hindous et un tiers de musulmans. Depuis

la conquête du Punjab, on admet les Sicks dans la proportion d'un dixième, soit une compagnie par régiment. Les soldats d'infanterie appartiennent aux castes des *brahmes, rajpoots, choutries, gwallahs* ou pasteurs; ces derniers donnent des soldats fort estimés pour leur docilité et leur bravoure. La grande majorité des cipayes de l'armée du Bengale, dont nous nous occupons ici spécialement, est fournie par les populations des provinces nord-ouest et du royaume d'Oude. Dans la cavalerie, les régiments sont invariablement composés mi-partie de musulmans, mi-partie d'Hindous. Le recrutement s'opère sans l'intervention du gouvernement. Lorsqu'un vieux soldat revient au régiment après un congé passé dans ses foyers, il ramène souvent avec lui un ou plusieurs jeunes gens de son village qui désirent prendre du service dans l'armée native, où ils sont admis après avoir présenté leurs certificats de caste et passé la visite du médecin. Il n'y a pas de limite d'âge, et l'on comprend que parmi ces populations primitives il soit impossible de vérifier exactement l'âge des recrues. L'on peut toutefois fixer approximativement, sans grandes chances d'erreur, à dix-huit ans et à vingt-deux ans les limites d'âge minimum et maximum des conscrits.

La solde des cipayes varie de 7 à 9 roupies par mois, suivant le nombre d'années qu'ils ont servi. Si l'on remonte l'échelle des grades accessibles aux cipayes, on rencontre d'abord le *naïck,* qui touche par mois 12 roupies, le *havildar,* qui en reçoit 14. Le *jemmadar* et le

soubadar[1] ont une solde mensuelle, le premier de 40, le second de 60 roupies. La paye est un peu plus élevée dans la cavalerie. La compagnie des Indes ne fournit rien autre chose à ses soldats que leur paye et des huttes dans les cantonnements. Le cipaye avec sa solde doit pourvoir à sa nourriture et à son entretien, savoir : renouveler de deux années l'une son habit et son pantalon de drap, payer ses cols, souliers, tenue blanche, etc. L'habit est livré aux soldats au prix de 3 roupies 4 anas, et le pantalon au prix de 3 roupies 2 anas. La dépense d'un équipement d'infanterie complet est évaluée de 15 à 16 roupies. L'on ne saurait apprécier exactement les dépenses que sa tenue coûte à un soldat, cela dépend du plus ou moins d'économie du sujet. Cependant plusieurs officiers nous ont affirmé qu'en prenant une roupie par mois pour base de calcul, on aurait une moyenne presque exacte. La nourriture d'un Hindou coûte environ 3 roupies par mois; le soldat natif, après avoir défrayé les dépenses de son entretien et de sa nourriture, peut donc économiser ou envoyer à sa famille, ce qu'il fait le plus généralement, à peu près 36 roupies par an. Pour les musulmans, moins sobres et moins économes que les Hindous, la chose est différente, et non-seulement les soldats qui professent l'islamisme ne font pas d'économies, mais encore la plupart sont endettés. En campagne, le gouvernement est tenu de livrer l'*otta* (farine de blé) aux cipayes au prix de 1 roupie par 15

[1] *Native comissioned officer*, c'est le grade le plus élevé auquel puisse atteindre un soldat natif.

seers[1]. La perte, s'il y en a, est supportée par le trésor public. Nous ajouterons que les cipayes peuvent envoyer sans frais leurs économies à leurs familles, au moyen de bons tirés par le capitaine de la compagnie sur la caisse de la station où résident les parents du militaire.

Le soldat natif une fois engagé doit servir trois ans; au bout de cette période, il est libre de rentrer dans ses foyers. Il n'existe pas de temps réglementaire pour que le soldat puisse être admis au bénéfice de la pension de retraite, mais il ne peut l'obtenir qu'après avoir passé quinze ans dans les rangs, et lorsqu'il a été déclaré impropre au service par un conseil de santé. Les pensions allouées aux soldats, sous-officiers et officiers natifs sont les suivantes: *cipaye*, 4 roupies par mois; *naïck*, 7; *havildar*, 9; *jemmadar*, 13; *subadar*, 25; *subadar*-major 90. Les pensionnaires sont tenus de résider dans certains districts, et touchent leurs pensions à la caisse du *paymaster*. Le Bengale est divisé en cinq districts de pensionnaires, savoir: ceux de Barrackpore, Bénarès, Dinapore, Oude, Punjab. En 1844, 22,381 soldats et 1,730 familles touchaient des pensions militaires du gouvernement du Bengale.

L'avancement dans les régiments natifs dépend entièrement du colonel jusqu'au grade de *havildar* exclusivement. Les grades de *jemmadars* et *soubadars* (*native commissioned officers*) sont conférés par le commandant en chef sur la proposition du colonel. Il est au

[1] Le *seer* équivaut à 2 livres anglaises.

reste excessivement rare que les promotions sortent des conditions d'ancienneté, et la très-grande majorité des officiers natifs ont dépassé de beaucoup la soixantaine. Nous ne croyons pouvoir mieux apprécier la position de l'officier natif qu'en le comparant à un homme qui joue un rôle considérable dans la marine royale anglaise, le *master*. De même que le *master* répond de la bonne route du navire, l'officier natif répond de la bonne tenue et de la bonne conduite du régiment, et au jour du combat s'efface pour laisser le commandement à l'officier européen, comme le *master* à l'officier de la marine royale. Cette position d'officier sans espoir d'avancement ultérieur, qui n'est jamais celle de l'égalité avec les officiers européens, même avec le plus jeune enseigne, offre, il faut en convenir, bien peu d'aliment à l'ambition du soldat; mais l'ambition, la soif du commandement et des honneurs existe-t-elle à un haut degré parmi les hommes dociles et résignés qui remplissent les rangs de l'armée de l'Inde? Les soldats de la compagnie demandent-ils plus au sort qu'une position qui assure libéralement leur pain de chaque jour et celui de leur famille? Il est permis d'en douter, et à l'appui de cette opinion on peut citer le fait qu'il est presque sans exemple qu'un officier ou sous-officier natif ait pris part aux rébellions, d'ailleurs peu nombreuses, qui ont agité l'armée de l'Inde. Remarquons aussi en passant que les diverses révoltes avaient en grande partie pour point de départ des atteintes plus ou moins graves portées par l'autorité supérieure aux préjugés religieux des natifs.

Deux ordres militaires servent à récompenser les soldats méritants du service indien : le premier, l'*ordre du mérite*, ne s'accorde que pour fait de guerre, et quoique le nombre des décorés ne soit pas limité par les statuts, il ne s'accorde que bien rarement. L'ordre se divise en trois classes, qui doivent chacune s'acheter par une action d'éclat. Les insignes de la première classe sont une étoile d'or avec ces mots ; *the reward of valour*, portée à un ruban bleu liséré de rouge. L'étoile est d'argent pour les deux autres classes. La première donne double paye, la seconde et la troisième, deux tiers et un tiers ; mais telle est la parcimonie avec laquelle cet ordre est distribué, que des officiers supérieurs du service indien m'ont assuré avoir à peine rencontré quelques étoiles d'argent, sans jamais avoir vu une étoile d'or. L'ordre du *British India* se divise en deux classes de cent croix chacune : la première, affectée aux *soubadars* et *ressaldars*, et donnant le titre de *sirdar bahadoor* et 2 roupies par jour d'extra-paye ; la deuxième, dans laquelle tous les officiers natifs sont admis, qui donne le titre de *bahadoor* et une roupie d'extra-paye. Cette récompense par le fait ne s'accorde qu'à l'ancienneté, et la plupart des membres de l'ordre sont retirés du service.

Quoique l'on puisse lire dans tous les comptes rendus des grandes expositions de Londres et de Paris que les produits de l'Inde y attiraient l'attention générale, quiconque a vécu au Bengale conviendra sans peine que le produit le plus curieux de cette terre exotique manquait

à ces fêtes industrielles : ce produit, c'est le cipaye. Avoir donné à un Indien l'apparence d'un soldat européen, c'est là une œuvre d'admirable patience que peut seul apprécier celui qui, dans un contact de chaque jour, a reconnu les abîmes de préjugés infranchissables qui séparent la race indienne de nous, de nos habitudes, celui qui a compris par expérience qu'il est dans l'Inde une chose plus fâcheuse que son soleil de plomb fondu, ses moustiques dévorants, ses fièvres empestées, — les domestiques natifs.

L'éducation militaire du cipaye demande environ neuf mois; au bout de ce temps, la métamorphose est complète, la chenille est devenue papillon! L'on peut presque dire que la tenue du cipaye ne laisse rien à désirer; seulement on s'aperçoit aisément, à une certaine gêne dans la démarche, qu'il n'est pas habitué à porter le soulier; l'habillement est le même, à très-peu de chose près toutefois, que celui des troupes royales; au lieu d'un col de cuir, le cipaye porte un col formé de grains de verroterie blanche; il y a aussi quelque différence dans les boutons et la plaque de buffleteries; de plus, le shako est remplacé par un bonnet rond de laine. En somme, la tenue extérieure du cipaye laisse bien peu de chose à désirer; mais il lui manque, on le devine au premier coup d'œil, le sentiment de la dignité de l'habit qu'il porte. Rien dans sa contenance ne rappelle l'air martial de nos pantalons rouges, ou la tournure d'homme, carrée par la base, du soldat anglais. L'humilité, l'esprit de servitude de la race in-

dienne perce sous l'uniforme : regardez fixement un cipaye, et vous pouvez parier cent contre un qu'immédiatement il vous rendra un salut militaire, ou un port d'arme s'il est en faction. C'est qu'en effet le cipaye n'a rien perdu de ses habitudes natives, et pour démontrer cette vérité, que le lecteur veuille bien nous accompagner aux tentes d'une compagnie d'infanterie venue récemment de l'intérieur avec un convoi d'argent, et campée sur les glacis du fort William, à Calcutta.

Le camp est formé de trois grandes tentes; un seul homme en habit rouge, une baguette de fusil à la main, en garde l'approche; quant aux soldats, ils ont dépouillé l'uniforme et revêtu le costume indien dans toute sa simplicité : les plus couverts en chemise! Et quelles fantaisies de coiffures! celui-ci la tête complétement rasée, celui-là avec des nattes de six pieds, cet autre à front monumental fait à coups de rasoir; ce soldat sick enfin, ses cheveux relevés et noués en chignon comme une demoiselle chinoise. Les officiers natifs se distinguent par un collier de boules de bois doré. Du reste une tranquillité parfaite, un ordre profond. Chaque homme fait sa petite cuisine, dans son petit pot, à son petit feu, ou s'occupe de soins de propreté. C'est que la main des siècles, l'influence civilisatrice de la discipline militaire ont glissé sur la nature immuable de l'Indien comme l'huile sur le marbre. Trois coups de baguette, deux mots, et ces sauvages à demi nus, le fusil à piston à la main, l'habit rouge sur le dos, offriront des spécimens très-remarquables des soldats de

l'honorable compagnie des Indes ; toutefois rien n'est changé dans leurs instincts, leurs habitudes : ce sont les hommes, les mêmes hommes qui, sous les drapeaux du roi Porus, combattaient, il y a deux mille ans, les guerriers d'Alexandre.

L'infanterie native de l'armée du Bengale se compose de soixante-quatorze régiments de ligne, uniformes quant aux cadres et à la force numérique, et d'un certain nombre de régiments locaux et de milice (1). Les cipayes sont armés d'un fusil à piston semblable en tout point au modèle dont se servent les soldats de l'armée de la reine. Six régiments (les 9e, 25e, 57e, 65e, 67e, 68e) comptent une compagnie armée de la carabine à sabre baïonnette, équipée et organisée sur le modèle de la brigade des *riffles*. Pour compléter cet aperçu des forces d'infanterie de l'armée du Bengale, on doit citer encore les noms des régiments de Khelat-Y-Ghizie, Ferozepore, Loodianah, les deux bataillons d'infanterie d'Assam, etc., dans lesquels l'élément natif est à peu près le même que dans les régiments de ligne, mais dont l'état-major européen, beaucoup moins nombreux, est composé d'officiers détachés de ces derniers. Les soldats de

[1] Chaque régiment d'infanterie comprend 1 colonel, officier général, qui, comme dans l'armée de la reine, n'a de rapport avec le corps que pour toucher un certain bénéfice sur l'habillement et l'équipement des hommes ; 1 lieutenant-colonel, 1 major, 6 capitaines, 10 lieutenants, 5 enseignes, 1 chirurgien-major, 1 aide-major et un sergent-major, tous Européens. L'effectif natif se compose de 10 *soubadars* et 10 *jemmadars* (*native comissioned officers*), 3 docteurs, 1 *quarter master* (sergent), 60 *havildars*, 60 *naieks*, 20 tambours et 1,000 soldats.

ces corps sont soumis aux mêmes conditions de service que ceux de la ligne, sauf toutefois ceux des régiments locaux et des milices, tels que la milice de Calcutta, le bataillon d'Arracan, etc., qui ne peuvent être employés activement en dehors de leur province.

Les commandements et les mots d'ordre sont donnés en anglais, et il existe, nous a-t-on assuré, dans le Punjab un régiment formé des anciens soldats de Runjet-Singh, où les commandements sont faits en français, car loger dans la tête du soldat natif quelques mots de langue européenne est l'une des parties les plus ardues de son éducation militaire. Étranger comme nous le sommes aux choses militaires, nous nous croyons pourtant autorisé à dire que l'instruction des régiments natifs qu'il nous a été donné de voir manœuvrer laissait peu de chose à désirer. Il y a toutefois une mollesse dans la marche, une indécision dans le maniement d'arme qui frappe *à priori* même des yeux inexercés, et révèle que ces corps si bien habillés, si complets sur le champ de parade, ne sauraient soutenir le choc des baïonnettes européennes. Aussi, pour résumer notre opinion sur l'*efficience* du cipaye comme homme de guerre, dirons-nous que la discipline, l'éducation du régiment, l'art militaire a donné le dernier mot de sa puissance en faisant le cipaye tel qu'il est, mais qu'il n'appartient pas à la science et à la patience humaine de créer un rival au soldat européen avec l'homme de l'Inde. Non pas que des traits pleins de fierté militaire manquent entièrement aux annales de l'armée native, témoin ces grena-

diers qui, condamnés à mort pour rébellion dans le siècle dernier, s'appuyèrent de leur privilége de monter les premiers à l'assaut pour réclamer le droit d'être attachés les premiers à la bouche des canons, et montrer à leurs compagnons d'infortune à *bien mourir*; ou encore ce Scévola hindou, qui, tenant son bras en manière de défense devant la figure de son officier occupé à pointer un canon dans une embrasure de redoute, se contenta d'engager son supérieur à se dépêcher, lorsqu'une balle lui eût brisé la main; mais cette résignation, ce mépris de la mort qui forment d'ailleurs un des traits caractéristiques du moral de l'homme de l'Inde ne compensent pas ce qui manque au soldat natif de force physique, d'énergie musculaire, de rudes appétits. Aussi, tout en rendant justice aux bonnes qualités qui distinguent le cipaye, à sa douceur, à sa sobriété, à son respect pour la discipline, ses apologistes même les plus passionnés n'ont jamais osé prétendre qu'il pût être opposé avec succès au soldat européen.

Les cantonnements des troupes natives sont uniformément placés, dans les stations indiennes, aux limites du champ de manœuvre. Sous d'épais ombrages sont groupées les huttes où les cipayes vivent par couple, habitations primitives aux toits de chaume, aux murs de bambous croisés de nattes, ou mieux de boue. L'intérieur ne le cède pas en simplicité à l'extérieur : deux places à feu, deux lits grossiers, des pots de cuivre composent tout l'ameublement de ces demeures, dignes des meilleurs jours de Sparte. Les habitations des offi-

ciers et des sous-officiers natifs se distinguent à peine de celles des autres hommes. Aux limites des cantonnements et du champ de manœuvre s'étend une ligne de petits pavillons en maçonnerie, où les cipayes, après le service, vont déposer leurs armes. Ce qui frappe surtout le visiteur, c'est l'incroyable mélange des habitudes natives et des habitudes européennes qu'il retrouve chez tous les habitants de ces demeures. Quelle métamorphose, quelle dualité plus complète que celle de ce grenadier de six pieds dont vous avez admiré la bonne tenue et la tournure martiale sur le champ de manœuvre, et que vous retrouvez à cinq minutes de distance vêtu d'un mouchoir de poche et accroupi comme un singe à la porte de sa cabane, aussi différent en un mot du grenadier de la parade que le fidèle ami de Robinson ! De plus, certains détails de la vie intime du soldat natif ne manquent pas d'originalité ; presque dans chaque rue du cantonnement se trouvent des espèces de hangars sous lesquels les cipayes s'exercent à la lutte, exercice qu'ils aiment passionnément. L'arène, creusée à trois pieds environ au-dessous du sol, est recouverte d'un toit de chaume soutenu par des piliers. Pour toute décoration, elle renferme uniformément une figure ornée de bras et de jambes surabondants, qui représente sans doute l'Hercule de l'Olympe de Wishnou. Dans quelques régiments, les officiers encouragent avec raison les hommes à pratiquer ce salutaire exercice, et accordent à certains jours des prix de lutte assez considérables. Faisons remarquer en terminant ce croquis que

les cantonnements de troupes natives, quelque mesquins qu'ils soient, imposent une grande dépense au trésor de l'Inde, car toutes les fois que le cipaye arrive à une nouvelle station, il reçoit pour se bâtir une hutte une indemnité de 2 roupies et demie.

La cavalerie native de l'armée du Bengale comprend dix régiments de cavalerie régulière[1]. La tenue de cette cavalerie est ainsi déterminée par les règlements: un shako sans visière, une veste ronde et un pantalon de drap gris clair (*french grey*). Le harnachement du cheval et la selle sont les mêmes que dans la cavalerie légère de l'armée royale. Les hommes sont armés du sabre recourbé et de deux pistolets; de plus, dans chaque escadron, quinze cavaliers portent la carabine. La taille moyenne des soldats est de 5 pieds 9 pouces anglais, et leur poids, quand ils sont armés, équipés, prêts à se mettre en marche, s'élève à environ 18 *stones* (à peu près 125 kilog.).

La question de la remonte de la cavalerie a longtemps préoccupé les chefs du gouvernement de l'Inde, et des haras ont été établis il y a longues années dans le pays. Ces établissements sont au nombre de trois, savoir:

[1] Chaque régiment de cavalerie régulière native se compose de: 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 6 capitaines, 8 lieutenants, 3 enseignes, 1 chirurgien, 1 vétérinaire, 1 maître d'équitation et 1 sergent-major, tous Européens; 6 *subadars*, 6 *jemmadars*, 2 docteurs indigènes, 1 *quarter master sergeant*, 27 *havildars*, 25 *naïcks*, 7 trompettes, 9 maréchaux ferrants et 428 cavaliers. A ce personnel il faut ajouter un *syce* (palefrenier) par deux chevaux, et un *grass-cutter* (coupeur d'herbe), par cheval.

celui de Ghazepoor dans le Bengale, et les haras de Hissar et Haupur dans les provinces nord-ouest. Chacun de ces établissements est dirigé par un officier supérieur ayant sous ses ordres un assez nombreux état-major européen. Le système d'élevage est le suivant dans le haras de Ghazepoor : chaque année on distribue les juments aux fermiers environnants qui peuvent, par tête d'animal, donner une caution de 200 roupies. Il est interdit au fermier de soumettre la jument qui lui est temporairement cédée aux travaux des champs, et chaque mois des officiers du *stud* parcourent le district et s'assurent que les animaux sont bien traités. Le fermier garde le poulain pendant un an après sa naissance, et au bout de cette période le jeune animal est soumis à l'inspection du vétérinaire du *stud*, qui fixe le prix d'achat. Ce prix varie de 70 à 200 roupies; il est en moyenne de 120 roupies et sert d'indemnité au fermier pour les dépenses et l'entretien de la jument et de son poulain. Le poulain une fois accepté par le vétérinaire est placé dans les écuries du haras, où il reste deux ans et demi, au bout desquels il passe devant un comité avant d'être déclaré propre au service de l'armée. Au cas où le poulain à l'âge d'un an n'est pas accepté par le vétérinaire, il devient la propriété du fermier qui l'a élevé. En général, les pouliches sont refusées; mais lorsque, par exception, on les achète pour le service public, elles sont dirigées sur le district du Tirhoot, où le prix du grain est moindre que dans le voisinage de Bénarès. Le haras de Ghazepoor compte plus de deux

mille juments poulinières. Le système de reproduction n'est pas le même dans les haras de Hissar et de Haupur. Là le gouvernement ne possède pas les juments, mais les vend aux fermiers au prix de 300 roupies, payables par versements annuels de 50 roupies. Malheureusement la race chevaline dépérit dès la seconde génération sous le climat débilitant de l'Inde, et ce n'est qu'en renouvelant les souches incessamment et à grands frais que l'on peut obtenir des sujets de taille et de force propres au service militaire. Un instant l'on avait espéré pouvoir supprimer les haras indiens et remonter les troupes exclusivement à l'aide de chevaux importés d'Australie; mais la découverte de l'or en ces contrées, en enlevant tous les bras à l'agriculture, a élevé à un prix si excessif le prix des chevaux en Australie même, que la remonte de la cavalerie de l'Inde y est devenue impossible, et que les haras du Bengale, quelque défectueux que soient leurs produits, doivent être conservés. Pour donner une idée des sommes énormes que le service de la cavalerie et de l'artillerie coûte à la compagnie des Indes, il suffira de dire qu'en 1846, après les batailles des premières guerres du Punjab, une remonte de plusieurs centaines de chevaux destinés à l'armée de l'Inde fut faite dans la colonie du cap de Bonne-Espérance. Chaque étalon admis par le comité de remonte était payé 36 livres sterling, et chaque cheval hongre 30 livres sterling. En ajoutant à ce prix 30 livres sterling pour le passage de l'animal du Cap à Calcutta, les frais d'assurance, de débarquement, etc., l'on trouve que

chaque cheval rendu au corps coûtait au trésor public au moins 80 livres sterling!

Outre la cavalerie de ligne, il existe dans l'armée du Bengale 18 régiments de cavalerie irrégulière[1]. Il est à remarquer que les trois grandes puissances européennes, la France, l'Angleterre, la Russie, comptent dans les cadres de leurs armées des corps de cavalerie irrégulière commandés par des officiers européens, et sans vouloir établir une comparaison entre les spahis d'Alger, les irréguliers de l'Inde et les cosaques du Don, ce fait est assez important pour nous autoriser à nous étendre quelque peu sur la cavalerie irrégulière du Bengale. Les corps de cavalerie irrégulière, corps où la discipline, sans nuire au bien du service, peut être plus relâchée que dans la cavalerie de ligne, attirent de préférence dans leurs rangs des hommes habitués à une vie errante et libre. D'un autre côté, le régiment irrégulier étant susceptible d'être employé en temps de paix pour la police et coûtant moins cher au trésor public que la cavalerie régulière, offre au gouvernement un double avantage, qui explique la place importante que ces forces, d'une création assez récente, ont prise dans l'armée indienne.

[1] Un régiment de cavalerie irrégulière du Bengale se compose de : 3 *russaldars*, 3 *resaïdars*, 6 *naïcks russaldars*, 6 *jemmadars* (*native comissioned officers*). 6 *kote duffadars*, 48 *duffadars*, 6 *nishambudars*, 3 trompettes, 3 *nugagarchis* et 500 soldats. L'état-major européen pris dans les régiments de ligne, infanterie ou cavalerie, est formé de 1 officier commandant, 1 commandant en second, 1 adjudant et 1 chirurgien.

L'influence du système féodal en vigueur dans le haut Bengale se fait sentir dans l'organisation des régiments irréguliers, qui, pour attirer dans les rangs des hommes de haute caste, permet qu'un simple soldat puisse être entouré de ses parents ou de ses vassaux. L'irrégulier s'engage avec le gouvernement à pourvoir à tous les frais de son entretien et de celui de son cheval moyennant un salaire de 20 roupies par mois. Chaque officier a le droit de fournir 5 chevaux, et chaque sous-officier 1. Ce privilége, nommé *assamie*, s'exploite de la manière suivante : l'officier qui en jouit entretient dans les rangs un soldat désigné sous le nom de *bargir*, qu'il paye 7 roupies par mois, et garde 13 roupies pour défrayer l'entretien du cheval, somme sur laquelle il peut faire un léger bénéfice. Ce privilége n'appartient pas exclusivement aux officiers et sous-officiers, car les règlements ne leur attribuent que 160 chevaux ou *assamies* par régiment ; les autres sont possédés par des vétérans, des veuves, des orphelins ou des soldats eux-mêmes, qui reçoivent alors le nom de *kudupar*.

La remonte et la réforme des chevaux dépendent exclusivement de la volonté de l'officier commandant, qui peut rejeter ou réformer tout cheval qui lui semble impropre au service. Le gouvernement ne fait acte d'intervention dans la remonte que dans le cas de chevaux tués en combattant, et alloue alors une indemnité de 125 roupies au cavalier. Afin de pourvoir au remplacement des chevaux morts de fatigue ou de maladie, sans laisser cette dépense exclusivement à la charge du

propriétaire d'*assamie*, on a organisé dans les corps irréguliers des assurances mutuelles d'une incontestable utilité. Ainsi il existe dans chaque compagnie une tontine qui doit fournir les fonds nécessaires pour remplacer les chevaux morts, et à laquelle chaque soldat de la compagnie verse, en cas d'accident, une somme de 1 roupie 10 anas. Le produit de ces retenues est affecté à l'achat d'un nouveau cheval, dont le prix, variable suivant les temps et les quartiers, peut être toutefois estimé en moyenne à 150 roupies. On comprend facilement tous les avantages de ce système. Utile au soldat, qu'il empêche d'être ruiné par la mort d'un cheval, il rend en même temps chacun solidaire de la bonne nourriture des chevaux, ce qui est d'une grande importance dans les régiments où les hommes pourvoient eux-mêmes à l'entretien de leur monture.

Cette institution de crédit n'est pas la seule qui soit organisée dans les régiments irréguliers : chaque régiment a une banque qui fournit les fonds nécessaires pour acheter les fourrages et grains, lorsque le régiment reçoit un ordre inattendu de départ, et qui fait tenir leur paye aux soldats envoyés en détachement. La banque fait aussi des avances au corps pour la remonte, l'habillement, et fournit aux hommes en congé les moyens de pourvoir à la nourriture du cheval qu'ils laissent au corps, car ces derniers ne touchent leur paye qu'au retour.

Aucun règlement ne détermine l'uniforme des régiments irréguliers. Leur équipement se compose ordi-

nairement d'une tunique de couleur tranchée, rouge, jaune, vert clair, ouverte sur le devant, d'un pantalon collant, et de la grande botte. Dans certains corps, l'on a adopté pour coiffure le casque d'acier poli, dans d'autres le chapska ou le turban. Les cavaliers sont armés de sabres, de pistolets et de longs fusils fabriqués dans le pays sur l'ancien modèle indien, et quoique ces armes ne soient pas très-perfectionnées, ils s'en servent avec une grande adresse. La selle réglementaire est la selle hindostani commune, qui, très-confortable pour l'homme, a le très-grand inconvénient de blesser le dos du cheval. Des ordonnances prescrivent aux commandants de laisser aux soldats le soin de fournir leurs équipements et leurs armes; mais ce règlement n'est pas suivi, et dans l'intérêt de l'uniformité de la tenue et du bon marché des fournitures, le commandant, à la demande des hommes, passe directement des contrats avec les fabricants de Londres ou de Calcutta.

Les irréguliers coupables de crimes sont soumis à la juridiction des cours martiales ordinaires; mais en cas de mauvaise conduite, d'infraction à la discipline, le délinquant est traduit devant un conseil qui s'assemble immédiatement sur le lieu du délit, et se compose de cinq officiers natifs. Ce conseil ne peut au reste infliger une punition plus sévère que le renvoi du corps. Le tarif des pensions de retraite pour les irréguliers est à peu près le même que celui de l'armée régulière.

L'armée de la compagnie se complète par un corps qui a joué le rôle le plus important dans toutes les

guerres de l'Inde, celui de l'artillerie. La première force d'artillerie organisée dans le Bengale fut formée en 1749 de marins tirés de l'escadre de l'amiral Boscawen; mais ce corps ne prit d'abord que peu d'extension, car les hommes d'État qui dirigèrent aux premiers jours les affaires de la compagnie se montrèrent surtout préoccupés de l'idée d'empêcher les princes natifs d'introduire dans leurs armées les perfectionnements de l'artillerie moderne. A cet effet, on se refusa pendant longtemps à admettre les indigènes dans les rangs de l'artillerie de la compagnie, dans la crainte que des déserteurs n'allassent porter aux souverains voisins les secrets de cette arme redoutable. Les précautions étaient poussées si loin, que les règlements primitifs défendaient à un catholique ou à un homme marié à une femme catholique de faire partie de l'artillerie indienne. Cette susceptibilité était exagérée à tous égards, et les leçons de l'expérience ont démontré que si les finances dilapidées des États natifs ne pouvaient supporter les lourdes dépenses qu'entraîne un corps d'artillerie bien organisé, une artillerie inférieure, qui gêne les mouvements des armées et donne une fausse confiance à des généraux inexpérimentés, est plus nuisible à ceux qui s'en servent qu'à leurs ennemis.

L'artillerie de l'armée du Bengale se compose de trois brigades d'artillerie à cheval et de neuf bataillons d'artillerie à pied. L'équipement et l'armement des hommes sont à peu près les mêmes que dans l'armée de la reine. La première et la troisième brigade d'artillerie à

cheval (1) sont formées de trois batteries européennes et d'une batterie native, la deuxième de quatre batteries européennes. Les six premiers bataillons d'artillerie à pied sont recrutés d'Européens, les trois autres de natifs.

Le matériel d'une batterie à cheval consiste en cinq pièces de six et un obusier de douze, plus six caissons traînés par des chevaux. Un chariot de forge, un chariot de provisions et un caisson de rechange, tous trois traînés par des bœufs, sont de plus attachés à l'établissement de chaque batterie, dont le complément réglementaire en bêtes de monture et d'attelage s'élève à 169 chevaux et 14 bœufs. Nous devons ajouter, pour donner une idée à peu près complète du personnel si nombreux d'une batterie légère, qu'un *syce* et un *grass-cutter* sont attachés à chaque cheval. L'organisation de l'artillerie légère de l'armée du Bengale diffère de l'organisation de l'artillerie de l'armée de la reine et des armées de Madras et de Bombay. Les chevaux des caissons et des canons sont montés, et dans l'action les soldats des chevaux de gauche mettent pied à terre pour servir les pièces, et sont secondés dans la manœuvre par des *lascars* montés sur l'avant-train des canons et des caissons. Ce système, plus économique et qui expose moins d'hommes en action, permet, dit-on, d'ouvrir le

[1] Les cadres d'une batterie à cheval sont les suivants : 1 sergent-major, 6 sergents, 6 caporaux, 6 bombardiers (premiers canonniers), 2 *roughs-riders*, 2 maréchaux ferrants, 2 trompettes, 2 élèves trompettes, 80 canonniers et un détachement de 28 *lascars*.

feu plus promptement, avantages que nous nous contenterons de signaler avec toute réserve.

Les six bataillons d'artillerie européenne à pied sont formés de 4 compagnies, et les 3 bataillons d'artillerie native de 6 compagnies ou *gondaulaz*, total 42 compagnies, qui desservent 14 batteries de siége et 19 batteries de campagne. De ces dernières, 10 sont traînées par des chevaux, 8 par des bœufs, et à la 19e est attaché un parc de chameaux. Le matériel de la batterie de campagne se compose de cinq pièces de 9, d'un obusier de 24, et du même nombre de caissons et de chariots que la batterie légère.

Sans prolonger ces détails, déjà suffisants pour donner une idée du corps d'artillerie de l'armée native, bornons-nous à faire remarquer que l'expérience condamne de plus en plus le système de traction par les bœufs. Ces attelages rendent les manœuvres si lentes et si difficiles, qu'un général à qui un officier se plaignait un jour de la rareté des provisions, en ajoutant que l'on se verrait bientôt forcé de manger les bœufs du parc d'artillerie, répondit en toute sincérité qu'il verrait de grand cœur tous ses bœufs passer à l'état de *roast-beef*, parce qu'alors au moins il serait autorisé de fait à les remplacer par des chevaux.

La compagnie compte enfin dans son armée du Bengale quelques forces d'infanterie européenne proprement dite. Ce sont trois régiments équipés et organisés comme les régiments de l'armée de la reine, dont le personnel est entièrement européen, et qui sont dési-

gnés sous le nom de 1er, 2e, 3e *European Bengal fusiliers*. Le dernier de ces régiments est de formation toute récente ; mais les deux premiers ont joué le rôle le plus glorieux dans toutes les guerres de l'Inde.

Pour montrer dans tous ses détails l'organisation de l'armée du Bengale, nous aurions encore à parler du corps des ingénieurs, du corps médical, de l'état-major du commissariat de l'armée; mais quelques indications essentielles sur ces divers corps peuvent seules trouver place ici. — Le corps des ingénieurs de l'armée du Bengale se compose de 3 colonels, 4 lieutenants-colonels, 4 majors, 20 capitaines, 72 lieutenants, et d'un régiment d'indigènes de 12 compagnies. Presque tous les officiers du génie remplissent des fonctions civiles et dirigent les travaux publics, routes, canaux, opérations trigonométriques, etc., que le gouvernement fait exécuter dans la présidence. — Le corps médical européen attaché aux forces de la compagnie dans le Bengale ou les provinces nord-ouest comprend 26 *senior-surgeons*, 102 *surgeons*, 242 *assistants-surgeons*. Tous ces officiers sont susceptibles d'emplois civils ou militaires, et attachés soit à des régiments, soit à des stations. Jusqu'à ces dernières années, les commissions du service médical étaient distribuées par les directeurs, sous la seule condition d'un brevet de docteur émané d'une faculté européenne ; aussi l'on compte dans le service de santé de l'armée du Bengale plusieurs officiers qui ont fait leurs études pathologiques à la faculté de Paris. La nouvelle charte de 1853 a mis fin à cet état de choses, et

les brevets du service médical indien s'obtiennent maintenant dans des concours publics. — L'état-major du commissariat de l'armée du Bengale est formé d'officiers détachés des régiments, dont l'avancement court à la fois dans le régiment et dans le corps administratif. Il faut toutefois, pour entrer dans cette branche de service, subir des examens sévères sur les langues orientales et les règlements militaires.

A côté de l'armée de la compagnie, une autre catégorie de forces militaires représente, nous l'avons dit, la puissance anglaise dans l'Inde : ce sont les régiments de l'armée royale. Nous ne croyons pas être loin de la vérité en disant que, si la cour des directeurs ne devait compter que sur ses troupes natives pour maintenir dans sa dépendance les populations de son vaste domaine asiatique, la puissance anglaise dans l'est aurait bientôt vu luire son dernier jour. Aussi est-ce un grand et illustre récit dans les fastes de l'armée royale que celui qui commence à la bataille du Plassey pour finir à celle de Chillianwallah, et si un Français ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en pensant que sans les honteuses faiblesses du règne de Louis XV et les guerres de la révolution française, son pays eût sans doute partagé avec l'Angleterre la couronne de l'Inde, un écrivain loyal doit rendre hommage à la discipline, au courage indomptable, qui ont permis à une poignée de baïonnettes européennes de conquérir et de maintenir dans l'obéissance le plus grand empire du monde. Nobles annales militaires que celles où sont

écrites de grandes pages comme cette terrible bataille de Ferozeshah, l'une des plus décisives et des plus disputés de l'histoire de l'Inde! Avant d'étudier l'armée royale dans sa vie sédentaire, qu'on l'observe un moment en présence de l'ennemi.

Attaquée au déclin du jour le 21 décembre 1845, la position fortifiée des Sicks, protégée par plus de 150 pièces de canon et une armée de 60,000 hommes de troupes dévouées, avait victorieusement résisté à l'assaut des troupes anglaises. La défense avait été digne de l'attaque. Tel était le courage indompté des soldats sicks, qu'on les voyait sortir un à un des retranchements, armés d'un sabre et d'un bouclier, et venir de propos délibéré chercher sur les baïonnettes anglaises une mort inutile et glorieuse. Décimés par la mitraille, les braves régiments de la reine et de la compagnie étaient arrivés jusqu'à la ligne des retranchements; mais là un feu formidable de mousqueterie opposa une barrière infranchissable à leurs efforts. L'obscurité vint mettre un terme à la lutte, et les deux armées bivouaquèrent en présence, sur le théâtre même du combat. Le commandant en chef, sir Hugh Gough, et le gouverneur général, sir Henry Hardinge, s'élevèrent à la hauteur de leurs devoirs, et acquirent des droits éclatants à la reconnaissance de l'Angleterre et au respect de la postérité, dans cette nuit d'angoisses dont nous esquisserons seulement quelques traits : des ténèbres épaisses enveloppant les deux armées, les soldats anglais, couchés dans la boue, sur leurs armes, grelottant sous une

pluie glacée, sans nourriture et sans eau depuis plus de vingt heures; les gémissements des mourants et des blessés; dans le lointain, le camp des Sicks en feu, d'où partait une immense canonnade qui semait la mort dans les rangs de l'armée anglaise. Pendant ces heures d'anxiété, les deux vieux guerriers parcouraient les bivouacs des divers régiments pour relever le courage des hommes et leur promettre de les conduire le lendemain à la victoire. Cette promesse devait être noblement tenue. A la pointe du jour, sir Hugh Gough et sir Henry Hardinge, à trente pas en avant des rangs anglais, l'épée à la main, forcèrent la position des Sicks, qui se retirèrent en pleine déroute, laissant 99 pièces de canon entre les mains de l'ennemi. Ce succès fut chèrement acheté. L'armée anglaise, forte de 16,700 hommes, comptait 2,721 hommes hors de combat; parmi ces derniers, 37 officiers tués et 78 blessés. Des dix officiers attachés à l'état-major de sir Henry Hardinge, un seul avait échappé sain et sauf, son fils, *dear little Arthur,* comme il l'appelle avec une familiarité touchante dans une de ses lettres, un enfant de seize ans qui avait parcouru à côté de son père toutes les phases de ce terrible combat. Notons parmi les morts de cette grande journée le major Sommerset, officier d'une bravoure chevaleresque et fils aîné de ce digne lord Raglan dont le nom se trouve si intimement lié à l'une des pages les plus glorieuses de l'histoire militaire de la France.

Mais ce n'est pas seulement par sa bravoure sur le champ de bataille, c'est par son énergie patiente dans

les épreuves du service ordinaire que l'armée royale de l'Inde mérite toute notre attention. La position pécuniaire des officiers de l'armée de la reine dans l'Inde est loin d'être aussi avantageuse que celle des officiers de la compagnie, car les règlements s'opposent à ce qu'ils soient appelés aux emplois civils et diplomatiques, qui doublent souvent et au delà les appointements des officiers de l'armée native. La solde des officiers de l'armée royale en service dans l'Inde se compose de leur paye anglaise, plus d'un supplément donné par la compagnie, qui porte leur paye au niveau de celle des officiers du grade correspondant du service indien lorsqu'ils sont présents au corps, et nous avons déjà fait remarquer que c'était là la position d'argent la plus défavorable pour les officiers de l'armée native. L'Inde toutefois est d'une grande ressource pour l'armée royale. Les officiers sans fortune, ceux qu'ont atteints des revers pécuniaires, trouvent en s'exilant dans l'Inde les moyens de vivre convenablement. Aussi est-il certain que la constitution de l'armée anglaise, le système de promotion par *purchase*, devrait subir de grands changements, si les régiments de l'armée royale n'étaient plus envoyés dans les trois présidences. Disons aussi que les guerres constantes que le gouvernement de l'Inde est obligé d'entreprendre à chaque instant sous des climats meurtriers activent singulièrement l'avancement dans les troupes royales. Si avant la guerre d'Orient, malgré le système de promotion à l'ancienneté, l'armée anglaise comptait dans ses rangs des officiers supérieurs dans

toute la force de l'âge et de l'énergie, presque tous ces derniers avaient gagné leurs grades dans l'Inde. De plus les grandes positions d'argent faites au commandant en chef, aux officiers généraux en service dans l'Inde, sont à la fois de magnifiques récompenses offertes à de vieux services et des appâts bien dignes d'exciter l'ambition des jeunes officiers de l'armée royale.

L'armée royale et l'armée de la compagnie sont parfaitement distinctes et indépendantes l'une de l'autre. Un officier des troupes de la reine ne saurait passer dans les régiments de cipayes et réciproquement. Lorsque des détachements des deux armées sont en campagne, en cas d'égalité de grade, le commandement appartient au plus ancien officier. L'envoi des troupes entraîne des dépenses si considérables, que l'on avait d'abord fixé à vingt ans le temps que chaque régiment devait servir dans l'Inde. Des dispositions récentes ont réduit à quinze ans la période de service des régiments anglais dans les trois présidences. Pour acclimater les hommes aux chaleurs, les régiments ne sont dirigés vers les Indes qu'après avoir passé par les garnisons intermédiaires de Malte, de Gibraltar, du Cap ou d'Australie.

La paye du soldat de l'armée de la reine dans l'Inde est de 15 roupies par mois; il reçoit de plus une ration libérale de pain, viande fraîche, thé, sel, bois, rhum et bière. Dans certains cas, au lieu de la ration, on accorde aux soldats une indemnité désignée sous le nom de *batta*. Grâce à cette paye élevée, les soldats anglais peu-

vent, dans ces pays où la main-d'œuvre est au plus bas prix, s'entourer d'un bien-être inconnu dans les armées européennes. Ils entretiennent autour d'eux des domestiques pour faire la cuisine, pourvoir aux soins de propreté des casernes, conserver leur fourniment, etc. Qu'on ne s'exagère pas trop cependant les délices de ce *dolce far niente*. Ainsi l'on prête cette définition de l'Inde à un soldat irlandais : « L'Inde, beau pays où l'on a toujours soif ; seulement l'on va au lit bien portant, et l'on est très-étonné de se réveiller mort ! » Triste spectacle en effet que celui qu'une caserne de troupes européennes dans l'Inde présente au visiteur : ce ne sont que visages hâves et décolorés, yeux ternis par l'ennui et par la fièvre ; pauvres gens, qui ne savent tromper les longues heures d'une vie pleine d'oisiveté et de monotonie que par les plaisirs mortels de la bouteille d'eau-de-vie.

Les maladies, en effet, déciment chaque année d'une manière terrible les rangs européens. L'on estime que sur 1,000 hommes il y en a toujours 129 à l'hôpital, et que tout soldat figure trois fois par an sur la liste des malades. Quant à la mortalité, qui est en Angleterre de 15 pour 1,000, elle est au Bengale de 7 pour 100. Heureux encore les régiments qui restent dans les limites de cette moyenne, car il en est d'autres qui voient se renouveler tout leur personnel en quelques années ! Ainsi le 98e régiment, dont l'effectif au débarquement s'élevait à 718 hommes, ne comptait plus après huit ans de résidence que 109 hommes du personnel primitif.

Quelque effrayant que soit ce chiffre, il ne saurait se comparer à celui de la mortalité parmi les enfants de troupe, dont les générations entières disparaissent, ne laissant après elles que de rares et chétifs survivants. Le tableau suivant, emprunté aux documents officiels et pris sur une moyenne de vingt ans, donnera une idée assez exacte de la mortalité annuelle parmi les armées des trois résidences :

	Bengale.	Madras.	Bombay.
Officiers européens.	2,9 pour 100		
Soldats européens...	7,38 pour 100	3,846 p. 100	5,078 p. 100.
Soldats natifs.......	1,79 pour 100	2,096 p. 100	1,291 p. 100.

L'on voit par ce tableau que la résidence de Madras est celle où les soldats européens sont le moins éprouvés par le climat, tandis qu'au contraire la moyenne de mortalité des soldats natifs est double de celle des armées de Bombay et du Bengale. Pour expliquer ce fait assez singulier, il suffira de faire remarquer que les régiments du Bengale sont recrutés parmi les *rajpoots* et hommes de haute caste, qui s'abstiennent rigoureusement de toucher aux liqueurs fermentées, tandis que les soldats de l'armée de Madras, pris parmi les plus basses castes, se livrent avec passion à tous les excès de l'intempérance.

L'on ne doit pas exonérer le gouvernement de toute responsabilité dans ce déplorable état de choses, si contraire aux intérêts du trésor et du service. En effet les casernes sont souvent construites dans des endroits mal-

sains, sans que l'on ait accordé toute l'attention nécessaire aux conditions de ventilation et de renouvellement de l'air, si indispensables sous ces climats délétères. De plus, dans quelques stations particulièrement malsaines, la force de la routine a fait conserver, sans nécessité urgente, des garnisons européennes.

Un général éminent de l'armée royale a ainsi défini le bagage d'un officier en campagne dans l'Inde : « Une tente, un lit, une cantine, deux paires de souliers, deux paires de pantalons, deux gilets de flanelle, quatre serviettes, une demi-douzaine de chemises et un morceau de savon. » Nul n'est prophète en son pays, et sir Charles Napier n'a point échappé aux rigueurs de la loi commune, car encore aujourd'hui le luxe de bagages et de suivants d'une armée indienne ne le cède en rien à ce que l'histoire raconte des armées de Xerxès et de Darius. L'on peut dire que le nombre de domestiques, hommes de peine, détaillants, que le devoir ou l'appât du gain attache à une armée en campagne dans les Indes, est dix fois plus considérable que celui des combattants. Comme le chiffre pourrait sembler exagéré, nous allons tenter de dresser une liste approximative des milliers d'individus qui suivent les pas de toute force militaire un peu considérable. Dans ces contrées barbares, où les ressources même les plus simples échappent au voyageur, un corps d'armée ne saurait se mouvoir sans être accompagné de plusieurs centaines d'éléphants qui rendent les plus importants services pour le transport des tentes, des munitions, des bagages, même de l'artil-

lerie. S'agit-il de tirer une pièce embourbée dans un terrain difficile ou de faire monter à un obusier une côte escarpée, l'éléphant de la batterie est là, qui du pied et de la trompe travaille avec une intelligence presque humaine. L'on cite même l'exemple d'un éléphant qui, indigné de la mollesse avec laquelle un attelage de bœufs répondait au fouet du conducteur, alla cueillir dans la jungle voisine un petit arbre, et revint gravement appliquer aux bêtes cornues si belle volée de bois que Figaro ne rêva jamais la pareille pour le dos de don Basile, et que la pièce atteignit, à une allure inconnue jusque-là des *syces*, le sommet des hauteurs.

Pour revenir au dénombrement des non-combattants qui accompagnent une armée indienne, il faut ajouter que chaque éléphant réclame les soins d'un palefrenier et d'un *mahout* ou conducteur. Les chevaux sont traités avec moins de luxe; cependant tout cheval, qu'il appartienne à la cavalerie ou à l'artillerie, est toujours accompagné d'un domestique. Pour procéder conformément aux lois de l'étiquette zoologique, nous parlerons ensuite des domestiques attachés aux chameaux. Dans une armée indienne, les chameaux sont toujours en aussi grand nombre que les chevaux, et le règlement accorde un domestique à chaque triade de ces utiles animaux. Il en est de même pour les bœufs qui font le service des ambulances, des bagages, de l'artillerie. Nous avons déjà atteint un nombre considérable de non-combattants, et nous n'avons pas encore parlé du personnel si nombreux de domestiques dont les usages et aussi les nécessités de

ces impitoyables climats forcent les Européens de s'entourer. Comme il a été dit, chaque plat de soldats européens dans l'Inde a son cuisinier, son marmiton, son porteur d'eau, son blanchisseur, etc. Enfin tout officier anglais est suivi en moyenne de dix domestiques. En effet, l'on reste au-dessous du chiffre réel en disant que les officiers supérieurs doivent traîner à leur suite 20 domestiques, les capitaines 10 ou 12, les subalternes de 7 à 9. De plus, il y a des *lascars* pour piquer les tentes, porter les palanquins destinés aux malades et aux blessés, etc. Enfin il faut tenir compte des professions si diverses, marchands, artisans, bayadères et voleurs, qui s'attachent à la fortune d'une armée en campagne dans l'Inde, et font d'un camp européen un des spectacles les plus extraordinaires qu'il soit possible de rencontrer.

Au signal donné, en un clin d'œil, le camp s'organise. Il sort de dessous terre une manière de Babylone, où les tentes bien alignées des soldats forment un contraste frappant avec les abris si divers que les natifs s'improvisent avec une industrie sauvage. Aux abords du camp, fument dans des chaudrons homériques des quartiers de bœuf et de mouton destinés au repas du soir de la troupe européenne. Les soldats natifs, éparpillés plus loin devant des milliers de petits feux, suivent d'un œil plein d'intérêt la cuisson de leur riz ou de leur gruau. A quelque distance est le bazar, où s'élèvent des boutiques de changeurs, d'habillements, de comestibles, de liqueurs surtout, dont le noir détaillant vend à prix d'or le claret aux jeunes gens, le porto aux hommes,

l'eau-de-vie aux héros. L'art même, l'art indien, est représenté dans cette cité d'une heure. Voici des équilibristes, des jongleurs, qui avalent d'excellentes épées et font commerce d'amitié avec les serpents *les plus à sonnettes.* Voulez-vous même varier vos plaisirs : à quelques pas de là, des bayadères livrent en plein vent à l'admiration publique leur chorégraphie monotone et leurs chants mélancoliques. Et l'étonnement de ce spectacle n'est pas seulement pour les yeux : le grondement des éléphants, le hennissement des chevaux, le gloussement des chameaux, le bêlement des moutons, le chant du coq, le bruit confus de mille voix humaines qui parlent à la fois anglais, persan, indostani, urdu, arabe, bengali, composent une symphonie babélique dont un autre Mezzofanti seul pourrait apprécier les mérites.

On voit maintenant quelle est l'organisation[1] des

[1] Les dépenses de l'armée du Bengale, dépenses qui ont peu varié depuis, ont été réglées de la manière suivante dans le budget de l'honorable compagnie pour l'année 1851 :

Armée de la reine.		
Cavalerie	114,879 liv. st.	597,422 l. st.
Infanterie	482,533	
Armée de la compagnie.		
Artillerie	297,265 liv. st.	4,672,194
Ingénieurs	25,462	
Cavalerie	472,145	
Infanterie native et deux régiments européens	1,828,908	
Ordonnance, Commissariat, Service de santé	1,828,414	
Total		5,269,616 l. st.

Ces dépenses comprenaient l'établissement militaire suivant :

forces militaires dans l'Inde anglaise. Ce que nous avons dit de l'armée de la compagnie et de l'armée de la reine dans le Bengale s'applique exactement à ces mêmes armées dans les présidences de Madras et de Bombay[1], et il ne nous reste plus, pour terminer cette étude, qu'à rendre une dernière fois hommage à la discipline et au courage avec lesquels les forces anglo-indiennes ont soutenu dans les jours les plus difficiles l'honneur et les intérêts de l'Angleterre. Les revers et les victoires de l'Afghanistan, l'expédition de la Chine, les deux guerres du Punjab, la guerre de la Birmanie, ont ajouté de nobles pages à cette histoire, commencée il y a cent ans, et où brillent les Clive, les Munro et les Wellesley. De dignes héritiers ont recueilli dans l'Inde la tradition de ces hommes illustres. Sale, Cureton,

troupes de la reine, 180 officiers, 899 sous-officiers, 15,960 soldats ; armée du Bengale proprement dite : officiers, 2,957 ; sous-officiers européens, 961 ; soldats européens, 5,310 ; officiers natifs, 2,555 ; sous-officiers natifs, 6,068 ; soldats natifs, 120,162, soit un total d'environ 150,000 hommes.

Les dépenses des régiments, variables suivant les garnisons, peuvent être évaluées en moyenne ainsi qu'il suit :

Armée royale.	Régiment de cavalerie fort de 700 hommes................	80,000 l. st.
	Régiment d'infanterie fort de 1,000 hommes.............	60,000
Régiment d'infanterie européenne au service de la compagnie, fort de 814 hommes............		54,800
Régiment d'infanterie native, 1,000 hommes...		28,300
Régiment de cavalerie native, 500 hommes.....		37,200
Régiment d'infanterie native irrégulière, 800 hommes..		25,800
Régiment de cavalerie irrégulière, 500 hommes.		18,000

[1] Voir à l'Appendice (II) l'État général de l'armée indienne en janvier 1856.

Broadfoot, morts au champ d'honneur, ont laissé des souvenirs de gloire qui ne périront pas, et si les noms d'Outram, de Chamberlain, de Mayne, n'ont pas encore acquis en Europe toute la popularité que méritaient leurs exploits militaires, ils n'en ont pas moins des titres éclatants à la reconnaissance de l'Angleterre, à l'estime de quiconque honore le courage et le culte du devoir.

CHAPITRE III.

LES ÉCOLES.

Le problème de l'éducation publique est un des plus importants et des plus ardus qu'un gouvernement soit appelé à résoudre; mais dans l'Inde il se complique encore de difficultés particulières qui naissent des préjugés de caste et de religion. Pour faire comprendre quels obstacles la propagation des lumières du christianisme et de la civilisation rencontre sur ce sol ingrat et rebelle, il suffira de rappeler les tentatives de propagande chrétienne faites longtemps avant que l'honorable compagnie des Indes eût acquis une influence prédominante en ces contrées lointaines.

Saint François-Xavier, le premier missionnaire catholique et européen qui se consacra à l'œuvre de la conversion des Hindous, parut dans la presqu'île de Madras vers le milieu du XVI[e] siècle. Ses prédications restèrent sans succès, et au bout de neuf années de travaux stériles, il se décida à quitter l'Inde pour n'y plus

revenir. L'œuvre interrompue fut reprise au XVIIe siècle par Robert de Nobilibus, jésuite et gentilhomme français, le véritable fondateur de la célèbre mission de Madura. Politique profond, comme tous ceux de son ordre, adoptant sans scrupule tous les moyens qui mènent à bonne fin, Robert de Nobilibus comprit que les préjugés religieux étaient les seuls sentiments vivaces des hommes de l'Inde, et il résolut de s'en faire une arme de propagande en se présentant aux yeux des populations comme un brahme réformateur chargé de la mission sacrée de rendre à la religion sa pureté primitive. Nuls travaux, nulles privations ne lui coûtèrent pour soutenir cette imposture, maintenue jusqu'à la dernière extrémité par ses successeurs. Couverts d'un vêtement couleur orange et d'une peau de tigre, un bâton à sept nœuds à la main, s'abstenant scrupuleusement de nourriture animale et de boissons fermentées, les jésuites de Madura adoptèrent ouvertement toutes les pratiques de la religion des brahmes, et conservèrent le secret de leur foi et de leur origine comme un secret de vie ou de mort d'où dépendait la fortune de la mission. Il serait bien hasardeux de croire sur parole les gens qui pratiquent la fraude religieuse sur une pareille échelle; mais à la vue des ruines gigantesques de l'établissement de Madura, on peut, sans admettre tous les récits merveilleux des jésuites de l'Inde, regarder du moins comme incontestable l'importance des résultats qu'ils avaient en peu d'années su obtenir.

Les concessions honteuses faites aux préjugés reli-

gieux des natifs par les jésuites de l'Inde avaient été presque dès leur origine révélées à Rome, et, au commencement du XVIIIe siècle, le pape Clément XI envoya le cardinal de Tournon, patriarche d'Antioche, avec des pouvoirs *ab latere*, pour mettre un terme à de pareils scandales. Le délégué du saint-siége, après une enquête scrupuleuse, dénonça et condamna les pratiques des missionnaires jésuites; il leur défendit, sous peine d'excommunication, de se conformer aux coutumes adoptées par les brahmes. Les jésuites indiens n'acceptèrent pas cette condamnation sans résistance; des pères furent envoyés à Rome pour en appeler de la décision du cardinal de Tournon, mais leurs réclamations ne furent pas écoutées, et le saint-père maintint le décret de son envoyé dans toute sa rigueur. Cet échec n'intimida point, il est vrai, les missionnaires de Madura, et les négociateurs, sans reculer devant une nouvelle imposture, annoncèrent, à leur retour dans l'Inde, qu'ils avaient obtenu du sacré collége l'autorisation de continuer des pratiques extérieures nécessaires à la conversion des infidèles. Les remontrances, les bulles du saint-siége restèrent sans effet : les pères de la mission indienne continuèrent à se présenter aux populations comme des brahmes de l'ordre le plus élevé, et, comme tels, à se conformer à toutes les pratiques nécessaires pour soutenir cette imposture. Le coup qui ruina l'œuvre de la compagnie de Jésus dans l'Inde ne devait point émaner du pouvoir spirituel de Rome; la fortune de la mission de Madura succomba dans la lutte qui anéantit

l'influence française dans l'Inde. Craignant que les jésuites français ne servissent d'actifs auxiliaires à la cause de leur pays, les autorités anglaises dénoncèrent l'imposture aux populations, qui, éclairées sur le véritable caractère des brahmes de Madura, revinrent immédiatement à leurs superstitions primitives. La réaction fut si complète, que le révérend père Dubois, dont le voyage remonte à la fin du XVIIIe siècle, affirme, dans un des plus remarquables ouvrages qui aient paru sur l'Inde, n'avoir pas rencontré en vingt-cinq ans un seul chrétien véritable. L'édifice élevé avec tant de ruse, de patience, même d'abnégation et de courage, disparut comme par enchantement, du jour où le mensonge qui lui servait de base eut été dévoilé. Les jésuites abandonnèrent en 1765 la mission de Madura, qui fut confiée désormais aux soins des missions étrangères de Paris.

Les travaux des jésuites de Madura ouvrent et ferment la liste des tentatives vraiment considérables faites par l'Église catholique pour amener la conversion des natifs de l'Inde. Après eux, les événements politiques livrent exclusivement ce vaste champ de propagande religieuse aux mains des missions évangéliques. Ce fut en 1705 que le premier missionnaire protestant, le docteur Ziegenbolg, partit pour la présidence de Madras, sous les auspices de Frédéric IV, roi du Danemark, dont les établissements sur la côte de Coromandel avaient alors une importance considérable. Dans le Bengale, les travaux des sociétés bibliques ne remontent pas au delà de la

seconde moitié du XVIIIe siècle et du docteur Kiernander, qui fut envoyé à Calcutta en 1756 par la société formée en Angleterre pour la propagation des doctrines chrétiennes. L'instant était critique. Tout entier aux travaux politiques qui donnèrent un empire à l'Angleterre, lord Clive ne s'occupa qu'en passant de la question accessoire de la conversion et de l'éducation des Hindous. Cependant son patronage demeura acquis aux travaux du docteur Kiernander, et ses libéralités pourvurent aux dépenses de premier établissement d'une école où le docteur enseigna aux Hindous de toute croyance les principes du christianisme et les éléments d'une éducation européenne.

Avant la mort du docteur Kiernander, la conquête des provinces du Bengale, Behar et Orissa, était un fait accompli; la compagnie anglaise des Indes avait gagné au jeu des négociations et des batailles un empire de plus de trente millions d'habitants. La question de l'éducation des masses indiennes restait néanmoins toujours aussi ardue. Ce fut Warren Hastings qui l'étudia le premier avec une attention sérieuse. L'on peut remarquer *à priori* que la solution imaginée par cet homme d'État éminent repose sur les données du caractère natif que la société de Jésus avait autrefois prises pour bases de sa fortune indienne. Comme la célèbre corporation, le profond politique comprit que les préjugés religieux étaient les seuls sentiments puissants chez ces hommes primitifs et crédules. Aussi, sous son influence, l'on s'abstint scrupuleusement de porter la moindre atteinte

aux superstitions des natifs, et l'on continua dans toutes ses traditions le système des empereurs de Dehli.

Warren Hastings formula ses vues sur la question de l'éducation publique dans l'Inde, en accordant en 1781 le patronage de la compagnie au collége mahométan ou *Madrissa* de Calcutta, auquel il alloua une subvention annuelle de 3,000 liv. sterl. L'enseignement du Madrissa embrassa le persan, l'arabe, les mathématiques, l'astronomie, la médecine ; mais ces dernières études furent restreintes dans les étroites limites de la science orientale, et telles en un mot qu'elles l'eussent été, si le collége, au lieu de s'appuyer sur le patronage d'un gouvernement européen, eût reçu des subsides d'Akbar ou d'Aurungzebe. Une fois engagé dans cette voie contraire aux innovations, le gouvernement de la compagnie y persista résolûment, et, pour témoigner de son impartialité religieuse, admit sur la liste de ses pensionnaires le collége sanscrit de Bénarès, dont la subvention primitive fut portée bientôt de 14,000 à 20,000 roupies. Le but principal de cet établissement était de maintenir intactes les traditions littéraires et religieuses des Hindous. Le professorat n'y était exercé que par des brahmes de la plus haute caste, et l'on y conduisait la discipline et les études conformément aux prescriptions du *Dharma shatra,* au chapitre de l'éducation. Bon nombre de très-honnêtes gens ne connaissant pas plus le chapitre sur l'éducation du *Dharma shatra* que le Géronte du *Médecin malgré lui* ne connaissait le chapitre d'Hippocrate sur les chapeaux, nous jouerons quelque peu

ici le rôle de geai paré des plumes du paon, en donnant un aperçu de la discipline du collége, telle que la comprend le *Dharma shatra,* et telle qu'elle se pratiquait il y a quelques années à peine dans un établissement patenté du gouvernement anglais. Au commencement et à la fin de chaque cours, l'élève est tenu de serrer respectueusement les mains de son maître et de venir toucher son pied droit de son pied droit, son pied gauche de son pied gauche. Il lui est surtout recommandé, au début et à la clôture des leçons, de prononcer la magique syllabe *om,* car, sans cette précaution, la science glisserait sur son cerveau comme l'huile sur le marbre : c'est le *Dharma shatra* qui l'assure du moins. L'élève ne doit, sous aucun prétexte, répondre aux ordres de son tuteur, lui parler étant assis ou couché, la bouche pleine ou la face détournée de lui. Tout ceci ne s'écarte guère des règles de la civilité puérile et honnête : voici maintenant qui a plus de couleur locale. Le pupille ne doit jamais censurer, même justement, les ordres de son tuteur, tourner en dérision sa tournure ou son langage, être envieux de sa science, car de pareilles fautes l'exposeraient à revenir sur la terre pour soixante mille ans, sous les espèces d'un âne, d'un reptile ou d'un gros ver. Nous ne pousserons pas plus loin ces citations, bien persuadé, comme nous le sommes, que le régime disciplinaire du *Dharma shatra* ne renferme aucun germe d'amélioration susceptible d'être introduit dans les colléges de Sainte-Barbe ou d'Éton.

Le patronage accordé par le gouvernement de la

compagnie à l'éducation exclusivement orientale était sans doute d'une politique sage et prévoyante. Aux premiers jours de la conquête, il était indispensable de ménager les seuls sentiments violents des natifs, de témoigner par des actes que la poignée d'Européens à laquelle une fortune inouïe avait remis le sort de ces vastes contrées n'entendait pas substituer sa religion aux religions établies. L'avenir de la domination anglaise ne pouvait être assuré qu'à ce prix. Toutefois ce système soulevait une objection fondamentale : il propageait à plaisir des sciences et des religions également fausses, il se bornait en un mot à continuer, en le faisant toutefois moins bien, ce qu'avaient fait les empereurs de Dehli, et ce vice radical du système, les passions politiques et religieuses ne manquèrent pas de l'exploiter, comme un sujet redoutable d'accusation, dans toutes les luttes qui s'engagèrent contre l'ascendant de la compagnie des Indes.

Il existe en Angleterre une influence occulte, fatale en plus d'une circonstance à la fortune publique, mais toujours d'un grand poids dans les destinées du pays : c'est l'influence de ce parti moitié religieux, moitié politique, qui, de son quartier général d'Exeter-Hall, inonde l'univers de ses missionnaires et de ses bibles polyglottes et au rabais. Habiles à exploiter les passions populaires, les *saints* devaient dès l'origine se poser en adversaires de la politique de l'honorable compagnie des Indes. Au renouvellement de la charte de la compagnie, en 1793, le représentant le plus considérable

et le plus ardent des sociétés bibliques, M. Wilberforce, formula leurs exigences dans la question complexe de l'éducation publique et de la propagande chrétienne, en proposant au parlement d'obliger le gouvernement de la compagnie à entretenir des missionnaires chargés de répandre dans ses domaines les vérités chrétiennes. Le parlement n'accepta pas ces mesures trop hâtives, et le bill de M. Wilberforce fut rejeté à une immense majorité. Cet échec ne découragea pas les missions évangéliques, et leurs efforts pour prendre pied sur la terre promise de l'Inde furent couronnés d'un certain succès sous l'administration du marquis de Wellesley. Ce fut ce grand homme d'Etat qui le premier autorisa la distribution des traductions bibliques dans les domaines de la compagnie en disant « qu'un chrétien ne pouvait pas faire moins, et qu'un gouverneur anglais ne pouvait pas faire plus, » paroles marquées au triple sceau de la sagacité politique, du patriotisme et d'un véritable esprit religieux.

Ces concessions faites aux sociétés évangéliques ne furent néanmoins que temporaires, et furent bientôt suivies de mesures prohibitives d'une rigueur inutile, qui justifiaient presque les accusations violentes dont le parti des saints poursuivait la politique timorée du gouvernement de la compagnie. A propos d'un pamphlet écrit en langue persane et imprimé dans l'établissement danois de Serampour, où les erreurs de la religion mahométane étaient exposées et flétries, le conseil suprême de l'Inde crut devoir proclamer la patrie en danger; et dé-

fendre sous les peines les plus sévères les publications ou les prédications religieuses ayant pour but de démontrer la fausseté des croyances natives. Comme pour donner plus d'éclat à ces mesures prohibitives, de nouveaux encouragements furent accordés aux établissements destinés à propager les sciences orientales et l'idolâtrie. Aux institutions admises déjà à jouir des bienfaits du gouvernement, l'on ajouta les deux colléges mahométants du Bhaugulpore et de Juanpore. Ce furent là les derniers pas faits dans un système rétrograde que l'intérêt de la chose publique ne justifiait plus. Le temps, des guerres heureuses, la sagesse d'hommes d'Etat éminents, avaient affermi l'édifice de la domination anglaise dans l'Inde. Une expérience de plus de cinquante années de tolérance avait appris aux populations qu'elles n'avaient point à craindre qu'un système violent de propagande religieuse fût soutenu par les conquérants étrangers. L'appui exclusivement réservé aux sciences et aux religions natives n'était donc plus qu'un anachronisme, une concession faite à des chimères et à la routine. Aussi, au renouvellement de la charte en 1813, le parlement, sous la pression de l'agitation religieuse qui embrasa toutes les provinces du Royaume-Uni, supprima dans la nouvelle constitution de la compagnie tous les empêchements qui avaient été accumulés jusque-là pour empêcher la propagation de la foi chrétienne et des sciences modernes dans l'Inde.

La charte de 1813 n'imposait plus aucune restriction aux prédications des missionnaires et à l'établissement

d'institutions d'éducation européenne dans les domaines de la cour des directeurs, mais ces derniers, avec la mauvaise humeur naturelle à des plaideurs qui ont perdu leur procès, ne prirent d'abord, on le comprend facilement, aucune mesure pour assurer le succès de réformes qu'ils avaient combattues à outrance. La question de l'éducation des natifs avait triomphé des obstacles que lui opposait une politique de routine timorée; elle avait encore à vaincre, et ce n'était pas là une victoire aisée à remporter, les préjugés des orientalistes et des savants dont l'influence avait dominé jusque-là dans les plans d'éducation publique adoptés par le gouvernement anglo-indien. Les préjugés des hommes spéciaux avaient si bien dominé dans la question de l'éducation des natifs, que le bengali, l'indoustani, l'urdu, contre l'enseignement desquels on ne pouvait faire valoir l'argument péremptoire des préjugés religieux des natifs, étaient restés en dehors des institutions publiques patronées par le gouvernement anglais. Tous les encouragements, tous les sacrifices étaient réservés aux établissements qui répandaient l'arabe, le persan, surtout le sanscrit, langue morte qui joue à peu près dans la société indienne le rôle utile du grec ancien dans la société européenne. L'entêtement des hommes de science trouvait d'ailleurs un auxiliaire dans cet amour de la routine, cette impuissance d'initiative qui a souvent caractérisé la politique de l'honorable cour des directeurs. Aussi ce fut à des efforts privés que l'on dut dans l'Inde les premières tentatives faites pour diriger l'éducation publique dans une

voie rationelle et progressive. En 1816, plusieurs Européens éminents et quelques natifs éclairés se formèrent en comité à Calcutta et réunirent par souscription une somme de 60,000 roupies, avec laquelle il fut pourvu aux dépenses de premier établissement d'un collége hindou, fondé pour enseigner aux natifs la langue anglaise et les sciences modernes. Un succès décisif ne couronna pas cette première expérience; après six ans d'existence, l'établissement ne comptait pas plus de soixante élèves. Des dissensions qui éclatèrent alors dans le sein du comité allaient conduire cette entreprise à une ruine certaine, quand le gouvernement se décida à intervenir en sa faveur : il fut résolu que l'on réunirait dans les mêmes bâtiments le collége hindou et un collége sanscrit dont la création avait été autorisée par la cour des directeurs.

Les améliorations ne se réalisent pas en un jour dans l'Inde, et les deux écoles réunies ne purent être ouvertes au public qu'en 1827. Les progrès du collége hindou furent rapides et remarquables; au bout d'un an, il comptait 400 élèves recrutés parmi les familles les plus riches de la communauté native. Le succès intellectuel du nouvel établissement se maintint au niveau de sa fortune matérielle, et si l'on avait pu craindre que l'esprit des jeunes Hindous ne fût qu'un sol ingrat, inhabile à féconder les semences de la science européenne, ces doutes furent bientôt dissipés. Le flambeau de la science eut à peine jeté ses rayons sur ces jeunes esprits, qu'ils en furent comme éblouis, et qu'au sortir des limbes de

l'ignorance et des superstitions, ils arrivèrent sans transition à détester et à poursuivre avec fanatisme les idoles qu'ils avaient adorées. Des outrages publics faits par des élèves du collége aux superstitions religieuses de leurs compatriotes accusèrent ouvertement un état de choses qui devait sérieusement effrayer les parents, et le gouvernement, pour y remédier, dut proscrire dans le collége, de la manière la plus sévère, la discussion des matières religieuses.

Ces résultats avaient sans doute dépassé le but désiré; ils démontraient toutefois victorieusement que les préjugés des natifs n'opposaient pas des obstacles insurmontables à la propagation des sciences modernes, et l'autorité anglaise ne fit que se rendre à l'évidence en entrant timidement dans la voie que l'initiative des individus avait ouverte. Des cours d'anglais, de géographie, de géométrie, d'astronomie, furent ouverts dans les établissements publics, mais sans que l'on introduisît aucun changement radical dans le programme des études et le mode de distribution des subsides publics. Il était réservé à lord William Bentinck, guidé par les conseils du célèbre historien Macaulay, de réformer en son entier un système d'éducation suranné dont l'expérience avait fait justice. En augmentant le budget de l'éducation publique, il émonda des dépenses parasites et fort considérables, telles que les fonds alloués pour la publication des livres orientaux, les subsides aux élèves pauvres. Dans le nouveau système introduit sous le patronage du noble lord, les études furent dirigées vers l'an-

glais, les sciences modernes, les langages populaires, le bengali, l'indoustani, l'urdu et désormais le poétique persan, le scientifique sanscrit ne furent plus que des chapitres spéciaux du programme de l'éducation publique dans l'Inde.

On ne pouvait formuler un système d'éducation rationnel et vivace qu'après s'être rendu un compte exact de l'organisation et des ressources de cette branche intéressante des institutions natives : c'est ce que lord William Bentinck comprit d'abord, et, pour éclairer sa religion, il appela M. W. Adams, directeur du journal l'*India Gazette,* à faire une enquête sur l'éducation dans la communauté native. M. Adams se consacra courageusement à cette mission, et les documents qu'il publia après plusieurs années de travaux pénétrèrent jusqu'au plus profond de la société indienne. M. Adams fait voir sous un jour si nouveau les mœurs de cette partie peu connue de la famille humaine, que nous ne craindrons pas de nous étendre un peu sur son remarquable travail.

Quelques mots d'abord sur la manière dont l'enquête fut dirigée. Elle porta à la fois et sur l'éducation publique et sur l'éducation privée. Les établissements d'éducation publique furent subdivisés en plusieurs sections, suivant que l'enseignement y était dirigé vers les langages populaires, le bengali, l'indoustani, l'urdu, ou vers les langues étrangères et scientifiques, telles que l'arabe, le persan et le sanscrit. Pour chacune de ces divisions, on dressa des tableaux statistiques indiquant le nom de la ville ou du village où l'école était située, la

nature du local, le nom, l'âge, la caste, la religion, l'étendue des connaissances du maître et le montant de ses recettes; le nombre des élèves, leurs castes, l'âge moyen auquel ils avaient commencé et l'âge moyen auquel ils finiraient probablement leurs études; enfin les livres imprimés ou manuscrits en usage dans l'école. Quant à l'éducation privée, les divers points sur lesquels devait porter l'enquête furent à peu près les mêmes. Ainsi les tableaux établissaient, dans une circonscription territoriale donnée, le nombre de familles dont les enfants recevaient une éducation privée; d'autres colonnes étaient réservées pour le nom, la religion, la caste, les occupations des chefs de famille, etc. Qui connaît même très-superficiellement les hommes de l'Inde, leurs habitudes de mensonge, leurs allures timides, les obstacles du climat, la difficulté des communications, comprendra facilement tout ce qu'il fallut à M. Adams de patiente énergie et de sagacité pour réunir avec quelque exactitude les documents de cette statistique herculéenne.

Ces préliminaires établis, examinons, le rapport de M. Adams à la main, les diverses conditions où se trouve l'enseignement public dans la société native pure de tout contact avec la civilisation européenne, cet enseignement qui subsiste aujourd'hui tel qu'il existait il y a deux mille ans. Et d'abord, où l'école se réunit-elle? Dans les conditions les plus splendides et les plus confortables, le local d'une école indienne se compose d'une cabane à toit de chaume, à murs de boue et de branchage, dont la valeur ne dépasse jamais une vingtaine

de roupies; mais ce sont là les établissements de luxe, l'exception. Le plus souvent il n'y a point de bâtiments affectés à l'école, elle se rassemble dans un temple, au coin d'une boutique, sous un arbre, quelquefois même en plein air. Quant au maître, aux termes des lois religieuses, il devrait appartenir à la caste des écrivains. Là du moins la barrière des préjugés hindous a été en partie démolie, et l'on trouve à la fois parmi les maîtres des brahmes de l'ordre le plus élevé et des parias des castes les plus basses. Le salaire du maître d'école est payé soit en argent, soit en présents de riz, blé, tabac. En tenant compte de tous ces éléments de recette, on trouve que le salaire des maîtres d'école varie de 2 roupies 5 anas à 6 roupies par mois. Faut-il dire que ces faibles appointements rétribuent et très-largement le peu de manne scientifique que les mentors cuivrés sont capables de distribuer à leurs pupilles ? Ce sont pour la plupart des hommes simples et ignorants, qui enseignent mécaniquement le peu de connaissances qu'ils ont mécaniquement apprises, sans tenter de sortir des limites de l'éducation la plus élémentaire, sans se douter même de l'importance de leur mission. C'est à l'âge de cinq ans que la loi hindoue ordonne de commencer l'éducation, et dans les familles aisées l'initiation première de l'enfant est célébrée par une sorte de fête religieuse, où, en lui guidant la main, on fait tracer sur le sable au débutant les lettres de l'alphabet. Immédiatement après cette cérémonie, le bambin est conduit à l'école voisine. Sa vie scolaire est alors commencée, elle durera de

six à dix ans, et se divise en quatre périodes distinctes.

La première ne dépasse pas dix jours; l'élève apprend durant ces dix jours à tracer les lettres de l'alphabet sur la terre avec un petit bâton. Dans la seconde, qui varie de deux à quatre ans, il est initié aux mystères de l'art d'écrire; le maître lui trace un modèle qu'il s'essaie à reproduire sur une feuille de bananier à l'aide d'un charbon qui s'efface facilement. Une fois qu'il possède les éléments de la calligraphie indienne et peut écrire des lettres de formes et de proportions convenables, il apprend à prononcer et à écrire des noms de personnes, de castes, de rivières; sa jeune mémoire est exercée en même temps à retenir des tables de numération peu compliquées. Ces études conduisent à la troisième période, d'une durée moyenne de deux ou trois ans, qui comprend des études grammaticales et des notions de composition et d'arithmétique. Dans la quatrième période, dont le terme ne dépasse pas deux ans, les études mathématiques sont continuées; l'élève est de plus exercé à formuler des lettres de change, des baux, des contrats de toute espèce, des lettres et des pétitions.

Ce programme d'enseignement est indifféremment suivi dans toutes les écoles natives, qu'elles soient affectées au langage bengali ou au langage indoustani. Dans ces dernières seulement, les commençants, au lieu de tracer leurs essais sur des feuilles de bananier, exercent leurs petits doigts avec une pointe de fer sur une tablette d'airain ou de bois recouverte d'un léger enduit de chaux.

Quelque rétrécies que soient les limites de cet ensei-

gnement, elles dépassent de beaucoup, il est bon de le remarquer, celles de l'instruction donnée dans la grande majorité des écoles natives de l'Inde. Le bagage scientifique du plus grand nombre des maîtres d'école comprend à peine l'écriture, la lecture et les premières règles de l'arithmétique, sans que les livres manuscrits ou imprimés mis à la disposition des pupilles viennent suppléer à l'insuffisance du pédagogue. L'usage des livres imprimés est inconnu dans les écoles natives des districts du Bengale, et quant aux livres manuscrits, ils ne sont en circulation que dans un petit nombre d'établissements. Presque partout le système de l'enseignement est purement oral. On doit de plus faire remarquer que les textes rudimentaires qui servent en tous les cas à l'enseignement ne sortent pas des folles légendes de la mythologie hindoue, et qu'ils ne peuvent en un mot que servir à développer chez les enfants les superstitions les plus grossières et les plus stupides. Si l'usage des productions de la littérature hindoue doit exercer une action fâcheuse sur l'esprit des jeunes élèves, la moralité de l'éducation n'est guère mieux partagée lorsque l'enseignement est purement oral. Les spécimens d'exercices consacrés aux leçons premières d'écriture et de lecture dans les écoles où l'usage des manuscrits n'est pas adopté, et que nous allons reproduire, suffiront et au delà pour faire apprécier tout ce qu'il y a de vicieux dans l'enseignement des écoles natives :

« Un homme doit être aimable pour son ennemi, si par son assistance il peut se délivrer d'un autre ennemi,

de même qu'il ôte l'épine qui a percé son pied à l'aide d'une autre épine.

« Une femme est nécessaire pour avoir un fils, un fils pour que des gâteaux soient offerts à vos funérailles, un ami pour trouver assistance dans le besoin; mais l'argent pourvoit à toutes les nécessités de la vie.

« Posséder bon appétit, bonne nourriture, force virile, belle femme, cœur généreux et beaucoup d'argent, ce sont les véritables signes qu'un homme a bien mérité du ciel dans sa vie antérieure. »

Ces sentences, empreintes d'une philosophie égoïste et mondaine, sont loin d'être les pires de l'espèce, et la décence ne permettrait pas de citer certains passages d'exercices donnés à des enfants, passages qui doivent laisser dans de jeunes esprits des taches ineffaçables.

Si l'instruction de l'école native néglige complétement le côté moral de l'éducation, on ne tire nul parti dans la discipline intérieure de l'émulation et des bons instincts des enfants. Pour faire respecter leur autorité, les pédagogues ont recours à des punitions souvent grotesques, quelquefois terribles. Le code pénal en vigueur dans les écoles natives mérite à tous égards qu'on en dise quelques mots. Voici, par exemple, l'élève condamné à se coucher la face contre terre, avec une brique entre les épaules et une brique au bas des reins, double fardeau qu'il doit porter sans le laisser tomber pendant un temps déterminé : souvent on le contraint à se tirer lui-même les oreilles, et s'il se montre trop indulgent pour ses organes auriculaires, il encourt une punition

d'un ordre supérieur, la pendaison par les pieds, par exemple, ou bien encore on l'introduit dans un sac en compagnie d'un chat ou d'une botte d'orties. A l'ouverture de la classe, il est d'usage que le mentor écrive sur la main du disciple arrivé le premier le nom de *Sarawasti,* déesse de la science : ses politesses s'arrêtent là, car le second venu reçoit en manière de bonjour un coup de baguette dans la main, le troisième deux, et ainsi de suite jusqu'au dernier, qui a droit à un nombre de *patoches* (c'est là, si nos souvenirs sont fidèles, le nom classique de la chose) égal au nombre de petits camarades réunis avant lui dans la classe.

Ce système de terreur, qui paralyse l'intelligence des élèves, exerce de plus une influence pernicieuse sur leur moralité. Pour s'attirer les bonnes grâces du sévère *guruh mahashaï,* les pauvres enfants se soumettent en victimes résignées à tous ses caprices, et n'hésitent point à voler à la maison paternelle du riz, du tabac, de l'argent même, qu'ils offrent en présent à leur terrible mentor. Ce n'est pas que les jeunes Bengalis, en véritables fils d'Adam, ne tentent à certains jours de prendre leur revanche en semant d'épines la natte du professeur, ou en assaisonnant d'épices le tabac de son houkah. Quelquefois même ils le poursuivent dans l'ombre à coups de pierres, ou, *vendetta* plus terrible encore, passent processionnellement à la nuit tombante auprès de sa cabane, chantant en chœur des hymnes improvisés où ils promettent force présents à la déesse Kali, si, par son intervention, une mort prochaine

vient bientôt les délivrer de leur impitoyable tyran.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des écoles élémentaires de bengali et d'indoustani ; il est temps de dire quelques mots des établissements de la communauté native, où l'on donne un enseignement d'un ordre plus élevé. Ces établissements se divisent en trois catégories distinctes : les écoles de persan, les écoles d'arabe, et les écoles de sanscrit.

Le persan est le langage des sciences et de la véritable littérature orientale, il se lie intimement aux souvenirs de gloire et de puissance de la population mahométane de l'Inde. De plus, sous l'influence du système politique de *statu quo* qui a prévalu si longtemps dans les conseils de l'honorable compagnie, le persan est demeuré exclusivement jusqu'à ces derniers temps le langage des affaires, des cours et des tribunaux. L'on s'explique donc facilement, à tous égards, que ce langage soit très-répandu parmi la population native, sans distinction de croyances religieuses. Le programme d'enseignement des écoles de persan comprend la lecture, l'écriture, le mécanisme grammatical du langage, la composition, l'étude des poëtes, etc. Si les livres imprimés n'y sont point toujours employés, on s'y sert universellement d'ouvrages manuscrits dont la morale est de beaucoup supérieure aux légendes informes et aux sentences impures en usage dans les écoles de bengali et d'indoustani. L'enseignement de l'école persane emploie en moyenne de dix à douze ans : les élèves commencent leurs études vers l'âge de huit ans et les terminent de

vingt à vingt-deux. Les maîtres de persan, comme instruction, position sociale, tiennent un rang plus élevé que leurs confrères; aussi les honoraires, fruits de leurs travaux, sont-ils plus considérables, quoiqu'ils ne dépassent pas 6 roupies par mois en moyenne. L'on donnera une idée assez exacte du rôle que joue le persan dans l'éducation native en empruntant aux tableaux statistiques publiés par le gouvernement indien le chiffre des élèves des écoles de persan dans le district de Burdwan, dont la population s'élève à plus de 1 million d'âmes : ces écoles comptent 3,654 élèves, savoir : 2,096 musulmans et 1,588 Hindous.

Les écoles d'arabe se divise en deux catégories : les écoles d'arabe vulgaire, dont l'enseignement, d'une puérilité exceptionnelle, consiste à apprendre aux élèves la forme, le nom, le son de certaines combinaisons de lettres, sans leur en donner le sens, et les écoles d'arabe lettré. Ces dernières ont de nombreux points de contact avec les écoles de persan, et sont souvent tenues dans le même local. L'on peut dire toutefois, et c'est là la seule distinction qu'il soit possible d'établir entre elles, qu'un professeur d'arabe lettré peut toujours enseigner le persan, mais que la réciproque n'a pas lieu et que les professeurs de persan ne peuvent enseigner l'arabe que dans des cas exceptionnels. La durée de l'enseignement complet dans les écoles d'arabe lettré dure de douze à treize ans. Ces écoles sont au reste peu fréquentées, et comptent seulement 158 élèves dans le district de Burdwan : 149 musulmans et 9 Hindous.

Par la nature comparativement élevée des études, les écoles de sanscrit tiennent le premier rang parmi les institutions d'enseignement des natifs. Elles ont aussi sur les autres établissements la supériorité du nombre. Ces écoles, où toutes les branches de la sciences indienne sont enseignées par l'intermédiaire du sanscrit, ne sont pas exclusivement fréquentées par les brahmes, mais bien par toutes les castes respectables auxquelles la loi religieuse permet de frayer avec eux. Cependant les élèves des castes inférieures peuvent être initiés seulement aux branches séculières de la science : l'étude de la loi, de la philosophie, des poëmes sacrés, est le monopole exclusif de l'ordre brahmanique. Les écoles de sanscrit doivent pour la plupart leur origine à des efforts privés, et ne renferment invariablement qu'un seul maître ou *pundit* qui professe la branche de la science native qui lui est la plus familière. Les élèves passent d'une école à l'autre, suivant qu'ils veulent étudier l'astrologie, la médecine, la loi ou les poëmes sacrés; il résulte de cette organisation vicieuse que, dans toutes les écoles, les élèves se divisent en internes et en externes: or, l'éducation étant gratuite, le maître doit loger les internes et les nourrir à ses frais. La libéralité de ses amis, quelquefois des souscriptions faites dans la communauté native, l'aident à défrayer ces dépenses. Le *pundit* compte encore d'autres ressources, il est généralement attaché comme chapelain à quelque famille opulente et reçoit en cette qualité des honoraires; de plus, aux jours de solennités religieuses, il est d'usage

que ses coreligionnaires lui offrent des présents, souvent assez considérables [1].

Parlerons-nous maintenant de l'éducation de la femme indienne ? Le sujet prête peu au développement, car il y a là une lacune complète dans les institutions natives, et l'on peut remarquer dès le début que les femmes qui ont reçu quelque instruction appartiennent toutes aux classes les plus dégradées de la population. On ne

[1] Les chiffres suivants, extraits des documents officiels publiés par le gouvernement de l'Inde, permettent d'apprécier exactement la proportion dans laquelle les diverses castes de la hiérarchie indienne participent à l'étude du sanscrit. Le district de Burdwan compte 190 écoles, dirigées par 190 professeurs appartenant tous à l'ordre brahmanique. Ces établissements renferment 1,358 élèves, dont 590 externes et 768 internes. 1,296 élèves appartiennent à la caste des brahmes, 45 à la caste des médecins, les 17 autres à des familles de brahmes dégradées. Les recettes annuelles accusées par les 190 professeurs forment un total de 11,960 roupies, soit en moyenne un traitement pour chaque maître de 68 roupies 4 anas ; mais les sources de profits pour les *pundits* sont si diverses et si facilement dissimulées, qu'on ne peut accepter ce chiffre sans réserve. Nous compléterons ces détails en reproduisant un tableau statistique qui indique le nombre et l'âge des élèves qui s'adonnent aux diverses branches de la science native :

SUJET DES ÉTUDES.	NOMBRE DES ÉLÈVES	AGE DU COMMENCEMENT DES ETUDES.	AGE DE LA FIN DES ETUDES.
Grammaire.	644	11.4	20.7
Lexicologie.	31	15.7	17.8
Littérature.	90	18.6	24.9
Rhétorique.	8	23.6	27.1
Loi.	238	23.2	33.5
Logique	277	17.8	29.
Vellantas.	3	24.3	34.6
Médecine.	15	16.2	24.2
Mythologie.	43	24.6	31.6
Astrologie.	7	23.4	30.15
Tantras.	2	27.5	32.7

saurait mieux dépeindre l'ignorance profonde dans laquelle est plongée la population féminine de l'Inde qu'en disant, nous parlons ici seulement, on doit se le rappeler, des études de la communauté native, qu'il n'existe pas dans tout le Bengale une seule école publique consacrée à l'éducation des filles, et que parmi des populations de plusieurs centaines de mille âmes, on compte par unités les femmes ayant reçu les notions premières de la lecture et de l'écriture.

L'éducation des femmes de l'Inde a préoccupé bon nombre d'esprits d'élite de la communauté européenne, et à plusieurs reprises des efforts énergiques ont été faits par des hommes haut placés dans le gouvernement de la compagnie pour répandre quelque lumière au milieu de ces profondes ténèbres. Malheureusement il faut constater que quoique des ouvriers ardents aient accepté depuis plus de trente ans cette mission ingrate, le premier sillon n'a pas encore été ouvert sur ce sol hérissé de préjugés religieux. L'on donnera au reste une idée des difficultés de l'entreprise en disant que la pieuse femme d'un missionnaire, qui entretint à ses frais pendant plusieurs années, dans une grande ville de l'intérieur, une école de filles, dut reconnaître avec une mortelle douleur que toutes ses élèves, presque sans exception, finissaient par alimenter la population des antres de prostitution de la cité. Outre ce fait, qui explique les préjugés que la communauté native entretient contre l'éducation des femmes, certains usages sociaux opposent une barrière infranchissable aux travaux

d'éducation féminine les mieux organisés et les plus énergiquement soutenus. C'est de huit à dix ans que les filles hindoues contractent mariage, et à partir du jour de la cérémonie nuptiale, elles sont condamnées à vivre dans la réclusion du harem, où elles oublieraient facilement le peu qu'elles auraient pu apprendre à l'école dans un âge aussi tendre. Aussi on a eu beau mettre en pratique les moyens les plus divers, essayer de tenter les familles pauvres en accordant une prime journalière à chaque enfant qui assiste au cours de l'école, comme cela s'est pratiqué dans certains etablissements de Calcutta, ou bien s'efforcer de rallier à la cause de l'éducation les castes élevées : partout le résultat a cruellement trompé les espérances. Un homme dont le passage dans l'Inde a été marqué par les plus généreux sacrifices en faveur de la cause de l'éducation des natifs, l'honorable Drinkwater Béthune, membre du conseil suprême, accorda, il y a quelques années, une donation princière à une école où il espérait pouvoir réunir les jeunes filles des meilleures familles indiennes de Calcutta. Dans cet espoir, les règlements du nouvel établissement proscrivaient toute tentative de conversion religieuse; les préjugés de caste, les habitudes de la famille indienne devaient être scrupuleusement respectés. Et cependant cette institution, ouverte depuis plusieurs années dans une ville de 1 million d'âmes, sous le patronage des hommes les plus éminents du gouvernement de l'Inde, dotée d'une manière libérale, n'a jamais compté plus de 60 élèves ! En présence

de ces résultats négatifs, quelques hommes compétents dans la question de l'éducation native croient devoir recommander maintenant d'avoir recours à l'éducation privée, d'organiser un corps d'institutrices soldées sur un fonds commun, qui iraient porter l'instruction dans les divers harems. On comprend toutes les difficultés d'exécution que présente un pareil système, et cependant c'est celui auquel, en désespoir de cause, on se rattache aujourd'hui.

Les travaux de l'enquête de M. Adams, auxquels on vient d'emprunter tous ces détails, ne purent embrasser tout le Bengale : la vie d'un homme n'eût pas suffi à cette lourde tâche. Cinq districts sur trente-deux furent seulement soumis à ses investigations; mais en prenant pour base les données qui y furent recueillies, l'on arrive à des chiffres approximatifs qui expriment avec une terrible éloquence l'état d'ignorance et de barbarie où croupissent les populations du domaine indien. Pour ne pas trop généraliser, on n'appliquera ces chiffres qu'au Bengale proprement dit, qui compte environ 36 millions d'habitants.

Suivant les tables dressées par M. Adams dans les districts où l'éducation est le plus répandue, 16,05 enfants sur 100 vont à l'école, et dans les districts où elle l'est le moins 2,05, soit, comme moyenne proportionnelle de la population des écoles à la population totale, 7 3/4 pour 100. Le chiffre est encore inférieur pour les adultes ayant reçu des rudiments d'éducation, il s'élève seulement à 5 3/4 pour 100. Si, en s'appuyant sur ces

données premières, que recommandent les travaux les plus sérieux, l'on évalue à 36 millions d'âmes la population du Bengale, dont la moitié, les femmes, ne possèdent que par exception infinitésimale les connaissances les plus élémentaires, on trouvera qu'au compte le plus favorable, 7 3/4 pour 100 sur 18 millions, soit environ 1 million et demi d'individus, reçoivent ou ont reçu des notions plus ou moins étendues d'éducation, et qu'ainsi, dans le Bengale proprement dit, près de 34 millions d'êtres à forme humaine vivent complétement étrangers aux premiers rudiments de la science. Les tableaux de statistique d'où l'on doit déduire ces effrayantes conclusions semblent toutefois contenir quelque indication d'un progrès lent et souterrain qui s'accomplit silencieusement au sein de la communauté native. Ainsi la société hindoue, telle que l'ont faite les traditions et les lois religieuses, se divise en trois classes distinctes : les brahmes, qui ne peuvent se livrer aux professions diverses auxquelles préparent surtout les cours des écoles de bengali et d'indoustani ; les castes marchandes; enfin les castes dégradées, vouées à des métiers qui ne réclament aucune sorte d'instruction. Or l'on remarque que dans les districts qui se trouvent le plus en contact avec la civilisation européenne, le nombre des jeunes brahmes qui suivent les études des écoles primaires, et accusent ainsi l'intention d'embrasser des professions industrielles que les préjugés religieux devraient leur interdire, est de beaucoup supérieur à celui des élèves des autres castes. Cette proportion

n'existe plus dans les districts éloignés, où le monopole de l'éducation primaire apppartient toujours aux castes marchandes, qui dirigent ainsi leurs enfants vers les industries héréditaires de leur ordre. On peut cependant tirer de ce fait, sans en exagérer la portée, la conséquence que la barrière des préjugés religieux a été partiellement renversée, et que, le temps, la libéralité intelligente du gouvernement aidant, le progrès se généralisera. Notons aussi que la population hindoue montre moins de répugnance pour l'instruction que la population mahométane, car les statistiques officielles établissent que les élèves appartenant à la croyance musulmane entrent seulement pour 1/18e dans la population totale des écoles.

Si l'on passe de l'enseignement donné par les natifs aux institutions placées sous le patronage de l'honorable compagnie des Indes, on rencontre trois catégories d'établissements[1], savoir : les collèges destinés à la propagation des sciences orientales pures, tels que le collège sanscrit et le *Madrissa* de Calcutta, –les colléges et les écoles secondaires, dont l'enseignement aborde les sciences européennes,—enfin les écoles primaires, destinées à propager les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et des langages vulgaires. Nous avons déjà parlé avec assez de

[1] Nous nous plaçons toujours dans le Bengale proprement dit, c'est-à-dire dans la division de l'empire indien qui a été soumise à l'enquête partielle dont nous essayons de résumer les résultats.

détail de la première catégorie pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet; quant à la troisième, les personnes les plus intéressées et les plus compétentes dans la matière s'accordent à reconnaître que les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans le Bengale sont nuls ou à peu près; il n'y a donc lieu de s'occuper ici que des écoles qui ont pour but de propager parmi la population indigène la langue anglaise et la science moderne.

Pour encourager les parents à envoyer leurs enfants aux écoles autant que pour exciter l'émulation des élèves, le gouvernement anglo-indien a emprunté aux universités anglaises le système des *senior* et *junior scholarship*. Ces distinctions, qu'on décerne à la suite d'examens, confèrent aux lauréats un salaire de 8 roupies par mois pour les *junior scholarship*, et un salaire variable de 12 à 50 roupies pour les *senior scholarship*. Le titre de *junior scholarship*, qu'on n'obtient guère qu'après cinq ou six ans d'études, peut se conserver deux ans. Le titulaire d'une *senior scholarship* peut en jouir pendant une période de cinq années, mais à la condition de prouver par un examen annuel l'efficacité de ses travaux dans l'année expirée. A la fin de ses études, le titulaire d'une *senior scholarship* de première classe est recommandé officiellement à l'administration et appelé ordinairement à un emploi public. Il est distribué annuellement par le gouvernement du Bengale environ trois cents *senior* et *junior scholarship*.

Le collége hindou de Calcutta, les colléges de Hoogly, Dacca, Kisnagur, sont soumis au programme combiné

de la *senior* et de la *junior scholarship*[1]; les études dans les écoles secondaires de Howrah, Midnapore, Baraset, Chittagong, Commilah, Sylhet, Bancorah, Bauléah, Burdwan, Jessore, etc., toutes subventionnées par le gouvernement, sont circonscrites aux matières de l'examen pour les *junior scholarship*. Parmi les établissements d'éducation publique du Bengale, il faut encore compter le *Medical college* de Calcutta, qui, grâce à l'habile et énergique persévérance du savant docteur Mouat, a, en quelques années, popularisé dans ces contrées lointaines les bienfaits de la médecine et de la chirurgie modernes. Si le lecteur tient, au reste, à se faire une juste idée d'un établissement d'instruction secondaire dans l'Inde, qu'il veuille bien nous suivre au *Collége hindou* de Calcutta. Cet établissement, situé dans *Wellesley street*, une des grandes rues de ceinture de la cité, ne se recommande pas par la distribution intérieure. Les salles, petites et étouffées, seraient beaucoup mieux appropriées à un climat sibérien qu'au sol brûlant du Bengale. Le bâtiment principal, orné d'un por-

[1] Pour donner une idée de ce programme, il suffit d'indiquer les conditions de l'examen des candidats au titre d'une *senior* ou d'une *junior scholarship*. Pour une *senior scholarship* de l'ordre le plus élevé (on en compte quatre classes), on est interrogé : en prose, sur Bacon; en poésie, sur Shakspeare et Milton; en histoire, sur Macaulay; en philosophie et en économie politique, sur les principes de Smith; il faut prouver en outre qu'on connaît le calcul différentiel et intégral, la trigonométrie, l'optique, etc. Pour une *junior scholarship*, le candidat doit répondre: en prose, sur des morceaux choisis de Goldsmith; en poésie, sur des morceaux choisis de Pope et de Prior. Il est interrogé sur la géographie, sur l'histoire, sur la grammaire et le langage bengali, sur l'arithmétique et l'algèbre, etc.

tique plus ou moins grec, ouvre sur une cour intérieure au milieu de laquelle s'élève une statue de marbre représentant David Hare, ancien horloger, l'un des premiers et des plus ardents promoteurs de la cause de l'éducation dans l'Inde. Deux bâtiments, dont les dispositions intérieures sont beaucoup mieux entendues, ont été ajoutés de droite et de gauche au corps principal. Les salles de l'étage inférieur sont affectées à l'enseignement de l'école secondaire, et celles du premier aux classes du collége. L'école reçoit seulement des élèves appartenant aux hautes castes, tandis que toutes les croyances et toutes les castes sont admises à suivre les cours du collége. L'aspect des classes ne manque pas d'originalité. Les élèves, vêtus uniformément de mousseline, le cahier ou le livre d'étude à la main, sont assis sur des bancs adossés à la muraille. Au milieu de la salle, un pédagogue, généralement le nez armé de bésicles, distribue à l'assistance les trésors de l'arithmétique ou de la grammaire anglaise. Mais ce qui frappe le visiteur, ce sont les salles destinées au premier âge et peuplées de petits *babous* aux grands yeux, aux cheveux noirs, vêtus de costumes pleins de fantaisie, le nez et les oreilles ornés de pendants, quelques-uns d'un grand prix, qui labourent silencieusement sur leurs ardoises les premières lettres de l'alphabet. Ces petites figures calmes et graves pétillent d'intelligence. Il est loin d'en être ainsi dans les classes supérieures du collége, dont les rares élèves, à la contenance morne, à l'œil déjà éteint sous la funeste influence de l'opium, prennent

des notes, avec une résignation endormie, sur l'économie politique ou les *Essais* de Bacon. Dans les quelques pieds carrés de jardin attenant aux bâtiments du collége, on a installé fort récemment une *gymnastique;* mais la jeunesse hindoue est peu portée aux exercices corporels, et l'heure de la récréation arrivée, les élèves se retirent dans de petits coins, en compagnie de bonbons, de sucreries, dont ils peuvent digérer, dit-on, des quantités incroyables, devant lesquelles reculerait cet oiseau favorisé de la nature, l'autruche. Ajoutons encore, à l'éloge de la population du collége hindou de Calcutta, que les punitions corporelles n'y sont point en usage, et que dans cet établissement il ne s'applique d'autre châtiment que l'exclusion.

A quelque distance du collége hindou se trouve une école auxiliaire ouverte à toutes les castes et d'un prix moins élevé, 2 roupies par mois. Cet établissement compte 400 élèves et semble appelé à un grand avenir, quoiqu'il faille reconnaître que jusqu'à présent l'on n'ait point fait de grands sacrifices en sa faveur. L'établissement entier se compose d'une salle de moyenne dimension où les 400 élèves sont groupés tant bien que mal, et dont la température doit donner au visiteur, en mai et en juin, une assez juste idée des souffrances des victimes du *Black-Hole,* sinon de l'enfer.

La population juvénile des établissements placés sous le contrôle du conseil d'éducation du Bengale s'élève à 10,988 individus. Les établissements qui réunissent le plus grand nombre d'élèves sont: le collége hindou de

Calcutta, qui en compte 488 ; le *Madrissa*, 280 ; le collége de Hoogly, 395, etc. La redevance universitaire imposée aux élèves est de 3 roupies par mois pour les écoles et les classes inférieures du collége de Calcutta, et de 5 roupies pour les classes supérieures de ces mêmes colléges ; dans l'intérieur de l'Inde, ces redevances ne sont plus que de 2 et 3 roupies. Il faut ajouter que le principal des colléges a plein pouvoir en matière de finance, et que tout élève qui témoigne d'assiduité et de bonne conduite obtient sans difficulté la faveur de suivre les cours gratuitement. L'on estime qu'environ 5,000 élèves acquittent en tout ou en partie les droits universitaires ; la bonne moitié de la population des écoles reçoit donc une éducation gratuite. En 1851-52, les recettes des établissements d'éducation du Bengale se sont élevées à 77,106 roupies, les dépenses à 521,924 roupies ; il est resté ainsi à la charge du trésor public une somme de 444,818 roupies.

La sous-présidence des provinces nord-ouest, dans laquelle un système d'éducation analogue à celui de la présidence du Bengale est en vigueur, compte les colléges de Delhi, d'Agra, de Bénarès, de Roorkee, les écoles secondaires de Bareilly, Ajmere, Saugor, qui réunissent une population de 1,548 élèves. Dans cette division de l'empire indien, d'heureuses tentatives ont été faites pour améliorer l'éducation donnée dans les écoles primaires natives. En accordant à ces établissements chétifs de faibles subventions en livres et en argent, le gouvernement a acquis un droit de contrôle qui

lui permet jusqu'à un certain point de moraliser et de diriger les études d'une population de près de 40,000 élèves. Les dépenses des établissements d'éducation dans les provinces nord-ouest s'élèvent à environ 200,149 roupies, y compris la subvention aux écoles primaires natives, fixée à 50,000 roupies.

Dans la présidence de Bombay, les établissements destinés à propager les sciences modernes et la langue anglaise sont : le collége Elphinstone, le collége de Poonah et le collége médical, l'école centrale de Bombay, les écoles de Surate, Rutnagherry, Ahmédabad, Ahmednugur, Dharswar, Broach, Tannah, Sattara, Rajcote, Doolia, en tout 17 institutions renfermant une population de 2,781 élèves. Dans cette présidence, l'on a aussi tenté, et non sans succès, de soumettre à une certaine surveillance les écoles primaires natives. A cet effet, le territoire de la présidence a été divisé en trois districts, dont un fonctionnaire public spécial visite périodiquement les établissements d'éducation. Le nombre des élèves du premier district s'élève à 6,620, celui du second à 3,099, et celui du troisième à 4,351. En tenant compte des élèves des écoles primaires natives de la ville de Bombay (474) et de ceux de la province de Katiawar (762), l'on trouve que dans la présidence de Bombay 18,087 jeunes gens suivent les cours d'institutions placées sous le contrôle du gouvernement. Les dépenses de l'éducation publique dans la présidence de Bombay figurent à son budget pour une somme de 150,000 roupies; mais ce n'est pas le total de la subven-

tion affectée à ce service. Il existe des fonds particuliers provenant de donations, souscriptions, legs, etc., dont le revenu annuel, de 1 lac de roupies environ, appartient au collége médical et au collége Elphinstone, si bien que l'on peut évaluer le subside annuel accordé à l'éducation dans la présidence de Bombay à 250,000 roupies.

Il y aurait oubli et injustice à ne pas dire ici quelques mots des efforts tentés par une branche de la communauté native, la communauté *parsee,* pour propager en ces contrées l'éducation et la civilisation européennes. De ces efforts, on ne citera qu'un exemple. Lorsque le riche parsee sir Jamsetjee Jejeebhoy fut investi des honneurs de la chevalerie, ses compatriotes, en commémoration d'un événement glorieux pour leur race, résolurent de former par souscription un fonds destiné à subvenir aux dépenses de l'éducation des jeunes *parsees* pauvres. Sir Jamsetjee Jejeebhoy fut à peine instruit de ce projet, qu'il mit son nom en tête de la liste avec la souscription princière de 3 lacs de roupies et 15 actions de la banque du Bengale, environ 1 million de francs! Ce fonds, dont le revenu annuel s'élève à 40,000 roupies, défraie les dépenses de maisons d'éducation consacrées aux jeunes parsees dans les villes de Surate, Bombay, etc.

La présidence de Madras, encore moins bien partagée que ses jumelles, ne possède qu'un seul établissement d'éducation sous le patronage du gouvernement, l'université de Madras, qui compte douze années d'existence.

La subvention accordée par le trésor à l'enseignement s'élève à 50,000 roupies.

On a pu voir avec quelle rigueur les établissements placés sous le contrôle de la compagnie sont maintenus dans les limites de l'éducation séculière, en dehors de toute tentative de propagande religieuse. Ce système exclusif, justifiable peut-être, est si strictement pratiqué, que l'on ne voit pas le corps nombreux des chapelains de la compagnie, qui semblerait appelé naturellement à diriger le mouvement chrétien et civilisateur dans ses domaines de l'Inde, prendre part aux travaux destinés à y propager la foi chrétienne et les lumières de l'Europe. Une seule institution relève de l'établissement ecclésiastique de la compagnie, c'est le *Bishop's College*, dont l'étranger admire les splendides bâtiments en avant de Calcutta, sur la rive droite du Gange. Fondé en 1817, ce collége devait former parmi les natifs des prêcheurs catéchistes. Malheureusement, soit que le programme des études ait été mal formulé, soit tout autre motif, ce collége, presque entièrement délaissé, compte à peine douze élèves en moyenne, et c'est aux tentatives privées, aux efforts des sociétés évangéliques de l'Angleterre et de l'Amérique, qu'est abandonné entièrement le soin de la propagande religieuse dans l'Inde. Vingt-deux sociétés évangéliques, anglaises, américaines ou allemandes, entretiennent des missionnaires dans l'Inde anglaise et fournissent le magnifique subside annuel de 187,000 livres sterling aux dépenses de la propagande chrétienne. Nous tirerons des comptes rendus adressés en 1851 aux

sociétés métropolitaines quelques chiffres qui peuvent servir à formuler les résultats des labeurs de l'apostolat évangélique.

L'état-major des missions protestantes dans l'Inde se compose de 853 missionnaires, savoir : 360 européens et 493 natifs. Les établissements qu'ils dirigent se divisent en trois classes : les écoles où l'on enseigne les sciences modernes et la langue anglaise, situées surtout dans les grands centres de population; des sortes d'hôpitaux où l'on accueille et élève les orphelins et les enfants pauvres; enfin des écoles primaires où l'on enseigne la lecture, l'écriture et l'arithmétique dans la langue vulgaire du pays. Ces derniers établissements, qui ont donné des résultats très-remarquables, sont ainsi répartis : 127 dans la présidence du Bengale ; 55 dans les provinces nord-ouest ; 65 dans la présidence de Bombay ; 852 dans la présidence de Madras ; total : 1,099 écoles fréquentées par une population de 74,000 élèves. Dans la présidence de Madras, où leurs travaux sont plus actifs que dans les autres divisions de l'empire indien, les missionnaires ont ouvert 229 écoles pour les filles, qui réunissent 6,929 élèves. Enfin les missionnaires protestants desservent 309 chapelles et administrent les secours spirituels à une communauté de plus de 103,000 âmes.

Faut-il accepter aveuglément ce dernier chiffre ? Est-il moins gros d'illusions que ceux donnés par la correspondance des jésuites de la mission de Madura? Le témoignage des hommes les plus au courant des choses

de l'Inde ne saurait malheureusement laisser aucun doute. A l'exception d'un petit nombre d'esprits d'élite qui ont accepté avec enthousiasme la révélation chrétienne, il ne se rencontre guère parmi les natifs convertis que des individus des plus basses castes, chrétiens du lendemain, si l'on peut emprunter cette expression à la langue révolutionnaire, généralement les plus corrompus d'entre les indigènes, que l'appât des secours que les missionnaires prodiguent autour d'eux, ou de pires motifs encore, attirent au banquet de la communion évangélique. C'est avec regret que nous constatons ici cette opinion, unanime parmi les hommes qui ont acquis une connaissance sérieuse du caractère hindou, que les prédications des missionnaires protestants n'ont fait aucune impression durable sur ces races endurcies dans l'idolâtrie, et que si quelque accident imprévu enlevait subitement à l'Inde les missionnaires évangélistes, de la communauté de cent mille âmes qu'ils disent avoir amenée aux vérités chrétiennes, un bien petit nombre seul ne retomberait pas dans les erreurs grossières des religions natives. Si l'on veut examiner à leur point de vue véritablement utile et sérieux les travaux des sociétés bibliques dans l'Inde, c'est dans les écoles des grands centres, de Calcutta surtout, qu'il faut aller les étudier. Qu'on visite, par exemple, l'école établie dans la capitale du Bengale par les missionnaires appartenant à la société du *Free church of Scotland.* Chaque samedi, à midi, les étrangers sont admis dans l'établissement et peuvent assister à un examen oral.

Les élèves les plus avancés sont rangés sur les bancs d'un amphithéâtre situé au milieu d'une grande salle, aux murailles tapissées de maximes empruntées aux Écritures. Ils sont là au moins cent cinquante jeunes babous pressés sur des gradins qui montent jusqu'au plafond, et l'aspect de ces têtes noires, de ces yeux brillants, uniformément superposés sur des robes de mousseline d'une éclatante blancheur, est tout à fait original. Assis au milieu de ses visiteurs, faisant face à l'amphithéâtre, le chef de l'institution, homme de haute taille et de la plus bienveillante physionomie, passe en revue les divers sujets d'études, les deux trigonométries, l'histoire, la géographie, la grammaire, les livres saints, et l'auditoire répond en chœur à ses questions, à moins qu'il n'ait spécialement désigné quelque élève. Cette sorte de conversation bienveillante entre le maître et les disciples nous a beaucoup frappé, non-seulement par la sagacité des réponses faites à des questions assez compliquées, mais par la tenue parfaite de l'auditoire. Quoique l'examen se fût prolongé au delà du temps ordinaire des études et eût ainsi empiété sur la récréation, nous ne pûmes surprendre un seul élève en flagrant délit de tenue inconvenante ou de babillage indiscret. Il est vrai de dire que sur ces cent cinquante noirs personnages, âgés en moyenne de quinze ans environ, la bonne moitié portait d'imposantes moustaches, et était déjà passée, le professeur nous l'assura du moins, à l'état d'homme marié et de chef de famille. Deux mots pour terminer ce croquis de la salle des commençants, où se

trouvent réunis une centaine de petits drôles qui chantent en chœur, avec de petites voix fêlées, *a*, *b*, *c*, *d*, et *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*, les yeux tournés vers un tableau qu'un vénérable brahme couvre de gros caractères. Plus de 4,000 enfants à Calcutta, dans les seuls établissements des missions protestantes, reçoivent une éducation solide et pratique, et tout esprit libéral, en applaudissant à des succès réels, doit désirer qu'un plus grand développement soit donné à des institutions pleines d'avenir.

A quel prix l'éducation se développe dans l'Inde, c'est ce qu'on connaît maintenant : il ne reste plus qu'à comparer au chiffre du budget actuel de l'instruction publique le chiffre du budget d'il y a quarante ans. En 1813, les sommes allouées à l'éducation européenne par la compagnie s'élevaient à 8,129 liv. sterl. La subvention de l'éducation dans l'Inde s'élève aujourd'hui à 9 lacs de roupies (2,500,000 fr.). On ne saurait donc nier le progrès. Ce chiffre toutefois, si l'on se rappelle qu'il s'agit d'une population de 140 millions d'individus et d'un budget de 600 millions de francs, a une assez triste éloquence pour qu'il ne soit point nécessaire de démontrer en de longs commentaires que le gouvernement de l'Inde est loin d'avoir satisfait à la charge civilisatrice qui lui est échue en partage. Non pas que l'on puisse se dissimuler les difficultés de la question de l'éducation publique dans l'Inde, les obstacles que les préjugés des natifs, la violence enthousiaste des sectes religieuses, les intérêts de la politique opposent

aux efforts civilisateurs les plus énergiques et les mieux entendus; mais tout en avouant qu'un progrès rapide est impossible, il est permis de reprocher au gouvernement de la compagnie d'avoir compliqué sa tâche par une excessive parcimonie, et surtout par une absence totale d'organisation et de système. Peut-on s'expliquer avec quelque apparence de raison que, dans une administration montée comme l'est celle de l'Inde, il ne se soit trouvé jusqu'à ces dernières années qu'un fonctionnaire, un seul, que ses devoirs attachassent exclusivement à la question de l'éducation? Il y a en effet quelques mois à peine que la sous-présidence des provinces nord-ouest était la seule division de l'empire indien où un inspecteur général fût chargé de la surveillance et de la direction en chef des établissements d'éducation. Dans les autres présidences, ce département était administré par un *board* ou comité composé d'hommes éminents et bien disposés sans doute, mais qui, choisis selon le hasard de leur position, n'avaient ni les connaissances spéciales indispensables, ni même le temps nécessaire pour examiner et résoudre les détails multiples inséparables de la question d'éducation [1]. La part du lion, dans les allocations du trésor public, est employée, et c'est là un tort grave, à subventionner des établissements dont l'enseignement est d'un ordre trop

[1] Des dispositions récentes ont mis fin à cet état de choses. Les comités ont été abolis, et aujourd'hui un fonctionnaire spécial est appelé dans chaque présidence à diriger le département de l'éducation.

élevé. Le calcul différentiel, Shakspeare, Byron, l'économie politique, nourrissent avec raison, et nourriront longtemps encore de leur manne fortifiante les jeunes esprits qui fréquentent les universités européennes; mais cette nourriture spirituelle raffinée est-elle bien celle qui convient à de jeunes sauvages, chez lesquelles les traditions de la maison paternelle n'ont tendu qu'à développer ces habitudes et ces instincts immuables de l'homme de l'Inde, tel aujourd'hui qu'il était aux jours du Christ, à la conquête de Bacchus, aux temps du déluge? Il existe, on n'en saurait douter, entre l'éducation de la famille et celle de l'école des affinités que l'on ne viole pas sans danger. Voyez ce jeune babou qui étudie un des problèmes les plus modernes et les plus compliqués de l'économie politique : pour vêtement, il n'a qu'un simple pagne; une cabane de bambou lui sert d'abri; près de lui, sur une table fume une lampe, dont la jumelle pouvait éclairer la tente de Seth ou de Japhet. Doit-on s'étonner que tous ces éléments discordants n'arrivent à produire dans l'ordre moral rien autre chose que ce phénomène d'apparente civilisation dont on trouve tant d'exemples chez les riches natifs? Pour la plupart, en effet, les heureux de l'Inde, possesseurs de magnifiques palais, de somptueux ameublements, d'une riche argenterie, vivent dans leur vie intime comme vivaient leurs pères, sans soupçonner même l'usage de toutes ces belles choses.

En appelant de jeunes sauvages, tout frais émoulus de la sauvagerie, à faire les hautes études qui convien-

nent aux enfants de l'Europe civilisée, l'on a violé les lois de la logique et de l'équilibre; on a commencé par le faîte l'édifice de l'éducation en ces contrées lointaines, et il ne faut pas s'étonner s'il chancelle de toutes parts sur ses bases. L'expérience a prouvé, et cela presque sans exception, que les lauréats des colléges indiens, de jeunes lettrés qui prendraient rang avec honneur dans les universités de l'Europe, retombent, au sortir du collége, dans les pratiques dégradantes de religions dont leur esprit éclairé fait intérieurement justice. Les colléges de l'Inde reçoivent de fanatiques idolâtres, ils rendent des hypocrites. Est-ce là ce que l'on peut apppeler civilisation, progrès? L'avenir de la civilisation dans l'Inde n'est pas dans ce haut enseignement factice; il est dans les écoles primaires natives, sur lesquelles peut s'étayer un système d'éducation à larges bases, capable de régénérer le pays. C'est en purifiant l'atmosphère impure qu'exhalent les écoles indigènes, c'est en encourageant les maîtres par des secours libéraux, en répandant à profusion des livres empreints d'une saine morale, en organisant même une hiérarchie parmi ces pédagogues barbares et ignorants, que l'on servira utilement dans l'Inde la cause du progrès. Ce qui étonnera quiconque ne sait pas à quel degré tout système empreint d'organisation militaire est antipathique au génie de la nation anglaise, c'est que, dans la question de l'éducation, on n'ait su tirer aucun parti de l'armée anglo-indienne, une force de 300,000 hommes que, pendant neuf mois de l'année, les ardeurs du cli-

mat réduisent à la plus complète oisiveté. En organisant dans l'Inde des écoles régimentaires, ne serait-il pas possible de couvrir le pays, en peu de temps et à peu de frais, d'un réseau d'écoles primaires dirigées par d'anciens soldats qui auraient puisé au régiment non-seulement quelques connaissances, mais encore des principes d'honneur et de dignité personnelle que la vie des camps et l'habitude de la discipline militaire doivent donner même à un Indien?

Nous terminerons ici ce tableau de l'enseignement public dans l'Inde anglaise. Il ne s'agissait point pour nous, on l'aura compris, de formuler un système d'éducation à l'usage des domaines de l'honorable compagnie; nous avons seulement voulu rapidement indiquer un des plus curieux aspects de cette société bizarre, qui, par la force des habitudes et des préjugés, a résisté opiniâtrément et victorieusement jusqu'à ce jour à toutes les tentatives faites pour propager parmi elle les lumières de la foi chrétienne et de la science moderne.

CHAPITRE IV.

CRIMES ET CHATIMENTS.

Le gouvernement de la compagnie des Indes s'est trouvé en présence de crimes extraordinaires que la civilisation a effacés en Europe, depuis des siècles, des tristes annales de la perversité humaine. Pour procéder avec ordre dans cette étude, où l'horrible le dispute au bizarre, il faut parler d'abord d'un crime particulier aux âges primitifs, les sacrifices humains.

Les sacrifices humains, l'offrande la plus agréable, suivant le dogme hindou, que l'homme puisse offrir à la Divinité, et qui lui donnent des droits à sa bienveillance spéciale, étaient universellement pratiqués dans l'Inde avant la conquête musulmane, et les noms de Hurdwar et du temple de Jaggernauth seront toujours écrits en sanglants caractères dans l'histoire du fanatisme humain. On peut même dire que ces abominables cérémonies résistèrsnt à l'influence des mahométans, car vers les premières années du siècle, sous la loi des

Mahrattes, des sacrifices humains étaient annuellement offerts dans la ville de Saugor. L'administration anglaise, malgré ses efforts, n'a pas triomphé complétement de ces coutumes sanguinaires. Ainsi, dans ces derniers temps, les tribunaux de l'Inde eurent à juger, entre autres criminels égarés par le fanatisme religieux, un brahme qui, après avoir immolé une chèvre à la déesse Kali, égorgea sans aucun motif, avec le couteau fumant encore du sang de l'animal, deux hommes qui l'avaient assisté dans ce sacrifice. Un natif de basse caste, du district de Rungpore, fut aussi condamné à mort, il y a peu de mois, pour avoir assassiné un enfant en bas âge, et reconnut avoir été poussé à ce crime par le désir d'obtenir de la Divinité la guérison de son fils, alors dangereusement malade. C'est surtout néanmoins parmi les tribus sauvages dont les territoires se trouvent enclavés dans le domaine anglo-indien que l'abominable pratique des sacrifices humains conserve toute sa puissance.

En juillet 1835, le gouvernement de Madras ayant envoyé des troupes pour forcer le *rajah* de Rumsur à acquitter les arrérages de son tribut, les nécessités des opérations militaires conduisirent l'expédition dans une contrée sauvage habitée par des peuplades à l'état complet de barbarie, et où l'Européen n'avait jamais pénétré. Les Khonds, race antérieure à la conquête de l'Inde par les Hindous, occupent, près de la côte nord-ouest du golfe du Bengale, un territoire d'environ 200 milles de long sur 170 milles de large. Vêtus d'une pièce d'étoffe

retombant jusqu'au genou, la tête ceinte d'un bandeau de toile rouge, armés de flèches et de javelots, les Khonds ressemblent aux habitants des forêts de la Gaule et de la Germanie avant l'ère chrétienne, et l'on découvrit bientôt que la ressemblance ne s'arrêtait pas au costume, que la pratique des sacrifices humains était en vigueur parmi eux.

L'origine chez les Khonds de ce rite barbare se perd dans la nuit des temps; il se lie intimement au dogme fondamental de leur religion. C'est pour gagner les bonnes grâces et apaiser le courroux de la déesse la Terre, le mauvais principe de cette mythologie primitive, que les victimes humaines sont offertes en holocauste. Aussi les sacrifices ont-ils lieu à l'époque des semailles, lorsque quelque grande calamité, épidémie, ravages de bêtes fauves, inondation, vient désoler les tribus. Les *mérias*,—c'est ainsi que l'on désigne, dans la langue des Khonds, les malheureux destinés à satisfaire les appétits sanguinaires de la déesse,—n'appartiennent pas le plus souvent aux tribus des montagnes. Ce sont des Hindous que des marchands de chair humaine, dans la plus horrible acception du mot, viennent enlever ou acheter dans les plaines, et qu'ils conduisent dans les districts habités par les Khonds, où ils les échangent contre des poules, des cochons ou des moutons. La déesse accepte indifféremment les victimes, quels que soit leur âge ou leur sexe, mais le plus souvent, les *panwas* (c'est le nom de la caste vouée à cet exécrable trafic) ne peuvent se procurer par la violence ou obtenir de l'horrible cupidité

des parents que des enfants en bas âge. Ces derniers sont d'ailleurs préférés par les Khonds, qui peuvent plus facilement leur cacher le destin qui leur est réservé. Une fois parmi les Khonds, le *méria* devient une chose sacrée, il est choyé de tous et vit souvent plusieurs années avant que les exigences religieuses ne viennent réclamer son sang. Pourtant le jour fatal finit par luire. Le prêtre interprète des volontés de la déesse annonce qu'un sacrifice propitiatoire peut seul détourner de la tribu d'horribles calamités, et le sort du *méria* est décidé. Son agonie dure trois jours, trois jours de réjouissance pour les populations des montagnes voisines, qui viennent en foule prendre part à l'horrible fête. Le premier jour est rempli par des danses, des chants, des repas. Le second, la victime, habillée de vêtements neufs, est conduite en procession au *bois du méria*, petit bosquet peu distant du village et consacré à ces cérémonies. Là, elle est liée à un poteau autour duquel la foule vient lui offrir des fleurs, de l'huile, du safran. Pendant la nuit, les prêtres et les anciens de la tribu déterminent l'endroit propice où le sacrifice doit être consommé, et le *méria* y est amené au matin du troisième jour. Après quelques préliminaires, le prêtre le blesse légèrement de son couteau, et la foule furieuse achève bientôt l'œuvre de mort en se précipitant sur le *méria*, qu'elle dépèce au milieu des éclats d'une musique diabolique et de cris inhumains; puis chacun reprend le chemin de son village, muni de quelque lambeau de chair dont il fait hommage aux dieux de son foyer

domestique. C'est là le mode de sacrifice le plus répandu. Dans certains districts, on procède en répandant dans un fossé le sang d'un porc fraîchement égorgé : le *méria* est plongé jusqu'à asphyxie dans cette mare sanglante, et la curée commence seulement lorsqu'il a cessé de donner signe de vie.

Il est impossible de donner un chiffre approximatif du nombre des victimes mises à mort annuellement dans les districts habités par les Khonds : ce nombre doit être très-considérable, si l'on en juge par un fait rapporté dans les documents officiels publiés par le gouvernement anglais au sujet des sacrifices humains. Dans un espace de six mois, les troupes anglaises délivrèrent neuf *mérias* dans une petite vallée habitée par les Khonds, vallée de 2 milles de long sur trois quarts de mille de large. Un gouvernement européen eût manqué à ses devoirs s'il n'eût poursuivi la répression de ces pratiques d'une révoltante férocité, et le gouvernement anglais, disons-le à sa louange, n'a pas reculé devant les exigences de sa position. Malheureusement l'insalubrité du climat des plaines, la difficulté des communications au milieu de ces montagnes abruptes, le caractère guerrier des tribus, protégent l'indépendance des Khonds : ce sont là des barrières redoutables, devant lesquelles les efforts des troupes anglaises auraient pu échouer pendant de longues années avec de grandes pertes de sang et d'argent. Le système de répression indiqué par l'humanité et la prudence, celui qui a été suivi, en un mot, consiste à entourer les districts des Khonds d'une police vigilante

chargée d'empêcher l'enlèvement des *mérias* dans les plaines, à surveiller sans relâche les mouvements des individus de la caste des *panwas* engagés par tradition dans le trafic des victimes humaines, enfin à tâcher, par les efforts d'une diplomatie conciliante, d'amener les chefs à l'abolition volontaire et graduelle de l'horrible pratique. Un agent spécial, dont les pouvoirs ne relèvent que du gouvernement suprême de l'Inde, est chargé en ce moment de cette mission. Ses derniers rapports donnent lieu de croire que si la coutume des sacrifices humains est encore en vigueur parmi les Khonds, elle est entrée dans une période de déclin, et que l'action du temps, une intervention judicieuse dans les affaires des tribus, parviendront à l'extirper complétement de leurs mœurs.

Les pratiques barbares des peuplades sauvages répandues dans les districts montagneux qui séparent les présidences du Bengale et de Madras ne s'arrêtent point malheureusement aux sacrifices humains. Un contact plus fréquent avec ces tribus révéla bientôt aux autorités anglaises que, dans une grande division de cette famille aborigène, prévalait la coutume de la mise à mort des enfants du sexe féminin avant le septième jour qui suit leur naissance. Les tribus chez lesquelles cette pratique d'infanticide est passée dans les mœurs n'offrent pas de sacrifices humains, quoique leur religion soit fondée sur les mêmes fictions mythologiques que celle des autres Khonds. Adoptant le dogme de l'antagonisme des deux principes du bien et du mal repré-

sentés par le dieu Soleil et la déesse la Terre, ces tribus croient n'accomplir qu'un acte de légitime défense contre le mauvais principe, en diminuant le nombre des êtres dans lesquels il se trouve fatalement incarné. Le rôle dissolvant que la femme joue dans cette société en enfance justifie jusqu'à un certain point, il faut bien le dire, ces mesures préventives. La femme libre avec ses magnifiques attributs, ce rêve de quelques cerveaux progressifs et fêlés de notre hémisphère, se trouve réalisée parmi ces fouriéristes sans le savoir de l'Asie méridionale. Pour la femme khond, le lien du mariage est sans obligations et sans devoirs. Les intrigues, les infidélités, n'appellent aucune pénalité sur sa tête : tandis qu'un homme marié parjure à sa foi devient un objet de mépris public, une femme khond peut abandonner son mari quand la fantaisie lui en prend, excepté dans le temps d'une grossesse, et elle a de plus le droit de choisir l'amant qui lui convient parmi les célibataires de la tribu, sans que l'élu puisse repousser des avances peu désirées sans doute, souvent peu désirables. Les femmes s'attribuent de plus une grande part dans la direction des affaires publiques de la tribu; elles accompagnent à la guerre leurs frères, leurs maris, pour stimuler leur courage, et président aux négociations de paix entre tribus ennemies. Ces avantages sont tristement compensés, et les documents officiels s'accordent à constater l'effrayante destruction des enfants du sexe féminin qui s'opère parmi ces populations. Dans certains villages de cent familles qu'inspectèrent minutieuse-

ment des officiers chargés de recueillir des documents statistiques, il ne se trouvait pas une seule fille en bas âge !

Déjà le gouvernement de l'Inde avait rencontré sur sa route cette coutume sanglante. En 1794, sir John Shore découvrit le premier qu'elle était répandue dans les parties du district de Bénarès qui avoisinent le royaume d'Oude. Quelques années après, des indices certains révélaient l'existence de cette pratique homicide à l'autre extrémité du domaine indien, parmi les populations qui habitent les provinces de Kuttiawar et de Kutch, limitrophes de la présidence de Bombay. Peu à peu, comme des rapports plus fréquents avec les populations donnaient à l'autorité anglaise des renseignements plus exacts sur les mœurs indigènes, on ne put se refuser à la triste conviction que l'infanticide était passé dans les mœurs des Rajpoots, et que cette lèpre sociale s'étendait sur toute la surface de l'Inde centrale. Ici, à vrai dire, les populations n'ont pas même l'excuse d'une superstition aveugle et barbare. La loi religieuse des Rajpoots proscrit particulièrement le meurtre des femmes, et, suivant les *shastras*, autant d'années d'enfer qu'il y avait de cheveux sur la personne de la victime sont réservés au meurtrier. C'est dans un autre ordre d'idées qu'il faut aller chercher des motifs assez puissants pour étouffer dans la poitrine de l'homme et de la femme les sentiments de la nature, qui parlent d'une voix puissante et écoutée même à la bête fauve. Chez les fiers Rajpoots, l'orgueil de la naissance revêt des propor-

tions de fanatisme qui dépassent de cent coudées les prétentions et les préjugés de l'hidalgo de Castille le plus entiché du sang bleu qui coule dans ses veines. Cependant, quoique toutes les tribus ramènent modestement et uniformément leur généalogie jusqu'au Soleil et à la Lune, toutes ne sont pas d'une égale noblesse. Or une fille qui contracte une mésalliance ou une fille non mariée déshonore également la famille et la tribu à laquelle elle appartient. De plus, l'usage traditionnel du pays impose aux parents l'obligation de dépenser à l'époque du mariage de leurs filles des sommes considérables, soit en fêtes publiques et en présents aux époux, soit en cadeaux aux *charans*, sorte de prêtres troubadours qui à des attributions religieuses joignent celle de célébrer dans des chants l'épopée généalogique de la famille rajpoot. Une légende populaire donnera une idée des exactions et de la rapacité de ces bardes indiens.

Au temps du mariage de sa fille, un prince natif des temps mythologiques avait fait serment de satisfaire pendant un an toutes les demandes que les *charans* pourraient lui adresser. Aussi, bien avant que l'année fût révolue, s'était-il dépouillé de ses chevaux, de ses armes, de son argent, de ses pierreries, quand un *charan* dernier venu, connaissant son dénûment, lui demanda sa tête. Le fier nabab, pour satisfaire à sa parole, s'empressa de la trancher de sa propre main pour l'offrir au solliciteur. On ne doit pas trop s'étonner que depuis lors, et pour éviter prudemment la répétition de

demandes aussi indiscrètes, les descendants de Nahur-Khan aient adopté la coutume de mettre leurs filles à mort dès leur naissance. — Sortons de la légende pour rentrer dans les détails, malheureusement trop réels, d'une pratique détestable qui détruit chaque année des milliers d'êtres humains. Chez les Rajpoots, le père n'est souvent pas même consulté, et le nouveau-né est mis à mort par la mère, ou, dans les familles de haut rang et de fortune, par les serviteurs, avec moins de formalités et plus d'indifférence que l'on n'en met à supprimer une portée importune de jeunes chats ou de jeunes chiens. Le mode de destruction varie suivant les localités et les ressources du moment. Ici l'enfant est étouffé au moyen du cordon ombilical, là il est noyé dans une fosse remplie de lait, une pilule mortelle, ou, détail plus horrible encore, un poison subtil appliqué au sein de la mère accomplit bien des fois l'œuvre homicide. Souvent enfin l'enfant est mis dans un panier, d'où il ne sort que pour être jeté dans un trou ou abandonné en pâture, dans un endroit désert, aux tigres et aux chacals.

Les moyens de répression les plus divers ont été tentés sous l'inspiration du gouvernement de l'Inde ; malheureusement il faut constater que l'étendue du mal a défié jusqu'à ce jour les efforts les plus énergiques. Les Rajpoots, comme d'autres tribus de l'Inde centrale et orientale, ne sont pas directement sujets de l'Angleterre. Les traités dans lesquels les chefs de ces États féodaux reconnaissent le protectorat de leur puissant voisin européen leur assurent en compensation la libre adminis-

tration des affaires intérieures de leurs domaines. Entrer dans une voie de répression active, chercher à extirper la pratique de l'infanticide par la force des armes, c'était rompre avec les traditions de cette diplomatie heureuse et habile qui a, sans coup férir, assuré la suprématie de l'Angleterre dans cette partie de l'empire indien, c'était s'engager dans une série de guerres interminables. L'intérêt bien compris de la chose publique ne permettait donc au gouvernement d'intervenir que par des négociations diplomatiques, qui ont été de longue date entamées sans interruption, malheureusement aussi sans résultats sérieux. Dès les premières années du siècle, les agents diplomatiques de la compagnie en mission dans ces contrées avaient reçu l'ordre de ne rien négliger pour obtenir des chefs indépendants qu'ils proscrivissent l'infanticide parmi les sujets de leurs domaines, et on peut dire que la question a été victorieusement et depuis longtemps résolue au point de vue des proclamations et des protocoles. Vieux déjà sont les traités dans lesquels presque tous les princes de l'Inde centrale et orientale sans exception se sont engagés à défendre dans leurs États le massacre des enfants nouveau-nés. Par malheur, les documents diplomatiques ne tranchent pas la question, et des difficultés insurmontables se sont opposées et s'opposent encore à l'exécution de la loi nouvelle. Dans bien des cas, les rajahs, intimidés, s'étaient rendus sans conviction aux instances des agents anglais, et, avec ce mépris de la foi jurée qui caractérise les Orientaux, pratiquaient dans le mys-

tère du harem la coutume homicide qu'ils avaient proscrite par leurs ordonnances, ou bien encore des princes de bonne foi se trouvaient impuissants à contraindre des sujets indisciplinés à respecter leurs volontés et leurs lois. A ces obstacles il faut en joindre d'autres encore : la fragilité de la vie chez l'enfant nouveau-né, qui permet d'accomplir le crime sans résistance, sans complices, sans témoins. Disons de plus que, dans ces contrées, il est presque impossible d'obtenir des documents statistiques sérieux, car la constitution de la famille en Orient, le mystère impénétrable dont la vie conjugale est entourée, rendent impossible de constater régulièrement les naissances et les grossesses. Il est, au reste, à remarquer que les relevés officiels de population, quelque incomplets qu'ils soient, accusent hautement et unanimement l'étendue du mal, et que tous les chiffres recueillis dans cette partie du domaine indien donnent une proportion d'enfants du sexe féminin de beaucoup inférieure à celle des enfants mâles : ici un tiers, là un quart ; dans certaines tribus, un quinzième et quelquefois moins.

Jusqu'ici, nous avons eu à constater la résistance inflexible que des pratiques inhumaines, héritage des superstitions des premiers âges, transmis de génération en génération dans la communauté indigène, ont opposée aux tentatives civilisatrices du gouvernement anglais. Des conquêtes glorieuses, faites par la civilisation sur la barbarie, ne manquent pas cependant à l'histoire de la domination anglaise dans l'Inde ; et, en pre-

mière ligne, il faut citer l'abolition de la coutume du *suttee*, ou suicide des veuves[1]. C'est à l'administration de lord William Bentinck que se rattache cette mesure, une des plus décisives prises par le gouvernement de la compagnie, la seule presque où il ait osé défier ouvertement les préjugés et les coutumes de ses sujets indiens. La loi qui défend le suicide des veuves et punit comme complice d'un meurtre quiconque a, par ses actes ou ses conseils, contribué au sacrifice homicide, a été couronnée d'un plein succès. Si quelques *suttees* s'accomplissent encore aujourd'hui, les cas sont excessivement rares, et l'on peut regarder cette pratique inhumaine comme entièrement extirpée des mœurs de la race indienne. Il n'en était pas ainsi il y a à peine quelques années, et les temples dédiés aux veuves qui ont mêlé leurs cendres à celles de leurs époux, temples que l'on rencontre à chaque pas au bord des rivières de l'Inde, donnent une juste idée de la sagesse et de l'opportunité de la mesure préventive prise par le gouvernement anglais sous l'inspiration de lord William Bentinck. Nous ne croyons pas sortir des limites de ces

[1] L'origine de cette terrible pratique se perd dans la nuit des temps, et un voyageur qui parcourut l'Inde à la fin du dernier siècle rapporte que les brahmes qui formulèrent la loi du *suttee* y furent poussés pour mettre un terme aux crimes des femmes indiennes, qui, sur le plus léger motif, empoisonnaient leurs maris. La loi du *suttee* fit cesser cette habitude fâcheuse, remarque candidement le voyageur, mais d'un excès l'on tomba dans un autre, car, ajoute-t-il, le suicide des veuves entra si avant dans les mœurs, que celles qui se refusaient à l'accomplir étaient réservées à une vie de misère et d'abjection.

aperçus sur la société anglo-indienne en empruntant ici à un témoin oculaire, le colonel Sleeman, les détails d'un *suttee*. Outre l'intérêt qui s'attache naturellement à cette pratique extrême de dévouement conjugal, le récit du colonel Sleeman atteste la résistance inerte et obstinée que les natifs de l'Inde opposent invariablement aux mesures de répression les plus énergiques et les plus justifiées.

Le colonel Sleeman, se trouvant en novembre 1829 à la tête du district de Jubbulpore, reçut une pétition signée par les chefs d'une des familles brahmes les plus importantes de la contrée, dans laquelle il lui était demandé de permettre que la veuve d'un de leurs parents, mort la veille au bord du fleuve Nerbudda, prît place sur le bûcher destiné à brûler le corps de son mari. A cette demande, le colonel opposa un refus formel, et prit des mesures de police pour empêcher l'accomplissement de l'acte homicide. Le corps du défunt fut, en effet, seul brûlé au bord de la rivière, en présence de plusieurs milliers d'individus accourus, à la nouvelle du *suttee* projeté, des diverses parties du district. La cérémonie funéraire achevée, la veuve, une vieille femme de soixante-cinq ans, demeura auprès du bûcher, entourée seulement d'une partie de sa famille, dont les autres membres se rendirent auprès du colonel pour renouveler leurs sollicitations. Depuis quarante-huit heures le mari était mort, et la veuve, fixée à la même place, refusait toute nourriture, lorsqu'elle se couvrit la tête du turban rouge, ou *dhujja*, et brisa ses

bracelets. Ces actes qui, devant la loi indoue, entraînent la mort civile, et excluent un individu de sa caste, annonçaient chez la veuve une résolution inébranlable d'en finir d'une manière ou d'une autre avec la vie ! La prohibition de la coutume des *suttees* n'avait pas encore été érigée en loi par le gouvernement de l'Inde, et le colonel Sleeman, persuadé que la veuve se laisserait mourir de faim s'il ne se rendait pas à ses demandes et à celles de sa famille, ne se crut pas autorisé à persister dans son refus. Cependant, il voulut tenter un dernier effort, et se rendit au matin auprès de cette victime volontaire de la plus folle des superstitions. Il la trouva assise au bord du fleuve, le turban rouge autour de la tête, une noix de coco dans chaque main, ayant à ses pieds une assiette couverte de riz et de fleurs. Mais ce fut en vain que le colonel épuisa tous les arguments que son bon cœur et sa raison purent lui suggérer pour détourner la veuve de son projet : « Mon pouls a depuis longtemps « cessé de battre, répondait-elle à ses sollicitations ; « mon âme m'a quittée ; il n'y a plus en moi qu'un peu « de terre, que je désire mêler aux cendres de mon « mari. Le feu sera sans douleurs pour mon corps, et « si vous en doutez, faites approcher un brasier, vous « verrez les charbons ardents dévorer la chair de mon « bras, et vous n'entendrez pas un mot de plainte sortir « de ma bouche. » L'officier anglais, désespérant de ramener à la raison une victime ainsi fanatisée, accorda la permission demandée, mais à la condition toutefois que les parents de la veuve s'engageraient à ne plus prati-

quer désormais la coutume du *suttee* dans leur famille, condition qui fut acceptée par ces derniers. Aussitôt que la veuve eut reçu avis de la décision de l'autorité, elle témoigna de sa joie par ses gestes et ses paroles; puis, sans perdre de temps, accomplit par trois fois la cérémonie du bain, pendant qu'à une distance de cent cinquante pas environ l'on rassemblait les matériaux du nouveau bûcher. Après le bain, elle demanda une feuille de bétel, puis se dirigea vers le lieu du supplice en s'appuyant sur les épaules de son fils et de son neveu. Au moment de son départ, le feu avait été mis à la pile de matériaux combustibles et la flamme menaçante brilla bientôt aux yeux de la veuve; mais la fierté de sa démarche et la sérénité de ses traits ne subirent pas la plus légère altération. Une seule fois dans le trajet elle s'arrêta pour murmurer ces mots : « Mon époux, pour« quoi pendant cinq jours m'ont-ils retenue loin de toi ! » A dix pas du bûcher elle quitta ses deux guides, et, s'avançant seule, fit d'un pas majestueux le tour de l'ardente fournaise. Puis elle s'arrêta un instant, jeta les fleurs de son collier dans le feu, récita une prière, et avec un sang-froid qui ne se démentit pas un seul instant vint se coucher sur le dos au milieu des flammes, où elle fut dévorée sans qu'un cri, une plainte sortît de sa bouche. Du mardi au samedi, elle n'avait pris d'autre nourriture que quelques feuilles de bétel.

Avec l'association des *thugs*, le gouvernement anglais n'a pas eu à prendre des mesures moins énergiques que vis-à-vis des veuves indiennes qui s'imposaient le *suttee*,

et il n'a guère été moins heureux. L'origine des *thugs*, l'association de malfaiteurs la plus puissante, la plus fortement organisée qu'il ait jamais été donné à un gouvernement de combattre et de détruire, remonte à la plus haute antiquité, et ils l'expliquent eux-mêmes par des légendes mythologiques que l'on peut résumer ainsi. Aux premiers jours du monde, le principe du mal, la déesse Kali ou Bowhanee, pour soutenir la lutte avec le principe créateur, institua l'ordre des *thugs*, auxquels elle révéla l'art de la strangulation. Ses bontés ne s'arrêtèrent pas là, et elle continua de donner à ses sectaires des preuves incessantes de protection en faisant disparaître les traces de leurs crimes ; mais un jour des *thugs*, succombant à une ardente curiosité, épièrent les mouvements de la déesse, qu'ils surprirent sur terre au moment où elle faisait disparaître les cadavres de leurs victimes. Cette indiscrétion reçut son châtiment. Depuis ce jour les *thugs* ont dû enfouir eux-mêmes dans les entrailles de la terre les preuves matérielles de leurs forfaits, sans que toutefois la déesse Kali, retirant à l'ordre entier son patronage, ait cessé de veiller au succès de ses entreprises. Cette tradition, admise sans controverse parmi les *thugs*, tend à prouver que si l'élément mahométan est entré dans l'association, il y est entré bien après la fondation de cet ordre d'assassins, qui se rattache aux temps héroïques de l'histoire de l'Inde. Les pratiques superstitieuses dont les *thugs* environnent tous les actes de leur sanguinaire métier ont le plus grand rapport avec les puériles cérémonies de la reli-

gion des brahmes. S'agit-il d'admettre un nouveau venu parmi les sectaires de Bowhanee; après avoir accompli la cérémonie du bain, le récipiendaire, vêtu d'habits neufs, est présenté aux membres de la secte réunis dans une chambre. On passe ensuite de la chambre de réunion à un endroit consacré peu distant. Là, à la face du ciel, le *gooroo*, le chef spirituel de la bande, invoque la déesse Bowhanee, et lui demande de révéler par quelque signe certain qu'elle accepte le nouveau-venu et lui accorde sa protection. Le présage est attendu en silence, et lorsque la déesse a manifesté sa volonté par l'aboiement d'un chacal, le braiement d'un âne, le vol d'un canard, ou toute autre manifestation aussi irréfutable, la bande rentre dans la maison. Là on met l'axe de fer, symbole de l'association, entre les mains du récipiendaire, qui répète un serment solennel et terrible que le *gooroo* a prononcé avant lui. Il reçoit ensuite des mains du prêtre un morceau de sucre consacré par des prières, et les cérémonies de l'initiation sont achevées. Le nouveau-venu appartient désormais à l'association des *thugs*, et sa vie est vouée au service de la sanguinaire Bowhanee. Le soin de se rendre favorable leur farouche protectrice est l'une des principales occupations de la vie des *thugs*.

Au moment d'entrer en campagne, le premier acte des *thugs* réunis est de rendre hommage à la déesse, qui prend soin elle-même d'indiquer par des présages la route qui doit être suivie. Chaque meurtre est accompagné de cérémonies en l'honneur de la divinité

tutélaire, et la part de butin de la déesse est religieusement donnée aux prêtres ou *chams* initiés aux mystères du culte, mystères interdits aux autres *thugs*, qui se divisent en *bouthotes*, entre les mains desquels le fatal mouchoir devient une arme de mort; *lughas* ou fossoyeurs, experts dans l'art de creuser des tombes invisibles; et en *soothas*, qui jouent le rôle le plus important dans cette communauté mystérieuse et terrible. Le procédé des *thugs* est uniforme : jamais ils n'emploient la violence ouverte; tout meurtre commis par eux est préparé de longue main; la ruse, l'hypocrisie, ainsi que l'indique leur nom, dérivé du verbe indoustani *thugna*, qui signifie tromper, sont les armes les plus dangereuses des *thugs*. Malheur au voyageur qui prête l'oreille sur la route aux avances, aux paroles mielleuses des *soothas!* A un endroit désert témoin de bien des meurtres, lorsque la nuit est noire, au milieu d'une conversation amicale et de chants joyeux, le signal est donné... Bientôt les victimes sont empilées faces contre pieds dans une fosse préparée à l'avance; on leur ouvre le ventre à coups d'épieux pour prévenir tout gonflement de terre révélateur, les *lughas* recouvrent la fosse de sable, et la bande va se réunir à un endroit peu éloigné pour rendre à Bowhanee les actions de grâce accoutumées.

Les conditions politiques dans lesquelles s'est trouvé depuis des siècles le continent indien, fractionné en petits Etats indépendants et rivaux, les habitudes surtout des populations natives, ont puissamment contribué au

développement et aux déprédations des *thugs*. Les grandes routes, les entreprises de transport public sont d'origine toute récente dans l'Inde ; encore aujourd'hui les voies de communication que parcourent les voyageurs ne sont pour la plupart que des sentiers battus à travers les jungles, les montagnes, les déserts. Le natif lui-même, fidèle aux habitudes de ses ancêtres, ne laisse de trace de son passage sur la route qu'à la boutique où il achète le riz nécessaire à sa nourriture quotidienne. Ce ne sont pas là toutefois les victimes de choix des *thugs*. Celles pour lesquelles ils déploient les trésors de leur hypocrisie et leurs ruses les plus savantes, ce sont les porteurs qui, suivant les nécessités du commerce, transportent d'un bout à l'autre de l'Inde des diamants, des métaux précieux. Certains chefs de bande occupent d'ailleurs des positions honorables qui éloignent d'eux tout soupçon de complicité dans des attentats dont ils partagent le butin. Que l'on nous permette à ce propos de citer un fait authentique qui donne une juste idée de l'audace des *thugs* et de l'exactitude de leurs informations. Une bande de *thugs* qui désolait le district d'Hingolee en 1829 avait pour chef l'un des plus riches marchands du pays, nommé Hurree-Sing. Ce dernier, instruit qu'un marchand du district devait ramener de Bombay un assortiment considérable d'étoffes de soie et de drap, demanda une passe à la douane pour obtenir la libre entrée de ces marchandises, dont il donna une liste exacte. La passe obtenue, il se porta à la rencontre du convoi avec ses

gens, mit à mort le légitime propriétaire et ses serviteurs, et fit ensuite entrer les étoffes à la frontière comme siennes sous la protection du permis antérieurement et frauduleusement obtenu.

Ce qui semble plus extraordinaire que l'immense système de destruction pratiqué par les *thugs*, ce qui est à la fois la condamnation et la honte des divers gouvernements qui ont successivement administré l'Inde depuis des siècles, c'est que leur histoire est presque muette au sujet du thuggisme. De tous les rois de l'Inde, Akbar fut le premier qui sévit contre les *thugs*. Après lui, quelques princes natifs livrèrent au dernier supplice des sectaires de Bowhanee, mais sans système arrêté de répression, avec des moyens d'action trop restreints pour ruiner une association aussi formidable. Un fait qui semblera inexplicable à quiconque n'a pas vu sur les lieux mêmes l'impénétrable mystère qui protége tous les détails du mécanisme intérieur de la communauté native, c'est que cinquante années de conquêtes avaient déjà assis la domination anglaise dans l'Inde lorsque les forfaits des *thugs* excitèrent pour la première fois l'attention du gouvernement de la compagnie. A cette époque disparurent plusieurs soldats indigènes se rendant en congé dans leur village avec leurs économies, et les enquêtes auxquelles ces disparitions donnèrent lieu révélèrent l'existence du thuggisme, sans faire soupçonner toutefois l'étendue du mal, car, pendant les vingt années qui suivirent ces premières découvertes, les *thugs* ne furent l'objet d'aucunes pour-

suites spéciales. Cependant un grand nombre de ces malfaiteurs étaient tombés entre les mains de l'autorité anglaise, et plusieurs d'entre eux avaient racheté leur vie en dénonçant leurs crimes et ceux de leurs associés. Parmi ces révélateurs, il faut compter en première ligne le chef Feringhea, que le caprice d'un romancier a fait connaître au public parisien, brigand de chair et d'os, dont le nom cependant mérite de rester illustre dans les fastes du crime, et qui, ayant pris part à sept cent soixante-dix-neuf meurtres, disait avec une fierté mêlée de regret à un magistrat anglais : « Ah ! seigneur, n'eussé-je point passé douze ans de ma vie en prison, avec la protection de Bowhanee, j'aurais sans doute achevé mille meurtres ! »

Ces confessions monstrueuses étaient dénuées de forfanterie ; des preuves irrécusables en attestaient la sincérité. Sous les pas des *thugs* révélateurs, la terre, comme sous l'influence d'un pouvoir mystérieux et terrible, s'entr'ouvrit pour vomir des cadavres. Dans tous les districts de l'Inde, du nord au sud, de l'est à l'ouest, sur les indications données par les prisonniers, on ouvrit des *bheels* comblés d'ossements humains, qui attestaient les forfaits et la puissance des sectaires de Bowhanee. Heureusement un homme d'une volonté énergique, ami sincère de l'humanité, lord William Bentinck, se trouvait alors à la tête du gouvernement de la compagnie. Il comprit bien vite que la vigilance de la police ordinaire serait impuissante à extirper du sol le fléau enraciné du thuggisme. Sous son inspira-

tion, une magistrature spéciale, composée d'officiers actifs et intelligents, fut chargée de poursuivre la secte meurtrière sans relâche et sans pitié dans toute l'étendue du domaine indien. Les ramifications immenses de l'association, le nombre considérable de complices compris dans chaque attentat, présentaient de faciles moyens d'information qui furent habilement mis à profit. Des actes d'une clémence judicieuse attachèrent au service de la police anglaise des *thugs* sous le coup d'une sentence capitale, initiés à toutes les pratiques, à toutes les ressources, à tous les crimes de l'ordre, et la répression commença avec une énergie qui promettait le succès. Nous croyons donner une idée exacte des ravages des *thugs* et des travaux de la magistrature spéciale instituée par lord William Bentinck en empruntant aux documents officiels les chiffres suivants. Pendant l'année 1830, l'autorité anglaise réunit les preuves matérielles de 243 meurtres commis par les *thugs* ; ce chiffre s'élevait à 215 en 1831, et à 203 en 1832 ! Mais un juste châtiment devait atteindre les auteurs de tant de forfaits, car 3,266 *thugs* en 1837 avaient été livrés à la justice. Sur ce nombre, 412 furent pendus, 1,059 transportés à Penang, les autres condamnés à la prison ou attachés au service de la police anglaise. Les habiles et rigoureuses mesures prises par lord William Bentinck furent continuées avec persévérance sous ses successeurs. La suppression du thuggisme est aujourd'hui un fait accompli, et sans contredit l'un des plus grands bienfaits que le gouverne-

ment anglais ait conférés aux populations indigènes.

Le colonel Sleeman, qui a dirigé avec tant d'énergie et de succès la magistrature spéciale instituée contre les étrangleurs de l'Inde, a reproduit le récit d'une scène de *thuggisme* racontée par un *thug* lui-même, et que nous citerons d'après lui, sans en modifier l'allure orientale :

« Un officier mogol, de noble contenance et de belle figure, se rendant du Punjab dans le royaume d'Oude, traversa un matin le Gange près de Meerut, pour prendre la route de Bareilly. Il était monté sur un beau cheval turcoman et accompagné de son domestique de table et de son palefrenier. Sur la rive gauche du fleuve, l'officier rencontra un groupe d'hommes de respectable apparence qui suivaient la même route que lui : ces derniers l'accostèrent avec les formes les plus humbles et cherchèrent à entrer en conversation ; mais le Mogol était sur ses gardes contre les *thugs*, et ordonna aux voyageurs de le laisser continuer seul sa route. Les étrangers s'efforcèrent de dissiper ses soupçons : ce fut en vain. Les narines du Mogol s'enflèrent, ses yeux lancèrent des éclairs, et il intima aux voyageurs, d'une voix tonnante, l'ordre de s'éloigner : ils obéirent. Le lendemain, le Mogol rejoignit sur la route le même nombre de voyageurs ; mais ces hommes présentaient un aspect différent de ceux de la veille : c'étaient tous des musulmans qui s'approchèrent de lui très-cérémonieusement, lui parlèrent des dangers de la route, et lui demandèrent la faveur de se mettre sous sa protection.

L'officier ne répondit pas à ces ouvertures, et comme les voyageurs persistaient à s'attacher à ses pas, ses narines s'enflèrent de nouveau, ses yeux lancèrent des éclairs; il plaça la main sur son sabre et leur commanda de s'éloigner, s'ils ne voulaient pas voir leurs têtes voler de dessus leurs épaules. C'était un formidable cavalier ; il portait à son dos un arc et un carquois plein de flèches, une paire de pistolets à sa ceinture et un sabre à son côté : aussi les pauvres gens obéirent en tremblant. Le soir, un autre groupe de voyageurs, logés dans le même caravensérail que le Mogol, lièrent connaissance avec ses deux domestiques, et au matin, en les rejoignant sur la route, ces voyageurs cherchèrent à entrer en conversation avec le maître; mais malgré les prières de ses serviteurs, pour la troisième fois les narines du Mogol s'enflèrent, ses yeux lancèrent des éclairs, et il commanda impérieusement aux étrangers de demeurer en arrière. Le troisième jour, le Mogol, continuant sa route, était arrivé au milieu d'une plaine déserte; ses domestiques le suivaient à distance, lorsqu'il se trouva en présence de six pauvres musulmans qui pleuraient sur le corps d'un de leurs compagnons, mort au bord du chemin : c'étaient des soldats de Lahore qui revenaient à Lucknow pour revoir leurs femmes et leurs enfants, après une longue absence. Leur compagnon, l'espoir et la joie de sa famille, avait succombé aux fatigues du voyage, et ils allaient déposer son corps dans la fosse béante ouverte par leurs mains; mais, pauvres gens illettrés qu'ils étaient, au-

cun d'eux n'était capable de lire les prières du Coran, et si l'officier voulait rendre ce dernier hommage à la mémoire du défunt, il ferait là un acte de bienfaisance dont il lui serait tenu compte en ce monde et dans l'autre. Le Mogol ne résista point à cet appel fait à sa religion et descendit de cheval. Le corps avait été placé dans la fosse de la manière prescrite par le Coran, la tête tournée vers la Mecque. Un tapis fut étendu devant l'officier : il ôta d'abord son carquois, puis son sabre et ses pistolets, qu'il déposa au bord de la fosse. Une fois désarmé, il se lava la face, les pieds et les mains, pour ne pas dire les prières en état d'impureté, et, se mettant à genoux, commença à voix haute le service des morts. Deux compagnons du défunt, agenouillés près du cadavre, priaient en pleurant : les quatre autres s'étaient portés à la rencontre des deux domestiques, pour que leur arrivée ne vînt pas interrompre les prières du bon Samaritain... Soudain, à un signal, les mouchoirs sont jetés, et au bout de quelques minutes le Mogol et ses deux serviteurs étaient empilés dans la fosse béante, conformément aux pratiques des *thugs*, la tête du cadavre d'en haut aux pieds du cadavre d'en bas. Tous les voyageurs que le Mogol avait rencontrés appartenaient à une même bande de *thugs* du royaume d'Oude qui, désespérant de capter sa confiance par de mielleuses paroles, avaient imaginé ce stratagème pour le tuer et s'emparer de son or et de ses bijoux. Le Mogol, homme de forte corpulence, mourut sur le coup : ses serviteurs ne firent aucune résistance. »

Les *thugs* ne sont point les seuls malfaiteurs qui exploitent les voyageurs sur les routes de l'Inde, et il nous faut placer presque à leur niveau, pour l'atrocité des crimes et le nombre des victimes, les empoisonneurs ou *dattureas,* ainsi nommés de la substance vénéneuse qu'ils emploient le plus généralement et qui sont répandus, par centaines dans les trois présidences. Ces malfaiteurs se recrutent dans toutes les castes, empruntent tous les déguisements qui peuvent servir leurs attentats, attentats que favorisent d'ailleurs les mœurs primitives du voyageur indigène. L'Indien en voyage profite en effet bien rarement de l'abri d'un toit : c'est au bord de la route, à l'ombre d'un bouquet de manguiers ou de tamarins, qu'il établit son domicile éphémère ; c'est à la face du ciel qu'il fait les préparatifs de son dîner et goûte le sommeil réparateur qui le suit. A la faveur de ces habitudes d'une simplicité primitive, les *dattureas* en campagne s'associent aux voyageurs, et lorsqu'ils ont établi avec eux quelque intimité, ils profitent de la première bonne occasion pour mêler secrètement le poison au *chillum* du houkah ou à la nourriture de leur compagnon, qu'ils dépouillent ensuite à loisir. Aucune organisation souterraine ne relie entre elles ces bandes, composées chacune d'un petit nombre d'individus : aussi les mesures préventives prises contre les empoisonneurs n'ont-elles pas eu le même succès que celles prises contre les *thugs.* Ce crime est si commun dans l'Inde que nous croyons devoir reproduire ici la déposition faite devant un magistrat anglais par

un fakir dont les *dattureas* avaient empoisonné le fils pour s'emparer d'une couverture d'une valeur de 12 anas (1 fr. 80)!

« Je demeure dans une cabane près de la route, à un mille et demi de la ville, et je vis des aumônes des voyageurs et des voisins. Il y a six semaines, après avoir dit mes prières, je m'étais assis à la porte de la cabane en compagnie de mon fils, âgé de dix ans. Une couverture que j'avais achetée la veille était étendue près de lui. Un homme, accompagné de sa femme et de ses deux enfants, l'un plus jeune, l'autre plus vieux que mon fils, vint s'arrêter près de nous. Ces voyageurs pétrirent leur pain, le mangèrent et nous donnèrent une quantité suffisante de farine pour faire deux galettes, que je préparai immédiatement; je mangeai la moitié d'une et mon fils acheva le reste. Quelques instants après avoir pris cette nourriture, nous devînmes stupides : je vis mon fils s'endormir et l'imitai bientôt. Au réveil, j'étais dans une mare d'eau voisine et comme fou. J'eus cependant l'instinct d'en sortir et de me traîner jusqu'à la cabane où je trouvai mon fils qui respirait encore; je m'assis à ses côtés, mis sa tête sur mes genoux; mais il expira peu après. La couverture neuve avait disparu. La nuit était venue, je me levai et errai au hasard aux alentours en ramassant, je ne sais pourquoi, des brins de paille. J'étais encore tout insensé au jour, quand des voyageurs m'apprirent que les loups avaient mangé le corps de mon pauvre enfant. Je revins alors machinalement à la cabane, ramassai ses os dispersés

et les ensevelis. Le troisième jour seulement, je repris complétement mes sens et appris que des blanchisseuses qui m'avaient trouvé sans connaissance m'avaient porté à la mare, dans l'espoir que la fraîcheur de l'eau me ramènerait à la vie : elles n'avaient pas essayé ce remède pour mon fils, dont l'état leur avait paru désespéré. Quelques jours après, on me mena à la police, et là, sur les recommandations des voisins, qui avaient peur d'être inquiétés si la vérité était connue, je déclarai que mon fils avait été dévoré par les loups, pendant son sommeil. »

Les crimes dont il nous reste à parler ne sont plus propres exclusivement aux populations et au sol de l'Inde. L'attentat connu sous le nom de *dacoït*, qui se commet sur une échelle effrayante dans les domaines de la compagnie, rappelle dans tous ses détails ces sanglantes expéditions des chauffeurs qui, vers la fin du siècle dernier, désolèrent certains départements du nord de la France. A la nuit, une bande d'individus, la figure masquée ou noircie, envahissent une maison, saisissent ses habitants et se livrent contre eux aux plus horribles sévices, jusqu'à ce qu'ils aient dénoncé les endroits où sont cachés leur argent et leurs bijoux. Un mode de torture fréquemment employé par les *dacoïts* consiste à allumer des étoupes dont ils ont préalablement entouré les mains et les bras des prisonniers, et à alimenter d'huile ces flambeaux vivants jusqu'à ce que la douleur ait forcé les victimes à révéler le secret de leur trésor. Les *dacoïts* se distinguent en *dacoïts* d'occasion, qui

exercent ouvertement quelque honnête industrie et ne se livrent au brigandage que par intervalle, et en *dacoïts* de profession, qui n'ont d'autre moyen d'existence que le fruit de leurs rapines. Ces derniers vivent en commun dans des repaires sous les ordres d'un chef reconnu, et se recrutent de tous les mauvais sujets du pays. Il y a même des castes de la population native qui sont vouées au *dacoït* de génération en génération : telle est celle des *kechuks*. Quelques chiffres officiels suffiront pour faire comprendre l'étendue des déprédations des *dacoïts*. Pendant les années 1833, 1834, 1835 et 1836, les tribunaux anglais eurent à juger 14,168 individus prévenus du crime de *dacoït*; sur ce nombre, 4,665 furent condamnés à subir la peine de mort ou celle de la transportation.

Pour donner une idée exacte des crimes qui se commettent dans l'Inde, il faudrait encore dresser non-seulement la liste de cette triste progéniture de la misère et des passions,—le meurtre, le viol, le faux, le parjure, l'adultère, — mais faire remarquer que les crimes de l'Inde sont empreints d'un caractère de férocité que l'on ne rencontre pas dans la société européenne. La férocité du bourreau et le stoïcisme de la victime chez les hommes de l'Asie ne le cèdent en rien au stoïcisme et à la férocité des peaux-rouges de l'Amérique, et il se commet journellement dans les domaines de la compagnie des crimes dont les détails effraieraient le tortureur le plus expert du moyen âge. Soit que le sens moral de l'Indien ait été dégradé par des siècles

d'abrutissante tyrannie, soit que sa chair et ses nerfs soient plus rebelles aux souffrances que la chair et les nerfs de l'homme d'Europe, l'instinct de la torture semble inné dans les populations natives. Le père punit son fils vicieux en injectant du poivre rouge dans ses yeux. Un fermier a-t-il à sévir contre un serviteur infidèle, il l'expose des heures entières en plein soleil, bras et jambes liés, ou l'enferme dans un étroit réduit sur un lit de chaux en poudre. Il est dans les mœurs de la police, pour obtenir des aveux, d'appliquer des moxas aux prisonniers et de les suspendre par les cheveux ou les moustaches. Enfin, les voleurs, les voleurs eux-mêmes, ne se gardent pas la foi jurée, et l'on raconte qu'un voyageur qui avait saisi par les pieds un voleur rampant sous la partie inférieure de sa tente ramena bientôt à lui un cadavre décapité : les complices du voleur s'étaient mis à couvert, par cette mesure sommaire, contre toute possibilité de révélations. Longue et extraordinaire serait la liste des exécrables moyens auxquels l'homme de l'Inde a recours pour satisfaire ses passions ou sa cupidité; mais parmi les plus extraordinaires serait sans contredit celui qui consiste à donner la mort en introduisant dans les entrailles de la victime un bâton effilé. Ce mode de destruction est tellement répandu dans l'Inde, qu'il est même pratiqué par des enfants! Parmi les criminels traduits devant les tribunaux de l'Inde, on compte souvent de précoces scélérats qui tuent par ce procédé un petit camarade pour s'approprier ses bracelets et ses colliers.

Les tortures physiques ne sont pas les seules qui soient pratiquées dans l'Inde pour mener à criminelle fin de criminels projets, et les secrets les plus raffinés de l'industrie moderne du chantage sont exploités en ces pays lointains avec un succès d'autant plus grand que l'esprit de caste, la crainte de la dégradation sont les seuls sentiments qui exercent une puissante action sur l'homme de l'Inde. Il y a quelques années, le tribunal de Meerut eut à juger des natifs accusés d'homicide sur la personne d'un de leurs parents, et il fut prouvé que les meurtriers n'avaient fait que se rendre aux instantes supplications du défunt. Ce dernier, poursuivi par la colère d'un officier de police qui le menaçait de faire promener, s'il ne se tuait pas, sa femme à visage découvert sur un âne dans les bazars, et n'ayant pas la force de se détruire de ses propres mains, avait exigé de ses parents qu'ils prévinssent, en lui donnant la mort, le déshonneur dont cette exhibition eût souillé lui et les siens. Dans un autre ordre d'idées se commettent des crimes non moins étranges. Ainsi, pour appeler sur un ennemi la vengeance céleste qui poursuit l'homicide, des hommes ou des femmes viennent s'accroupir à sa porte et s'y laissent mourir de faim, sans qu'il soit possible de les en chasser ou de leur porter secours. Les mêmes superstitions poussent des pères à immoler leurs enfants. Un planteur d'indigo nous a raconté qu'ayant acquis un nouveau domaine, il fit ensemencer certaines portions de terrain, malgré les réclamations d'un *ryot* qui s'en prétendait propriétaire. Un matin,

le *ryot* vint le trouver en compagnie d'un petit enfant de cinq ans environ, et ses nouvelles instances n'ayant point été écoutées, le natif termina l'entretien en affirmant au propriétaire, au milieu des plus horribles malédictions, que le sang de son enfant qu'il allait tuer en sortant retomberait un jour sur sa tête. La menace fut en effet exécutée par cette bête féroce, qui brisa le crâne du pauvre petit contre un arbre à quelques pas de la maison du planteur. Les annales de l'Inde abondent en exemples de crimes inspirés par ce fanatisme étrange. Il y a quelques années, un brahme de Dinapore, dans le désir d'attirer sur un de ses collègues le châtiment que Brahma réserve à quiconque ôte la vie à l'un des membres de l'ordre sacré, se renferma dans un petit temple et y mit le feu. Secouru par la police, cet homme mit à profit cet incident, et, dans l'espoir de faire d'une pierre deux coups, si l'on nous passe cette locution vulgaire, employa ses derniers moments à accuser de ce meurtre son ennemi, qu'il livrait ainsi à la colère des hommes en attendant qu'il eût à subir son châtiment dans l'autre monde. Heureusement pour l'accusé, il fut prouvé facilement qu'il n'avait pu participer au meurtre, car la porte du temple, fermée en dedans, n'avait pu l'être que par l'accusateur lui-même.

Les fraudes ténébreuses sont surtout mises en œuvre dans les cas d'adultère. Il n'est presque point d'exemple que la loi qui punit ce crime ait été appliquée; le mari outragé se venge assez généralement par des moyens

détournés : quelquefois il saisit l'amant dans sa maison, et porte contre lui une accusation de vol ou de tentative de meurtre, accusation que l'épouse coupable soutient invariablement de son témoignage. Nous avons parlé avec tant de détails, en traitant de l'administration anglo-indienne, des obstacles que les habitudes de mensonge et de parjure des natifs opposaient à la mission du juge et du magistrat, que nous ne reviendrons point sur ce triste sujet. Nous devons toutefois constater que certaines réformes imprudentes ont contribué à aggraver l'étendue du mal. Il faut citer, en première ligne, la mesure qui a supprimé le serment sur les eaux du Gange ou sur le Coran, que l'on exigeait du témoin, suivant sa religion. Sans croire que ces serments pussent lier les natifs d'une manière irrévocable à la cause de la vérité, il faut reconnaître que ces engagements solennels avaient sur des esprits superstitieux une influence réelle que ne possède en aucune manière la simple déclaration qui les a remplacés. C'est là une concession faite à cet esprit d'intolérance religieuse si puissant en Angleterre, que la pratique a condamné, et contre lequel s'élèvent aujourd'hui les réclamations des sommités de la magistrature indienne. De plus, la loi anglaise, qui punit le parjure d'un emprisonnement de trois à neuf ans, est insuffisante dans bien des cas. Trop sévère lorsqu'il s'agit d'un faux témoignage qui n'a d'autre but que d'assurer l'impunité de quelque léger forfait, elle est trop indulgente pour le parjure qui fait

peser sur un innocent une condamnation capitale.

Les lois en vigueur dans les domaines de la compagnie se composent d'un mélange du code musulman et des lois anglaises, dans lequel la législation orientale a dépouillé toute sa sévérité primitive. La peine de mort, la transportation, la prison avec ou sans travaux forcés complètent la liste des châtiments dont les tribunaux de l'Inde punissent les divers attentats contre les personnes et les propriétés. Les sentences capitales ne sont portées que dans le cas de meurtre avec préméditation, et sont exécutées au moyen de la potence. Puisque le nom du funèbre instrument est venu sous notre plume, nous citerons un détail qui nous semble caractériser, avec une singulière originalité, les superstitions et l'apathie de la race indienne. Jusqu'à ces derniers temps, il arrivait souvent que les condamnés marchassent à la mort précédés de musique, couronnés de fleurs, et qu'achevant de leurs mains les préparatifs du supplice, ils mourussent au milieu des applaudissements de la foule, dont les préjugés imbéciles transformaient le châtiment légal en un holocauste volontaire offert à quelque divinité impure de l'olympe de Wishnou. Un règlement récent a mis fin à ces scandaleuses démonstrations, dont les *thugs* condamnés à mort avaient pris soin surtout d'entourer leurs derniers moments. Si les superstitions natives peuvent adoucir pour le condamné les angoisses de la peine capitale, elles lui rendent beaucoup plus pénible celle de la transportation, qui est subie dans les éta-

blissements de Penang, Moulmeïn et Singapour. Le fait d'un voyage sur mer étant suffisant pour priver de sa caste non-seulement le voyageur, mais encore toute sa famille, la puissance de préjugés puérils concourt en cette occasion à augmenter la sévérité du châtiment légal.

La peine de la prison, qui vient en troisième ordre sur la liste des moyens de répression dont disposent les tribunaux de l'Inde, est subie dans des maisons centrales établies aux chefs-lieux des districts, et les prisonniers sont astreints à travailler, soit, en dehors de l'enceinte de la prison, à l'entretien des routes ou autres ouvrages d'utilité publique, soit, à l'intérieur, aux divers métiers qu'ils peuvent connaître. Le plan de construction et la discipline intérieure étant à peu près les mêmes dans toutes les prisons de l'Inde, on aura une idée assez complète du système pénitentiaire en usage dans les domaines de l'honorable compagnie, en nous suivant dans la geôle d'Alipore, située près de Calcutta.

Qu'on se figure un vaste bâtiment rectangulaire, aux toits en terrasse, dominé aux quatre coins par de petites tours sur lesquelles veillent des sentinelles. A la porte extérieure de la prison, le magistrat qui veut bien m'en faire les honneurs m'offre en signe de bienvenue un *revolver* et un gros bâton. Ainsi équipés, nous franchissons l'enceinte du sombre lieu, sous la garde de six *policemen* en turban rouge, le cimeterre à l'épaule. Devant nous s'étend une grande cour au milieu de laquelle est creusé un vaste bassin tout rempli de pois-

sons. De chaque côté de la cour s'élèvent les bâtiments à un étage qui servent de logements aux prisonniers. Ce sont de grandes salles qui ouvrent sur la cour par de hautes fenêtres grillées, et qui offrent une assez grande ressemblance avec les habitations réservées dans les jardins zoologiques aux célébrités du règne animal. Des nattes roulées, quelques coffres, composent tout le mobilier de ces salles, où règne d'ailleurs la plus minutieuse propreté. Les condamnés sont au travail, et réunis dans divers ateliers qui forment l'enceinte extérieure de la prison. Ici l'on émonde le riz, ou l'on moud le grain qui sert à la nourriture des prisonniers. Là travaillent des menuisiers, des serruriers, des tisserands, des selliers, des cordiers. Plus loin sont des moulins à huile, dont les détenus tournent les meules. Voici enfin une papeterie, où l'on fabrique le papier grossier employé par l'administration pour les documents natifs. Ce qui me frappe surtout, c'est que je n'éprouve pas ce sentiment de terreur involontaire dont on ne peut se defendre lorsque l'on visite en Europe les terribles lieux consacrés à l'expiation des crimes. Quelle différence en effet entre cette prison à ciel ouvert, où l'air et la lumière circulent de toutes parts, et une prison de la vieille Europe avec ses murs élevés, ses longs corridors sombres où retentit le grincement des verrous ! De plus, le condamné de l'Inde, bien que souvent terrible en ses vengeances (car ce n'est pas par un luxe de précautions oiseuses que mon conducteur, marqué au visage d'une blessure vieille à peine de

quelques mois, s'est armé avant d'entrer dans l'enceinte de la prison), le condamné de l'Inde ne présente pas ce front désespéré, marqué du signe de Caïn, que l'on retrouve chez les habitants des bagnes et des prisons du continent civilisé. Calme et résigné, il vaque en silence à ses occupations, et porte sans honte, sans remords et sans effronterie le pagne et les deux anneaux reliés à une chaîne qui composent la livrée de la prison. Ma qualité d'étranger me donnait des titres à être admis auprès des *lions* de l'endroit. Ils m'apparurent d'abord sous les espèces de dix-sept *thugs*, qui à un signal vinrent s'accroupir autour de moi en posture de singes assis sur leurs queues, cette posture favorite et inexpliquée de l'homme de l'Inde. Je ne crois pas parler trop avantageusement de mes mœurs en affirmant ne m'être jamais rencontré en plus mauvaise compagnie, car de ces dix-sept *thugs* le plus innocent avait au moins sa douzaine de meurtres sur la conscience. C'étaient d'ailleurs presque tous des personnages à longue barbe blanche, aux traits austères, qui eussent offert des modèles très-convenables à un peintre curieux de reproduire sur la toile de respectables têtes de vieillards, Pères de l'Eglise, ermites ou patriarches. L'on me conduisit ensuite vers des cellules où se trouvaient enfermés, soumis à l'emprisonnement solitaire, quelques caractères indomptables de la prison. Jamais je n'oublierai les traits d'un des hôtes de ces sombres repaires, un homme de trente ans environ, de haute stature et d'une admirable figure, qui, de la

muraille où il était attaché par une lourde chaîne, lança sur notre cortége un regard plein de dépit et de colère dont je pus difficilement soutenir l'éclat. Cet homme, prisonnier de distinction et traité comme tel, était, me dit-on plus tard, un chef de voleurs des hauts pays condamné à la transportation. Pendant le trajet de Delhi à Calcutta, il avait fait promesse au sous-officier chargé de l'accompagner d'une récompense de 2 lacs de roupies (500,000 francs), s'il voulait prêter les mains à son évasion. Les détenus commencent le travail à sept heures du matin; à onze heures, il leur est accordé une heure et demie de repos, et ils reprennent ensuite le travail jusqu'à cinq heures du soir. Chaque détenu reçoit comme ration journalière une livre et demie de riz ou de gruau.

Tenue comme elle l'est, avec une discipline et une propreté remarquables, la geôle d'Alipore le cède cependant, sous beaucoup de rapports, à celle d'Agra. Entrons un moment dans l'enceinte de la prison du chef-lieu des provinces nord-ouest. La maison centrale d'Agra s'élève au milieu de la ville, en face de la cathédrale catholique : position pleine d'inconvénients pour les habitants voisins, et qui a depuis longtemps excité de vives réclamations. L'établissement n'a pas été bâti sur un plan régulier, mais en raison des besoins du service : toutefois les bâtiments de construction récente ont été disposés de manière à rayonner vers un centre commun, système de construction qui rend la surveillance beaucoup plus facile. Aux alentours de la prison

des escouades de détenus, les fers aux jambes, s'occupent de travaux de terrassement, de coupe des pierres, avec un zèle qui rappelle celui des travailleurs des ateliers nationaux de 1848. Une allée flanquée de murailles élevées conduit de l'enceinte extérieure à la seconde porte de la prison; de droite et de gauche se tiennent des groupes de natifs qui attendent, avec une égale apathie, l'heure de la liberté, l'heure de l'écrou ou du travail extérieur. Au guichet de la seconde enceinte, quatre hommes et un caporal remplacent les gardes du corps, au turban rouge et au pittoresque cimeterre, chargés de protéger la personne du visiteur à la geôle d'Alipore, et la visite commence par les condamnés à vie. Réunis dans des sortes de parcs grillés, au milieu desquels s'élève le bâtiment qui leur sert de logement, ces hommes s'occupent à des travaux de corderie et de toilerie grossière : quelques-uns, parmi eux, sont encore marqués au front d'un stigmate indélébile, quoique cette peine ait été rayée, depuis plus de vingt ans, du code anglo-indien. On me fait remarquer que les condamnés à vie sont plus faciles à conduire que les autres hôtes de la prison, la très-grande majorité se composant plutôt d'hommes poussés au meurtre par des passions violentes, la jalousie, la vengeance surtout, que de scélérats endurcis dans le crime.

Les condamnés à temps sont disséminés dans de vastes ateliers bien aérés, où ils se livrent aux professions les plus diverses. Voici des relieurs, des selliers, des faiseurs de tapis, des imprimeurs, des lithographes :

l'un de ces derniers me remet au passage un plan de Sébastopol qui vient de sortir à l'instant de dessous la pierre. Dans tous ces ateliers règne un silence profond; l'attitude des détenus est pleine de soumission, et en effet les hommes indisciplinés sont employés à des travaux pénibles : on les occupe aux moulins à blé, à huile, surtout aux pilons qui préparent la filasse pour la fabrication du papier. Chaque bras de levier est armé à son extrémité d'une douzaine de travailleurs, qui, un pied sur un talus, impriment de l'autre un mouvement de va-et-vient à la machine. Ces groupes de corps noirs et nus, ruisselant de sueur, ces figures au regard haineux, à la chevelure inculte, suspendues entre ciel et terre, ont un aspect diabolique qui me rappelle à la mémoire certains détails de la grande œuvre de Michel-Ange. On fera remarquer toutefois que ces travaux pénibles, surtout sous le ciel brûlant de l'Inde, sont beaucoup moins redoutés des détenus que l'emprisonnement cellulaire, qui, dans l'établissement pénitentiaire d'Agra, sert à réprimer les infractions graves à la discipline. Les cellules sont réunies dans un bâtiment spécial. A la porte de chaque cellule, une notice donne en langue native le nom, la nature du méfait, la durée de la peine, et, détail marqué au triple sceau de l'excentricité britannique, le poids du prisonnier à son entrée en cellule. Des moyennes, prises sur des expériences multipliées, permettent, dit-on, d'établir que le régime cellulaire est infiniment favorable aux détenus, et qu'il leur communique un embonpoint comparable à celui

que le racahout des Arabes communique, comme chacun sait, aux belles sultanes dont il est la nourriture habituelle. Le hasard semble vouloir me donner une preuve de ce fait intéressant de pathologie indienne : car, dans une cellule que je me fais ouvrir sans la moindre préméditation, je me trouve en présence d'un brahme du plus plantureux aspect.

Dans les cellules, les détenus sont astreints à moudre par jour une certaine quantité de grain, ou à imprimer un nombre donné de rotations à la roue d'un régulateur dont le cadran, placé à l'extérieur de la cellule, fait connaître à chaque instant au gardien à quel point de cette tâche d'écureuil laborieux en est arrivé le prisonnier. Pendant deux heures, chaque jour, les détenus des cellules sont conduits dans des loges à ciel ouvert, où ils peuvent prendre quelque exercice et faire leurs ablutions. Un des hôtes de ces cages est un jeune garçon de douze ans au plus, qui cherche, par des cris lamentables, à éveiller la pitié de l'officier qui veut bien me faire les honneurs de l'établissement. Il existe dans la geôle d'Agra un assez grand nombre d'enfants qui sont tous réunis dans un atelier séparé, et auxquels tout contact avec les détenus est sévèrement interdit. Ce n'est pas sans étonnement que j'appris que de ces petits drôles, à peine au sortir de l'enfance, plusieurs étaient frappés de condamnations à vie. Parmi ces derniers était un précoce scélérat de quatorze ans au plus, hôte déjà ancien de la prison et condamné pour avoir assassiné une petite fille dont il avait volé les bracelets et

les boucles d'oreilles : c'était du reste le plus intelligent de la bande, et, sur l'ordre de mon compagnon, il me donna sans difficulté des preuves de son savoir, en me récitant, avec une volubilité d'écolier, d'une voix argentine, ce qu'on me dit être une table de multiplication. Près de l'atelier des jeunes détenus se trouvent les bâtiments de la prison consacrés aux femmes, où jamais homme ne pénètre qu'en présence du directeur. Vêtues de robes sombres et accroupies sur deux rangs, au milieu de la cour, les détenues, quenouille en main, filent en silence sous le regard sévère d'une femme d'un aspect vraiment imposant, et qui exerce parmi elles une autorité toute despotique. La majorité des détenues est condamnée, m'assure-t-on, pour crime d'infanticide.

Les détenus prennent leurs repas en commun dans une salle à manger à ciel ouvert, d'un aspect trop pittoresque pour que je n'en dise pas quelques mots. Dans la cour attenante à chaque atelier, des cases de deux pieds carrés, séparées entre elles par des relèvements de deux ou trois pouces, sont disposées en échiquier sur le sol. A l'heure du repas, le détenu vient s'accroupir dans la case qui lui a été assignée, et reçoit là sa ration, que les cuisiniers ont fait bouillir à des fourneaux placés sous des arcades peu distantes [1].

[1] Le personnel administratif de la geôle d'Agra se compose de 14 officiers, 4 geôliers, 114 gardiens et 214 soldats. Quant au nombre des prisonniers, il s'élevait à 2,168, que l'on classait ainsi : 97 *thugs*, 342 *dacoïts*, 166 voleurs de grand chemin, 92 condamnés pour violence, 622 assassins, 532 voleurs ; le reste avait été condamné pour contrebande, parjure, viol, enlève-

Ce n'est pas toutefois sans difficultés que l'on est parvenu à établir le système de la nourriture prise en commun dans les geôles du pays, et cette réforme, lorsqu'elle fut mise pour la première fois en pratique, prit les proportions d'une question politique de la plus haute importance. Autrefois le gouvernement allouait à chaque prisonnier une somme de 1 *ana* (0 f. 137) par jour, sans se préoccuper autrement des détails de sa nourriture et de l'emploi de son temps. Lorsque l'exemple de la métropole conduisit le gouvernement de l'Inde à s'enquérir de l'organisation intérieure de ses établissements pénitentiaires, et que l'on voulut soumettre les détenus à un travail régulier, l'on ne tarda pas à découvrir les inconvénients d'un système d'alimentation destructeur de toute discipline, qui non-seulement permettait à certains détenus de faire des économies, mais encore leur assurait à tous la distraction, si agréable pour l'homme de l'Inde, de préparer son repas de ses mains. Acheter lui-même ses aliments, édifier avec mille précautions son petit feu, surveiller d'un œil amoureux les péripéties de la cuisson de son riz ou de son gruau, voilà quels soins remplissaient, à sa plus grande satisfaction, la journée du prisonnier, dont l'existence, comme celle du bouffon de l'opéra italien, se résumait *à manger, boire et puis dormir!* Les premières réformes opérées dans les établissements

ment d'enfants, etc. Dans ce total, 442 hommes et 83 femmes étaient frappés d'emprisonnement à vie.

pénitentiaires de la compagnie eurent donc pour but d'y introduire un système de travail réglé et de les pourvoir de cuisines publiques et de cuisiniers. Cette dernière réforme ne s'accomplit pas sans résistance, et plus d'un vieux serviteur du gouvernement de l'Inde, imbu des vieilles traditions de déférence aux préjugés religieux des populations, annonça, en maudissant l'innovation culinaire, que la dernière heure de la puissance anglaise dans l'Inde allait sonner à l'horloge du destin. L'expérience n'a point vérifié, comme de raison, ces lugubres pronostics, quoiqu'il ait fallu recourir dans la plupart des prisons de l'Inde à l'emploi de la force ouverte pour établir la coutume des cuisines communes[1].

En comparant les tableaux de statistique criminelle de l'Inde aux documents de cette nature publiés en Angleterre, en Écosse et en France, on trouverait que

[1] Nous compléterons ces détails en reproduisant un tableau de statistique criminelle relatif à la présidence du Bengale, qui comprend un territoire de 174,854 milles carrés et une population de 38,817,874 habitants, soit une moyenne de 222 individus au mille carré :

ANNÉES.	CRIMES OU DÉLITS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS.
1838	36,893	43,787	12,191	26,669
1839	38,883	44,809	12,352	27,362
1840	41,377	47,717	13,471	28,778
1841	47,188	50,978	13,731	30,385
1842	54,673	51,108	13,751	32,242
1843	44,774	86,543	34,611	40,280
1844	43,487	82,987	30,809	45,025

la moralité de la population du Bengale diffère peu de celle des nations les plus civilisées de l'Europe. Hâtons-nous toutefois de rendre justice aux populations européennes, en disant qu'il est loin d'en être ainsi. Tandis qu'en Europe l'exception infinitésimale des crimes et attentats reste seule inconnue de l'autorité et que la statistique judiciaire donne exactement le degré du thermomètre moral des populations, les documents publiés par le gouvernement du Bengale ne sont en réalité que des approximations grossières, dans lesquelles une bonne partie des outrages faits aux lois ne sont pas inscrits.

Comment en effet expliquer d'une manière plausible que les crimes et délits aient augmenté de près d'un tiers dans la période de temps comprise de 1838 à 1844, sinon en disant qu'une police plus vigilante, mieux au courant des habitudes des populations, a pu mettre en lumière plus d'attentats que l'on ne pouvait le faire précédemment avec les moyens insuffisants de surveillance administrative que l'on avait eus jusqu'alors? De plus, n'est-il pas de notoriété publique, comme il a été dit plus haut, que l'administration anglaise gouvernait depuis cinquante ans le pays, lorsque les ravages des *thugs* lui furent révélés pour la première fois? N'est-ce pas d'hier ou à peu près (1842) qu'il a été découvert que la caste nombreuse des *keckuks* est vouée au *dacoït?* Il y a en effet comme une muraille indienne pétrie de mystère, de ruse, de mensonge, d'indifférence au bien et au mal, qui entoure tous les détails de la vie intérieure de la communauté native, et devant laquelle

viennent se briser les efforts des magistrats les plus actifs et les plus intelligents. La corruption de la police et la crainte de ses exactions, crainte qui arrête dans bien des cas la plainte des parties lésées, sont encore d'autres arguments péremptoires à l'appui des doutes que nous avons émis sur la valeur des documents de statistique criminelle publiés par le gouvernement de la compagnie. Aussi peut-on conclure que la majeure partie peut-être des crimes et délits commis dans l'Inde échappe à la répression des lois. Nous n'essaierons point de dégager l'inconnue du problème en entrant dans le champ des hypothèses, et nous ne tirerons qu'une conclusion de ces faits divers : c'est que la moralité des populations indiennes est de beaucoup inférieure à celle des nations de l'Europe civilisée.

En peut-il être autrement dans cette communauté enchevêtrée depuis des siècles dans les superstitions les plus odieuses et les plus absurdes, dans cette communauté en tête de laquelle s'élève le brahme, le brahme sorti de la bouche du dieu Brahma, le brahme infaillible et tout-puissant dont les livres sacrés définissent ainsi les attributions et les pouvoirs : « Le « brahme est la constante incarnation du Dieu de jus- « tice; instruit ou ignorant, il doit être respecté comme « le feu.—Le brahme coupable de vol pèche contre « lui-même; il est le maître de toutes les autres castes, « et doit être adoré comme un demi-dieu.—On doit « respecter un brahme même méchant, mais on ne « doit aucun respect à un sudra vertueux : la vache

« vicieuse n'est-elle pas bien meilleure que le co-
« chon d'un aimable caractère?—Tout ce qui est dans
« ce monde appartient de fait aux brahmes par droit
« de primogéniture et de toute puissance pour un es-
« pace de soixante mille ans ! » Qu'attendre de cette omnipotence terrestre que le brahme tient de la religion, sinon, d'une part une tyrannie sans limites, de l'autre la plus dégradante abjection?

Fondé de pouvoirs de la Divinité sur la terre, le brahme s'érige en dispensateur de ses bienfaits et de ses châtiments. Ici surtout ses pouvoirs sont sans bornes. La perte d'un procès, les calamités domestiques, les mille fléaux, épidémie, famine, ravages de bêtes fauves, qui peuvent fondre sur une population, sont autant d'accidents que le brahme sait exploiter avec adresse pour grandir le prestige de sa puissance aux yeux de son entourage. Il est vrai de dire que, dans les grands centres, où les natifs se trouvent en contact incessant avec les Européens, la barrière des castes a été en partie démolie. A Calcutta, par exemple, on trouve par centaines des brahmes qui, poussés par l'appât du gain, ont embrassé des professions que les dogmes de leur religion leur interdisaient; mais, en dehors des grandes villes et des districts voisins, l'influence du brahme demeure toute-puissante sur des esprits imbéciles, façonnés dès leur enfance au joug des plus folles superstitions. En traitant de l'éducation, nous avons dit tout ce qu'il y avait de défectueux et de puéril dans le système des écoles de la communauté native;

mais, outre l'éducation de l'école, il est encore pour l'homme une éducation de tous les jours, de tous les instants : l'éducation du foyer domestique. Quelle est-elle pour l'homme de l'Inde? Dès son enfance, son esprit est rétréci dans un cercle de formes mécaniques, de rites frivoles qui constituent les pratiques de la religion hindoue. Jeunes et vieux offrent aux idoles des mets que jeunes et vieux mangent ensuite, sous prétexte que les idoles sont rassasiées. Les citrouilles, les chouettes, les chacals, les plus humbles ustensiles du ménage sont érigés en divinités et adorés sérieusement comme telles à des jours consacrés. Autour de l'enfant résonnent sans cesse des chants obscènes, où l'on célèbre les exploits de dieux pervers qui ne diffèrent des hommes que par la brutalité et la perversité de leurs excès; et pour premières paroles sa bouche innocente apprend à balbutier des formules d'anathèmes destinées à attirer la malédiction d'en haut sur un ennemi. Ajoutez à ces éléments dissolvants de tout sens moral l'influence de certaines coutumes impies, telles que l'abandon des malades et l'exposition des morts au bord des fleuves. Dites encore que dans la famille indienne, la mère est réduite au rôle le plus dégradé, vouée aux fonctions les plus abjectes, moins considérée que le plus jeune de ses fils, et vous devrez logiquement et tristement conclure que l'éducation intime de la famille est exclusivement faite dans l'Inde pour dépraver le jugement, pervertir la raison, atrophier les sentiments de bonté et de justice innés au cœur de l'homme. Aussi

ne doit-on pas s'étonner que le mensonge, le hideux mensonge soit à l'ordre du jour, dans cette société bâtie sur l'imposture, et qu'un terrain semé comme à plaisir de tous les germes impurs qui peuvent flétrir et égarer les instincts de l'humanité ne produise qu'une impure et déplorable récolte d'êtres dépravés et criminels.

Une femme de beaucoup de tact, devant laquelle je venais de flétrir, avec la plus vertueuse colère, l'immoralité des populations indiennes, me posa successivement, un jour, les questions suivantes : « Malade, vous l'avez été sans doute, n'avez-vous pas rencontré dans ces domestiques menteurs et coquins, que vous venez d'anathématiser avec tant d'éloquence, un dévouement profond, les soins les plus attentifs et les plus délicats? Si vous admettiez dans votre maison, en Europe, un personnel de domestiques aussi nombreux que celui qui nous entoure dans l'Inde, et cela comme nous le faisons tous, sans recommandations valables, sans garanties d'aucune sorte, croyez-vous que les vols dont vous seriez victime ne seraient pas autrement graves que les quelques paires de bas et la demi-douzaine de chaussettes qui manquent annuellement à votre garde-robe? N'est-ce pas un fait de tous les jours qu'une jeune fille, fraîchement arrivée d'Europe, accomplisse, pour rejoindre sa famille, les voyages les plus lointains, seule, sans appui, incapable de dire un seul mot des langues du pays? Une, deux, et trois fois par jour, dans un voyage qui dure souvent des mois, elle

voit se renouveler la douzaine de sauvages qui portent sur leurs épaules son palanquin et son bagage, et il est cependant sans exemple qu'une femme blanche ait été insultée d'un mot, d'un geste ! »

Ces questions, pour rendre hommage à la vérité, je fus obligé de les résoudre toutes à l'honneur des hommes de l'Inde, et de convenir que j'avais poussé un peu loin la fougue de mes invectives. Et en effet comment, avec les idées et les habitudes de l'Europe, ces idées et ces habitudes qui, malgré nous, exercent une influence toute-puissante sur nos jugements, parler d'une manière impartiale et vraie de cette société où les siècles ont amoncelé tant d'éléments absurdes et bizarres, de ces hommes dont les mœurs et les instincts diffèrent autant des nôtres que leur peau cuivrée diffère de notre peau blanche? De plus, entre l'Européen et l'homme de l'Inde, les relations sont sans intimité, toutes superficielles; toujours et partout le natif échappe à l'observation, à l'analyse : de l'homme vous ne voyez que l'écorce ! Vous ignorez même si des domestiques blanchis à votre service sont bons pères, bons époux, accessibles aux devoirs de la famille, aux joies de l'amitié : car la vie intime de la race asiatique est ainsi faite, qu'un voile impénétrable la protége contre la curiosité de l'étranger; et si, par aventure, il en saisit quelques détails, ses observations tombent sur quelque crime plus ou moins horrible que la vindicte des lois a mis en lumière. En de pareilles conditions d'incompétence, prononcer un jugement absolu sur la moralité des po-

pulations indiennes serait se mettre dans la position d'un voyageur qui, formulant d'après la *Gazette des Tribunaux* son opinion sur la société française, conclurait hardiment que l'homme y naît voleur et assassin ; la femme, empoisonneuse et adultère !

Loin donc de terminer cette étude par des paroles de malédiction et de colère contre les pauvres populations de l'Inde, nous ferons la part du déplorable héritage de misère, de tyrannie, de corruption que les siècles ont transmis aux races indiennes, et appellerons de tous nos vœux le jour où les lumières du christianisme, l'action bienfaisante d'un gouvernement fort et éclairé, auront élevé le bien-être et la moralité de l'homme de l'Inde au niveau du bien-être et de la moralité de l'homme de l'Europe.

CHAPITRE V.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS.

Toutes les nations de l'univers prennent une part active dans le commerce de l'Inde. L'Europe, les États-Unis, la Chine, les îles de Maurice, de la Réunion, les Antilles, viennent lui demander ses produits précieux et variés, et l'excédant de sa population, que des flottes de splendides navires servent à transporter au delà des mers. Le commerce de l'Inde est un des éléments principaux de la richesse du monde. On voit à combien de titres ce sujet multiple et difficile appelle notre attention : peut-être cependant, avant de l'aborder en détail, ne sera-t-il pas hors de propos d'établir en termes généraux les conditions économiques dans lesquelles sont placées ces immenses populations dont les labeurs servent à remplir les docks de Londres, de Bordeaux, de New-York et de Canton.

La population et la richesse sont inégalement réparties dans les quatre grandes divisions de l'empire

indien; l'on peut toutefois admettre sans controverse que la vallée du Gange, comprise dans les présidences du Bengale et des provinces nord-ouest, est, au triple point de vue de la population, de la fertilité du sol, de la facilité des communications, le plus beau fleuron de la couronne de l'Angleterre dans l'est. Ainsi des renseignements statistiques officiels constatent que la population du delta du Gange s'élève à plus de 60 millions d'individus, égalant ainsi presque celle de tout le reste de l'empire indien, quoique le territoire qu'elle occupe soit à peine le tiers du territoire total. Cette population d'ailleurs est distribuée en proportions variables. Le district de Hoogly, qui renferme la ville de Calcutta, compte 562 habitants par mille carré, proportion un peu inférieure à celle du district de Burdwan, qui s'élève à 568. En remontant le cours du fleuve vers le 25e degré de latitude, aux limites de la sous-présidence des provinces nord-ouest, la population diminue et ne dépasse plus environ 230 individus par mille carré, chiffre qu'on retrouve jusqu'au pied de la chaîne de l'Himalaya, si bien que l'on peut fixer pour moyenne approximative de la population dans la vallée du Gange 260 habitants par mille carré.

La moyenne de population, quoique moins élevée, n'est pas moins irrégulière dans les domaines de l'Angleterre qui s'étendent vers la ligne. Dans la présidence de Madras, par exemple, les documents statistiques officiels évaluent la population à 225 individus par mille carré pour la riche province de Tanjore, tandis qu'ils

ne portent qu'à 60 celle des districts montagneux des environs du lac Chita. En somme, la moyenne approximative de la population pour la présidence de Madras peut être évaluée à 105 habitants par mille carré, moyenne qui est aussi environ celle de la présidence de Bombay.

Il suffit de comparer ces chiffres à ceux qui représentent la population moyenne de la France et de l'Angleterre pour arriver à cette conclusion, que la population est beaucoup plus clair-semée dans l'Inde que dans les Etats qui marchent en tête de la civilisation européenne. Si l'on examine les autres éléments de la fortune publique dans l'Inde, les forces physiques et l'énergie morale, l'esprit d'invention, le capital acquis, les systèmes de communication qui relient les grands centres entre eux, on n'aura pas besoin de se livrer à de longs commentaires pour expliquer les étroites limites dans lesquelles sont demeurées jusqu'à ce jour la production et la consommation de ces contrées, si bien douées par la nature.

Il n'est pas nécessaire d'avoir visité l'Inde anglaise pour avoir une idée du nombre fabuleux de serviteurs qui composent l'établissement européen même le plus modeste. Cette prodigalité extravagante des forces humaines se rencontre partout dans l'Inde, qu'il s'agisse de vie domestique, d'agriculture ou d'industrie. Parlerons-nous en première ligne du travail le plus simple et le plus brutal, celui du portefaix? L'on estime qu'il faut trois *coolies* pour faire l'ouvrage d'un portefaix euro-

péen. Pour remplacer un matelot anglais, un capitaine de navire ne prendra jamais moins de quatre *lascars*. Cette infériorité du travail natif comparé au travail européen devient bien plus sensible encore lorsque l'intelligence de l'ouvrier doit être tout aussi bien mise en jeu que ses forces physiques. On se rendra compte de l'inégalité intellectuelle qui existe entre les ouvriers européens et les ouvriers natifs de certaines professions par la différence de salaires qu'ils reçoivent à Calcutta. Nous prendrons pour exemple les menuisiers, les charpentiers, les ébénistes. A Calcutta, un ouvrier natif exerçant un de ces trois métiers gagne de 3 liv. st. 10 sh. à 6 liv. ster. par an; le salaire d'un ouvrier chinois s'élève à 48 liv. st., et celui de l'Européen à environ 100 liv. st. Il ne faudrait pas sans doute prétendre tirer de ces chiffres des conclusions d'une rigueur absolue. Dans le salaire de l'Européen, il doit lui être non-seulement tenu compte de son habileté et de son énergie supérieures, mais encore des inconvénients du climat, des ennuis de l'exil. Ce qui reste néanmoins hors de doute, et cela nous suffit, c'est que les forces productives de l'homme de l'Inde ne sauraient être comparées aux forces productives de l'homme de l'Europe. Dans toutes les données économiques qui servent à évaluer la richesse et la production d'un pays, on peut voir d'ailleurs le même contraste se reproduire. S'agit-il du revenu de la terre; l'impôt foncier, qui le représente dans l'Inde, est d'environ 14 millions sterl., tandis qu'en Angleterre, avec une population six fois inférieure, on

peut l'évaluer à 40 millions sterl. Enfin, en commençant par établir que les taxes de l'Inde ont atteint à peu près leur maximum, que l'Indien paye au trésor public tout ce qu'il est raisonnablement en état de payer, on trouve que le total du budget des recettes de l'empire de l'Inde, 26 millions sterl., réparti sur plus de cent vingt millions de sujets, donne une moyenne par tête de moins de 5 shillings, tandis que chaque individu en Angleterre paye annuellement à l'Etat 36 shillings. Il serait hors de propos de pousser plus loin cette argumentation. Vouloir coordonner les données du problème en proportions mathématiques conduirait sans contredit à des erreurs grossières, et il suffira de résumer ces aperçus en disant que le domaine de l'Inde, avec son immense population, ses territoires si bien doués par la nature, son commerce gigantesque et cependant encore au berceau, l'Inde anglaise, que tout Européen se représente comme un monde de merveilles aux richesses inépuisables, la terre classique du *golden tree* (l'arbre aux roupies), en un mot, est un pays inférieur en richesses et en production aux pays les plus pauvres et les plus stériles de l'Europe.

En peut-il être autrement? Que l'on examine, par exemple, les conditions de travail du principal producteur agricole, le *ryot*. Une paire de bœufs, une charrue, quelques outils grossiers composent tout son matériel d'exploitation, que l'on peut évaluer au plus haut en moyenne à 150 francs. Ainsi des pertes minimes, la mort d'un bœuf, le bris d'un instrument aratoire, suffi-

sent pour le plonger, vu l'intérêt usuraire de l'argent en ces contrées, dans un abîme de dettes d'où il ne peut jamais sortir. Ces circonstances accidentelles ne sont pas au reste nécessaires pour que le *ryot* soit remis pieds et poings liés entre les mains du prêteur d'argent. Le besoin de subvenir aux frais extraordinaires de la récolte ou des semailles, d'acquitter l'impôt, l'obligent le plus souvent à obtenir des avances du *zemindar* (grand propriétaire), ou à emprunter des capitalistes natifs à des taux toujours exorbitants. Aussi presque tous les *ryots* sont-ils endettés depuis plusieurs générations, sans parvenir, malgré leurs efforts et leur économie, à liquider un néfaste héritage légué par le malheur, l'imprévoyance ou l'inconduite. L'absence de capital, l'intérêt usuraire de l'argent, sont les plaies vives de l'Inde. La rapacité du prêteur y atteint les plus effrayantes proportions. Que l'on en juge : c'est jour de bazar; voici un *podtar*, changeur de monnaie et usurier de profession, qui suit à pied sur la route un âne, un bœuf, un cheval porteur d'un gros sac tout rempli de ces coquillages, *cowries*, qui forment le dernier échelon du système monétaire de l'Inde. Arrivé au bazar, il improvise un comptoir sous un arbre, au milieu de la rue, et là vend à la foule ses modestes espèces au prix de 5,760 *cowries* pour une roupie d'argent. Le soir, les achats sont terminés; vendeurs et chalands veulent obtenir des espèces d'un transport plus facile, et tous reviennent trouver le banquier au petit pied qui reprend ses *cowries*, mais au prix de 5,920 *cowries* pour une

roupie, et réalise ainsi un bénéfice de 3 pour 100 en quelques heures. Ce ne sont pas là d'ailleurs les seuls profits du *potdar*, qui confie ses capitaux aux *ryots*, aux domestiques, aux nécessiteux de tout genre, à des intérêts qui varient de 2 1/2 pour 100 par mois à 50 pour 100 par an, et même au delà.

Ces usuriers de village ne sont au reste que les infiniment petits de la famille des hommes d'argent de l'Inde. Il existe dans tous les grands centres du domaine de la compagnie, à Calcutta, à Bombay, à Madras, à Bénarès, des banquiers dont la fortune et les transactions commerciales ne le cèdent point en importance à la fortune et aux transactions des sommités financières de l'Europe. Tel individu, humble de mise et de démarche, tout prêt à baiser avec respect la poussière des souliers du plus petit magistrat européen, a un coffre-fort aussi bien garni que celui du baron Rothschild, et peut émettre des traites de plusieurs millions sur les villes les plus éloignées de l'Inde. Seulement le banquier indigène ne reçoit pas de dépôts : ses transactions se bornent à échanger les monnaies, à escompter les effets, et à tirer ou accepter des lettres de change nommées *hoondees*, écrites dans une langue particulière. De là des difficultés insurmontables pour le placement des capitaux dans l'Inde. Et si l'on fait la part de tout ce qu'il y a d'incertain et de douteux dans les titres de propriété foncière même les mieux établis, des délais et des incertitudes que toute affaire litigieuse entraîne avec elle dans ce pays de la chicane, des faux documents et des faux

témoignages, l'on ne doit pas s'étonner de l'immobilité des capitaux natifs. Aussi en dehors des grands centres, où l'on peut facilement aborder les valeurs du gouvernement, les capitaux, au lieu d'être employés utilement au développement de la richesse publique, s'accumulent incessamment en bracelets aux pieds et aux bras des femmes et des enfants, ou disparaissent plus inutilement encore dans les entrailles de la terre sous forme de trésor. De toute antiquité, ce mode barbare de disposer des économies et des labeurs du passé sans utilité pour le présent et pour l'avenir est passé dans les mœurs des souverains indiens et de leurs sujets. Longue serait la liste des trésors royaux que les baïonnettes anglaises ont déterrés sous les ruines des forteresses natives, de Seringapatnam à Burtpore. Quant aux trésors des particuliers, l'on comprend facilement qu'il soit impossible de donner des documents sérieux à ce sujet : ce n'est qu'avec la vie que l'avare livre le secret de son coffre-fort ; mais tout donne lieu de croire que, même aujourd'hui, cette manie puérile est très-répandue dans toutes les classes de la société indigène, et on s'explique facilement qu'elle ait résisté victorieusement aux efforts civilisateurs de la domination anglaise. L'absence de placements sûrs, les lenteurs et les irrégularités de la justice ne sont pas les seules causes qui la perpétuent : il faut aussi tenir quelque compte des ravages que les *dacoïts*, ces bandits particuliers à l'Inde, exercent encore dans le pays. Qu'un homme ait acquis une réputation de richesse, ou vive avec les dehors de l'opulence,

son trésor et sa vie sont incessamment menacés par les brigands. Aussi le favorisé de la fortune prend-il à tâche de dissimuler ses dons, et cumule en secret jusqu'au jour où, moitié superstition, moitié crainte des voleurs, il dépense sans utilité dans une fête religieuse le fruit de plusieurs années de travaux.

Les vices et les lacunes du système des voies de communication sont un autre obstacle qui, avec l'absence du capital et le taux usuraire de l'argent, concourt à entraver le développement des richesses agricoles de l'Inde. L'autorité étrangère a, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire bien des fois, présidé plus de soixante ans aux destinées de ce pays sans qu'une seule route y ait été ouverte. Depuis vingt ans, le gouvernement de la compagnie s'est imposé de lourds sacrifices pour remédier à ce honteux état de choses, mais sa tâche est loin d'être accomplie, et des centres importants de population, des districts producteurs d'une grande richesse, sont encore complétement dépourvus de routes et de canaux. Aujourd'hui, en dehors du *Great trunk Road*, tout le mouvement des marchandises dans le Bengale s'opère à travers des sentiers à peine frayés, ou sur des rivières dangereuses, navigables seulement à certaines saisons de l'année. Le haut prix du transport ferme ainsi aux produits d'une faible valeur intrinsèque les grands centres de transactions commerciales. Inutile d'ajouter que des voies de communication faciles et promptes, — des chemins de fer, par exemple, — feront naître à

chaque pas des ressources inattendues sur ce sol privilégié.

Les conditions économiques qui pèsent sur le travail des populations hindoues étant bien connues, il convient maintenant d'arriver aux résultats de ce travail, aux divers produits qui attirent le commerce européen dans l'Inde. En première ligne se présente l'indigo du Bengale, qui règne aujourd'hui sans rival sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique.

L'indigo a de tout temps joué un grand rôle dans l'histoire commerciale de ces contrées; même avant la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance, la plante indigotière, qui croît naturellement sur le sol de l'Inde, alimentait de cette belle teinture le marché européen par la voie d'Alep. Les Hollandais introduisirent les premiers l'indigo par mer en Europe, et le succès de leurs expéditions appela sur ce produit indien l'attention des aventuriers de toutes les autres nations. Vers la fin du XVIIe siècle, la compagnie anglaise des Indes importait en moyenne annuelle 50,000 livres d'indigo. Cependant une rude concurrence à l'indigo de l'Inde se préparait dans les établissements que l'Angleterre, la Hollande et surtout la France venaient de fonder dans les îles du nouveau-monde. Sous la triple influence de l'énergie, de la science et des capitaux européens, l'industrie de l'indigo, transportée sur le sol favorable des Antilles, donna des produits tellement supérieurs aux produits de l'Inde, que ces derniers disparurent presque complétement du marché européen. La belle

colonie de Saint-Dominigue, alors dans toute sa prospérité, conquit le monopole de l'industrie nouvelle, et des documents dignes de foi attestent que l'Angleterre, vers la fin du dernier siècle, prenait annuellement à l'établissement français pour un demi-million sterling d'indigo, somme qui, par une singulière analogie, représente à peu de chose près les achats en indigo faits aujourd'hui, année moyenne, par le commerce français sur la place de Calcutta.

Cet état de choses éveilla l'attention des directeurs de l'honorable compagnie, et, bien pénétrés des ressources que leur nouveau domaine présentait à la culture de l'indigo, dès 1779, ils cherchèrent, par des avances et des contrats avantageux, à y introduire les procédés perfectionnés de manipulation qui avaient assuré la fortune de la culture de l'indigo dans les Antilles. Les premiers essais ne furent pas heureux, et il fallut plus de vingt ans d'efforts et de sacrifices pour que l'indigo du Bengale conquît sur le marché européen la première place, qu'il a conservée depuis. En 1795, la production du Bengale s'élevait à 24,000 *maunds*[1] d'indigo, en 1815 à 89,722 *maunds*. Elle atteignit son maximum de 156,500 *maunds* pour la campagne de 1825-26. Depuis lors, la production est restée à peu près stationnaire; et l'on peut, en moyenne annuelle, lui fixer les limites de 100 à 120,000 *maunds*. Il n'est pas difficile d'expli-

1 Le *maund* vaut 40 *seers* ou 82 livres anglaises, environ 37 kilog.

quer cet état de *statu quo :* la consommation de l'indigo est loin d'être illimitée, et présente en effet ce singulier phénomène, que l'industrie européenne sait restreindre ses besoins en proportion des prix, et substitue dans la préparation des étoffes communes des teintures minérales à la teinture végétale, lorsque cette dernière augmente trop de valeur.

Les prix de l'indigo, depuis la régénération de cette industrie dans le Bengale, ont été soumis à de grandes variations. En 1795, au début, en moyenne de 120 roupies le *maund,* en 1815, de 130 roupies, ils atteignent leur maximum dans les années de grande production, de 1825 à 1826; ils s'élèvent alors à 300 et 350 roupies, hauts prix factices qui amenèrent de nombreux désastres parmi les spéculateurs. Aujourd'hui le marché du Bengale, mieux connu, et exploité d'ailleurs avec plus de prudence par le commerce européen, n'est plus agité par ces fluctuations ruineuses, et les prix, toujours variables, suivant les saisons et les qualités, ne sortent pas des limites de 140 à 190 roupies. Les calculs de planteurs expérimentés, en prenant une moyenne de cinq années, donnent, sur des terrains favorables, les seuls qui puissent être cultivés avec avantage, le prix moyen de revient de 120 roupies le *maund.* Il y aurait donc, pour le planteur, un bénéfice certain d'environ 40 pour 100 : magnifique résultat qui semble faire de l'industrie de l'indigo une industrie unique au monde! Il est loin d'en être ainsi, et l'on peut dire que, de toutes les cultures, l'indigo est

la plus chanceuse, la plus fertile en mécomptes de toute sorte.

La récolte, qualité et quantité, dépend exclusivement du caprice des éléments : quelques heures d'un vivifiant soleil, une pluie opportune, inondations ou coups de vent suffisent pour couronner ou pour détruire les plus légitimes espérances. Ainsi la production de plantations limitrophes offre souvent les plus singuliers contrastes. Ici tout a souri au planteur : son *fin violet*, acheté pour l'industrie française, atteindra le prix le plus élevé à l'encan de la saison ; tandis que l'indigo lourd et cuivré de son voisin, en petite quantité d'ailleurs, propre seulement pour les marchés du golfe Arabique, couvrira à peine les frais de l'exploitation. Le hasard des éléments a prononcé entre eux. Mille influences étrangères, que la prudence humaine ne peut contrôler, ont d'ailleurs une action directe sur le prix de l'indigo : en première ligne, les affaires politiques de l'Europe et les révolutions dont, depuis tant d'années, le vieux monde se donne le luxe périodique. Une disette de grains en France ou en Angleterre suffit même pour amener une baisse dans les prix de la teinture. Enfin, pour présenter un résumé complet des écueils qui bordent de toutes parts cette industrie aux apparences si favorables, il faut dire quelques mots des conditions économiques dans lesquelles se trouve la majorité des fabriques. Presque tous les Européens qui abordent l'industrie de l'indigo ne possèdent aucuns capitaux à leurs débuts. La majorité des factoreries mar-

che à l'aide d'avances faites par des maisons de Calcutta, partners de l'entreprise. Ces dernières fournissent les capitaux, souvent considérables : pour quelques factoreries, il ne s'agit pas moins d'un lac de roupies, moyennant un intérêt de 12 pour 100, plus une certaine commission sur les avances et le produit de la récolte, si bien que, parmi les frais de la factorerie à déduire des bénéfices, il faut compter une prime d'environ 20 pour 100 sur les avances nécessaires à l'exploitation.

Il faut encore, parmi les chances contraires de l'industrie de l'indigo, faire entrer les brusques mouvements de hausse et de baisse qui se produisent dans la valeur des factoreries. La loi qui défend aux Européens de posséder dans l'Inde des propriétés foncières et le partage des terres fait par lord Cornwallis, à la fin du dernier siècle, ont beaucoup contribué à entretenir cet état de fluctuation. En achetant à beaux deniers comptants une factorerie, l'Européen n'achète en effet, outre les bâtiments de logement ou de l'usine, que la bonne volonté des *ryots* environnants, accoutumés, depuis nombre d'années, à semer l'indigo sur des terrains plus ou moins favorables. Dans cette position pleine d'incertitude, en présence d'un *zemindar* jaloux du nouveau venu étranger, et habitué d'ailleurs à soutenir par la violence ses droits et ses prétentions ; au milieu d'une population de *ryots* pleine de mauvaise foi, habile à toutes les ruses de la chicane, sans rivale heureusement au monde dans l'art du faux et du parjure ; avec des questions sans cesse renaissantes de limites mal définies, les changements

bizarres amenés par l'inondation de chaque année dans la configuration des terrains; en l'absence de toute autorité supérieure administrative ou légale, doit-on s'étonner que l'industrie de l'indigo, à ses débuts dans le Bengale, soit pleine d'incidents étranges et romanesques, qui semblent empruntés aux histoires du moyen âge ou des boucaniers? Véritable seigneur féodal, à la cotte de mailles et au casque près, le planteur des premiers jours s'entoure d'une bande de coupe-jarrets qu'il mène en personne, ou qu'il envoie, sous la conduite de quelque âme damnée, guerroyer contre ses voisins ou ses vassaux. Ensemencements et récoltes faits par la violence, factoreries envahies et ruinées, rencontres sanglantes entre parties adverses, longue serait la liste des méfaits que la culture de l'indigo provoqua en ces contrées lointaines. Ces guerres intestines prirent de telles proportions que le conseil de l'Inde pensa sérieusement à promulguer une loi draconienne, en vertu de laquelle quiconque aurait *profité* d'une expédition à main armée serait puni d'une amende et de six mois de prison. Une anecdote de l'authenticité la mieux établie donnera une idée assez exacte de ce singulier état de choses.

Un planteur d'indigo s'était installé dans un district éloigné, où son exploitation avait donné des résultats si favorables, qu'un autre planteur, attiré par le succès du premier occupant, vint élever dans le voisinage les bâtiments d'une usine rivale. Le premier planteur, gêné par cette concurrence, fit d'abord prier civilement son voisin de déguerpir; puis, comme celui-ci ne tenait

aucun compte de ces avertissements préliminaires, il essaya de le ruiner en faisant porter contre lui d'innombrables plaintes au magistrat. Ces machinations étant demeurées sans résultats, le premier planteur résolut tout simplement de ruiner de fond en comble la factorerie nouvelle. La police eut connaissance du complot, mais des présents ou des menaces prévinrent son intervention, et par une nuit sombre une bande de trois cents hommes munis de pelles, pioches et paniers s'avança vers l'établissement condamné. Le propriétaire et ses domestiques furent saisis et garrottés, puis on commença avec activité l'œuvre de destruction. La troupe des assaillants était divisée en trois corps : le premier rassemblait les objets combustibles et y mettait le feu; le deuxième, à la lumière de l'incendie, démolissait les bâtiments; le troisième enfin portait les matériaux dans un profond canal qui passait à quelque distance de l'établissement. Au jour, les bandits se retirèrent avec leurs prisonniers, qu'ils conduisirent chez le premier planteur, qui devait les garder en dépôt jusqu'à ce que le bruit de l'expédition fût apaisé. Cependant, à la faveur des ténèbres, un domestique de la victime avait pu s'échapper et était allé porter tous les détails du crime à la connaissance du magistrat du district. Ce dernier donna immédiatement l'ordre au *darogah* de se rendre sur les lieux et de s'y livrer à une enquête sérieuse; mais l'officier subalterne, soudoyé par l'instigateur du crime, revint annoncer à son chef qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans le récit du domestique; que le second planteur

vivait chez son voisin comme hôte et ami, et non pas comme prisonnier. Peu satisfait du rapport de son agent, le magistrat somma les deux planteurs de comparaître au chef-lieu du district. Là, en présence de l'autorité supérieure, le deuxième planteur fit le récit des violences dont il avait été victime, tandis que son adversaire affirma qu'il n'y avait dans cette déposition qu'un conte fait à plaisir, que jamais on n'avait vu de bâtiments dans l'endroit désigné, et tous deux appuyèrent leurs dires d'un nombre de témoins si imposant, que le magistrat résolut de ne rendre son arrêt qu'après avoir lui-même visité les lieux. L'on était alors à la saison des pluies, le mauvais état des routes empêchait le magistrat d'entreprendre immédiatement son voyage; le premier planteur profita de ce temps de répit, et de retour à son habitation, se mit à l'œuvre avec activité. Les vestiges des bâtiments démolis dans la nuit du crime furent enlevés jusqu'au dernier, le terrain fut artistement recouvert de gazon, et grâce à une végétation tropicale, la place de la factorerie était devenue une jongle impénétrable lorsque le magistrat vint faire son enquête. Aussi reprit-il la route de la station, pleinement convaincu qu'il n'y avait que calomnie et mensonge dans le crime dont on avait accusé le premier planteur.

Quoique les choses se soient bien modifiées pendant ces dernières années, la vie du planteur est loin d'être aujourd'hui une vie de calme et de *far-niente*. La culture de l'indigo n'est point populaire parmi les *ryots*, et ce n'est que par des avances d'argent que l'on peut les

engager à s'y livrer. Voici quelles sont à peu près les relations entre le planteur et le *ryot*. Celui-ci reçoit vers septembre, à l'époque des semailles, 2 roupies par *biggah* de terre qu'il s'engage à cultiver en indigo, et le planteur rentre dans ses débours à la récolte, en prenant l'indigo au taux de 4 bottes pour une roupie. Un *biggah* de terre produisant année commune 10 bottes, si l'on évalue la rente du terrain à 12 anas, le prix des semences nécessaires à 10, il reste comme bénéfice au *ryot*, par *biggah* de terre cultivé en indigo, environ 12 anas. De là mille chicanes auxquelles, une fois les avances reçues, le *ryot* se livre pour éluder les termes de son contrat, et contre lesquelles le système judiciaire si imparfait de ces contrées ne protége point le planteur. De plus, sa position le fait prendre pour arbitre de toute querelle parmi ses tenanciers, et ces travaux de juge de paix de circonstance ne sont ni les moins ardus, ni les moins utiles de la vie laborieuse du planteur. En fouillant avec soin les annales du district de Mofussil pendant ces dernières années, on arriverait sans doute à ramasser un petit nombre de faits horribles ou bizarres, à l'aide desquels il serait très-facile de construire une sorte d'*Uncle's Tom Cabin* indien qui ferait couler les larmes des femmes sensibles des cinq parties du monde. Fondé sur l'exception, ce conte fait à plaisir ne calomnierait pas moins les planteurs du Bengale que le récit américain n'a calomnié les planteurs de la Louisiane, car le voyageur qui a parcouru les plantations du Mofussil doit attester, pour rendre hommage à la vérité,

que s'il a souvent trouvé près de la maison du planteur un hôpital et une école, ses regards ont toujours cherché en vain les oubliettes et la salle aux tortures.

L'indigo arrive des plantations à Calcutta de novembre aux premiers jours de mars. Pendant ces cinq mois, plusieurs ventes publiques ont lieu chaque semaine aux deux *marts*[1] de la ville. L'aspect de ces ventes publiques ne manque pas d'originalité. Sous de vastes hangars, les caisses rangées avec ordre exposent aux yeux des chalands des milliers de petits pains bleus d'un aspect uniforme pour le vulgaire, mais où l'œil du connaisseur distingue bien vite les belles marques du Jessore des produits vulgaires du Tirhoot. Un public bigarré d'Anglais, de Français, d'Allemands, d'Américains, d'Arabes, de Chinois, anxieux comme des pontes autour d'une table de trente et quarante, suit, le crayon à la main, la parole de l'*encanteur* (commissaire préposé à l'encan). Les ventes publiques d'indigo de Calcutta sont sans doute de toutes les ventes publiques du monde celles où il se fait le plus d'affaires dans le plus court espace de temps, et il arrive souvent dans la saison qu'en une séance de deux heures, l'*encanteur* ait adjugé pour 2 et 300,000 livres sterling de marchandises.

La fabrication de l'indigo dans l'Inde est, on le voit, tout entière entre les mains des Européens, et quoique les natifs travaillent à beaucoup meilleur marché, leurs efforts pour soutenir la concurrence européenne dans

[1] On désigne ainsi les établissements consacrés aux ventes d'indigo.

cette branche d'industrie n'ont point été couronnés jusqu'ici de succès. En effet, l'indigo natif, toujours de qualité inférieure et emballé avec peu de soin, se vend à 20 pour 100 au-dessous environ des indigos moyens des factoreries européennes[1].

Lorsque, vers la fin du dernier siècle, la compagnie des Indes entreprit de régénérer dans ses domaines l'industrie de l'indigo, les ressources de l'industrie jumelle des sucres n'échappèrent point à l'attention de la cour des directeurs, et ils tentèrent, par des primes et des contrats avantageux, de favoriser l'introduction des procédés perfectionnés de culture et de manipulation qui avaient porté à un haut degré la prospérité de l'industrie des sucres dans les Antilles. Ces tentatives avortèrent sans exception, et après dix ans d'efforts le gouvernement de la compagnie, refusant de continuer plus longtemps un système ruineux de subsides, retira tout patronage à l'industrie sucrière. Cette industrie demeura partagée, comme avant la conquête, entre le *ryot*, qui cultive quelques centaines de pieds carrés de terrain en

[1] Nous compléterons cet aperçu en reproduisant dans un tableau la quantité et la valeur des exportations en indigo du port de Calcutta pendant les cinq dernières années.

ANNÉES.	F. MAUND.	ROUPIES.	
1850-51	108.162 ¼	17.178.836 ¼	F. maund égale 82 livres anglaises, soit : 37 kilog. 5.
1851-52	117.004 ¾	18.216.536	
1852-53	89.697	14.292.797	
1853-54	100.518 ¼	16.626.219	
1854-55	89.159 ¼	14.239.670	

cannes à sucre, et le fabricant indigène, dont l'établissement mesquin peut au plus travailler dans toute l'année la même quantité de sirop qu'une usine moyenne pourvue des procédés nouveaux raffinerait en deux jours. Depuis lors, l'industrie sucrière dans les domaines de la compagnie a été à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, abordée par les spéculateurs européens. A l'époque de l'abolition de l'esclavage, lorsque le parlement, faisant droit à de justes réclamations, supprima le droit différentiel de 8 shillings par 100 livres dont le sucre des Indes orientales avait été jusque-là surchargé, il sembla qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir pour la culture de la canne dans l'Inde. Des expériences faites sur la canne d'Otahiti, récemment introduite, avaient donné de merveilleux résultats : l'abondance et le bon marché de la main-d'œuvre en ces contrées, le bas prix des terrains, la puissance des nouveaux procédés de fabrication, semblaient donner des gages certains de succès. Aussi les capitaux anglais, sans égards pour les leçons de l'expérience, se jetèrent avec emportement dans l'industrie sucrière. Des plantations de cannes furent faites dans les plus vastes proportions ; l'on monta des usines où furent réunis les procédés les plus ingénieux de la science moderne ; en un mot, rien ne fut épargné pour assurer la fortune des jeunes établissements, et cependant la ruine fut prompte et radicale. Soit exagération du résultat d'expériences faites sur une petite échelle, soit mauvaise administration , luxe inutile des états-majors

européens, hasard des coups de vent, ou ravages des fourmis blanches, plantations et usines tombèrent l'une après l'autre en déconfiture, et l'on peut donner une idée des désastres qui suivirent ces tentatives hasardeuses en disant que dans le seul district du Tirhoot un capital de plus d'un million sterling fut irrévocablement enfoui dans ces spéculations. Une expérience chèrement achetée semble démontrer aujourd'hui que dans l'Inde les grands établissements sucriers ne peuvent supporter la concurrence des *ryots* et des raffineurs natifs. Dans une culture aussi compliquée et qui demande autant de vigilance que celle de la canne, l'on s'explique en effet aisément les immenses avantages du propriétaire qui cultive son champ de quelques centaines de pieds, sur le planteur dont la surveillance doit embrasser de vastes espaces. De plus, le *ryot* n'a pas de main-d'œuvre à payer : dans la saison du travail, famille et voisins lui prêtent un concours qu'il leur rendra plus tard en temps opportun. Quant aux procédés de fabrication, quelque arriérés qu'ils soient encore, ils sont cependant on ne peut mieux adaptés au faible capital dont dispose le fabricant natif. Le raffinage toutefois est la seule partie de l'industrie sucrière que les Européens aient pu exploiter avec un certain succès en ces contrées. Encore faut-il remarquer que la majorité des usines qui donnent aujourd'hui de beaux résultats appartient à des industriels acquéreurs de seconde main et à bas prix, après la ruine des premiers propriétaires

Le sucre de canne n'est pas le seul qui paraisse sur le

marché indien, et il rencontre aujourd'hui la concurrence déjà redoutable du sucre de palmier, appelé peut-être un jour à tenir le premier rang dans les exportations du Bengale. Le *phenix sylvestris*, dont le jus est si riche en matière saccharine, croît dans les districts de Jessore, Furedpore, Baraset, etc., voisins de Calcutta, dans un espace d'environ 130 milles de l'est à l'ouest et de 80 milles du nord au sud. Des hommes compétents s'accordent à reconnaître que l'industrie du sucre de palmier est dans le Bengale beaucoup plus favorisée par les circonstances que celle du sucre de canne. La récolte du jus est en effet à l'abri des caprices des saisons et des ravages des insectes ; les frais d'entretien des arbres sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'entretien de la canne, et le jus de palmier se manipule aussi aisément que le jus de la canne ; en un mot, le sucre qu'il produit, qui ne le cède en rien au sucre de canne, coûte un tiers de moins que ce dernier. L'on s'explique toutefois facilement que la spéculation européenne ne se soit pas portée vers cette industrie nouvelle. C'est au bout de sept ans seulement que le palmier arrive au maximum de production, et sur cette terre que l'Européen n'habite qu'en oiseau de passage, ce long délai suffit pour éloigner les capitaux anglais d'entreprises réservées peut-être au plus bel avenir. Les plantations de palmiers à sucre sont toutes entre les mains de petits cultivateurs qui exploitent de 80 a 300 têtes d'arbre. Le produit de ces plantations figure déjà d'une manière intéressante sur le marché indien,

et forme environ le cinquième des sucres exportés du port de Calcutta.

Quoique le capital européen n'ait trouvé que ruine et déception lorsqu'il a entrepris de régénérer l'industrie sucrière en ces contrées, il faut reconnaître que cette branche de la production de l'Inde a pris ces dernières années un grand développement[1]. Nous devons ajouter, pour donner une juste mesure de l'élan imprimé à l'industrie sucrière de l'Inde, que, depuis l'acte passé en 1845 en faveur du sucre des colonies étrangères, l'on n'exporte plus de Calcutta à destination de la métropole que des sucres des bonnes qualités de Bénarès, ou des produits raffinés des usines européennes. En un mot, le prix moyen du *maund*, de 7 roupies 9 anas en 1830-1831, peut être évalué aujourd'hui de 9 roupies 8 anas à 10 roupies.

Au moment où le pouvoir de l'honorable compagnie prenait pied sur la terre de l'Inde, la belle découverte d'Arkwright promettait à l'industrie de la fabrication des cotons en Angleterre les hautes destinées qu'elle a

[1] ANNÉES.	Exportation totale. MAUNDS.	Exportation pour l'Angleterre.	Tonnage.	Valeur.
1830-31	267.173	217.371	7.985	
1835-36	368.760 ¼	195.597	7.185	
1840-41	1.784.791 ½	1.717.290	63 684	
1845-46	1.829.374	1.831.263	67.271	
1850-51	1.735.828	1.621.044		15.986.472
1851-52	1.616.826	1.506.477		15.138.523
1852-53	1.633.554	1.427.386		15.348.167
1853-54	942.391 ¾	486.901		8.447.387
1854-55	1.212.077	708.360		11.235.075

réalisées depuis. La consommation des fabriques du royaume-uni augmentait dans de vastes proportions de jour en jour; on s'explique donc facilement qu'à ses débuts comme gouvernement, la cour des directeurs ait pris à tâche d'encourager et de perfectionner la culture du coton dans ses domaines d'outre-mer. L'arbuste cotonifère croît à l'état sauvage sur le vaste continent qui s'étend du cap Comorin au pied de l'Himalaya, mais les variétés nombreuses qu'il présente sont toutes différentes des arbrisseaux indigènes du sol de l'Amérique. Le coton indien, plus court de fibre que le coton américain, est moins propre au travail des fabriques; aussi n'atteint-il jamais dans les entrepôts européens le prix de son rival mieux doué. Outre cette infériorité, inhérente au coton asiatique, d'autres circonstances concourent à le déprécier sur le marché de la métropole. Les meilleurs cotons de l'Inde ne sont pas cultivés pour l'exportation; les cultivateurs natifs, dépourvus de capital, endurcis d'ailleurs dans la routine de leurs travaux, ne peuvent ni ne veulent employer, pour nettoyer leurs cotons, les machines perfectionnées en usage dans les plantations des États-Unis. Enfin les voies de communication sont si imparfaites dans l'Inde, que le coton n'arrive au port d'embarquement qu'après avoir passé des mois entiers sur des rivières navigables seulement à certains mois de l'année, ou sur des sentiers à peine frayés, après avoir considérablement souffert de l'intempérie des saisons et des lenteurs du voyage.

s les plus estimés de l'Inde, connus sous le
y, croissent dans le Bengale, aux environs
et servent à fabriquer ces admirables mous-
i, pour la légèreté et la finesse du tissu, sont sans rivales au monde. Le Bengale d'ailleurs ne produit pas le coton nécessaire à sa consommation intérieure, et des documents dignes de foi attestent que la valeur des importations annuelles faites des districts producteurs dans le Bengale s'est élevée jusqu'à un *crore* de roupies (1 million sterling). Il est vrai de dire que ces chiffres se rapportent à des époques éloignées, où les cotons fabriqués de l'Inde paraissaient avec avantage sur le marché européen. La consommation de la fabrication indigène dans le Bengale, quoique loin de ce chiffre, est encore considérable aujourd'hui, et l'on peut de plus affirmer que tous les cotons qui s'exportent de Calcutta ont été cultivés dans les districts de l'Inde centrale qui s'étendent entre les deux rivières Jumna et Nerbuddah. Ces districts produisent aussi en partie des cotons qui paraissent sur le marché de Bombay, approvisionné en outre par les cotons de la province de Guzerat, connus dans le commerce sous le nom de *brooch* et de *surat*, ces derniers représentant les deux tiers de l'exportation totale du port de Bombay. Le coton est aussi cultivé dans la présidence de Madras, mais il y est presque exclusivement employé pour la consommation intérieure.

Les premières mesures prises par l'honorable compagnie, pour améliorer la culture du coton dans l'Inde,

remontent à plus de soixante ans. C'est en 1788 que des semences de cotons étrangers furent distribuées, pour la première fois, aux cultivateurs natifs. Depuis lors, le patronage du gouvernement a revêtu les formes les plus variées : contrats avantageux avec les planteurs, plantations-écoles, introduction de machines de nettoyage perfectionnées. En 1839, des planteurs américains furent amenés dans l'Inde par les soins du gouvernement, et les travaux de ces hommes spéciaux démontrèrent que les terrains propres à la culture du coton ne sont pas limités aux districts de Brooch et de Surate, mais s'étendent dans la province de Candeish et la partie sud du pays des Mahrattes. Ils établirent aussi que les procédés de culture des natifs ne diffèrent pas essentiellement des procédés de culture américains, et qu'enfin l'infériorité des cotons issus de semences importées ne doit être attribué qu'au peu de soin avec lequel le coton est nettoyé, réuni en balles, et surtout aux épreuves du voyage de la plantation au port d'embarquement. Si, s'appuyant sur ces données, dont des hommes compétents, à tous égards, attestent l'exactitude, l'on tient compte du bon marché de la main-d'œuvre en ces contrées[1], l'on peut dire que le coton ne tient pas dans le commerce extérieur de l'Inde la place qui lui appartient.

Il faut faire remarquer toutefois que, par suite de

[1] Ce bon marché est tel, que le coton sur la plantation peut être produit au prix moyen de 1 penny et 1/2 la livre, tandis que le prix de revient aux États-Unis varie de 2 pence 1/4 à 3 pence.

l'infériorité du sol, l'arbuste cotonnifère produit beaucoup moins dans l'Inde anglaise qu'aux États-Unis. Ainsi un acre de terre qui, à la Louisiane, produit 200 livres de coton et plus n'en produit que 100, dans les districts les plus favorisés de la présidence de Bombay. En outre, l'état imparfait des voies de communication impose au spéculateur qui amène le coton de l'Inde centrale sur le marché de Bombay les plus lourds sacrifices. Ainsi il arrive souvent que les frais de transport du lieu de production au port d'embarquement dépassent le prix de revient de l'article. Malgré ces désavantages, les chiffres suivants attestent que la culture du coton a bénéficié, comme tous les autres produits de l'Inde, de l'abolition du monopole commercial de la compagnie. Dans les années 1825-26 et suivantes, les documents officiels portent en moyenne à 100 millions de livres la quantité des cotons exportée annuellement du domaine anglo-indien[1]. On peut aujourd'hui estimer à 190 millions de livres la quantité de cotons exportée en moyenne annuelle de

[1] BOMBAY.

Exportation de cotons bruts.

ANNÉES.	QUANTITÉ. LIVRES.	VALEUR. ROUPIES.
1849-50	167.949.859	22.647.400
1850-51	191.646.185	28.521.371
1851-52	188.872.473	22.838.613
1852-53	217.433.911	26.410.437
1853-54	188.920.498	21.365.085

Moyenne des cinq années :

190.964.585 livres, 24.356.581 roupies.

l'Inde. Des calculs assez fondés démontrent, il est vrai, que dans les conditions où se trouve présentement l'industrie cotonnière, cette quantité ne peut sensiblement augmenter. En effet, le produit moyen d'une acre de coton dans l'Inde n'est que de 100 livres, et le sol ne peut, sans s'épuiser promptement, supporter cette plante plus d'une fois en trois ans. Il suit de là qu'on doit estimer à 5 millions d'acres, ou 8,000 milles carrés, l'étendue des terrains cultivés en coton, chiffre considérable, qui représente et au delà celui des territoires favorables à la culture du coton dans la province de Guzerat. Pour que la production cotonnière de l'Inde puisse sortir de ces limites, il faut que des voies faciles de communication relient au port de Bombay les districts situés dans le domaine du nizzam de Hyderabad, où la plante textile arrive à toute sa perfection. Aujourd'hui les produits des champs de coton du Bérar, — champs qui pourraient produire trois ou quatre fois la quantité des cotons nécessaires à la consommation du monde, — manquent de débouchés. Quoiqu'au principal marché d'Oomrawutee, éloigné à peine de Bombay de 400 milles, l'on puisse se procurer, à un prix variable de 1 penny 1/2 à 1 penny 7/9, des cotons qui ne le cèdent en rien aux plus beaux produits de l'Amérique, ce marché, telle est la difficulté des transports, n'est pas exploité par les spéculateurs européens.

Les chemins de fer en cours d'exécution dans l'Inde centrale doivent porter remède à cet état de choses, et peut-être n'exagérera-t-on pas l'influence qu'ils sont appe-

lés à exercer sur la culture du coton en ces contrées en disant qu'ils affranchiront sans doute un jour la fabrication anglaise du tribut qu'elle paye à l'étranger pour cette matière de première nécessité. Pour avoir une idée approximative des hautes destinées qu'on peut prédire au coton indien, il suffit de rappeler que des calculs faits sur une moyenne de treize ans en 1846 fixent à 79 pour 100 la proportion des cotons d'origine américaine qui entrent dans la consommation de l'Angleterre, proportion qui n'est que de 12 3/4 pour 100 pour les cotons de l'Inde.

Le monopole de l'opium dans l'Inde, malgré les attaques dont il a été l'objet dans la presse et dans le parlement, a conservé, sans changements notables, sa forme des premiers jours. Notons en passant à propos de ces attaques (et c'est là un trait distinctif de ce patriotisme à outrance qui caractérise la race anglo-saxonne) que, si l'on a toujours flétri le monopole de l'opium au nom de la liberté individuelle, jamais journaux ou orateurs n'ont mis en doute ce droit de conquête et de naissance de par lequel le commerce britannique empoisonne les Chinois malgré les prohibitions des autorités du Céleste Empire. Quoi que l'on puisse penser de la moralité du commerce de l'opium, il faut reconnaître que le monopole du gouvernement revêt dans l'Inde des formes assez douces. La contrée propre dans le Bengale à la culture du pavot se développe, sur les deux rives du Gange, en un quadrilatère de 200 milles de long sur 600 milles de large, compris entre les quatre

villes de Gorruckpore, Hazareebaugh, Dinagepore et Agra. Cette contrée est divisée en deux agences dont les chefs-lieux sont situés à Patna et à Gazeepour. La culture du pavot n'est point imposée aux *ryots*; ils s'engagent à cultiver en opium une certaine quantité de terrain, et à en livrer les produits aux agents du gouvernement à un prix rémunérateur déterminé, sur lequel ils prélèvent des avances à l'époque des semailles et à celle de la récolte. Dans l'année 1849-50, l'agence de Bénarès, dont le chef-lieu est à Hazeepour, comptait en culture de pavots 107,823 *biggahs* de terre, de 27,725 pieds carrés par *biggak*. L'on donnera une idée des travaux multiples des agents attachés au service de l'opium en disant qu'à cette époque le nombre des contrats s'élevait à 21,529, et qu'on pouvait évaluer à plus de cent mille le nombre des *ryots* voués dans ce district à la culture du *papaver somniferum album*, si l'on nous permet de donner le nom en *um* sinon en *us* de la plante somnifère cultivée dans le Bengale. Le monopole de l'opium est soumis à peu près aux mêmes règles dans la présidence de Bombay. Dans cette dernière toutefois, il a fallu prendre des mesures pour ruiner ou limiter tout au moins la concurrence de l'opium récolté dans la province de Malwa. L'opium de Malwa, pays gouverné par des princes indépendants, a pendant de longues années, malgré les difficultés du transport, disputé le marché de la Chine à l'opium de l'Inde. Après de longues hésitations, en 1827, le gouvernement de la compagnie se décida à accorder à ce produit de l'Inde centrale le transit à tra-

vers ses domaines moyennant un droit de 125 roupies par caisse. On prit pour base de ce droit les frais approximatifs de transport que l'opium de Malwa devait acquitter avant d'arriver du lieu de production, par la voie de Kurrachee, aux établissements portugais de Diu et de Demaun, où il était embarqué pour la Chine. La conquête du Scinde, en faisant passer sous la loi anglaise la ville de Kurrachee et les territoires environnants, a fermé la route par laquelle l'opium de Malwa pouvait s'écouler le plus facilement, et augmenté les frais de transport dans de telles proportions, que le gouvernement de la compagnie a pu porter le droit de transit à 300 roupies par caisse en 1847, et à 400 roupies en 1848, chiffre qu'il conserve encore[1].

[1] Ce tarif laisse au trésor public un bénéfice de 5 roupies 8 anas par livre sur l'opium de Malwa. Le bénéfice est plus élevé pour l'opium du Bengale. Le prix moyen de revient de l'opium est de 3 roupies 8 anas par *seer*, soit 280 roupies pour une caisse de 80 *seers* ou 164 livres, qui, aux enchères publiques de Calcutta, réalise toujours plus de 900 roupies, laissant ainsi un bénéfice d'au moins 7 shill. 6 pence par livre. Les chiffres suivants, extraits des documents officiels, donneront une idée exacte du grand rôle que le monopole de l'opium joue dans les finances de l'Inde.

REVENU NET DE L'OPIUM.

ANNÉES.	BENGALE.	BOMBAY.	TOTAL.
1845-46	22.079.262 r.	5.956.243 r.	28.033.505 r.
1846-47	22.793.387	6.068.628	28.862.015
1847-48	12.915.296	3.712.549	16.627.845
1848-49	19.582.562	8.875.065	28.457.627
1849-50	28.007.968	7.294.835	35.302.803

Les chiffres des dernières années présentent des résultats

Une vente d'opium aux enchères publiques est faite à Calcutta tous les mois, par ordre du gouvernement, dans les salles de l'*Exchange*, sorte de bazar situé sur la place spacieuse de *Tank Square*, et le coup d'œil de la salle de vente est une des choses les plus curieuses que la capitale du Bengale offre au visiteur. Le natif y domine dans toute sa gloire : ce ne sont que traits cuivrés, flots de mousseline, turbans rouges, bleus, abricot, roses, aussi capricieux de forme que de couleur. A peine si l'habit noir de l'*encanteur*, du magistrat qui préside à la vente, de quelques rares négociants européens, témoigne que les jours d'Akbar et de Shah-Jehan sont passés, et que l'empire de l'Inde subit aujourd'hui le joug de la race anglo-saxonne. Il y a là des Chinois, des hommes de l'Arabie et de la Perse, des marchands de Damas, des Crésus de Boukhara, des princes de la finance de Samarcande. Et quel tumulte ! quels cris! L'agitation du parquet de la Bourse de Paris dans un jour de grandes nouvelles ne saurait se comparer aux émotions bruyantes, aux éclats tumultueux qui saluent chaque coup de marteau frappé par l'*encanteur*. C'est qu'en effet il ne s'agit pas seulement du lot qui vient d'être adjugé, mais de spéculations entreprises sur la plus vaste échelle, de combinaisons dont les ruses fe-

moins favorables : soit que le succès des rebelles ou l'état de désordre où se trouve plongé le Céleste Empire ait porté atteinte à la consommation de la drogue, le projet de budget de 1854-55 estime dans cette branche de revenu un déficit de 448,540 liv. st. comparé aux recettes de 1852-53, représentées par 2,687.818 l. st.

raient honneur aux coulissiers les plus roués de Londres ou de Paris. En voici un exemple. Il s'engage entre les spéculateurs sur l'opium à Calcutta, — de même qu'en Europe entre les spéculateurs sur les valeurs publiques, — des marchés à terme qui se liquident en fin de mois par une différence dont le prix moyen de l'opium au jour de la vente publique détermine les limites. En 1846, un spéculateur s'était engagé à livrer une quantité considérable d'opium à un prix assez bas; des nouvelles favorables de Chine arrivèrent sur ces entrefaites, et quelques jours avant la vente il ne put se dissimuler qu'il aurait à subir des pertes considérables. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, il imagina, pour sortir de ce mauvais pas, de mettre à profit le règlement de la vente en vertu duquel les enchères étaient limitées à 5 roupies, et l'adjudication close au coucher du soleil. Par son ordre, des courtiers poussèrent la première caisse d'opium de 5 en 5 roupies de manière à prolonger la vente jusqu'aux limites du temps réglementaire sans qu'une seule adjudication pût être faite. La première caisse mise en vente atteignit ainsi, au milieu de la stupéfaction universelle, la somme fabuleuse de 147,000 roupies. Le temps prescrit pour la clôture étant arrivé, et les enchérisseurs ne s'arrêtant pas dans leurs offres extravagantes, le magistrat qui présidait dut déclarer la vente remise au jour suivant, sans qu'il eût été vendu une seule caisse d'opium. Le spéculateur échappa donc, par cette ruse hardie, aux désastres de son marché, car il ne fut pas possible de fixer un

prix moyen de vente. Pour prévenir toutefois le renouvellement d'une pareille fourberie, le gouvernement indien s'empressa de compléter le règlement par une disposition qui prescrit d'adjuger l'opium au coucher du soleil au dernier enchérisseur.

Si l'on doit regretter l'état d'abandon où sont restés dans l'Inde, pendant cinquante ans, les grands travaux d'utilité publique, nous croyons avoir montré que dans les progrès des grandes cultures, l'indigo, le sucre, une large part doit être faite à l'initiative du gouvernement de la compagnie. Parmi les produits qui ont le plus bénéficié de cette initiative, il faut compter la soie brute (*raw-silk*). Vers la fin du dernier siècle, le grossier travail des soies filées du Bengale, toutes de cette qualité connue aujourd'hui dans le commerce sous le nom de *country wound*, et éminemment impropre au travail des manufactures, avait fait disparaître ce produit de la liste des exportations de l'Inde. Ce fut en 1775, après plusieurs tentatives infructueuses, que la cour des directeurs fit partir pour son domaine asiatique des Italiens expérimentés dans l'industrie de la soie, qui furent chargés de monter des filatures avec tous les appareils perfectionnés en usage dans les fabriques européennes. Depuis cette époque jusqu'aux réformes introduites en 1834 dans la charte de l'Inde, les filatures du gouvernement produisirent, année moyenne, les quatre cinquièmes des soies exportées de l'Inde. La présidence du Bengale est la seule partie du domaine de la compagnie où l'on pratique la culture de la soie sur

une grande échelle. Les districts producteurs sont compris entre le 21e et le 25e degré de latitude nord. Le ver et le mûrier qui le nourrit sont tous deux d'une espèce particulière à l'Inde, et il faut voir là peut-être la cause de l'infériorité des soies de l'Inde comparées aux soies de la Chine et de l'Italie. Ces dernières en effet sont indistinctement produites par le *bombyx mori*, qui se nourrit sur le mûrier blanc, dont diffèrent le ver et le mûrier de l'Inde. Après le renouvellement de la charte de 1834, en exécution des modifications introduites dans la constitution de la compagnie, les filatures du gouvernement furent mises aux enchères, et cette industrie abandonnée aux efforts des particuliers. Les résultats n'ont pas tenu tout ce que les réformateurs faisaient espérer. Ainsi les documents officiels élèvent à 1 million de livres la quantité de soie exportée de Calcutta en moyenne annuelle, de 1827 à 1830. Ce chiffre est resté à peu près stationnaire, et, après être monté à 1,710,347 en 1851-1852, il est descendu à 1,238,458 en 1854-1855.

Nous ne pouvons terminer ces détails sur les divers produits de la terre indienne qui entrent dans le commerce européen sans dire quelques mots des riz, article d'exportation qui a pris un grand développement, autant par suite des récoltes insuffisantes de l'Europe pendant ces dernières années que par suite des grands et glorieux évenements dont l'Orient a été le théâtre. Trois espèces de riz sont cultivées dans le Bengale et les provinces nord-ouest: les riz blancs, les riz balam et mooghy. Ces

derniers servent à approvisionner les îles de Maurice et de la Réunion, les détroits et la Chine; les riz blancs s'exportent presque exclusivement pour l'Europe. Ces derniers sont cultivés dans les districts de Midnapour, Berhampour, Hoogly, voisins de Calcutta; les semailles sont faites en juin, et les riz nouveaux paraissent sur le marché de Calcutta vers le milieu de décembre. Le riz balam, cultivé presque dans les mêmes districts que le riz blanc, est toujours en quantité considérable sur le marché de Calcutta. Il n'en est pas ainsi du riz mooghy, qui se tire des hauts pays, et qui ne peut quitter le lieu de production que quand la saison des pluies a rendu les rivières navigables[1].

Nous n'abuserons pas davantage de la patience du lecteur en prolongeant outre mesure la liste des productions de l'Inde qui sont entrées depuis quelques années seulement dans la consommation européenne, et y tiennent déjà un rôle important : ainsi les *jutes*, sans emploi dans l'industrie il y a à peine dix ans, et qui figurent aux exportations de Calcutta pour 904,002 *maunds;* les salpêtres, les graines oléagineuses, etc. Terminons en donnant quelques détails sur un article qui, pour être de chair et d'os, n'en est pas moins fort intéressant : nous voulons parler de l'émigration des *coolies*. Du jour où l'acte d'émancipation des noirs eut été voté par le parlement anglais, les hommes un peu prévoyants pensèrent à compenser le désastreux effet de cette mesure en introduisant dans les colonies des

[1] Voir l'Appendice (III).

travailleurs libres pour suppléer à la main-d'œuvre jusque-là fournie par l'esclavage, qui, suivant toute apparence, allait disparaître. L'île Maurice, éloignée d'un mois de navigation au plus, dans la saison favorable, des populations surabondantes et pauvres de l'Inde anglaise, semblait réunir les conditions les plus satisfaisantes pour que l'immigration des *coolies* y fût tentée avec toute chance de succès. Il fallut plusieurs années toutefois pour qu'un système régulier d'immigration fût organisé dans les présidences du Bengale et de Madras. On s'explique facilement ce retard en faisant la part de l'ombrageuse susceptibilité avec laquelle la cour des directeurs a toujours accueilli de parti pris toutes mesures qui favorisaient l'ambition du ministère des colonies, si impatient de prendre pied dans le domaine de l'administration indienne. Ces défiances étaient au reste parfaitement justifiées par l'esprit de réforme à tout prix, l'enthousiasme politico-religieux qui dominait dans les bureaux du ministère des colonies, où la carte à payer de l'émancipation n'était point encore arrivée. Le gouvernement de la compagnie avait alors les plus justes motifs pour craindre qu'un personnage officiel placé sous les ordres de l'administration métropolitaine ne devînt dans le domaine indien un agent de désordre et de révolution; qu'abrités par son patronage, les envoyés d'Exeter-Hall ne vinssent démoraliser, sous prétexte d'éducation politique et de conversion religieuse, les populations simples et timides des trois présidences. L'administration indienne, pour justifier le

mauvais vouloir dont elle se montrait animée, donnait de plus à entendre que l'on pourrait à juste titre flétrir l'immigration du nom de *traite indienne*, si l'on ne prenait pas de mesures pour assurer le retour des travailleurs dans leurs foyers à une époque fixe. Il était à craindre aussi qu'au contact de ce bizarre mélange de civilisation et de barbarie, les nègres émancipés, les émigrants, ne perdissent la douceur, la résignation, le respect de l'autorité, traits distinctifs de leur caractère, et ne revinssent dans leurs jongles natives pour y introduire les faux cols et les bottes vernies, y prêcher les droits de l'homme et le culte de *Mamma-Jumbo.*

Pendant les retards que provoquèrent les résistances de la cour des directeurs, la mesure de l'émancipation avait porté ses fruits, et la ruine totale des colonies devenait imminente, si l'immigration n'était pas organisée sans délai sur une vaste échelle. Le 25 juin 1842 parut un ordre de la reine en son conseil, qui prescrivait au conseil suprême de l'Inde de prendre les mesures nécessaires pour autoriser et régulariser l'immigration, mesures qui furent définitivement promulguées par une ordonnance du conseil de l'Inde en date du 2 septembre de la même année. Les autorités de la compagnie prirent soin de définir dans les plus étroites limites les pouvoirs de l'officier chargé de surveiller à Calcutta les détails de l'immigration. Ce chef de service est nommé par le gouverneur de Maurice, et reçoit du budget de cette colonie un salaire fixe indépendant du nombre des émigrants expédiés dans l'année. Ses fonc-

tions sont exclusivement celles d'un officier recruteur. Il s'assure du bon état de santé et de la validité du travailleur qui s'offre pour l'immigration; il lui donne des renseignements sûr le résultat probable de ses labeurs; il veille surtout à ce que l'émigrant ne soit lié par aucun engagement à l'époque de son débarquement. Tout contrat passé par le travailleur avant d'avoir séjourné quarante-huit heures dans la colonie est nul de fait. En un mot, l'agent de l'immigration exerce la plus stricte surveillance pour que le *coolie* ne soit lié qu'envers le gouvernement par un contrat dont les termes peuvent se définir ainsi : un passage d'aller et de retour, avec quelques objets d'habillement et de literie, est assuré au *coolie* qui s'engage à travailler cinq ans dans la colonie de Maurice. Il faut ajouter que, si, une fois rendu à destination, le *coolie* trouve plus avantageux de se livrer à quelque petite industrie que de s'engager au service d'un planteur, il peut suivre son penchant à la condition d'acquitter une taxe légère et mensuelle pour rembourser le trésor colonial de ses frais de voyage. L'un des devoirs les plus importants du chef de l'immigration, c'est de tenir la main à ce que les capitaines de navire qui doivent embarquer des *coolies* se conforment aux règlements pleins d'humanité et de sollicitude qui définissent le nombre des passagers, leur ration, etc., de la façon la plus minutieuse [1]. D'une part, en effet, le

[1] Le prix du passage de Calcutta à Maurice varie de 25 à 40 roupies ; il est de 140 roupies environ pour Demerari et la Trinité. De mai 1850 à mai 1851, 23 navires chargés de 5,952 *coolies*

gouvernement anglais, qui mettait la traite des noirs au ban des nations, ne pouvait entourer de trop de restrictions et de surveillance un commerce que des esprits frondeurs pouvaient sans trop d'exagération appeler la traite des Indiens; de l'autre, il était de la dernière importance, pour assurer le succès de l'immigration, que l'on respectât d'une manière absolue les préjugés religieux et sociaux des natifs. A ce prix seul, l'on pouvait espérer que la main-d'œuvre indienne tenterait les chances d'une expatriation temporaire. On ne saurait nier que l'immigration n'ait offert un débouché avanta-

sont partis pour Maurice ; 1 navire avec 173 *coolies*, pour la Trinité ; 2 navires avec 525 *coolies*, pour Demerari. Trois ans après, en 1854-55, 29 navires partaient de l'Inde pour Maurice avec 8.059 *coolies;* 8, avec 2,268 *coolies* pour Demerari; 1, avec 286 *coolies*, pour la Trinité. Des statistiques antérieures portent à 49,000 le nombre des émigrants qui ont quitté le seul port de Calcutta pour les colonies anglaises, des premiers jours de l'immigration jusqu'en 1850. Pendant ces douze dernières années, une population de près de 100,000 Indiens du Bengale a tenté les chances de l'expatriation. L'immigration se fait aussi de Madras sur une échelle beaucoup moindre, et atteint à peine le tiers de celle du Bengale. Il est à remarquer toutefois que les quatre cinquièmes au moins de ces travailleurs sont allés porter à Maurice leur naïve industrie; et, sous l'influence de cette main-d'œuvre vivifiante, l'on ne doit pas s'étonner que la production sucrière de l'île ait de beaucoup dépassé ce qu'elle était aux jours les plus florissants de l'esclavage. Les résultats de l'immigration du Bengale, tous favorables en ce qui concerne la colonie de Maurice, le sont beaucoup moins pour Demerari et les Antilles. Les hauts frais et la longueur du voyage, les rigueurs du climat aux latitudes du Cap, enfin le peu de *coolies* revenus après l'expiration de leur engagement, 5 pour 100 au plus, sont des motifs qui expliquent que le courant de l'immigration se dirige exclusivement vers Maurice, et que les colonies de l'Amérique ne participent que faiblement au bénéfice du travail indien.

geux aux pauvres et nombreuses populations de l'Inde. Ainsi l'on peut estimer à 35 pour 100 le nombre des *coolies* qui de Maurice retournent à la terre natale après l'expiration de leur engagement, et les hommes d'ordre et d'économie rapportent souvent avec eux de 70 à 80 liv. st.

Il est temps de dire quelques mots des importations faites par le commerce européen sur les diverses places de l'Inde. Parmi les produits multiples dont l'industrie perfectionnée de l'Europe approvisionne le marché des possessions anglaises de l'Inde, il faut citer en première ligne celui qui y joue le rôle le plus important : les cotons et filés. Que la fabrication européenne, secondée par les merveilleuses découvertes de la science, ait pu non-seulement chasser des marchés étrangers les produits d'une industrie classique sur le sol de l'Inde, et dont le monopole lui était acquis depuis des siècles, mais encore prendre la part du lion dans la consommation du pays même, c'est là sans contredit une grande conquête de l'industrie du XIXe siècle, sur laquelle le fait même nous autorise à nous étendre quelque peu. En 1814, la première année où la spéculation privée exerça son action sur le commerce de l'Inde, l'importation des cotons travaillés était presque nominale sur la place de Calcutta, et se réduisait à 817,000 yards de tissus et 8 livres de filés, d'une valeur à peine de 1 lac de roupies, tandis que l'exportation des cotons de fabrication indienne s'élevait à plus de 120 lacs. Sous l'impulsion énergique des fabricants anglais, cette branche d'importation prit bientôt un rapide

essor, et pour le seul port de Calcutta, la valeur des importations en cotons et filés, en 1830-31, s'élevait déjà à 6,024,346 roupies. Aujourd'hui cet article, qui figurait à peine il y a quarante ans dans les transactions de la métropole et des domaines de la compagnie, y tient la première place, et la valeur moyenne des importations annuelles au port de Calcutta [1] pendant les cinq dernières années atteint le chiffre magnifique de 25,473,300 roupies. La place de Bombay offre aussi un débouché considérable aux fabriques de Liverpool et de Manchester, et pendant l'année 1853-54, la valeur des cotons d'origine anglaise importés sur ce dernier marché s'élevait à 20,225,250 roupies. En tenant compte des importations au port de Madras, qui s'élèvent annuellement à plus d'un demi-million sterling, des marchés de Rangoon et d'Akyab, à peine connus hier et déjà intéressants, l'on peut évaluer à plus de 125 millions de francs le tribut que les possessions de la compagnie des Indes payent à la seule industrie des cotons et filés de la métropole [2].

La circulation et la consommation des métaux précieux dans l'univers sont des questions auxquelles les découvertes des gisements d'or de la Californie et de l'Australie ont donné un trop grand intérêt d'opportunité pour que nous n'effleurions pas, au point de vue de l'Inde anglaise, un problème dont les économistes n'ont pu encore poser les conditions bien définies. Les métaux

[1] Voir l'Appendice (IV).
[2] Voir l'Appendice (V).

précieux ont de tout temps joué un rôle considérable dans le commerce de l'Inde, et, chose digne d'être notée, de tous les articles d'importation et de consommation, c'est peut-être celui qui a subi les réductions les plus sensibles. La moyenne en effet des importations annuelles en métaux précieux, déduction faite des exportations, s'élevait à Calcutta, pour les dix années 1813 à 1824, à 2 millions 1/2 sterling, tandis que celle des cinq dernières années est seulement de 13,071,486 roupies, moins de 1 million 1/2 sterling. Que l'on explique cette diminution en disant qu'il y a trente ans les souverains indépendants de l'Inde étaient armés d'un pouvoir qu'ils n'ont plus aujourd'hui, et dont ils se servaient pour accumuler de fabuleux trésors, ou bien encore en faisant la part du développement que les importations de marchandises d'origine étrangère, anglaise surtout, ont pris sur les divers marchés de l'Inde : le fait de la diminution des importations en métaux précieux, inscrit sur les statistiques officielles, s'est révélé par une crise monétaire qui, pendant ces deux dernières années, a affligé les chefs-lieux commerciaux des trois présidences[1]. Sans doute des mesures financières inhabiles et inopportunes, sinon déshonnêtes, ont jeté la défaveur sur les valeurs publiques de l'Inde, les besoins des nouveaux marchés du Pégu et d'Akyab ont absorbé une quantité importante de numé-

[1] Les envois extraordinaires d'argent faits de Londres et du continent en 1856, et pendant les premiers mois de 1857, attestent tous les ravages de la crise monétaire dont nous venons de parler.

raire, enfin les bases étroites des institutions de crédit du domaine indien peuvent avoir une part dans la crise à peine terminée aujourd'hui ; mais, d'un autre côté, jamais les produits indiens n'ont été aussi en faveur en Europe, jamais la spéculation ne s'est portée avec tant d'empressement sur les riz, les salpêtres, sur des articles en dehors jusqu'ici des transactions européennes. Si donc à l'une des faces du tableau on trouve une réunion de circonstances presque combinées à souhait pour donner aux marchés de Calcutta et de Bombay une prospérité inouïe, le revers présente une pénurie d'argent telle que l'on n'en retrouve pas de pareille dans les moments les plus critiques de l'histoire financière de l'Inde. Cet état de choses n'ajoute-t-il pas un argument puissant à ceux que des économistes distingués font valoir contre le projet de la démonétisation de l'or en France ? C'est ce que nous prendrons la liberté d'examiner en peu de mots. Si, en effet, l'Angleterre et la France ont pu faire face à trois années de disette, aux plus grands armements des temps modernes, grâce aux produits des mines de San-Francisco et de Melbourne, l'Inde, où ces produits n'arrivent pas, a vu les circonstances les plus favorables au développement de la richesse du pays provoquer une crise monétaire d'une violence sans exemple, et les hommes compétents ne voient d'autre remède pour prévenir le retour d'un pareil état de choses que l'introduction des espèces d'or dans le système monétaire du pays.

L'argent remplit seul la fonction monétaire dans les

domaines de la compagnie, car les billets de banque ne sont reçus que sous un escompte désavantageux en dehors des grands centres. Le système monétaire a pour base la roupie, d'une valeur de 2 shillings. Des coupures d'argent de moitié, un quart, un huitième, du billon de cuivre, enfin de petits coquillages, *cowries*, dont il entre plus de cinq mille dans la roupie, résument les instruments qui servent d'intermédiaires aux transactions commerciales, du cap Comorin aux chaînes de l'Himalaya. Il existait autrefois des pièces d'or, nommées *goldmohurs*, d'une valeur de 16 roupies; mais cette monnaie a été frappée, il y a quelques années, d'une mesure de démonétisation dont il ne faut pas d'ailleurs exagérer les conséquences, car le *goldmohur* était d'une valeur trop élevée pour avoir jamais une circulation étendue parmi des populations aussi pauvres que celles de l'Inde. Si donc on ne peut sans exagération attribuer les difficultés présentes à la mesure de démonétisation de l'or dans les domaines de la compagnie, c'est avec une grande apparence de raison toutefois que les hommes compétents recommandent l'introduction de l'or, sous des coupures appropriées aux besoins des populations, comme le remède le plus propre à prévenir le retour de la crise monétaire qui a récemment affligé les trois présidences.

On a vu que la consommation annuelle moyenne de métaux précieux dans le Bengale pour les cinq dernières années était de 13,965,217 roupies. Cette moyenne pour la présidence de Bombay, dans les cinq années 1849-50

à 1853-54, est de 13,989,139 roupies. Le port de Madras reçoit annuellement un demi-million sterling de lingots d'or et d'argent. On peut donc dire que le marché des possessions anglaises de l'Inde consomme annuellement plus de 3 millions sterling en métaux précieux. Si, ce chiffre posé, l'on fait la part du prodigieux essor que les chemins de fer en cours d'exécution donneront au commerce de contrées admirablement douées par la nature, et dont les produits sont aujourd'hui sans débouchés ; si de plus, tenant compte de cette attraction mystérieuse que l'or bien plus que l'argent exerce sur l'espèce humaine, l'on imagine une monnaie d'or circulant parmi les 140 millions d'individus qui composent la population de l'Inde, et cela en coupures telles que le précieux métal puisse arriver jusqu'aux mains des plus pauvres, quelles limites pourra-t-on assigner à la consommation de l'or dans le seul domaine asiatique de l'honorable compagnie ? En présence de ces faits, ne peut-on pas dire avec une grande apparence de vérité que la merveilleuse production de l'Australie et de la Californie trouvera parmi les populations multiples de l'Inde anglaise, pour de longues années encore, un débouché dont les économistes européens doivent tenir un grand compte avant de recommander la mesure suprême de la démonétisation de l'or.

Notre incompétence en ces matières difficiles nous est trop connue pour pousser plus loin cette argumentation, et, laissant cette tâche à de plus habiles, nous allons essayer d'apprécier, à l'aide des tableaux offi-

ciels, les exportations, les importations, le mouvement maritime des ports de Calcutta et de Bombay[1]. La valeur moyenne annuelle des importations de ces cinq dernières années dans les deux capitales commerciales de l'Inde dépasse 163 millions de roupies, et celles des exportations, 201 millions. Quant au mouvement maritime de long cours, entrée et sortie réunies, il atteint le chiffre de 2,500 navires, jaugeant environ 1,400,000 tonneaux. Ce sont là sans doute des chiffres magnifiques et une belle justification des mesures parlementaires qui ont brisé le monopole commercial de l'honorable compagnie des Indes. L'on n'apprécierait toutefois qu'imparfaitement les résultats de la grande réforme économique qui a inauguré en Europe l'ère de la liberté du commerce, si comme point de comparaison, à côté du résultat des dernières années, l'on ne mettait les chiffres correspondants dans les années qui ont précédé la destruction du monopole. Dans la période de 1830 à 1834, le mouvement maritime du port de Calcutta[2] s'était élevé en chiffres ronds à 240,000 tonneaux; les importations atteignaient une valeur de 26 millions de roupies, et les exportations une valeur de 38 millions. La valeur des transactions entre le port de Bombay et la seule métropole, de moins de 4 millions de roupies en 1814-15, suit une période progressive continue; elle est représentée en 1853-54 par une valeur de plus de 57 millions de roupies. En présence de ces résultats,

[1] Voir l'Appendice (VI).
[2] Voir l'Appendice (VII).

l'on peut affirmer en toute assurance que l'importance des belles conquêtes dont le génie de Clive et de Warren Hastings a doté l'Angleterre ne s'est révélée que le jour où des réformes habiles ont ouvert un champ libre à la spéculation privée dans les domaines de l'honorable compagnie. Cette dernière corporation, au reste, a largement bénéficié des réformes commencées en 1814 et terminées victorieusement en 1834. En effet, tant que le territoire des trois présidences fut enveloppé dans les restrictions du monopole, la compagnie n'emprunta qu'à des taux élevés. Avant 1810, le gouvernement de l'Inde ne put jamais effectuer d'emprunt au-dessous de 8 pour 100. Depuis les premières mesures qui en 1814 battirent en brèche la charte primitive, des emprunts publics furent placés à 6, 5, et même 4 pour 100. Il est donc permis de dire que si l'abolition du monopole n'avait pas fait affluer dans l'Inde les capitaux privés et porté le commerce du pays à un degré de prospérité inconnu jusque-là, la cour des directeurs n'aurait pu faire face aux dépenses énormes des guerres qu'elle a dû soutenir pendant ces quarante dernières années. Le gouvernement n'ayant plus d'ailleurs à se préoccuper d'intérêts commerciaux, la sollicitude de ses agents a pu s'étendre sur des intérêts dont ils s'étaient fort peu préoccupés jusqu'alors, tels que les ouvrages d'irrigation, de première importance en ces contrées brûlantes, et surtout les voies de communication, si négligées pendant les cinquante premières années de l'occupation anglaise, qu'en 1825 on ne possédait pas

20 milles continus de routes carrossables dans tout le Bengale.

Ce n'est pas toutefois sans de rudes épreuves que l'on est parvenu à donner ce glorieux essor aux transactions entre l'Inde et la métropole. Avant d'arriver à ces résultats, les chefs-lieux commerciaux des trois présidences ont eu bien des crises à traverser. Sous l'influence de la législation primitive, des restrictions apportées à la résidence des Européens et des sujets anglais eux-mêmes dans les domaines de la compagnie, on vit se former des associations financières auxquelles le gouvernement concéda une sorte de sous-monopole du commerce du pays, et qui arrivèrent bientôt à un degré de prospérité qui leur valut le nom collectif de *merchants-princes*. Pendant près de cinquante ans, une sorte de patronage bienveillant s'établit entre le gouvernement et les directeurs de ces entreprises colossales. En premier lieu, ils devinrent les agents de tous les officiers civils et militaires du service indien qui eurent recours à leur entremise, soit pour placer leurs économies, soit plus souvent encore pour trouver les fonds nécessaires au luxe de leur existence. Bientôt les immenses bénéfices recueillis par les premiers *partners* de ces associations dont plusieurs se retirèrent, après une courte gestion, avec 200, 500,000 livres sterling, et même 1 million, engagèrent des employés de la compagnie à courir les chances d'une fortune rapide dans la spéculation privée plutôt que de se contenter de la médiocrité des salaires publics. Des militaires, des magistrats, des médecins abandonnèrent

des positions acquises dans le service indien pour s'associer aux grandes maisons commerciales, et par là les relations d'affaires du premier jour entre les *merchants-princes* et les officiers de la compagnie devinrent bientôt des relations de camaraderie et d'amitié. Néanmoins ce fut là aussi un des écueils où vinrent échouer ces colossales entreprises. Si des hommes intelligents avaient suffi, quoique dépourvus de toute éducation commerciale, pour diriger les spéculations indiennes au temps du monopole, ils ne suffirent plus lorsqu'il fallut lutter contre la concurrence de négociants rompus à toutes les ressources, à tous les détails minutieux du commerce. En vain l'on voulut faire face à l'orage; en vain l'on voulut contre-balancer la perte des profits du monopole, en élargissant le cercle des affaires, en s'élançant dans toutes les spéculations possibles et imaginables : cet aveuglement désespéré ne fit que hâter la catastrophe. La grande maison Palmer fut obligée de déposer son bilan en 1830, et son exemple fut bientôt suivi par les autres *merchants-princes*. En moins de trois ans, les royautés financières qui avaient conduit, pendant cinquante ans, les transactions entre l'Inde et l'Europe avaient succombé, laissant derrière elles un passif de plus de 15 millions sterling.

Ce terrible désastre n'est pas le seul à signaler. Quinze ans après la crise de 1830, la banqueroute de la maison Cokerell, les malversations de l'*Union-Bank* ajoutèrent des pages aussi tristes que scandaleuses à l'histoire financière de l'Inde, et réduisirent à la misère et au désespoir

des milliers de familles. Si donc des résultats magnifiques justifient aujourd'hui les réformes qui ont ouvert à la spéculation privée le champ fertile de l'Inde, il faut reconnaître que la transition a été fertile en tempêtes où ont péri bien des intérêts respectables. L'on peut dire même que l'abolition du monopole est loin d'avoir été favorable aux individus qui se résignent à l'expatriation dans l'espoir d'une fortune rapide, et qu'aujourd'hui l'Européen enrichi aux Grandes-Indes, cet excellent nabab, pain d'épice si cher aux romans des premières années du siècle, est passé, comme les oncles d'Amérique, à l'état de variété regrettable et perdue de l'espèce humaine, et n'existe plus que dans les souvenirs de quelques vieillards ou dans l'imagination des poëtes. Les temps sont bien changés, depuis le jour où il suffisait de venir secouer pendant quelques années le fameux *golden-tree* pour s'en retourner ensuite, avec une fortune princière, en Europe. Tant malmené a-t-il été ce pauvre arbre aux roupies, que tout en est disparu, même les racines! Telle est sur les places de l'Inde la concurrence dans les professions libérales, telles sont les dépenses énormes que tout établissement européen entraîne avec lui, que, médecin, avocat, planteur ou négociant, bien heureux, et bien habile est celui qui, débutant sans ressources personnelles étendues, parvient, au bout de vingt ans de travaux, à conquérir une modeste indépendance.

Il ne faut pas toutefois trop assombrir ce tableau et méconnaître l'importance des ressources que les domaines de l'Inde présentent, en dehors des services

publics, aux classes moyennes de la Grande-Bretagne. Si, dans les possessions de l'honorable compagnie, il est difficile aujourd'hui de faire fortune, l'on y gagne sans trop de peine une existence confortable. C'est à plusieurs milliers qu'il faudrait évaluer le nombre d'Anglais qui, labourant le champ industriel de l'Inde, y trouvent une récolte de trois repas par jour, vaste maison, équipage, nombreuse domesticité, toutes nécessités premières de la vie en ces contrées lointaines, que, comme le plus riche, le plus pauvre n'hésite pas à se procurer, au risque d'avoir plus d'une fois en sa vie recours au bénéfice de l'*insolvent act*. Qui a vu de près cette bizarre communauté anglo-indienne, où, du haut au bas de l'échelle sociale, tout membre parvient, Dieu sait comment, mais parvient enfin *to live like a gentleman;* qui a vu de près la communauté anglo-indienne, disons-nous, classera les professions industrielles et commerciales de l'Inde parmi les débouchés les plus importants que l'Angleterre, en mère prévoyante, ait su ouvrir à ses hommes d'éducation et d'énergie dépourvus de fortune comme de patronage, et réduits à ne devoir qu'à leurs travaux leur pain de chaque jour. Du cap Comorin aux chaînes de l'Himalaya, une noble arène s'ouvre à l'esprit d'entreprises. Là peuvent se dépenser, au profit de la grandeur et de la puissance de la métropole, quelquefois même avec des succès réels, des talents aventureux, d'ambitieux appétits, qui, dans des pays que la Providence n'a pas doués d'une soupape de sûreté pareille à l'Inde, se consument en stériles agitations, ou

en révolutions plus stériles encore. Malheureusement, nous l'avons dit, peu d'élus à peau blanche parviennent à saisir au passage l'inconstante déesse, car la concurrence des hommes du pays devient de jour en jour plus redoutable pour l'Européen, et l'on peut avancer, sans exagération aucune, que la part du lion dans les bénéfices du commerce de l'Inde s'accumule de plus en plus dans la communauté native.

La chose est facile à comprendre : vivant presque sans besoins, rompu dès l'enfance aux pratiques étranges de ces races bizarres, maître de toutes les finesses de ces langues orientales que l'enfant du Nord bégaye à peine, étranger d'ailleurs à tout sentiment d'honneur et de dignité personnelle, ne reculant devant aucune source de profit, quelque impure qu'elle puisse être, le natif réunit des avantages, quelques-uns peu désirables sans doute, mais qui, dans la lutte commerciale, doivent en fin de compte triompher de l'énergie et des connaissances supérieures de son concurrent européen. A plusieurs reprises déjà nous avons eu occasion de parler de cette muraille plus que chinoise qui protége la vie intime de la communauté native. Dans votre propre ménage, en vain cherchez-vous la lumière; des années entières d'une enquête persévérante ne finiront jamais par vous faire découvrir les prix des articles de première nécessité sur le marché, le nom réel et la demeure du doyen de votre domesticité. Ces ténèbres, qui enveloppent tous les détails du ménage, donnent une idée de tout ce qu'il y a de frauduleux, d'impénétrable, dans les transactions

des bazars des diverses places de l'Inde. Nous ne parlerons pas du mensonge, du vol, de la mauvaise foi, également à l'ordre du jour, mais de ruses de commerce, sinon de guerre, d'un ordre plus élevé : signes cabalistiques, argot de convention, informations secrètes d'une rapidité presque électrique puisées aux meilleures sources. Quelques mots imprudents prononcés à portée des oreilles d'un idiot qui n'a jamais, pendant des années, obéi à un seul commandement fait en langue européenne, suffisent pour ruiner une spéculation commerciale. On raconte qu'un riche natif, mort il y a un an à Calcutta, et qui a laissé une fortune de plus de 1 million ½ sterling, avait à sa solde les domestiques des principales maisons européennes de Calcutta, qui lui rapportaient fidèlement chaque jour tout ce qui se passait autour d'eux : système d'espionnage qui n'a pas peu contribué au succès de ses entreprises. Comment s'étonner qu'à l'aide de pareils moyens la communauté commerciale native de l'Inde ait vu s'amonceler entre ses mains toutes les richesses du pays? A Calcutta, à Bombay, à Bénarès, c'est par douzaines que l'on pourrait nommer des banquiers et marchands indigènes dont la fortune acquise et le crédit figureraient honorablement même auprès des royautés financières de Londres et de Paris. Quoique ce résultat ne soit peut-être pas exactement celui que l'on avait rêvé aux premiers jours de la conquête, l'observateur qui veut apprécier équitablement l'histoire de la domination anglaise en ces contrées lointaines doit en tenir un grand compte.

Le conquérant européen n'a pas sans doute réalisé au bénéfice de ses sujets asiatiques les réformes que les hommes du progrès ne cessent de réclamer : le suffrage universel, l'admission des citoyens à tous les emplois, le vote des impôts, toutes les panacées du formulaire progressif républicain ; mais depuis plus de soixante ans la propriété privée a été chose sacrée dans l'Inde anglaise; des millionnaires ont étalé leurs richesses au soleil et n'ont pas senti leurs têtes trembler sur leurs épaules. C'est là un fait inouï dans l'histoire de ces contrées lointaines et le plus beau panégyrique que l'on nous semble pouvoir tracer de l'administration de l'honorable compagnie.

CHAPITRE VI.

FINANCES ET TRAVAUX PUBLICS.

Pour apprécier d'un point de vue impartial les jugements si divers qui ont été portés sur l'histoire financière de l'Inde anglaise, il est nécessaire de tenir compte des deux influences contraires qui ont présidé aux destinées de la conquête : les actionnaires de la compagnie, représentés par la cour des directeurs, et le *Board of control,* fondé de pouvoirs du parlement et de la couronne. Après quatre-vingts ans d'épreuves, l'antagonisme de ces pouvoirs rivaux a sans doute donné pour splendide résultat la conquête du plus grand empire de la terre ; mais le succès ne doit pas plus être exclusivement attribué à la sagesse des hommes d'État qu'à l'heureux mécanisme des institutions anglo-indiennes, et il faut faire encore la part de ce noble sentiment de patriotisme si puissant chez la race anglo-saxonne, sans oublier le bienveillant hasard qui a si merveilleusement servi la fortune de l'Angleterre dans l'est. En effet, si un

faiseur de constitutions, rendu au loisir par le bon sens des peuples de l'Europe, voulait occuper son oisiveté en crayonnant l'esquisse de quelque chose d'éclopé, de boiteux, de mort-né, d'une constitution portant en son sein tous les éléments de dissolution possibles et probables, et destinée à procurer à l'heureuse nation qui l'adopterait le bénéfice d'une fin prématurée au milieu des agonies d'interminables révolutions, le Siéyès en retrait d'emploi, après avoir accordé toute l'attention qu'il mérite à ce chef-d'œuvre de candeur républicaine dont les Lycurgue de 1848 avaient doté la France, n'hésiterait pas cependant à porter le choix de ses préférences sur les institutions politiques qui, en l'an de grâce où nous sommes, régissent encore l'Inde anglaise. Là, pas d'unité de pouvoir, partout la rivalité, nous pourrions dire la lutte. Que voyons-nous au haut et au bas de l'échelle gouvernementale ? L'armée divisée en deux camps rivaux, l'armée de la reine et l'armée de la compagnie, les officiers de cette dernière presque systématiquement exclus des hautes positions militaires, des commandements supérieurs, mais occupant en compensation et sans partage, dans les états-majors, le commissariat, la diplomatie, des fonctions grassement rétribuées qui doublent et au delà leur paye régimentale ;—près de l'armée native, le service civil magnifiquement rétribué, avec des priviléges de rang exorbitants, tels qu'un jeune homme presque au sortir du collége prend le pas sur un officier qui, après de longs services, a atteint, à la loi commune de l'ancienneté, le rang de capitaine ;—

au dessous du service spécial, une armée de fonctionnaires mal payés, peu considérés, et qu'une loi exclusive enferme dans un cercle de positions hiérarchiques plus que médiocres ; — aux chefs-lieux des présidences, le pouvoir indépendant de toute autorité locale, des juges des cours suprêmes nommés par la reine ;—enfin, dans la métropole, les pouvoirs rivaux de la cour des directeurs et du *Board of control :* l'un, fidèle représentant d'une assemblée d'actionnaires, qui, comme tel, ne voit guère plus loin que le solde de balance des recettes et des dépenses, et fait passer bien avant les intérêts de la politique les intérêts du prochain dividende; l'autre, avec des instincts d'autant plus guerriers qu'il n'a jamais eu à payer la carte des conquêtes, se laissant aller quelquefois, dans des moments de vertige, à des entreprises insensées, la guerre de Caboul, par exemple, nous devrions peut-être ajouter la guerre qui commence aujourd'hui contre la Perse !

Et cependant, admirable résultat du bon sens pratique, du véritable patriotisme de la nation anglaise, de ces rouages divergents, de ces éléments de discorde et de dissolution est sorti un des plus grands faits des temps modernes : une série de victoires et de conquêtes telle que, pour retrouver la pareille, il faut aller chercher à l'apogée de leur gloire dans la vie des Alexandre, des César et des Napoléon. L'histoire financière de la compagnie de Indes n'est sans doute pas aussi brillante que son histoire militaire : un déficit dans les finances publiques est souvent la conséquence des plus belles cam-

pagnes de son armée, mais qui peut aujourd'hui, en présence des faits acquis, soutenir avec quelque apparence de raison que les résultats n'ont pas répondu aux sacrifices? Quelques guerres funestes et inutiles, telles que la guerre contre les Birmans en 1825-26, la guerre de l'Afghanistan en 1839, l'annexion du Scinde à des jours plus récents, ont sans doute grevé d'une dette considérable le trésor de l'Inde. Néanmoins à ce revers de la médaille on peut opposer victorieusement le tableau d'entreprises militaires suivies d'un riche accroissement de revenu. Depuis les premières années du siècle, si à des jours d'épreuves un déficit inquiétant s'est présenté entre les recettes et les dépenses du gouvernement de l'Inde, le revenu public n'a pas cessé de suivre en dernier ressort une progression ascendante bien marquée. Sous lord Cornwallis, en 1791-92, de 8 millions sterling, il atteint en 1804-05, sous l'impulsion vigoureuse du marquis de Wellesley, le chiffre de 14 millions sterling. Porté en 1813-14 à 17 millions, il s'élève à 21 millions en 1831-32 ; enfin il peut être estimé aujourd'hui à 26 millions, donnant après quinze ans de déficit pour la première fois, sous l'administration prudente et heureuse du marquis de Dalhousie, une année financière où les recettes dépassent les dépenses de plusieurs centaines de mille livres sterling. Quelques fautes qu'on ait commises, quelque insensées qu'aient été certaines entreprises, la situation de l'Angleterre dans l'est, telle qu'elle est aujourd'hui, a dépassé les projets les plus ambitieux, les plus folles espérances. Dans tout le conti-

nent indien, le conquérant étranger ne voit pas non-seulement de rival, mais même d'ennemi digne de ses craintes ou de ses colères; le budget en état d'équilibre se trouve grevé seulement d'une dette inférieure à trois années de revenu. Enfin, quant à l'avenir, que ne doit-on pas espérer de ces vastes et fertiles territoires, avec leur innombrable population, sous l'impulsion d'un gouvernement fort et éclairé qui dispose d'un budget d'environ 26 millions sterling, dont nous avons maintenant à indiquer les éléments?

Le domaine d'outre-mer de l'honorable compagnie des Indes, le plus immense assemblage de royaumes réunis sous une seule loi que le monde moderne ait jamais vu, occupe dans sa plus grande étendue un espace de 18,000 milles de long sur 13,000 milles de large, peuplé de plus de 140 millions d'individus, parlant quatorze langages différents. Il se partage en quatre grandes divisions, savoir : la présidence du Bengale, dont le territoire, de 165,443 milles carrés, renferme une population de 40 millions d'individus; la sous-présidence des provinces nord-ouest, avec un territoire de 71,985 milles carrés et 23,200,000 habitants; la présidence de Madras, dont le territoire comprend 145,000 milles carrés, et la population 22 millions d'âmes; enfin la présidence de Bombay, 120,065 milles carrés et 11,109,067 habitants.

La race humaine répandue sur la surface de l'Inde ne le cède en diversité qu'à la nature, qui a réuni sur ce vaste continent ses pages les plus variées et les plus sublimes, les neiges éternelles de l'Himalaya, les déserts

du Scinde, les riantes campagnes du Bengale, le plateau salubre des Neilgerrhies. La race martiale des Sicks et des Rajpots, le timide Bengali, l'intelligent Parsi, l'industrieux Arménien, les tribus, à l'état primitif, des Khonds et des Todawurs offrent à l'œil de l'observateur les contrastes les plus frappants. Le sol fertile de l'Inde abonde en produits d'une richesse sans égale : le riz, l'indigo, le coton, les graines oléagineuses poussent presque sans labeur sur ce sol privilégié, et pour certains produits travaillés, les châles du Cachemire, les mousselines de Dacca, l'industrie indienne est arrivée à une perfection que l'industrie européenne, avec sa science et ses puissants moyens, n'égale pas. L'intérieur des domaines de la compagnie renferme les villes d'ancienne origine de Dacca, Lucknow, Bénarès, Agra, Dehli, Lahore, qui prennent rang parmi les cités les plus peuplées du monde. Enfin, aux bords de la mer, aux lieux qui sont les points de contact entre l'Inde et l'Europe, se sont élevées comme par enchantement les capitales de Bombay, Madras et Calcutta, dont la fondation remonte à peine à un siècle, et qui, sous l'influence vivifiante des transactions commerciales, ont déjà acquis des proportions colossales et comptent, la première 230,000 âmes, la seconde 700,000 et la troisième 800,000.

La taxe foncière donne plus de la moitié du revenu de l'Inde, et en effet, même dans les divisions territoriales où il y a le plus de villes, dans les provinces nord-ouest, par exemple, la population agricole est en grande majorité. Ainsi le recensement fait dans cette sous-pré-

sidence en 1848 donnait pour cette dernière le chiffre de 14,724,233 individus, tandis que la population réunie des villes s'élevait seulement à 8,475,435 âmes, proportion qui, dans toute autre partie de l'empire anglo-indien, serait encore plus favorable à la population des champs. La taxe foncière a toujours été dans l'Inde, même sous les rois indigènes, beaucoup plus pesante que dans les autres contrées asiatiques, la Turquie et la Perse, par exemple, où l'impôt varie du dixième au cinquième du revenu de la terre. La loi indoue fixe l'impôt territorial au sixième du revenu du sol, sans y comprendre la part affectée à l'établissement religieux, part qui, au temps de la toute-puissance des brahmes, devait être considérable, ainsi que diverses charges municipales. Quelque lourdes cependant que fussent ces dispositions de la loi écrite, les exactions pratiquées par tous les agents de l'autorité étaient bien plus lourdes encore. Aujourd'hui, dans le domaine indien de l'Angleterre, la taxe territoriale varie du huitième au quart du revenu brut.

Le mécanisme de l'impôt n'est point uniforme, et varie selon les diverses parties de l'empire. En effet, lorsque la compagnie des Indes, comme fondée de pouvoirs de la couronne, obtint, par droit de conquête et de cession, d'être substituée aux chefs natifs, elle disposa des territoires acquis, non pas conformément aux prescriptions d'une loi stable, mais suivant les circonstances et les besoins du moment. On peut classer en trois catégories, auxquelles les autres se rattachent, les

divers systèmes de taxation qui ont été suivis : le système des *zemindars,* ou grands propriétaires, appliqué dans le Bengale proprement dit; celui des *ryots,* appliqué dans la présidence de Madras; enfin le système des provinces nord-ouest, qui participe des deux précédents.

Il faut remonter à la fin du dernier siècle pour arriver à l'origine du système des *zemindars,* ou grands propriétaires. Le pays venait à peine d'échapper aux ravages de la guerre étrangère et des convulsions intérieures; les titres de propriété les plus authentiques n'avaient plus guère qu'une valeur nominale; le danger qui menaçait la société indigène menaçait doublement le trésor public, atteint dans sa branche la plus considérable de revenu, et le gouvernement anglais dut se résoudre à porter un remède énergique au mal. Pour atteindre ce but, en 1793, sous l'inspiration de lord Cornwallis, le sol entier du Bengale fut divisé, à tort ou à raison, entre certains propriétaires ou *zemindars,* et l'impôt foncier des divers lots fixé à perpétuité, quelque augmentation de revenu que le concessionnaire pût tirer de ses terres. Ce dernier obtint d'ailleurs les droits de propriété les plus complets : il put sous-louer ses terres en grands et en petits lots, disposer de ses domaines par testament ou par contrat. En un mot, le gouvernement ne se réserva que le privilége de garder sur la terre l'hypothèque de l'impôt, et par suite de la saisir en cas d'inexécution des termes de la concession. C'est en effet ce qui se pratique encore aujourd'hui. Lorsqu'au dernier jour de grâce un *zemindar* n'a pas versé

le montant de ses taxes dans les caisses publiques, le domaine est saisi par le collecteur du district et mis en vente aux enchères, sans autre forme de procès, le mois suivant. Cette véritable loi agraire, au jour où elle fut appliquée, apporta sans doute un remède temporaire à un état ruineux; mais l'expérience a depuis révélé bien des vices inhérents à ce système, et qui avaient échappé aux hommes d'État qui l'organisèrent. Au temps de lord Cornwallis, le gouvernement anglais ne possédait que de vagues notions sur le magnifique domaine tout récemment passé sous son sceptre; les officiers civils de la compagnie connaissaient à peine les mœurs, le langage, les coutumes et les instincts de leurs administrés. Il résulta de cette ignorance que la division des terres fut faite exclusivement sous l'influence d'officiers natifs corrompus, qui non-seulement repoussèrent en bien des cas les droits des légitimes propriétaires, mais encore séduits par des présents, fixèrent à un taux beaucoup au-dessous de sa valeur réelle l'impôt de certains domaines. De plus, à l'époque du partage, une grande partie du pays était couverte de jongles qui, depuis, ont disparu sous la culture sans que le trésor public en ait aucunement bénéficié. Enfin l'intérêt de la chose publique a, en bien des cas, forcé le gouvernement de relever les *zemindars* de charges de police, d'entretien de routes, d'ouvrages d'irrigation qui faisaient partie intégrante du contrat primitif. Il suit de là que le revenu foncier, tel qu'il fut fixé aux jours de lord Cornwallis, tel qu'il existe encore aujourd'hui dans le Bengale, est

de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être; et malheureusement pour ses finances, le gouvernement du Bengale ne saurait porter remède à cette situation vicieuse sans forfaire aux termes d'un engagement solennel.

Dans le système des *ryots*, qui fut appliqué en grand aux premières années du siècle dans la présidence de Madras, sous l'influence dirigeante de sir Thomas Munro, le gouvernement, propriétaire immédiat du sol, est en contact, sans agence intermédiaire, avec les cultivateurs, auxquels il cède la terre en baux annuels et variables sur rendement. Le gouvernement et le cultivateur conservent tous deux leur indépendance, celui-ci pouvant à son gré augmenter ou abaisser les fermages, celui-là rejeter ou accepter les conditions qui lui sont faites.

Enfin le système des provinces nord-ouest, combinaison mitigée des deux autres, moins irrévocable que le premier, moins mobile que le second, met le gouvernement en présence de diverses classes de fermiers, grands propriétaires, petits cultivateurs, communautés de village, parties contractantes de baux à longue échéance de vingt-cinq et même trente ans.

Quelques chiffres empruntés aux documents officiels publiés sur le district de Cawpore, l'un des plus fertiles et des mieux cultivés du domaine de la compagnie, donneront une idée approximative des profits que la communauté agricole de l'Inde retire de ses labeurs. Des travaux statistiques récents établissent que ce district

compte 16,542 propriétaires qui cultivent, en moyenne, une contenance de 78 acres. En supposant toutes ces terres en culture, et en évaluant à 12 roupies le rendement de chaque acre, l'on obtient un total de 936 roupies, dont il faut défalquer l'impôt ou le quart du produit brut, soit 234 roupies. Il reste donc net au propriétaire, pour faire face aux frais de l'exploitation et de l'entretien de sa famille, une somme de 702 roupies (environ 1,755 francs). Ce sont là les riches, les heureux de cette terre ; et si l'on arrive à examiner les conditions d'existence des petits cultivateurs, on trouve qu'il en est dans le district 61,000 qui cultivent en moyenne 6 acres de terre, et 35,000 qui cultivent 4 acres seulement. Appliquons donc à ces deux classes les chiffres précédents, et nous trouverons pour résultat que la première, impôt payé, ne peut disposer annuellement, pour suffire aux frais agricoles et aux dépenses de la famille du *ryot*, que de 54 roupies (135 francs), la seconde, de 36 roupies (90 francs). Est-il rationnel et juste de prendre texte de ces chiffres pour s'apitoyer outre mesure sur le sort du cultivateur natif, et pour dénoncer à l'indignation publique, comme l'esprit de parti l'a fait tant de fois, le système de rapacité et d'oppression en vigueur dans les domaines de l'honorable compagnie ? Nous ne le croyons pas. Comme on a déjà eu occasion de le faire remarquer, l'impôt foncier, tel qu'il existe aujourd'hui, est moins lourd que celui qui pesait sur la propriété aux jours des gouvernements indigènes, alors que le *ryot* avait à satisfaire l'avarice des plus infimes

suppôts du pouvoir. De plus, avant de formuler un verdict, le juge impartial doit faire la part des habitudes de simplicité et de parcimonie que le climat, la tradition religieuse, sa constitution physique même, ont faites à l'Indien. Une cabane de bambou, des nattes, quelques vases de cuivre, parfois un coffre à serrure, pour vêtement un pièce d'étoffe de coton, chaque jour un plat de riz et quelques bananes, le tout arrosé d'eau claire : pour l'Indien, la vie n'a pas d'autres nécessités, l'on peut presque dire d'autre luxe! Et le faible pécule qu'il retire de ses labeurs lui permet d'y satisfaire tout aussi amplement qu'un salaire plus considérable, mais acheté par des travaux bien autrement pénibles, permet à l'ouvrier européen de pourvoir aux besoins de son existence sous un climat rigoureux, avec son robuste appétit, entouré comme il l'est, de toutes parts, du spectacle du bien-être et de l'opulence. Si donc l'on examine avec impartialité sous toutes ses faces le problème de l'existence ouvrière dans les deux hémisphères, on sera assez fondé à conclure que le *ryot* a peu à envier le sort du petit cultivateur ou de l'ouvrier européen, qu'en un mot les conditions de son existence sont meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été. Non pas qu'il faille s'appuyer de cette argumentation pour opposer une fin de non-recevoir à toute idée d'amélioration, de progrès; mais ce n'est pas en dégrevant le sol que l'on pourra arriver à créer une position plus favorable à la communauté agricole de l'Inde. Il s'agit, pour atteindre ce but, de percer des routes, de creuser des canaux, de

relier, par des voies de communication faciles, les centres de commerce avec des pays sans débouchés jusqu'à ce jour. Là est la grande tâche que le gouvernement anglais doit accomplir pour se rendre digne de la haute mission civilisatrice que lui a confiée la Providence dans ces lointaines et barbares contrées.

L'impôt sur le sel, qui, après l'impôt foncier, forme la branche la plus considérable du revenu de l'Inde, donna lieu, dans les jours qui suivirent la conquête, à d'innombrables abus. Ce fut seulement en 1780 que Warren Hastings mit fin à un état de choses ruineux pour le trésor public, en déterminant les conditions de l'impôt du sel, conditions dans lesquelles il est à peu près demeuré depuis. Les pays producteurs furent partagés en cinq grandes divisions, administrées chacune par un agent spécial chargé de faire exécuter les règlements nouveaux, dont l'ingénieux mécanisme assurait au trésor public tous les bénéfices d'un monopole sans obliger ses agents à recourir à des mesures minutieuses de surveillance fiscale, toujours gênantes et le plus souvent odieuses aux populations. La fabrication du sel ne fut pas interdite aux particuliers, mais tout le sel fabriqué par eux dut être livré à l'agent du gouvernement à un prix rémunérateur fixé d'avance, et variant, suivant la qualité, de 7 à 12 anas le *maund* (82 livres anglaises). Le sel ainsi obtenu et le sel fabriqué dans les salines du gouvernement sont mis en vente chaque année en lots de cinquante tonneaux, dont le prix est fixé de manière à défrayer toutes les dépenses d'acquisition, de fabrica-

tion, de transport, de magasinage, et de plus à acquitter un droit fixe de 2 roupies 12 anas par *maund*. Le gouvernement de l'Inde n'eut qu'à s'applaudir des résultats de ce système, et le revenu du sel, qui en 1781-82 s'élevait seulement à 321,912 livres sterling, atteignit en moyenne, pendant les années 1809-10, 1810-11, 1811-12, la somme de 1,360,180 livres sterling. En parlant de l'impôt du sel, on ne peut omettre de dire quelques mots des nouveaux éléments que la destruction du monopole commercial de la compagnie a fait entrer dans cette branche intéressante du revenu de l'Inde. Jusqu'au quatrième renouvellement de la charte de l'Inde, les restrictions dans lesquelles le commerce du pays était placé empêchaient le sel étranger de paraître sur les marchés de l'est, qui se trouvaient exclusivement approvisionnés de cette denrée de première nécessité par la fabrication indigène, fabrication à la fois difficile et dispendieuse. En 1834, la nouvelle législation permit au sel étranger d'entrer dans la consommation indienne moyennant un droit calculé de manière à laisser au gouvernement le même profit que si le sel importé eût été fabriqué sur ses domaines. L'expérience a prouvé tout ce qu'il y avait de rationnel et d'opportun dans cette modification des anciens tarifs. En 1851, il a été introduit dans l'Inde 62,500 tonneaux de sel étranger, et sans que le revenu public éprouvât le plus minime déficit, le commerce anglais a trouvé un fret pour l'aller de 135 navires jaugeant en moyenne 500 tonneaux.

Les droits de douane, qui fournissent une part importante des revenus publics, peuvent se résumer ainsi : un droit de 4 pour 100 *ad valorem* sur les marchandises importées de production anglaise et de 10 pour 100 sur les produits étrangers; un droit de 2 roupies par douzaine sur les vins et spiritueux; le droit sur le sel dont on vient de parler, et enfin certains droits minimes et variables imposés aux produits du sol à l'exportation.

Il faut noter encore, parmi les ressources financières du budget de l'honorable compagnie, le monopole de l'opium et l'*akbarry*, ou droit sur les liqueurs fermentées, que le gouvernement perçoit par l'entremise de fermiers qui acquièrent en adjudication publique le privilége de la vente des spiritueux dans certains districts, enfin certains droits locaux variables suivant les provinces, mais tous de peu d'importance.

Les divers impôts dont nous avons essayé d'expliquer le mécanisme assurent au gouvernement de l'honorable compagnie un revenu total de 26,000,000 de livres sterl. Défalquant de cette somme 1 million et demi de livres sterling applicable aux frais de fabrication et d'achat du sel et de l'opium, l'on obtient pour revenu net de l'Inde une somme d'environ 24 millions et demi de livr. sterl., ou 620,000,000 de fr. [1]. C'est avec cette somme que l'Inde doit faire face aux dépenses de l'administration des finances, de la justice, des douanes, de la marine, de l'armée, de la dette publique, des travaux publics, de

[1] Voir l'Appendice (VIII).

l'éducation, des subsides aux princes natifs, de l'établissement civil et militaire d'Europe [1].

Pendant l'année 1854-1855, le projet de budget soumis au parlement présente un résultat moins favorable que celui de l'exercice précédent : diminution de revenu et augmentation des dépenses, qui laissent un déficit considérable. Il est à remarquer que ce résultat est dû surtout à la grande baisse du revenu de l'opium. On ne peut nier d'ailleurs que des sommes importantes ne soient employées à des travaux de routes et de canalisation qui doivent multiplier les richesses du pays.

La dette dont le gouvernement de l'Inde sert annuellement les intérêts se divise en deux catégories distinctes. La première représente le fonds social de la compagnie, d'une valeur de 6 millions livr. sterl., qui servit à jeter les premiers fondements de la puissance anglaise en ces contrées lointaines. Lorsqu'en 1833 le monopole du commerce fut retiré à la compagnie, le parlement anglais, en compensation, décida qu'un intérêt s'élevant à 10 et demi pour 100 du capital primitif serait payé aux propriétaires d'actions jusqu'en 1874, et qu'à cette époque ces actions seraient remboursées contre une somme double de leur valeur nominale, soit 12 millions de livr. sterl. Ces intérêts figurent au budget de l'Inde pour une dépense fixe et annuelle de 630,000 livres sterling.

Quant à la dette publique de l'Inde, l'histoire en est aisée à retracer. Au milieu des difficultés d'un premier

[1] Voir l'Appendice (IX).

établissement, entouré d'ennemis, avec une administration ignorante des ressources et des besoins du pays, le gouvernement colonial, obligé de faire face à des guerres pleines de dangers, dut sans cesse demander des secours d'argent à la métropole. La cour des directeurs pourvut à ces dépenses par des emprunts successifs qui en 1786 atteignaient un total de 8 millions de livr. sterl. Cette dette demeura stationnaire pendant une période de dix ans; mais sous l'administration du marquis de Wellesley il fallut solder les dépenses de guerres contre le sultan Tippoo et les Marhattes, et le chiffre de la dette publique, successivement accrue, atteignit en 1805 25,626,631 livr. sterl. Pendant un espace de quinze ans, un état d'équilibre s'était établi entre les recettes et les dépenses du gouvernement de l'Inde, quand en 1825 la guerre contre les Birmans vint de nouveau vider les coffres du trésor public et augmenter la dette de près de 10 millions de livr. sterl. L'administration pacifique et réformatrice de lord William Bentinck porta les finances indiennes à un haut degré de prospérité que ne purent maintenir ses successeurs, engagés dans une série continue de travaux militaires de la plus haute importance. Les guerres de l'Afghanistan, de la Chine, puis les deux guerres du Punjab, creusèrent un déficit constant dans le trésor de la compagnie, et les emprunts successifs auxquels on eut recours pour les combler amenèrent en 1849 la dette publique de l'Inde au chiffre de 47,151,018 livr. sterl. Depuis lors, un nouvel emprunt de 2 millions sterling, ouvert en mars 1855, a porté le total de la dette publique

de l'Inde à 50 millions sterling. Cette opération financière a soulevé les critiques les plus sévères, soit dans la presse anglaise, soit dans le parlement. Ne doit-on pas, en effet, s'étonner que le même gouvernement qui en 1853 laissait ou faisait imprimer dans son journal semi-officiel, *the Friend of India*, qu'un surplus de revenu s'accumulait incessamment dans ses coffres, et s'appuyait de cette apparente prospérité pour justifier une conversion des rentes, soit réduit, deux ans plus tard, à l'expédient d'ouvrir un emprunt à des conditions onéreuses (5 pour 100 d'intérêt et quinze ans de garantie), et cela non pas, comme on l'a dit, pour faire face à des dépenses imprévues de travaux publics, mais bien pour remplir le vide de son trésor? Discuter plus au long ces transactions, ce serait sortir des limites de cette étude, et nous terminerons ces détails en regrettant que le gouvernement de la compagnie ait fait tort à son crédit par une double opération financière entachée d'imprudence, d'inhabileté, sinon de mauvaise foi.

En parlant de l'administration et de l'armée de l'honorable compagnie, nous avons eu occasion de dire quelques mots de l'admirable débouché que le service anglo-indien offre à la jeunesse anglaise. Il ne sera peut-être pas hors de propos d'entrer dans quelques nouveaux détails à ce sujet, et de donner approximativement la part de lion que les classes moyennes de l'Angleterre s'attribuent dans le budget de l'Inde. Avant d'aller plus loin, et pour bien expliquer le but et la por-

tée de ces recherches, nous croyons devoir émettre quelques observations générales d'une véracité incontestable. Il est un sentiment commun qui perce dans toutes les appréciations que nos voisins d'outre-mer, même les plus intelligents, portent sur les autres nations de l'Europe : c'est celui de l'étonnement mêlé de pitié que leur inspire la multiplicité des fonctions publiques dans les Etats continentaux. Pour ne parler que de la France, qui, discutant des hommes et des choses de notre pays avec un voyageur anglais, ne l'a pas vu dès l'exorde emprunter le langage d'un puritanisme austère pour flétrir le luxe des états-majors de notre administration, la monomanie des places, qui fait rage dans tous les rangs de la société, plaie vive dont il fait d'ailleurs remonter l'origine à la loi du partage égal des héritages, qui, divisant toutes les fortunes, oblige les familles, même les plus opulentes, à avoir recours, pour se soutenir, au revenu des fonctions publiques? Après s'être étendu sur ce thème consacré, le touriste anglais n'aura pas manqué d'opposer à l'administration française, avec une innocente fierté patriotique, le spectacle de l'Angleterre, où quelques lords de comté et un petit nombre de magistrats sans salaire composent tous les rouages simplifiés de la machine administrative du pays. Avant toutefois de passer condamnation, d'admettre que les fonctionnaires publics qui vivent des sueurs du peuple, pour emprunter à la démocratie une de ses métaphores favorites; avant d'admettre, disons-nous, que les fonctionnaires publics, les *placemen*, ne

forment qu'un élément différentiel de la société britannique, nous prendrons la liberté de rechercher approximativement le nombre de familles anglaises qui tirent tous leurs moyens d'existence des revenus publics de l'Inde. A Dieu ne plaise qu'avocat à idées étroites, nous venions déclamer ici contre les gros traitements des officiers civils et militaires de l'honorable compagnie ! Nous avons vu de près la monotonie, les labeurs, les tristesses de leur vie d'exil, et, dorées comme elles le sont, leurs chaînes nous semblent peu dignes d'envie. Nous dirons plus : sans avoir une très-grande expérience de l'Inde, nous connaissons assez le pays pour affirmer sans hésitation que si le rhéteur peut trouver un sujet à phrases ronflantes dans le fait de l'exploitation de plus de cent millions d'Hindous par une poignée d'Européens, l'homme pratique doit reconnaître que l'Inde possède aujourd'hui le gouvernement le plus honnête, le plus éclairé, le plus juste, le meilleur en un mot qu'elle ait jamais eu. Aussi, au double titre d'admirateur des grandes choses, d'ami sincère d'un progrès libéral et intelligent, si quelque danger menaçait aujourd'hui l'édifice de la domination anglaise dans l'Inde, si quelque Spartacus cuivré levait l'étendard de la révolte aux acclamations des populations natives, nos sympathies et nos vœux seraient acquis tout entiers au civilisé contre le barbare, à la peau blanche contre la peau noire. Ces réserves faites, examinons si nos voisins d'outre-mer, en parlant en termes sévères du mal de la *fonctionomanie* qui dévore la société fran-

çaise, n'oublient pas un peu trop l'éternelle vérité de la parabole évangélique.

Les états-majors civils et militaires de la présidence du Bengale et de la sous-présidence des provinces nord-ouest, en y comprenant les territoires de Lahore, du Punjab et d'Arracan, se composent de 484 employés du service civil proprement dit, 920 officiers de l'armée de la reine, 2,892 officiers de l'armée du Bengale. Pour la présidence de Madras, on compte 138 employés civils, 260 officiers de l'armée de la reine, 2,503 officiers de l'armée de Madras. Enfin, dans la présidence de Bombay, les fonctionnaires anglais sont au nombre de 125 officiers civils, 308 officiers de l'armée de la reine et 1,270 officiers de l'armée de Bombay: soit 792 employés appartenant au service civil, 1,488 officiers de l'armée de la reine, 6,605 officiers de la compagnie, formant un total de 8,945 sujets anglais qui trouvent dans les emplois civils et militaires de l'Inde une existence libérale et une carrière honorable.

Il est généralement admis (et nous ne croyons pas le chiffre exagéré) que la moyenne des traitements du service civil indien est de 1,780 livres sterling, et la moyenne des traitements militaires de 480 livres sterling. Le total des émoluments perçus par les officiers civils et militaires des trois présidences s'élève donc, d'une part à 1,409,703 livres sterling, et de l'autre à 3,917,640 livres sterling, soit 5,327,400 livres sterling, plus de 130 millions de francs en chiffres ronds! Cette somme, quelque élevée qu'elle soit, est loin de représenter la liste civile que le domaine de l'Inde paye à la nation

anglaise, car elle ne comprend pas les appointements si considérables des gouverneurs des trois présidences, des juges des cours suprêmes, des commandants en chef. De plus, une statistique exacte devrait tenir compte des salaires de corps nombreux et bien payés qui ne figurent pas dans ce total : ainsi les chapelains de la compagnie, la marine indienne, les pilotes du Gange, le service civil européen auxiliaire, etc. Il faudrait en dernier lieu faire entrer en ligne de compte les sommes perçues par les officiers retraités civils ou militaires, les veuves, les orphelins, qui touchent des pensions sur le budget de l'Inde. Aussi croyons-nous rester au-dessous de la vérité en fixant à 12,000 le nombre de familles ou de sujets anglais qui vivent du revenu de l'Inde, et à 10 millions de livres sterling la somme qu'ils se partagent annuellement. Un état-major de plus de 12,000 fonctionnaires ! une dotation de plus de 250 millions de francs? Après de pareils chiffres, ne peut-on pas dire avec toute apparence de vérité que la proportion des *placemen* dans la nation anglaise est tout aussi considérable qu'elle peut l'être dans la nation la plus infectée de *fonctionomanie*, et que la seule différence véritable qui existe au point de vue des fonctions publiques entre l'organisation sociale de la Grande-Bretagne et la nôtre, par exemple, c'est que les emplois du gouvernement, très-largement rétribués chez l'une, l'ont été très-mesquinement chez l'autre, jusqu'au jour où une main puissante y a relevé le principe de l'autorité à l'agonie? Qui veut donc dresser un bilan exact des éléments de prospérité et de force de

la nation anglaise doit tenir un grand compte de ce budget de l'Inde, qui fournit à plus de 12,000 Anglais une existence honorable. On peut même, sans exagérer l'influence conservatrice de ce magnifique subside que l'Asie paye à l'Angleterre, avancer que, faute des revenus de l'Inde, la constitution britannique n'eût pas sans doute résisté victorieusement à la double épreuve de 1793 et de 1848. C'est là une grande dette de reconnaissance que l'Angleterre a contractée envers l'Inde, et qu'elle doit acquitter en pourvoyant d'une main libérale, avec un zèle intelligent, à l'amélioration du sort des populations natives.

Jusqu'à ces dernières années toutefois, si quelque événement imprévu et terrible avait mis fin à la domination anglaise dans l'Inde, elle eût laissé derrière elle bien peu d'empreintes sur le sol, et le voyageur des siècles futurs, qui eût rencontré à chaque pas les splendides ruines qui témoigneront longtemps encore de la puissance des empereurs mogols, eût à peine trouvé dans quelque fort démantelé un fusil à piston ou un canon Paixhans, souvenir de ces Européens auxquels le dieu des batailles avait octroyé l'empire de l'Inde. A vrai dire, des guerres continues, un déficit constant dans le trésor, justifiaient jusqu'à un certain point cette apathie. Nous constaterons avec empressement que l'expérience a ouvert les yeux au gouvernement de l'Inde sur ses véritables intérêts, et qu'il s'applique aujourd'hui avec un zèle louable, non pas à l'érection de monuments stériles, comme les splendides palais et mausolées du

nord de l'Inde, mais à des travaux d'irrigation, de routes, de chemins de fer, qui doivent préparer à ce pays un avenir de prospérité dont nul ne saurait fixer les limites.

Les travaux d'irrigation, par leur importance financière, par le bien-être qu'ils répandront autour d'eux, tiennent la première place dans cette série d'entreprises utiles qui signaleront glorieusement, quoi qu'il arrive, le passage de la race européenne dans l'Inde. En effet, dans cette partie du domaine indien qui s'étend au pied de l'Himalaya entre le 70e et le 78e degré de longitude, le 24e et le 34e degré de latitude, le sol sablonneux est dénué de moyens d'irrigation naturelle; chaque année, la récolte est mise en question, et avec elle le sort de milliers d'individus. Aussi ne faut-il pas fouiller bien en arrière dans les annales de ces contrées pour arriver à des années de désastreuse mémoire, telles que les années 1837-38, où des populations entières disparurent sous les atteintes du fléau de la famine. Il serait aisé cependant de soustraire à ces redoutables extrémités la partie du sous-gouvernement des provinces nord-ouest dont il est ici question, et qui s'étend entre le Gange et la rivière Jumna. Les neiges de l'Himalaya offrent à des canaux irrigateurs des réservoirs inépuisables, dont les merveilleuses ressources n'avaient point échappé à la sagacité des empereurs de Dehli. Aux noms de Feroze-Schah et de Schah-Jehan se rattachent des travaux de canalisation qui ont perpétué leur souvenir parmi les populations reconnaissantes. Le canal de Feroze, ouvert

dans le XVe siècle sur la rive ouest de la rivière Jumna, sous le règne de l'empereur qui lui donna son nom, féconda, jusqu'au milieu du siècle dernier, les campagnes de Hissar et de Hurrianah. Le canal de Dehli, qui prend sa source sur la rive gauche de la même rivière, creusé sous la direction du célèbre Ali-Murdan-Khan, architecte de Schah-Jehan, apporta son flot vivifiant de 1626 à 1753 aux terres desséchées qui s'étendent des montagnes Sirwalic aux environs de Dehli. Malheureusement, à la fin du XVIIIe siècle, les travaux d'utilité publique qui avaient fertilisé le sol pendant de longues années disparurent dans la tempête où fut englouti le trône des empereurs mogols, et le sort des populations de ces vastes contrées fut de nouveau remis au hasard des pluies.

Ce fut en 1815 seulement, sur les instances énergiques et bienveillantes du marquis de Hastings, que la cour des directeurs entreprit de remettre en état de service les ouvrages de canalisation achevés sous les empereurs mogols, et dont les ruines inutiles jonchaient tristement le sol. Les premiers efforts se portèrent sur l'ancien canal de Feroze (*Western Jumna canal*), qui, prenant sa source au pied de l'Himalaya, vient, après un parcours de 450 milles, arroser les campagnes de Dehli. L'eau reparut en 1821, après plus de quatre-vingts ans d'absence, dans cette artère fertilisante, et le gouvernement de l'Inde n'a eu qu'à s'applaudir depuis, même au point de vue financier, du résultat de cette entreprise. Quelque encourageants que fussent ces

débuts, il fallut dix ans pour que le canal est de la Jumna fût mis en état de service, et dix années de plus encore pour que les plans d'un ingénieur éminent révélassent tout le parti que l'irrigation artificielle pourrait tirer des eaux du Gange, sans emploi jusqu'alors. Les désastres de la campagne de Caboul et les guerres du Punjab qui suivirent vinrent toutefois détourner l'attention du gouvernement de cette grande œuvre, entamée seulement en 1848, année où, sur les instances de lord Hardinge, la cour des directeurs vota un subside de 1 million sterling pour les dépenses du canal du Gange. Ce magnifique ouvrage, presque achevé aujourd'hui, tiendra place parmi les travaux d'irrigation les plus considérables de l'univers, et l'art de l'ingénieur y aura rencontré des difficultés dont la science moderne, avec ses merveilleuses ressources, a seule pu triompher. Presque à l'origine du canal, pour conduire les eaux à travers le lit de la rivière Solani, il a fallu bâtir un aqueduc aux proportions romaines, qui se compose de quinze arches ayant chacune 50 pieds d'ouverture, et laissant ainsi un espace de 750 pieds à l'écoulement des eaux. Les dépenses de cette gigantesque construction se sont élevées à 30 lacs de roupies. D'Hurdwar, son point d'origine, à sa jonction au lit du Gange à Cawnpore, en y comprenant les branches collatérales, le canal du Gange s'étend sur un parcours de 890 milles. L'on estime à 1 *crore* 1/2 de roupies (1 million sterling 1/2) la dépense totale de ces magnifiques travaux qui préserveront à jamais des terribles extrémités de la

famine une population de plus de 8 millions d'individus. Quant aux résultats du canal au point de vue du trésor public, les hommes spéciaux établissent que ses recettes annuelles, primes d'irrigation (le pied cube d'eau rapportant 120 roupies), droits de navigation et autres, doivent s'élever à 14 lacs 1/2. En admettant une dépense annuelle de 4 lacs 1/2 pour les frais d'entretien, de personnel, de réparations, il resterait pour produit net 10 lacs 1/2 de roupies.

Si nous sommes entré dans quelques détails sur le canal du Gange, c'est que bien peu de travaux d'utilité publique ont été entrepris pendant les soixante premières années de la domination anglaise dans l'Inde. Sans revenir comme à plaisir sur ce dernier sujet, ne doit-on pas témoigner une profonde surprise en voyant que c'est en 1836 (année où fut commencé le *Great trunk Road*, qui doit relier Calcutta à Dehli, Lahore et Peshawer) que furent entrepris les premiers travaux sérieux destinés à faciliter les communications dans le domaine indien[1]. Que le gouvernement de la compa-

[1] Budget annuel des travaux publics pris sur une moyenne de neuf années, de 1837-38 à 1845-46.

	PONTS ET ROUTES.	CANAUX.	OUVRAGES D'IRRIGATION.	TOTAL.
	Roupies.	Roupies.	Roupies.	Roupies.
Bengale.	343,606	204,514		548,120
Provinces N.-O.	412,517	301,931		714,506
Madras.	303,514		555,222	858,736
Bombay	346,515	26,668	38,672	411,834
	1,406,209	533,113	593,864	2,533,216

gnie, en état de guerre permanent avec ses voisins, n'eût pas eu le temps de tirer parti de toutes les ressources du pays, la chose est facile à comprendre; mais qu'il eût négligé d'ouvrir des voies de communication qui lui permissent au moins de mouvoir aisément ses forces militaires d'un bout à l'autre du territoire conquis, c'est là une incurie gouvernementale, un oubli de ses propres intérêts, qui légitiment et au delà les changements radicaux dont la charte de la compagnie a subi l'atteinte depuis le commencement du siècle. Le *Great trunk Road*, commencé, comme il a été dit en 1836, est achevé aujourd'hui sur un parcours de 950 milles, et conduit le voyageur, par une voie macadamisée dans son entier, de Calcutta à Kurnaul. Le parcours complet de cette grande artère de l'Inde atteindra 1,450 milles, et, en estimant à 1,000 livres sterl. le prix moyen des travaux par mille, la ligne entière, lors de l'achèvement, représentera un capital de 1 million sterl. et demi. Une route qui doit mettre en communication directe Calcutta et Bombay est aussi en cours d'exécution et terminée jusqu'à Ahmednuggur, sur un parcours de 150 milles. Enfin une route macadamisée en partie réunit Bombay à Agra, et les dépenses totales se sont élevées à 243,670 livres sterling pour un développement de 734 milles, soit une dépense moyenne au mille de 330 livres sterling. Cependant l'importance des voies de communication ordinaires, quelque grande qu'elle soit, disparaît devant celle des chemins de fer en cours d'exécution

dans les trois présidences, et dont il faut dire quelques mots.

Depuis plus de dix ans, la question des chemins de fer de l'Inde est soumise à la discussion publique et a soulevé une polémique brûlante entre des partisans passionnés et des adversaires systématiques. Les spéculateurs atteints de la fièvre des *rail-ways* ne pouvaient en effet rencontrer des adversaires plus antipathiques d'instinct et d'habitudes que ces vieux serviteurs brahminisés de la compagnie qui exercent un contrôle presque tout-puissant sur les affaires intérieures de ses domaines. La question des chemins de fer mettait en présence l'esprit d'innovation et d'entreprise, le génie du *go a head,* et l'esprit de tradition et de haine aux changements dans son expression la mieux définie et la plus complète. La lutte devait être acharnée et le fut en effet. Si les uns enfantèrent des projets chimériques de chemins de fer que Wishnou et Brahma, au temps de leur toute-puissance, eussent seuls pu réaliser, les autres firent valoir avec une violence obstinée, en manière d'arguments péremptoires, les inondations périodiques des bas pays, les pluies torrentielles de la mousson de nord-est, la prompte détérioration des bois, l'ardeur du soleil et des vents chauds, l'exubérance de la végétation souterraine, sous un climat tropical, tous arguments contraires qu'une enquête sérieuse d'hommes compétents devait réduire à néant tout aussi bien que le bon sens public avait fait justice des projets insensés. En effet, il suffisait de mettre à profit les ressources de l'art

dans un tracé savant pour garantir les ouvrages de la voie ferrée contre les inondations périodiques, mais partielles seulement, qui affligent le bas Bengale. Le bois de *teak*, si commun dans ces contrées, résiste victorieusement à la double épreuve de l'humidité et des insectes. Quant aux objections tirées de l'exubérance de la végétation souterraine, de l'élévation de la température, etc., les chemins de fer en activité dans les Etats-Unis du sud, à Cuba et à la Jamaïque, prouvent assez que ce ne sont pas là des obstacles invincibles dont l'art moderne et des soins minutieux ne puissent triompher. Ces objections résolues victorieusement par des hommes compétents, l'on pouvait regarder la cause des chemins de fer de l'Inde comme définitivement gagnée. Une fois, en effet, qu'il fut démontré que le sol et le climat n'opposaient aucun obstacle naturel et insurmontable à la construction et à l'entretien des *rail-ways*, les partisans de ces entreprises pouvaient faire valoir, avec une grande apparence de vérité, que les avantages que le pays tirerait de ces entreprises ne le céderaient en rien aux succès merveilleux obtenus dans les autres contrées où des chemins de fer ont été ouverts. Au double point de vue de l'administration intérieure et de la sûreté publique, les chemins de fer promettent, dans l'Inde, des résultats bien plus importants que ceux qu'ils ont donnés dans toute autre partie du globe. Dans l'Inde, en effet, où l'administration est si clair-semée qu'un magistrat ou un collecteur administre des contrées grandes comme de petits royaumes, c'est à bras d'hommes seu-

lement, à travers mille fatigues et mille retards, que l'officier européen peut se transporter sur le théâtre d'une émeute, ou venir visiter la caisse d'un comptable infidèle. En mettant l'agent supérieur à même de se transporter presque sans délai d'un bout à l'autre de son district, les chemins de fer feront plus que doubler les moyens d'action et de surveillance du gouvernement : bien mieux, ils doivent augmenter, dans une forte proportion, la puissance de l'établissement militaire de la compagnie. Aujourd'hui c'est seulement à certaines saisons de l'année, et avec une grande lenteur, que l'on peut mettre en mouvement des troupes, dans le domaine indien. Il faut trois mois, par exemple à un régiment pour se rendre de Calcutta à Dehli : à l'aide du *rail-way*, ce mouvement de troupes, avec des dépenses infiniment moindres, ne prendra plus que quelques jours. Ce sont là des avantages politiques qui défient l'examen le plus minutieux et le plus partial. Reste à savoir si le revenu des chemins de fer en couvrira largement les dépenses, si l'argent des capitalistes trouvera dans ces entreprises un placement avantageux.

Or il est certain que le mouvement des voyageurs européens de l'Inde sera, dès le début, acquis aux chemins de fer; mais les Européens ne forment qu'une fraction minime de la population du domaine indien, et qui connaît l'obstination des natifs à suivre les usages établis, leur haine invincible de toute innovation, leur ignorance absolue de la valeur du temps, peut, non sans

apparence de raison, émettre l'opinion qu'il sera long et difficile de les amener à comprendre l'utilité des chemins de fer. Cependant on peut espérer que certaines classes de la société native, habituées au contact des Européens, sacrifieront bientôt leurs préjugés à leurs intérêts mieux compris : ainsi les marchands en si grand nombre qui entretiennent des relations d'affaires dans les villes de l'intérieur, de Calcutta à Caboul. On ne peut faire aussi bon marché des préjugés des voyageurs religieux qui viennent, par centaines de mille chaque année, visiter les villes sacrées de Bénarès, Pooree, Gya. On ne préjugera pas toutefois trop favorablement de l'intelligence de ces pèlerins, en disant qu'ils finiront sans doute par comprendre qu'outre la rapidité et le *comfort* du voyage; on n'a pas dans un waggon à redouter la rencontre des *thugs*, des empoisonneurs, de tous ces malfaiteurs, en un mot, qui infestent les grandes routes de l'Inde. Il est à remarquer d'ailleurs que partout où des sections ont été ouvertes, les natifs y sont accourus avec enthousiasme. Ainsi, au mois d'août 1854, lorsque la circulation venait de s'établir sur la ligne de Calcutta à Hoogly, on voyait les Hindous se presser au débarcadère par centaines et monter à l'envi dans les waggons, non pas toutefois sans adresser à la locomotive fumante un salut timide et respectueux, comme s'ils eussent voulu gagner les bonnes grâces de quelque démon puissant et familier. Notons aussi cet avertissement plein de couleur locale affiché sur les murs de la gare d'Howrah : « Les personnes qui

désirent prendre des places de premières ou de secondes doivent avoir une tenue décente : » tenue décente, — une chemise!

Si, pour apprécier le mouvement probable des voyageurs sur les chemins de fer de l'Inde, l'on est obligé d'entrer dans un champ d'hypothèses assez étendu, l'on peut parler avec plus de certitude des marchandises dont les voies ferrées, à peine ouvertes, auront à faire le transport. En 1854, le commerce du continent indien, qui est venu se concentrer dans les deux entrepôts de Bombay et de Calcutta, a dépassé la somme de 50 millions sterling. C'est là sans doute un chiffre considérable; on peut toutefois affirmer, sans crainte d'être démenti par l'événement, que le commerce de l'Inde est loin d'avoir acquis tout le développement qu'il atteindra infailliblement lorsque des moyens de transport sûrs et faciles auront été assurés aux marchandises. Comme on l'a déjà fait observer, le système des voies de communication de l'Inde est demeuré jusqu'à ces derniers temps à l'état de nature; aujourd'hui même, tout le mouvement commercial en dehors de l'artère du *Great trunk Road* s'opère à travers des sentiers à peine battus ou sur des rivières dangereuses, navigables seulement à certaines saisons de l'année. De là des frais énormes de transport et des lenteurs qui entravent d'une manière si déplorable les transactions commerciales, que l'on doit compter en première ligne parmi les sources de recettes des chemins de fer indiens le transport des marchandises. Ainsi, dans le bas Ben-

gale, presqu'aux portes de Calcutta, les charbons des environs de Burdwau, les indigos du Tirhoot, les opiums de Bénarès et de Patna, fourniront dès le début aux *rail-ways* des éléments de revenu dont personne ne saurait contester l'importance.

Nous en avons dit assez pour montrer quel concours actif et puissant les voies de communication nouvelles doivent prêter à la production du pays et à l'action du gouvernement. Aussi, après une polémique de plusieurs années, la cour des directeurs, cédant enfin à ses intérêts mieux compris, se résolut à intervenir activement dans la question des chemins de fer indiens, en garantissant aux capitalistes un intérêt déterminé, et en s'engageant à livrer sans frais le terrain aux compagnies concessionnaires. Cette intervention du pouvoir suprême est sans doute contraire au génie et aux habitudes de la race anglaise, mais dans l'Inde de puissants motifs obligeaient le gouvernement à accorder un patronage actif aux nouvelles entreprises. Auprès du capitaliste de Londres, la communauté indienne est loin de jouir d'une réputation de probité immaculée, et ce n'est qu'avec une excessive circonspection qu'il hasarde ses fonds dans une contrée éloignée dont l'histoire financière est remplie à chaque page de déplorables catastrophes. De plus, si des calculs statistiques établissent que les chemins de fer de l'Inde doivent largement couvrir leurs dépenses, il en est d'autres, non moins statistiques, qui établissent que ces entreprises ne pourront jamais être que de déplorables placements

d'argent. Ces difficultés, dont la cour des directeurs ne pouvait se dissimuler la portée, l'ont amenée à garantir aux capitaux divers taux d'intérêt, proportionnés à la fois aux sommes dépensées et aux avantages publics qui doivent résulter de l'établissement des lignes de fer. Outre ces garanties conservatrices des intérêts des actionnaires, il est un autre mode de concours que le gouvernement de l'Inde a adopté en s'engageant à leur fournir le terrain de parcours sans frais. L'état de la propriété dans l'Inde, qui rend ce mode de subvention facile au gouvernement, eût occasionné aux compagnies de grandes dépenses et d'interminables délais. L'on estime à 200 livres sterling par mille le prix moyen du terrain que le gouvernement doit délivrer à la compagnie concessionnaire du chemin de fer des provinces nord-ouest; c'est une subvention totale de 200,000 livres sterling, outre la garantie d'intérêt. La ligne des provinces nord-ouest, celle qui doit relier le chef-lieu politique et commercial de l'Inde aux grands centres de Dehli et Agra, doit tenir la première place, au point de vue commercial comme au point de vue stratégique, parmi les lignes projetées dans l'Inde. La configuration de la contrée n'oppose d'ailleurs que de faibles obstacles à la construction de cette voie ferrée, qui doit relier Calcutta à Dehli par Burdwan, Mirzapour, Allahabad et Agra. De Calcutta à Burdwan, la plus forte montée est de 1 sur 336 dans une longueur d'un quart de mille, et la plus forte descente de 1 sur 379 pour à peu près la même distance. De Burdwan à la

rivière Barruckur, le terrain n'offre aucune difficulté sérieuse; mais après avoir traversé la vallée de cette rivière, l'on arrive à la plus forte montée de toute la ligne, dont le maximum ne dépasse pas 1 sur 100, et cela seulement dans une distance d'un tiers de mille. Cette montée est suivie d'une descente de semblables proportions, inclinaison et longueur. Des inclinaisons de 1 sur 155 et 1 sur 186 conduisent de là au sommet de la passe *Dunwa*, le point culminant de la ligne, où la descente s'ouvre par deux plans inclinés de 1 sur 61 et un plan incliné de 1 sur 62, tous trois de moins de 1 mille et demi de long, et séparés entre eux par des zones horizontales d'environ un huitième de mille chacune. Le terrain est ensuite dépourvu d'obstacles jusqu'à Chunar, et de Chunar à Mirzapour. De Mirzapour à Allahabad, la première partie du tracé offre un niveau presque parfait, et dans la seconde l'inclinaison la plus élevée est de 1 sur 337. De Allahabad à Cawnpore, le terrain s'élève graduellement, l'inclinaison maximum pour les montées étant de 1 sur 2,064, et pour les descentes de 1 sur 1,508. Enfin, de Cawnpore à Agra et Dehli, le chemin de fer ne réclamera presque aucuns travaux de terrassement. D'après cet aperçu topographique, emprunté presque littéralement aux documents officiels, on semblerait autorisé à conclure que dans aucune partie du monde une ligne de même étendue (1,000 milles environ) n'a rencontré de moindres difficultés de terrain. Malheureusement les obstacles sérieux, ceux qui réclament toute l'habileté de la

science moderne, ce sont les torrents et les rivières que la voie ferrée rencontre à chaque instant sur son passage. Ainsi elle doit traverser le Gange deux fois, les rivières Ijelenghee, Bhagerrutti, Soane. Le pont qui sera jeté sur ce dernier obstacle, par ses dimensions colossales et par les difficultés vaincues, prendra rang parmi les plus grandes créations de l'art moderne. Il s'agit de franchir un lit de torrent de deux milles et demi de large sur un fond de sable mouvant dont on n'a pu jusqu'ici sonder la profondeur. Les devis dressés aux premiers jours élevaient à 15,000 livres sterling le prix moyen par mille de la ligne des provinces nord-ouest. Il semblerait, en prenant pour base de calculs les travaux déjà exécutés, que cette moyenne pourrait être réduite de 9 à 10,000 livres sterling. Les taux d'intérêt garantis aux compagnies par les dernières décisions de l'autorité supérieure sont les suivants : dans la présidence du Bengale, 5 pour 100 pour le premier million sterling, 4 1/2 pour les autres; dans la présidence de Madras, 4 1/2 pour 100, et dans celle de Bombay, 5 pour 100.

Une dernière question économique se rattache au budget de l'Inde et a vivement préoccupé les esprits en Angleterre, il y a quelques années : nous voulons parler des relations de patronage établies entre le gouvernement de la compagnie et les religions natives. Aux premiers jours de la conquête, le gouvernement de l'honorable compagnie, étonné, presque effrayé de l'immensité de ses succès, chercha par tous les moyens à capter la

confiance de ses nouveaux sujets. Comprenant avec une rare sagacité combien les folles superstitions des croyances natives avaient gardé d'influence parmi les populations de l'Inde, les hommes d'État anglais qui présidèrent les premiers aux destinées de la conquête s'imposèrent la loi de ne léser en rien les préjugés religieux de leurs nouveaux sujets. Cette tolérance, sage sans doute au début, prit bientôt les proportions d'un patronage ouvert et bienveillant. Aux jours de solennités religieuses, des escortes de soldats accompagnèrent les processions des idoles; le canon fut tiré en leur honneur; le nom de *Sri Ganesha*, déesse de la sagesse, fut inscrit en manière de dédicace en tête des almanachs publics; les serments dans les cours de justice furent prêtés sur le Coran ou au nom des idoles hindoues. Enfin, dans les administrations du gouvernement, on toléra ouvertement ces adorations puériles qu'à certains jours l'Hindou adresse aux instruments de son métier. Il y eut la fête du papier, celle de l'encre et de l'encrier, des plumes et du tabouret. Ces habitudes de tolérance protectrice une fois érigées en axiomes de salut public par les hommes d'État du service indien, le gouvernement se trouva bientôt amené à intervenir directement dans les affaires intérieures des établissements religieux du pays.

Sous les gouvernements antérieurs à la conquête anglaise, les diverses corporations religieuses possédaient des terres destinées par leurs fondateurs à défrayer les dépenses des divers membres de la communauté et les

frais du culte. Or il arriva que, les revenus des terres ayant été dilapidés par une mauvaise administration, des corporations ne purent acquitter l'impôt foncier, et que le gouvernement, tant dans l'intérêt du trésor public que pour prévenir le retour de semblables abus, s'empara de l'administration des terres, s'engageant en compensation à payer un certain subside annuel à la communauté religieuse mise en curatelle. Ou bien encore, comme les gouvernements natifs étaient dans l'habitude aux époques de solennités religieuses de faire des avances à certains établissements privilégiés, avances dont ils se remboursaient par la perception de taxes locales, le gouvernement anglais fut sollicité de suivre les traditions de ses prédecesseurs.

Pour faire comprendre par un exemple assez original comment s'exerçait cette intervention de l'autorité séculière, il suffira de donner ici quelques détails sur les relations qui s'établirent entre l'autorité anglaise et les brahmes attachés au célèbre temple de Jaggernauth à Pooree. Ces brahmes ayant sollicité des avances du gouvernement de la compagnie, ce dernier ne crut pouvoir mieux faire que de suivre les exemples de ses prédécesseurs, d'accorder les sommes demandées, et d'en opérer le remboursement au moyen d'une taxe prélevée de temps immémorial sur les pèlerins qui venaient visiter le temple. La machine fiscale fut montée d'ailleurs avec tout le luxe de détails et de précautions qui caractérise un gouvernement économe des deniers publics. Une barrière fut élevée autour de la cité, et l'on ne put en

franchir l'enceinte qu'en achetant argent comptant, du magistrat chargé de ce service, une passe dont nous traduisons mot à mot le curieux modèle : « A..., habitant du district de..., est autorisé à faire les cérémonies d'usage, sous la conduite de..., pendant... jours, savoir, du... au... Libre accès lui sera donné au temple de Jaggernauth, et à l'expiration de la période, la présente passe sera renvoyée au gouvernement. » Quoique cette taxe fût modique, le nombre des pèlerins qui visitent chaque année le temple de Pooree s'élevant à plus de cent mille, elle ne laissa pas de fournir un assez joli revenu, dont le gouvernement anglais au reste ne bénéficia qu'avec tout le respect pour la propriété qui le caractérise. De mesquines économies ne furent point faites dans les dépenses de la maison de l'idole, qui demeura montée sur un pied de représentation fort convenable. Comme par le passé, l'affreux morceau de statuaire enfoui immobile dans une niche continua à compter ses serviteurs à la douzaine : faiseur de lit et allumeur de lampe, gardien de nuit et domestique pour le réveiller, serviteur chargé de lui indiquer l'heure et serviteur pour lui offrir le bétel, cuisiniers et marmitons, comme de raison, porteur d'éventail et porteur d'ombrelles. Jaggernauth eut même son corps de ballet; des bayadères que les brahmes du temple, par une pieuse attention, avaient soin, dit-on, de choisir aussi jolies que consommées dans l'art de la chorégraphie indienne, tous en un mot, domestiques et bayadères, fonctionnaires du gouvernement anglais, et émargeant

très-régulièrement comme tels au budget de la compagnie.

Un pareil état de choses ne pouvait manquer d'exciter l'indignation des sectes puritaines, si puissantes en Angleterre. Dès 1833, le patronage, qu'il semblait de bonne politique au gouvernement de la compagnie d'accorder aux rites idolâtres de ses sujets natifs, fut dénoncé avec véhémence à l'opinion publique. La cour des directeurs résista stoïquement à ces attaques jusqu'en 1838; mais à cette époque elle fut obligée de se rendre devant l'agitation et les colères des sociétés religieuses. Des ordres émanés de son sein prescrivirent de ne plus rendre les honneurs militaires aux idoles, de supprimer les taxes des pèlerins aux divers lieux consacrés par la tradition hindoue, de cesser d'écrire les noms des dieux de l'olympe de Brahma en tête des documents publics, et enfin de ne plus exiger les serments sur le Coran ou les idoles, que l'on faisait prêter aux témoins dans les cours de justice. L'expérience a justifié toutes ces réformes, sauf la dernière, qui a détruit la faible barrière que les superstitions religieuses opposaient au parjure, cette plaie vive de l'Inde, et provoque encore aujourd'hui les réclamations de tous les hommes éclairés de la magistrature anglo-indienne.

CHAPITRE VII.

DEUX MOIS SUR LE GREAT-TRUNK-ROAD.

I. — Calcutta.

The city of palaces! ce nom ambitieux, certains quartiers de Calcutta le justifient pleinement, et il existe peu d'entrées de ville plus belles que celle de la capitale du Bengale par le pont d'Alipore : devant vous, un champ de verdure grand comme quatre ou cinq Champs-de-Mars, au milieu duquel s'élèvent les remparts de Fort-William ; à droite, la ligne des palais de *Chowringhee-Road;* à gauche, le Gange chargé de nobles vaisseaux, et, comme fond du tableau, le palais du gouverneur général, d'une architecture peut-être incorrecte, mais dont la masse énorme est dans le lointain d'un effet tout grandiose. Quelques statues élevées par la reconnaissance publique aux grands hommes de l'Inde, distribuées au hasard aux abords de la ville, ne témoignent pas, il faut l'avouer, d'un goût plus avancé en matière

d'art que les monuments de *Trafalgar square*. Il y a surtout vers les bazars une colonne dédiée au général Ochterlony, surmontée d'un melon colossal, unique en son genre et de l'effet le plus prodigieux. Malgré l'imperfection de ces tentatives monumentales, le premier aspect de Calcutta est réellement splendide ; mais il ne faut pas s'aventurer de vingt-cinq pas, en dehors des limites des quartiers élégants, si l'on ne veut tomber des palais dans des huttes aussi misérables que peuvent l'être celles des habitants de Tombouctou. Ici la civilisation, là la barbarie ! Voici le XIXe siècle sous les espèces d'un bel équipage et d'une jeune miss parée des dernières modes de Paris ; cet Indien à moitié nu, monté sur un char primitif et criard, appartient au siècle du roi Porus, des conquêtes de Bacchus, des équipées terrestres du dieu Brahma, que sais-je?

Le contraste est surtout frappant le jeudi soir à la promenade des bords du Gange. Au milieu d'un joli jardin, la musique d'un régiment de l'armée royale en galant uniforme jette aux échos les harmonies de Rossini ou de Meyerbeer. Aux alentours est rassemblée une cohue de dandies à cheval, de briskas et de phaétons remplis de femmes élégantes qui savourent à la fois la brise du soir et les mélodies européennes. Appuyez un peu sur la gauche, à cinquante pas d'un chapeau de madame Laure ou d'un cheval de pur sang, aux bords de la rivière, une foule cuivrée fait ses ablutions dans les eaux sacrées; et si vous regardez bien au milieu des flots, vous découvrirez sans doute quelque cadavre

d'Hindou qui descend le fleuve du Gange, après avoir descendu le *fleuve de la vie*, comme chante Robin des Bois. Cette juxtaposition des mœurs modernes et des habitudes primitives de l'Inde des brahmes se rencontre à chaque instant dans la ville des palais. A quelques pas des plus beaux hôtels sont des huttes misérables, des mares fétides, des foyers d'infection de toute sorte, d'où s'élèvent des miasmes impurs qui déciment les populations : car Calcutta, malgré son importance politique et commerciale, est restée en dehors des améliorations publiques introduites déjà depuis des années dans la plupart des villes des colonies anglaises. Le gaz, que possèdent le Cap et Sydney, n'éclaire point encore la *city of palaces*, l'arrosement y est fait à bras d'hommes et de la manière la plus parcimonieuse ; quant aux soins de propreté, au nettoyage des rues et des ruisseaux de la cité, municipalité et habitants restent étrangers à ce service d'utilité publique, exclusivement confié au zèle et aux bons soins de la population animale de la ville, population aussi nombreuse que variée, dont il faut dire quelques mots.

Tous les descendants du corbeau de l'arche semblent s'être réunis à Calcutta ; on les compte par centaines, par milliers, sur les arbres, les terrasses, où, du matin au soir, ils adressent au ciel le concert monotone et criard de leurs croassements. Habitués à la tolérance, ces noirs oiseaux sont d'une impudence sans limite, et si dans le salon ils n'hésitent pas à satisfaire un impérieux besoin sur un meuble favori, ils hésitent encore

moins à profiter d'une opportunité favorable pour dérober au garde-manger quelque plat de choix. Si sûrs même sont-ils de l'indulgence acquise à leurs méfaits, qu'il n'est pas rare de les voir, juchés sur le dos des bœufs et moutons qui paissent dans la plaine, se tailler d'un bec indiscret beefsteaks et côtelettes, sans accorder la moindre attention aux réclamations les plus énergiques des propriétaires de la chose.

A la saison des pluies, les *argeelah*, ou *butcher's bird*, ou *philosophes*, oiseaux grands comme de petits hommes, au long bec, au jabot rougeâtre, au crâne pelé, à l'aile noire, viennent partager avec les corbeaux les travaux de l'assainissement de la cité. C'est assurément l'un des traits les plus originaux de la physionomie de la capitale du Bengale que cette population d'énormes emplumés, sans peur sinon sans reproches, qui circulent d'un pas majestueux dans les rues, sur les promenades, au milieu des carrosses et de la foule, et semblent parfaitement au fait de la disposition légale qui frappe d'une amende de 5 livres sterling quiconque s'avise de toucher une plume de leur aile, je ne dis pas, et pour cause, un cheveu de leur tête. Je ne crois pouvoir donner une meilleure idée des services importants que rendent ces bipèdes à la communauté anglo-indienne qu'en reproduisant la légende d'un dessin publié par le *Punch* indien (*Dehli Sketch*) il y a quelques années. Aux bords heureux du Gange se trouvent deux *philosophes* : le premier hâve et maigre, en véritable équipage de gastronome sans argent; le second adossé contre un arbre, le ventre

gonflé, la face douloureuse. « Eh bien ! mon ami, *how do you do !* dit le premier.—Ah ! mal, très-mal, répond le second, le gros babou de la nuit dernière me pèse horriblement sur l'estomac. »

Pour compléter cet aperçu des variétés de la population zoologique de Calcutta, il faut mentionner, au moins pour mémoire, les cancrelats, les lézards, surtout les rats, hôtes inféodés du palais du nabab aussi bien que de la hutte du pauvre hindou, et enfin les chacals qui, à la nuit, envahissent la ville par bandes et saluent les habitants de sérénades dont la maussade harmonie fait presque regretter les concerts diurnes des corbeaux.

Je pense ne pas m'écarter de l'ordre le plus logique en passant sans transition de ces plaies du Bengale aux domestiques indiens. Du jour où l'étranger a mis le pied sur les rives du Gange, il ne s'appartient plus, il est devenu la propriété, la chose d'une douzaine au moins de sauvages qui, sous prétexte de domesticité, prennent possession de sa maison et de sa personne, et s'attachent à ses pas, qu'ils ne quittent pas plus que son ombre : témoin l'aventure de ce gouverneur général nouveau débarqué qui sortit par un beau matin pour payer à la nature, dans le parc de Barrackpore, un de ces tributs que payent même les gouverneurs généraux, et fut fort étonné, en se retournant, de trouver derrière lui son porteur d'ombrelle (*chatti wallah*) au port d'armes, aussi fier et majestueux que s'il eût monté la garde sur les marches du trône d'Aurengzeb.

Le personnel si nombreux de domestiques que l'Européen doit entretenir dans l'Inde est un sujet qui a été trop souvent traité pour que je dresse ici la liste des *konsommah, ketmadar, bérat, misti, métor*, etc., qui composent l'établissement même le plus modeste. Ce luxe d'une domesticité de douze ou quinze individus n'est après tout que le strict nécessaire, ainsi que le prouve l'aventure suivante, dont je garantis l'authenticité. Avant d'aller plus loin, pour excuser les détails intimes de ce récit, je dois prier le lecteur, en manière de préambule, de se rappeler certains passages de l'immortelle comédie du *Malade imaginaire*. Un de mes amis était retenu au lit par un rhumatisme qui ne lui permettait de remuer ni pieds, ni mains, ni dos. Le ventre étant ballonné, la langue épaisse, à la nuit il avale quelques pilules et s'endort sous la garde de son *bérat* de toilette, de deux *bérats de punkah* et du *métor*, le goujat de son armée domestique : quatre humains ou à peu près, et pas un cheveu de plus que l'indispensable pour un homme de condition perclus. Que l'on en juge: vers minuit, coliques et tranchées, cris du malade, entrée du *bérat* de toilette et de ses deux confrères qui, malgré toutes les supplications de leur maître, restent impassibles et se seraient plutôt fait hacher en morceaux que d'usurper sur les fonctions du *métor*, si bien que, pressé par l'aloès, en présence de ses trois serviteurs consternés, plus malheureux que Tantale au milieu des ondes, mon pauvre ami dut faire ce qu'il n'avait pas fait depuis plus de trente ans,

comme il me l'avoua le lendemain, et non sans rougir !

Cette déplorable aventure démontre assez que le plus modeste bachelier ne peut entretenir dans l'Inde moins d'une douzaine de domestiques : rusés coquins qui ne comprennent pas ou plutôt ne veulent pas comprendre un seul mot des langues de l'Europe, ne savent pour la plupart ni le nom d'une rue, ni le nom même de leur maître, et sont de plus doués du zèle le plus fougueux et le moins réfléchi ; socialistes d'ailleurs d'un pourpre foncé, avec des apparences de soumission et de respect au milieu desquelles le pauvre blanc peut, sans exagération, se comparer aux premiers chrétiens livrés aux bêtes. De là des mystifications quotidiennes et lamentables dont le premier venu doit trouver mille exemples dans sa vie privée. Appelez-vous un domestique pour lui donner une lettre à porter ; le papier à peine remis, il est parti pour où? Dieu le sait, mais assurément ni vous ni lui n'en savez rien. Monté en voiture dans l'intention de rendre une visite, vous avez piloté tant bien que mal votre cocher à travers le dédale des rues de la ville, et croyez avoir reconnu la maison amie : le *durwan* ou portier en turban rouge se dresse près du marchepied de votre équipage ; mais vos tribulations sont loin de toucher à leur terme, car ce portier n'a pas la plus faible idée du nom de son maître. *Judge sahib*, *collector sahib*, *captain sahib*, *bibi sahib* ou *miss baba*, suivant la position sociale ou le sexe de l'hôte de la demeure, son intelligence ne va pas au delà ! Aussi

est-il d'usage de se faire précéder partout de sa carte de visite, mais cette précaution est loin de remédier à tous les inconvénients de la stupidité des portiers hindous, car il vous arrive souvent, en cherchant Brown, de rencontrer Smith, sans toutefois jamais tomber, grâce aux traditions de l'hospitalité anglo-indienne, sans jamais tomber, dis-je, de Charybde en Scylla.

Que l'on se garde bien de prendre acte de cette impuissance des domestiques natifs à s'incruster dans la cervelle quelques mots des langues de l'Europe pour les déclarer naïfs et sans art. Les maîtres de la fourberie héroïque et comique, Mercure et Scapin, trouveraient sinon des maîtres, du moins des rivaux parmi la domesticité du Bengale. Quel cordon bleu plus habile à manier l'anse du panier que ce *konsommah* qui pourvoit aux dépenses de votre table, et dont il vous faut solder les comptes sans murmures et surtout sans réductions, si vous ne voulez faire sur vous-même et sur vos amis l'expérience du supplice de la faim ? Le docteur Swift, dans les recommandations si minutieuses qu'il adresse aux domestiques ses contemporains, n'a pas prévu les mille et une ruses que le serviteur indien met en avant pour justifier ses écoles buissonnières : le repas, la prière, les maladies, les obsèques d'un parent ou d'un ami. Un cuisinier que j'ai gardé, il est vrai, peu de temps à mon service avait le choléra de trois jours l'un ; mon *bérat* de toilette, serviteur que son extrême laideur me rendait cher, avait conduit madame sa mère trois fois au bûcher avant que je me fusse cru

en droit de lui faire la moindre remontrance à ce sujet.

Ajoutons, pour terminer un crayon ressemblant de la domesticité indienne, qu'elle est loin de mériter la réputation d'improbité qui lui est échue en partage. Il est presque sans exemple que des vols importants aient été commis par des domestiques chez leurs maîtres. Toute leur industrie s'exerce sur de vieux bas, des mouchoirs hors de service, quelques roupies oubliées dans la poche d'un gilet ou sur le coin d'une table. La chose est d'autant plus à remarquer que pendant neuf mois de l'année les maisons dans l'Inde restent littéralement ouvertes nuit et jour, portes et fenêtres. Aussi je n'hésite pas à dire qu'eût-on à son service une douzaine d'Européens, pris sans certificat valable, sans recommandation d'aucune sorte, comme l'on prend les domestiques dans l'Inde, l'on devrait certainement, en fin d'année, décerner le prix de moralité à la peau noire et non pas à la peau blanche. Cette probité relative des serviteurs indiens, que je me plais à constater, ne prend pas sa source, sauf de bien rares exceptions, dans des sentiments de reconnaissance pour le maître dont ils mangent le sel, mais bien dans la crainte du châtiment légal. La reconnaissance est un sentiment étranger à l'immense majorité de la race asiatique. D'ailleurs les relations de maître à domestique, telles qu'elles existent dans l'Inde, ne sont pas faites pour inspirer à ces derniers l'affection et le dévouement. Les rapports du maître avec ses serviteurs ne sortent jamais des limites de leur service :

vous ignorez même où demeurent des hommes à vos gages depuis des années. Arrivés le matin, ils vous quittent le soir sans que vous sachiez ni d'où ils sont venus ni où ils vont, car il y a entre l'Européen et l'Hindou une muraille plus que chinoise, que des relations de tous les jours, même pendant des années, ne sauraient franchir. Dussiez-vous rester vingt ans dans l'Inde, ce que je ne vous souhaite pas, ami lecteur, vous ne verrez jamais de l'Indien que l'écorce, ce que l'on en voit dans les rues, et rien au delà. La chose ne manque pas d'originalité à certains jours.

Aux fêtes, par exemple, de la Churuck Poojah, déesse d'assez mauvais renom, qui se célèbrent dans le mois de *chaitrac*, le dernier mois de l'année hindoue, fin mars et mi-partie avril, du matin au soir et du soir au matin les roulements du tambour, les éclats des tam-tams, les sons discordants des clarinettes, le bruit confus de mille voix humaines, annoncent les processions étranges qui sillonnent incessamment les rues. En tête de la bande, des tambours empanachés de plumes d'autruche, des fifres, des violes à corps de citrouille, tous ces instruments malfaisants dont la sauvage harmonie poursuit vos oreilles jusque dans les retraites les plus profondes. Vient ensuite un cortége de personnages fantastiques dont le crayon le plus extravagant ne saurait donner qu'une faible idée, et au milieu duquel s'avancent les *sannyassis*, héros de la fête dignes à tous égards de ce bizarre entourage. Celui-ci s'est passé au travers du bras une longue pique; de la bouche de cet autre sort une

énorme langue toute plantée d'aiguilles ; en voici un troisième dont le dos est lardé de flèches ni plus ni moins que l'est de lard l'estomac d'une poularde à la financière. Ce ne sont là toutefois que des épreuves préliminaires, le petit jeu en attendant le grand, réservé pour le dernier jour de la fête. A ce jour-là, le *sannyassi* mérite définitivement les bonnes grâces de la divinité en se faisant accrocher par le dos à une sorte de potence, et en planant ainsi suspendu au-dessus d'une foule idolâtre qui le salue de ses cris et de ses applaudissements.

Toutes les réjouissances publiques de la population native ne portent pas ce caractère de superstition brutale et sauvage, et à certains jours on la voit accourir pour assister à des sortes de jeux olympiques, où l'exercice de la lutte joue le plus grand rôle. La lutte est en effet un des plaisirs favoris des natifs, et il est de *fashion* parmi les riches babous, au lieu d'une écurie de course ou d'une meute de chasse, d'entretenir des athlètes qu'ils engagent les uns contre les autres pour des sommes souvent considérables. Une vaste cour entourée de bâtiments à un étage, aux toits en terrasse, écuries, magasins ou usines, est le cirque improvisé où se célèbrent ces jeux renouvelés des Grecs. Pressée sur cinq et six rangs et couvrant la plate-forme des toits, la foule suit avec un intérêt palpitant tous les incidents du *sport*, et ces milliers de corps nus, de têtes brunes, de chevelures noires, suspendus entre ciel et terre, ne sont certainement pas un des traits les moins curieux du tableau. Au milieu de la cour, une enceinte entourée

d'une petite palissade, et dont le sol a été fraîchement remué, renferme les lutteurs et leurs maîtres : ces derniers, de vénérables personnages en robes de mousseline, en turban de cachemire ou de soie brodée d'or ; les autres nus, sauf un caleçon infinitésimal et offrant aux yeux des proportions dignes de l'antique. Quant à la lutte elle-même, comme je ne suis point initié aux secrets de l'art, le spectacle m'en a paru assez maussade ; mais j'étais évidemment le seul de cet avis, à en juger par l'émotion de la foule au moment du combat et par les applaudissements frénétiques dont elle saluait les athlètes vainqueurs.

La munificence des riches babous, qui défraient les dépenses de ces divertissements publics si chers à la population native, s'exerce aussi à certains jours au profit de la société européenne de Calcutta. Voici quelques traits d'un *rout* anglo-indien qui ne manquent pas d'originalité. Par un singulier caprice de l'amphitryon, il fallait, pour arriver aux salles de réunion, suivre un véritable cours d'histoire universelle illuminé en verres de couleur, car l'allée qui conduisait à l'habitation était ornée de statues de carton peint empruntées aux époques les plus diverses de l'histoire de l'homme : Adam et Ève chassés du paradis, Hercule terrassant l'hydre de Lerne, Romulus et Rémus sous leur louve, Coriolan, François Ier, lord Nelson, l'empereur Napoléon, le duc de Wellington, la reine Victoria, et au milieu de toute cette belle compagnie, fort étonnées de s'y trouver, certaines célébrités filantes de 1848, dont je

ne rappellerai pas les noms, Dieu merci oubliés aujourd'hui. La salle de bal, resplendissante de lumières, présentait des détails de décoration assez curieux. Au plafond, au-dessous des lustres et des girandoles, étaient suspendus des poissons et des perroquets d'écorce d'arbre, des nénufars de papier fort ressemblants, qui se balançaient en manière d'épées de Damoclès au-dessus de l'assemblée. Trois palais miniature, avec parc, jardin de plaisance, ménagerie et habitants, s'élevaient en évidence, comme morceaux de choix, sur une estrade, et une illumination *al giorno* faisait ressortir les traits distinctifs de ces chefs-d'œuvre de l'art allemand : allées de sciure de bois, cascades de verre, arbres de mousseline. Quelques symphonies exécutées par des artistes pleins de bonnes intentions ouvrirent la fête, et servirent d'introduction au *nautch*, ou danse des bayadères. Quoique j'eusse peu d'illusions sur la chorégraphie native, la maussaderie de ce spectacle dépassa et au delà mes préventions. Le chant monotone, la musique dolente, qui accompagnent le tournoiement incessant de la danseuse, dont les mouvements ne manquent pas toutefois de grâce et de laisser-aller, composent un ballet plein de couleur locale, sans doute, mais qui ne me semble pas offrir d'autre attrait... Voilà pour l'art. Quant à la femme, la bayadère, avec ses cheveux glacés d'huile de coco, ses dents pourries par l'usage du bétel, ses mains peintes de *henné*, ne réalise pas, à mon avis, un type de beauté bien désirable. Et puis,... et puis,... à quinze jours de distance, vous retrouvez, plus débile,

plus infirme, plus mélancolique à voir que ce pauvre comte de la triste figure dont les précoces rhumatismes effraient le spectateur au second acte de *Lucrèce Borgia*, un ami que vous avez laissé dans la plus luxuriante santé... Et ce n'est pas pour avoir soupé à la vigne du saint-père, si je puis emprunter sa phrase à M. Victor Hugo.

Des rafraîchissements choisis, un soupé fort bien servi, avaient été préparés par les soins de l'amphitryon, et nous eûmes la preuve que l'on faisait honneur à son champagne. Au plus beau de la danse des bayadères, des hurrahs frénétiques, partis de la salle aux rafraîchissements, vinrent ébranler les murailles de la maison, et nous apprîmes bientôt que ces acclamations saluaient un toast porté par de loyaux Américains au président Fillmore, à mistress Fillmore et à tous les petits Fillmore.—*And God bless them!* cria une voix retentissante, habituée à dominer le mugissement des flots. Tout peu républicain que je suis, je puis affirmer que je m'associai à cette patriotique et bruyante invocation.

Il est temps de dire quelques mots de la société européenne de Calcutta, et comme transition je saisis au vol ce dialogue, qui se tient en ce moment entre deux Anglo-Indiens, s'est tenu il y a cinq minutes, se tiendra dans cinq minutes encore : *No gaieties going on.*—*None.*—*What stupid place is Calcutta ?*— *The most stupid place in the world.* Pour ne pas décider à la légère, j'ajouterai, en preuve à l'appui de ce sévère jugement, la liste des

plaisirs publics de la ville des palais en 1855, pendant le mois de novembre, l'un des mois les plus gais de l'année, liste que je traduis littéralement du *Bengal Sturkuno*, l'organe le plus influent de la publicité indienne.

« Mercredi 10 novembre, midi, réunion des actionnaires du *Bengal Coal Company*.

« Jeudi 7 novembre, sept heures du soir, réunion des membres de la Société d'éducation fondée par M. de Béthune.

« Lundi 22 novembre, midi, réunion des actionnaires des docks de Howrah.

« Jeudi 25 novembre, concert au bénéfice de M. Valadarès.

« Samedi 27 novembre, leçon du docteur Woodehouse sur le télégraphe électrique. »

Que celui auquel il faut d'autres plaisirs que des réunions d'actionnaires ou des leçons sur le télégraphe électrique ne s'achemine pas vers la cité des palais, car je ne vois pas un *iota* à ajouter à ce menu de gaietés publiques détaché de la feuille anglo-indienne.

Calcutta est, en effet une ville d'affaires par excellence, au sein de laquelle, sauf quelques militaires, il ne se trouve pas d'oisifs. Fatigué du travail du bureau, l'administrateur ou le marchand se trouve peu disposé à sortir de chez lui le soir : le climat, les habitudes de l'Inde se prêtent peu d'ailleurs aux réunions nocturnes. Pendant neuf mois de l'année, si vous voulez jouir de quelque fraîcheur, il faut être debout à la pointe du jour et rentré au lever du soleil; si bien que, vers dix heures, les plus éveillés même préfèrent les plaisirs du lit à ceux du théâtre ou du bal. De plus, la morgue officielle, la froideur britannique, les désastres

commerciaux, les distinctions de la peau, ont divisé la société de Calcutta en coteries pleines de rivalités, où la déesse de la discorde règne en souveraine et exige, comme holocauste de toute réunion, le sacrifice d'un dindon et d'un jambon arrosés de champagne : le dindon, le jambon et le champagne formant une véritable trinité symbolique de l'hospitalité anglo-indienne. De là une monotonie, dans le peu de plaisirs que se donnent les Européens de Calcutta, une absence de vie, de gaieté, dans les réunions dont je ne peux donner une meilleure idée qu'en citant le fait d'un beau jeune homme servant un soir à une société de vingt personnes, en intermède musical d'après-dîner, le chant de la *Marseillaise*, et qui, debout près d'un piano, exhalait l'hymne républicaine de la même voix dolente dont il eût soupiré une romance de troubadour. Mais au lieu de nous arrêter plus longtemps à des plaisirs assez peu réjouissants, il est mieux de piquer droit au *Bengal club*, le club le plus fréquenté de Calcutta, où l'étranger peut admirer avec quelle supériorité la race anglo-saxonne comprend et pratique la vie en commun entre hommes.

Il est huit heures; le dîner est servi dans une salle à manger aux murs revêtus de stuc et magnifiquement éclairée. La table, couverte de cristaux et d'argenterie, est soumise à l'action d'énormes *punkhas* (éventails) qui caressent d'une brise délicieuse la tête des convives. Derrière la chaise de chaque dîneur, un domestique au teint cuivré, en robe et en turban blanc. Toutes les fenêtres sont ouvertes, il y en a au moins dix-huit, et au

dehors, sous un beau ciel des tropiques, s'étend une plaine à perte de vue, au milieu de laquelle se dessinent les ouvrages du fort William et les mâts des navires à l'ancre dans les eaux du Gange. C'est un coup d'œil à la fois étrange et splendide, qui donne à l'arrivant une haute idée des luxes de l'Inde. Et puis, entre les convives, les manières sont franches et cordiales, aussi éloignées du sans-façon que de la roideur. Votre voisin de droite, ce haut personnage du conseil ou des secrétaireries du gouvernement de l'Inde, dont la démarche solennelle et le majestueux port de tête vous ont paru jusque-là si imposants, vous le retrouverez à la table du club ce qu'il est réellement, un *gentleman* instruit, bien élevé, obligeant, qui n'a d'autre défaut que de se prendre, à certaines heures, au sérieux et sa femme aussi ! La riche santé que celle de votre voisin de gauche, ce monsieur pansu, aux joues rubicondes ! Assurément ce type d'excellente graisse est au jour de son débarquer, ou les voyageurs ont étrangement calomnié le climat de l'Inde !... Profonde erreur, cette royale fourchette bâtie sur le modèle du Silène, sinon du Bacchus indien, appartient à la *landed gentry*, race robuste qui plante de l'indigo, déjeune à la fourchette, goûte à deux services, dîne comme vous pouvez voir, et dépasse la soixantaine, en dépit du climat du Bengale et des alcools.

Le *Bengal club*, outre les ressources de sa table publique et de ses salles de réunion, offre à ses membres des chambres et même des appartements, si bien qu'un

garçon qui y prend ses quartiers n'a point à s'occuper de ces détails de ménage, fastidieux partout, plus encore dans l'Inde qu'ailleurs, et réalise en un mot un phalanstère non prévu par Fourier et ses disciples, où l'élégance et les conforts de la vie ne sont toutefois qu'une faible compensation de la monotonie de jours qui se suivent et se ressemblent.

Après avoir parlé du *Bengal club*, je dois, pour ne pas faire acte d'ingratitude, dire quelques mots d'une autre société anglo-indienne au sein de laquelle j'ai passé des jours heureux et noblement employés. Si donc le lecteur n'est point fatigué de ces esquisses, je le prierai de tenter sous ma conduite une excursion avec le *Tent's club* sur les bords du Gange, à la suite des cochons sauvages ou même d'un tigre.

Pour voir à leur avantage, sous le jour le plus favorable, les Anglais, ces hommes si timides et si froids, il faut sans contredit les étudier *inter pocula* ou à un jour de *sport*. C'est surtout alors que brillent les nobles qualités de la race anglo-saxonne, sa mâle énergie et sa loyale franchise. Les *meetings* du *Tent's club* ont lieu de la fin de décembre à la mi-avril. Son établissement se compose d'une *mess-tent* (tente publique où les repas sont servis) et d'une douzaine d'éléphants. Malgré toute ma répugnance à mettre indiscrétement en scène des compagnons de plaisir ou de danger, qu'il me soit permis de citer ici les noms pittoresques de quelques-unes de ces nobles bêtes, véritables amis de l'homme : *la Belle Lune, la Pomme-Grenade, l'Étoile-du-Matin, le*

Fils-du-Soleil, et enfin *le Rosier-Fleuri,* du haut duquel j'eus, pour la première fois de ma vie, l'honneur de faire face à un tigre.

Après avoir passé la nuit sous une tente qu'il a eu soin d'envoyer à l'avance, dès l'aurore, le chasseur est debout. La tasse de café, le cigare, une visite aux chevaux, les soins de la toilette et du déjeuner, et le moment du départ est arrivé. Le coup d'œil que présente alors le camp est plein d'originalité, non pas que l'uniforme des *sportsmen* du *Tent's club,* chemise de flanelle, culotte de peau ou de velours, bottes à revers, chapeau *solah,* soit des plus élégants; mais il y a là, en guise de meute, une douzaine d'éléphants avec leurs *mahouts*; trente chevaux, montés ou conduits à la main, piaffent et hennissent; chaque cavalier est suivi d'écuyers et de varlets qui, comme au bon vieux temps, et mieux qu'au bon vieux temps, portent ses lances de rechange et sa gourde pleine de thé, de grog ou de champagne, qu'une enveloppe de flanelle mouillée maintient à une température équitable.

Le théâtre de *sport* est généralement peu distant des tentes. Les éléphants, rangés en bataille dans la jungle, s'avancent lentement en frappant le sol de leur trompe, tandis qu'à la lisière les cavaliers, la lance au poing, attendent le débucher du cochon sauvage. Pressé par la ligne des batteurs, effrayé de leurs cris retentissants; après mille ruses, l'animal se décide à quitter son asile de hautes herbes et de palmiers nains. Le voilà parti, qui roule dans la plaine comme une énorme boule noire,

les cavaliers, le fer en avant, le pressent de toute la vitesse de leurs chevaux, et bientôt le sort de l'infortuné quadrupède est décidé : il est mort de la mort des braves, son flanc ouvert saigne par vingt ouvertures. Honneur à qui a porté le premier coup, à qui a gagné le *first spear!* La course en terrain découvert ne se prolonge guère plus de dix minutes; mais comme le terrain est généralement fort mauvais, il n'est pas rare qu'elle soit illustrée de catastrophes équestres. Ce ne sont pas là au reste les seuls dangers qui, dans ce noble *sport*, mettent à l'épreuve les nerfs du cheval et du cavalier : il arrive souvent que le cochon poursuivi se retourne résolûment, et, chargeant galamment ses ennemis, ne leur laisse qu'une victoire chèrement achetée par de profondes blessures. Le cochon mort devient la proie d'une multitude de natifs qui viennent faire curée à coups de hache, tandis que les chasseurs s'éloignent de ce répugnant spectacle pour chercher d'autres victimes.

Vers midi, le soleil est à son zénith, les chevaux sont haletants, les estomacs creux, les gosiers embrasés, toutes les gourdes à sec : il est temps de procéder au *tiffin*, et les cantines sont ouvertes sous l'ombrage imparfait du premier bouquet d'arbres à portée. En un clin d'œil les chasseurs harassés sont étendus sur des bottes de paille, avec des viandes froides, des pains, des bouteilles au long col, un rocher de glace qui pleure au soleil; mais ce qui donne surtout un cachet original à ce tableau, c'est la présence d'une nuée de natifs qui,

accourus des quatre points cardinaux, viennent s'accroupir sur trois ou quatre rangs, à vingt pas des déjeuneurs, et là, immobiles et muets, dévorent de leurs grands yeux noirs les visages pâles dont l'étrange accoutrement et l'appétit homérique défraieront pour de longues soirées sans doute la causerie du village.

Comme je l'ai dit plus haut, les membres du *Tent's club* font non-seulement la guerre aux cochons sauvages, mais encore au roi des forêts, au tigre lui-même. Ma première rencontre avec ce héros de la jungle m'a laissé de si profonds souvenirs que je prendrai la liberté, sans la moindre arrière-pensée toutefois de concurrence au brave capitaine Gérard, de donner un daguerréotype complet de ce jour solennel de ma vie de *sportsman*. Dans les premiers jours de janvier 1853, le télégraphe électrique qui relie Calcutta à Diamond-Harbour annonçait assez régulièrement qu'un tigre, réfugié dans le voisinage, avait croqué son homme. Une chasse à sa poursuite fut organisée par le *Tent's club*, et je m'y rendis comme hôte de mon digne ami F... Le samedi 15 janvier fut un jour de buissons creux, et le dimanche tirait à sa fin sans que nous eussions eu des nouvelles du gibier, quand des natifs vinrent nous avertir que des pas frais de tigre avaient été vus dans une jungle peu distante, aux bords du fleuve. Cette jungle, formée de palmiers nains, de trois pieds et demi de haut environ, s'étendait sur un espace d'environ trois quarts de mille de long sur un quart de mille de large. Les éléphants furent disposés en ligne, à intervalles égaux, à travers

la jungle, et nous marchâmes à l'ennemi dans un profond silence, suivis d'une queue de natifs, attirés par la curiosité du spectacle.

A peine en mouvement, nous levâmes un cochon sauvage qui fut respecté de tous les chasseurs, sans que notre bienveillance lui rendît grand service, car à peine avait-il disparu sous les hautes herbes, que nous l'entendîmes pousser des cris désastreux assez semblables à ceux d'un lièvre à l'agonie. Le pauvre diable de cochon dans sa fuite venait de tomber sous les griffes du tigre. La chose ne lui souriait que médiocrement, à en juger par ses cris frénétiques. Les chasseurs suivaient tous les détails de cette scène avec une haletante curiosité, lorsque les éléphants firent entendre un cri d'alarme dont je ne saurais donner une meilleure idée qu'en le comparant au sifflet d'une machine à vapeur, lorsque l'eau gazéifiée s'en échappe ; ils battirent ensuite le sol de leurs trompes, qu'ils replièrent soigneusement au-dessus de leurs têtes. Ces préparatifs de combat, suggérés par l'instinct naturel à nos montures, étaient des indices certains du voisinage de l'ennemi. Ce fut un moment solennel, un moment d'émotion que je me rappellerai toute ma vie. J'étais à l'extrême gauche dans un *howdah,* porté par le *Rosier Fleuri,* en compagnie de mon ami le capitaine J... Une première fois je vis couler sous l'épais branchage des palmiers quelque chose de fauve, mais prudemment je gardai mon feu. La fortune me récompensa de ce sang-froid en me montrant le tigre, à la plus belle portée, dans une clairière, qui

se retirait au petit pas devant la ligne des chasseurs : j'eus le premier feu, mon ami J... le second. Après avoir essuyé ce premier salut, le tigre fit environ cent pas de retraite, puis prenant un parti héroïque, s'élança sur la ligne des éléphants, majestueux, l'œil en feu, le poil hérissé, et poussant une série de rugissements auprès desquels la valse infernale de *Robert-le-Diable* n'est bien décidément que de la petite musique. La brave bête s'avança ainsi jusqu'à dix pas de notre centre, au milieu d'une volée de balles et des cris enthousiastes des chasseurs. Là, sans doute, frappé à mort, le tigre se détourna de sa course et franchit la ligne entre les deux éléphants de l'extrême droite. J'étais tellement saisi d'admiration, d'admiration c'est le mot, que, pendant cette dernière phase du combat je ne pensai point à y prendre une part active, et, spectateur immobile, dévorai du regard tous les détails de cette noble lutte de l'homme aux prises avec la nature sauvage : *wheel on the right forwards*, cria une voix retentissante, commandement qui fut exécuté au milieu d'un immense hurrah britannique. A quinze pas environ du lieu de notre changement de front, le tigre, étendu sur le flanc droit dans une clairière, rendait le dernier soupir sans grands efforts. Quoiqu'il eût reçu sept balles, pas une goutte de sang ne souillait sa peau : c'était une tigresse de trois ans, *a maid*, à ce que m'assura un vieil amateur ; elle mesurait huit pieds trois quarts du museau à l'extrémité de la queue.

Il est temps de rentrer *intra muros*, et de dire quel-

ques mots du passé de Calcutta, passé qui date d'hier et dont les souvenirs disparaissent avec une effrayante rapidité. Calcutta n'est point la première capitale qu'ait eue le Bengale : Gaur, Rajmahal, Dacca, Nuddeah, Moosherabad, ont successivement tenu le premier rang parmi les cités de la vallée du Gange, et il n'est pas impossible que les caprices du fleuve forcent un jour à transporter en dehors des murs de Calcutta le siége de la métropole commerciale de l'Inde anglaise. Il y a cent ans à peine, l'emplacement où s'élève aujourd'hui la cité des palais était couvert d'une jungle épaisse habitée seulement par des tigres et des buffles sauvages. Ce fut vers le milieu du dernier siècle que John Charnock, directeur à cette époque des comptoirs de la compagnie, transporta le siége de l'établissement anglais d'Ulibarria à Calcutta, qui dut son nom, soit à l'ancienne pagode, dédiée dans le voisinage de la ville actuelle à la déesse Kali, et connue sous le nom de *Khali-Ghaut*, soit au fossé limite de l'établissement européen, connu en langage natif sous le nom de *Kalh-Kitta*. Les factoreries européennes du Bengale, danoises, françaises, hollandaises, s'élevaient sur la rive droite du fleuve; mais la profondeur de l'eau, plus grande sur la rive gauche que sur la rive droite, décida sans doute le choix de l'emplacement du nouvel établissement européen. La position offrait de plus ce grand avantage de n'être point exposée aux dévastations des hordes mahrattes, qui, dans leurs expéditions, ne traversaient jamais la rivière. Les monuments du premier âge de

Calcutta ont presque entièrement disparu. Les bâtiments de la douane s'élèvent sur l'emplacement du vieux fort, et le marquis de Hastings, pour ne pas laisser subsister le témoignage écrit du jour de la plus grande humiliation que la puissance anglaise ait subie dans l'Inde, a fait disparaître une colonne élevée aux victimes de la catastrophe du *Black-Hole* par les survivants de cette nuit terrible. Le fort William, construit sur la rivière, en aval de la ville, fut commencé en 1757, après la bataille du Plassey, et bâti sur les plans d'un ingénieur français nommé Boyer, dans d'assez vastes proportions pour pouvoir contenir en cas d'attaque toute la population européenne. L'habitation du gouverneur général se trouvait à l'intérieur du fort, et ce fut seulement en 1799, sous l'administration du marquis de Wellesley, que fut commencé le palais actuel du gouvernement. Si les bâtiments les plus anciens de Calcutta datent à peine d'un siècle, les quartiers et les rues de la ville semblent avoir été nommés aux meilleurs temps de la tour de Babel. L'hindostani, le bengali, le portugais, l'anglais, se coudoient dans ce vocabulaire étrange. Ainsi *Alipore, Chowringhee, Cossittolah, Mourgiattah, Hare-Street!* désignations dont les antiquaires futurs auront grand'peine à retrouver les étymologies.

C'est à peine d'ailleurs si quelques fugitifs souvenirs lient dans l'Inde le jour présent à la veille, et les générations qui s'y succèdent ne laissent derrière elle que des traces bientôt oubliées de leur passage. En effet, il n'existe point de vieillards dans la colonie anglaise de

l'Inde. A soixante ans au plus, qui a échappé aux dangers du climat et de la guerre va demander à l'Europe un asile pour ses vieux jours. Aussi ne rencontrez-vous jamais dans la société anglo-indienne de bonnes dames causeuses ou de vieux officiers heureux de revivre de souvenir à leurs beaux jours et d'en transmettre les traditions à la jeunesse. Disons aussi que, plus encore aujourd'hui qu'au temps passé, grâce aux promptes communications avec l'Europe, l'Inde n'est qu'un lieu d'exil, une Sibérie tropicale sur le sol de laquelle l'Européen ne s'acclimate pas, et qu'il quitte du jour où il a assuré le pain de sa vieillesse ou de son âge mûr. Sans doute il est des familles dont plusieurs générations ont passé dans les rangs du service de l'honorable compagnie, mais, même pour ces officiers héréditaires, sans exception d'ailleurs élevés dès leur bas âge en Europe, l'Inde n'est jamais qu'une terre étrangère ; leur patrie, la terre des souvenirs de leur jeunesse, leur *home,* c'est l'Angleterre. Quant aux familles que les liens du sang rattachent au sol, aux enfants d'Européens et de natives, désignés dans le pays sous le nom d'*Eurasians,* cette race frêle et chétive s'abâtardit dès les premières générations. Il ne faut pas toutefois méconnaître, au point de vue politique, l'importance de cette impossibilité de fusion entre la race conquérante et la race conquise. L'élément de dissolution qui a amené la ruine de toutes les colonies européennes n'a point acquis jusqu'à ce jour dans l'Inde des proportions redoutables, et il est plus que probable que la domination anglaise ne s'y

verra jamais aux prises avec une race métis humiliée, énergique et ambitieuse ; mais, pour ne tirer que les conséquences immédiates de ce fait singulier de l'ordre physique, il faut conclure qu'aujourd'hui, pas plus qu'aux premiers jours de la conquête, l'Européen n'a pris racine sur le sol de l'Inde, et que de tous les membres de la communauté anglo-indienne, officiers civils et militaires, marchands et spéculateurs, il n'en est pas un seul qu'un héritage inespéré ou une belle spéculation ne ramenât immédiatement en Europe. Aussi, au milieu de cette population de transition, de ces exilés qui n'ont jamais planté un arbre dans l'espérance de jouir de son ombrage ou d'en faire jouir leurs enfants, de ces générations qui se suivent et se remplacent comme les flots de la mer à une haute marée, hommes et choses atteignent promptement une vieillesse prématurée, et l'on ne doit pas s'étonner que les souvenirs et les traces de la société des premiers jours de la conquête soient plus rares à Calcutta que ne le sont en Europe les souvenirs et les traces de la société du moyen âge.

Société étrange cependant, race brutale et généreuse, prompte au bien et au mal, prête à tous les sacrifices et à tous les excès, que celle de ces vieux nababs dont les caractères excentriques semblent empruntés au roman ou à l'histoire des boucaniers : non pas que, *laudator temporis acti*, je veuille jeter la pierre à la génération du jour et à ses sages plaisirs, les thés religieux, les distributions de bibles polyglottes et les bazars philanthropiques, en exaltant outre mesure les rudes compa-

gnons dont les exploits ont presque donné un monde à une patrie ingrate et oublieuse; mais il y a dans cette société des premiers jours de l'Inde des épisodes dramatiques, des instincts généreux qui fourniraient sans contredit un intéressant sujet de récit à une plume habile. Dans le gouvernement, les rivalités, les haines personnelles compromettent le salut de l'empire, et ses plus hauts dignitaires n'hésitent pas à avoir recours entre eux à l'argument de l'épée et du pistolet; dans la vie privée, des excès constants de table et de jeu; *short and merry* est la devise que chacun met en pratique. Tout Européen vit entouré, comme un véritable patriarche, d'une douzaine de noires beautés. Voici l'éditeur d'un journal plein de scandales qui raconte froidement la tentative d'assassinat qui a eu lieu contre lui la veille, et si vous regardez à la première page, vous y trouverez la très-singulière annonce que voici : « Vente à l'amiable de deux jeunes garçons cafres appartenant à un abbé portugais et jouant parfaitement du cor de chasse. » Enfin, pour terminer par un trait saillant ce croquis hâtif des jours passés, un des amis du gouverneur Vansittart l'institue par testament héritier de ses dettes, et ce dernier accepte et fait honneur à ce legs, au moins singulier.

C'est à cette période d'agitation qu'il faut remonter pour arriver à l'origine de la presse anglo-indienne : la première feuille anglaise, *Hickey's Gazette*, du nom de son fondateur, parut dans l'Inde en 1780; mais la presse anglo-indienne n'acquit une importance relative qu'au

jour de son émancipation par lord Metcalf, en 1838. Cette mesure, devant laquelle le gouvernement de l'Inde recula avec terreur pendant plus de cinquante ans, et que lord Metcalf prit sans instructions précises, peut-être malgré des instructions précises, est loin cependant d'avoir amené à sa suite tous les désastres dont même de bons esprits ne manquaient pas de prédire qu'elle serait accompagnée. La presse anglaise compte des organes dans toutes les grandes villes de l'Inde, et l'on peut citer, parmi ses publications quotidiennes et périodiques les plus importantes, le *Bengal Hurkuru*, l'*Englishman*, le *Friend of India*, la *Revue de Calcutta*, le *Madras Advertiser*, le *Bombay Times*, le *Dehli Gazette*, le *Dehli Sketch*, sorte de *Punch* indien dont les dessins sont souvent pleins de sel et de malice. La presse anglo-indienne s'adresse exclusivement à la communauté européenne, dont elle représente les intérêts; aussi, sauf aux jours de l'arrivée des malles d'Europe, le journal indien révèle à chaque ligne au prix de quels efforts d'invention l'éditeur est parvenu à remplir ses colonnes. A une première page d'annonces en succède invariablement une seconde toute remplie de correspondances particulières, dont les pseudonymes ambitieux de *Néo-Junius*, *fiat lux*, ou *justitia*, dissimulent mal la pauvreté. Quelques nouvelles locales, des emprunts à la presse européenne, couvrent tant bien que mal le blanc des deux autres feuilles. Comme toutes les publications périodiques faites en dehors des grands centres de la vie politique, loin de l'influence vivifiante des hommes

d'État, les journaux indiens ne reçoivent que de seconde et troisième main les grands sujets de discussion qui remuent le monde, et leur polémique propre est circonscrite ordinairement dans des questions d'intérêt local, de promotions subalternes, de petits scandales auxquels des publicistes même habiles, et la presse coloniale en compte dans ses rangs, ne sauraient donner grand intérêt. Pour éveiller la curiosité publique, le journaliste anglo-indien accueille sans long examen tout ce qui peut l'aider à remplir son cadre, et accorde ainsi une préférence pleine de périls aux choses militaires. Il n'est point de lieutenant conduit par ses fredaines devant une cour martiale, de brebis galeuse, *black sheep*, chassée de son régiment par le mépris de ses camarades, qui ne trouve dans certains journaux indiens des avocats sympathiques tout disposés, quelles que soient les fautes du délinquant, à le poser en victime digne d'intérêt d'un pouvoir injuste et arbitraire. De plus, s'agit-il d'une expédition militaire; l'officier qui veut prendre la peine de tenir le journal indien au courant des événements peut, en revanche, se poser dans les colonnes en petit César et distribuer autour de lui le blâme et l'éloge. De là certaines réputations guerrières faites à coups de plume, dont la renommée s'est étendue jusqu'en Europe.

Si cette intervention continue de la presse anglo-indienne dans les choses militaires présente de véritables dangers, il faut reconnaître, d'un autre côté, que les abus de pouvoir, les scandales commerciaux sont deve-

nus beaucoup moins fréquents depuis qu'une presse émancipée surveille dans l'Inde, d'un œil jaloux, les intérêts de tous. Il faut ajouter que le zèle avec lequel les feuilles quotidiennes ont soutenu la cause des grands travaux d'utilité publique a beaucoup contribué à faire sortir le gouvernement de l'Inde de la honteuse léthargie dans laquelle il s'était endormi pendant près d'un siècle. Si de belles routes, des chemins de fer, des lignes de télégraphes électriques, d'admirables travaux d'irrigation commencent à couvrir le pays, la presse anglo-indienne peut s'attribuer une bonne part de ces améliorations. En résumé, la liberté de discussion dont jouit aujourd'hui la communauté européenne de l'Inde a sans doute rendu le gouvernement plus difficile, elle met bien souvent en péril la discipline de l'armée; mais ces dangers ne sont pas sans compensation, et, quoique nous ne nous piquions certes pas de servir la cause du progrès quand même, nous conclurons en disant que l'expérience et surtout le bon sens éminemment pratique de la race anglo-saxonne, chez laquelle le plus violent *thunderer* ne vit jamais plus que ne vivent les roses, ont justifié la mesure d'émancipation prise par lord Metcalf.

Nous ne saurions quitter la presse de l'Inde sans dire quelques mots des publications périodiques écrites en langues orientales. Les missionnaires protestants de Sérampour furent les premiers qui introduisirent l'élément natif dans la presse anglo-indienne. Ils publiérent pour la première fois en 1819 un journal en langue bengali, qui avait pour but spécial de servir la cause de la pro-

pagande religieuse. Pour répondre aux attaques que l'organe des sociétés bibliques lançait contre la religion hindoue, des *pundits* organisèrent bientôt diverses publications; mais la presse hindoue resta vouée exclusivement à la polémique religieuse jusqu'en 1830, époque où les journeux en langues natives commencèrent à donner des nouvelles de l'Europe. La presse hindoue, qui compte non-seulement des représentants à Calcutta, mais encore dans toutes les grandes villes de l'Inde, a adopté les formes multiples de la publicité européenne, et ses organes sont quotidiens, hebdomadaires, bimensuels et mensuels. Elle aborde les sujets les plus variés, politique, science, littérature, et compte même des feuilles qui ont, comme le *Punch* de Londres, pour unique spécialité de châtier les ridicules contemporains. Le prix de l'abonnement est d'une roupie par mois pour le journal quotidien, et varie pour les autres publications de une demi-roupie à un quart et même un huitième de roupie, prix bien modeste, si l'on pense qu'il s'agit d'un abonnement mensuel au *Bidyacul podruma* (l'Arbre de toutes les sciences), au *Sambad Rasaraj* (le Roi de la Satire), ou au *Sambad Bhaskhar* (le Soleil). *Le Soleil*, qui est généralement reconnu comme le journal le plus important de la communauté indigène, se tire seulement à 400 exemplaires, faible circulation que n'explique que trop ce que nous avons dit du déplorable état de l'éducation dans la société indienne. Des personnes compétentes nous assurent que l'influence de la presse native sur les populations est

fort peu considérable, et qu'elle ne compte de lecteurs que parmi le *Young Bengal*, qui, né d'hier comme le *Young England*, est déjà bien cacochyme aujourd'hui.

Si maintenant, pour résumer ces observations sur la communauté anglo-indienne de la ville des palais, nous devions parler en termes amers de sa moralité, nous garderions le silence, car le silence, à notre avis, est la seule critique qu'un voyageur qui comprend ses devoirs puisse se permettre contre ceux dont il a mangé le sel, suivant la métaphore orientale. D'ailleurs les touristes atrabilaires sont une espèce trop commune parmi la gent voyageuse pour que nous soyons très-soucieux de grossir leurs rangs et de refaire ces tableaux d'abominations et de désolations que des *miss* puritaines ou des John Bulls renforcés ont donnés comme la plus fidèle expression des Anglo-Indiens peints par eux-mêmes. C'est là en effet un des caractères les plus étranges de nos voisins d'outre-mer que cette impitoyable énergie avec laquelle ils portent le scalpel au plus profond des viscères de la famille anglaise : amour de la vérité, disent les uns; habitude d'oiseau mal élevé qui ne respecte pas son propre nid, disent les autres. Sans prononcer entre ces deux opinions, également fondées peut-être, nous croyons n'être que vrais en disant que la communauté anglo-indienne des bords du Gange n'est ni plus mauvaise ni meilleure que son aînée des côtes de la Manche, et que l'adultère, les orgies, les transactions scandaleuses n'y sont pas plus à l'ordre du jour qu'ils ne le sont à Londres ou à Paris. Si le vice brutal de l'ivro-

gnerie y est plus répandu qu'en Europe, il faut aussi faire la part des ardeurs du climat, des ennuis de la vie même dans les plus grands centres, où les jours se suivent et se ressemblent avec une désespérante monotonie. Nous n'hésitons donc pas à le dire, certains récits de voyageurs anglais, anglais surtout, ont étrangement calomnié la société des exilés des trois présidences. La moralité commerciale de l'Inde, si attaquée, vaut même beaucoup mieux que sa réputation, et dans les catastrophes récentes où ont péri tant d'intérêts respectables, l'entraînement des spéculations a eu beaucoup plus de part que la fraude, à n'en juger que par l'événement et le petit nombre de fortunes impures faites dans ces désastres. Il est au reste un caractère distinctif de la société anglo-indienne, c'est la libéralité avec laquelle elle répond à tous les appels faits à sa générosité. Du cap Comorin au pied de l'Himalaya, toutes les bourses s'ouvrent à l'envi avec une prodigalité sans bornes devant une idée généreuse, une infortune respectable : c'est là un trait saillant de la famille européenne de l'Inde, que ses détracteurs les plus acharnés ne sauraient lui refuser sans nier l'évidence, et que nous aimons à signaler comme le meilleur complément de nos observations.

II. Bénarès.

D'excellents waggons, qui ne le cèdent en rien pour le confort et l'élégance aux voitures les mieux entendues des chemins de fer de l'Europe, conduisent le voyageur

en quelques heures de Calcutta à Ranneegunge (130 milles) ; là il doit se résigner à adopter un mode de locomotion d'une civilisation moins avancée, et dont l'introduction dans l'Inde, soit dit à la honte du système de *statu quo* qui a si longtemps dominé dans les conseils de l'honorable compagnie, date à peine de quelques années. Jusqu'à ces derniers temps, c'est à bras d'hommes, dans un palanquin, avec mille lenteurs et encore plus de fatigues et d'ennuis, que le voyageur parcourait toute l'étendue des possessions anglaises. Depuis l'ouverture du *Great-Trunk-Road*, des compagnies ont établi des communications par voitures publiques sur tout l'espace qui sépare Calcutta des grands centres de Dehli et d'Agra, des importantes stations militaires de Meerut et d'Umballah ; ces véhicules sont particuliers à l'Inde. Imaginez une petite citadine à quatre roues peinte en vert, garnie à l'intérieur d'un matelas, de coussins et de filets qu'un voyageur prudent ne manque pas de remplir de provisions de bouche, car il ne faut compter qu'avec toute réserve sur les ressources que la route peut offrir à un estomac vide ou à un gosier altéré. Des auvents de toile attachés au toit de la voiture en protégent l'intérieur contre les rayons obliques du soleil à son lever ou à son déclin. L'impériale, entourée d'une grille, reçoit le bagage du touriste et son domestique. Majestueux sur le siége est un cocher enturbané qui porte fièrement, sur une bandoulière de drap rouge, une plaque de cuivre où sont gravés ces mots : *North Western Dawk Company*, ou *Inland Transit Company*, insignes

des associations rivales. Enfin dans les brancards un cheval au flanc retroussé, d'aspect mélancolique, rétif neuf fois sur dix, s'il ne se décide à quitter son écurie qu'après mille difficultés, poursuit sa carrière, une fois commencée, à un triple galop que viennent souvent interrompre les plus déplorables catastrophes. On a maintenant une idée à peu près exacte de l'appareil qui conduit par le *Great-Trunk-Road* à Bénarès, Lucknow, Agra, Dehli, et que nous n'abandonnerons que pour aller faire le curieux pèlerinage d'Hurdwar.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici quelques mots de la vie et des plaisirs du voyageur sur cette longue route. Pendant neuf mois de l'année, les chaleurs torrides qui suivent immédiatement le lever du soleil forcent le touriste à s'arrêter dès le matin et à se réfugier dans les *bungalows* que le gouvernement anglais entretient sur le *Great-Trunk-Road* de distance en distance ; mais il ne faut pas s'exagérer les ressources de ces établissements. Des murs blanchis à la chaux, une table, un lit, deux chaises, un lavabo à cuvette de cuivre, composent uniformément le mobilier de ces asiles publics. Quant aux ressources culinaires, il est facile d'en dresser le menu : du riz, des œufs et une poule qui chante encore à l'arrivée du voyageur, et qui ne se présente devant lui qu'écrasée à la crapaudine, les pattes jointes en manière d'invocation comme pour s'excuser de l'aliment insipide et coriace qu'elle offre à son appétit. Disons toutefois que ces établissements hospitaliers sont généralement tenus avec une grande pro-

preté, et que le voyageur expérimenté doit bénir l'asile au toit de chaume où des *punkahs* et des *tatties* (nattes en herbes odorantes) viennent le défendre contre l'ardeur du soleil et des vents chauds. Les sites pittoresques et les souvenirs historiques qu'il rencontre sur la route ne compensent pas, il faut l'avouer, l'ennui de ces longues journées de solitude. Peu accidentée jusqu'à Bénarès, la voie macadamisée s'étend à travers une longue suite de plaines uniformes dont les collines du Rajmahal interrompent à peine la monotonie. Quant aux monuments, aux ruines, nulle contrée au monde n'en est plus dépourvue. Des huttes primitives de bambous, des populations cuivrées à moitié nues, s'offrent incessamment aux regards. Il semble que le temps passé n'ait laissé aucune empreinte sur ce sol oublieux et sur ces races plus oublieuses encore, et que sans transition cette terre et ces hommes soient arrivés au XIXe siècle comme ils étaient au sixième jour, lorsque le Créateur lança le monde dans l'espace.

La scène change à Bénarès, où le voyageur retrouve dans toute leur gloire cette religion mystérieuse et ces folles superstitions qui comptent encore aujourd'hui plus de deux cents millions d'adeptes. La ville de Bénarès, cette Jérusalem de la religion des brahmes et ce foyer de la science hindoue, est bâtie, comme chacun sait, sur la pointe du trident de *Shiva*, au contraire de tous les autres points de notre globe sublunaire, qui reposent sur les dix mille têtes du serpent *Ananta*, et par ce seul fait elle se trouve protégée contre les tremblements de

terre; mais ce privilége, tout considérable qu'il est, n'est pas le seul dont jouissent les habitants de la cité chérie du dieu Brahma : un pèlerinage dans ses murs vous assure indulgences plénières, et quiconque a le bonheur d'y fermer les yeux, échappant aux transmigrations redoutables dont la loi hindoue est si prodigue, se trouve absorbé immédiatement au plus profond de la divinité... *Ainsi soit-il!* Ces croyances, qui pour la population de tout le continent indien sont encore à l'état de dogme incontesté et incontestable, expliquent le nombre immense de pèlerins qui visitent chaque année Bénarès, et la population de plus d'un million d'âmes réunie en ses murs.

Vu du fleuve, l'ensemble de la cité sainte est quelque chose d'imposant et de bizarre. Sur la rive droite du Gange, une plaine basse s'étend à perte de vue, tandis que sur la rive gauche la ville s'élève en amphithéâtre et présente une longue suite de constructions monumentales d'une architecture peut-être bizarre, mais dont l'ensemble n'est pas dépourvu de majesté. Ces édifices, palais, temples ou forteresses, car on ne saurait d'abord en définir le caractère, ces édifices, dis-je, flanqués de tours, avec un haut portail, de longues et étroites fenêtres, un panache de tourillons et de pavillons chinois, dominent fièrement la rivière, et communiquent avec elle par des escaliers monumentaux, *ghauts*, suivant le nom consacré, presque tous comparables pour la grandeur de leurs proportions au magnifique escalier de Versailles. Des centaines de

temples hindous, peints de couleurs tranchantes, avec des coupoles en mitre d'évêque, des ornements bizarres, des dorures à profusion, adoucissent la sévérité de ce tableau, que termine majestueusement la mosquée d'Aurengzeb, monument de conquête qui s'élève en vainqueur sur une éminence aux limites de la ville.

Mais c'est surtout au lever du soleil que le panorama de la cité sainte présente aux yeux du voyageur un spectacle plein d'animation et de fantaisie. Les escaliers géants sont couverts d'une population de baigneurs qui monte et descend comme le flux et reflux sur la plage : au milieu de ses rangs pressés, des taureaux sacrés avec leur accent circonflexe sur le dos circulent d'un pas lent plein de dignité. Des gardiens d'un aspect récalcitrant, en turban rouge, le sabre au côté, assis dans des tribunes au bas du *ghaut*, surveillent d'un œil anxieux la foule des baigneurs, et exigent même des plus pauvres le tribut de quelques *cowries*. Une innombrable multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, frétillent dans les ondes, tandis qu'aux dernières marches des *ghauts* des milliers de petits pots de cuivre déposés par les baigneurs reflètent en éclats brillants les rayons du soleil. Quoique le très-petit nombre se hasarde seul au milieu des eaux, les catastrophes ne laissent pas d'être assez fréquentes parmi eux. Tous ces accidents ne doivent pas être attribués à des imprudences ou au hasard. Des malfaiteurs habiles dans l'art de plonger saisissent et entraînent, dit-on, sous les eaux les femmes et les enfants pour s'emparer de leurs pendants d'oreille et de leurs brace-

lets, et l'on assure que l'un de ces scélérats a mené victorieusement pendant plusieurs années cette épouvantable industrie en s'affublant d'une peau de crocodile. Souvent aussi des fanatiques viennent chercher une mort volontaire au milieu du fleuve sacré, suicide qu'ils accomplissent en s'attachant autour du cou de grandes jarres de terre. Ainsi équipés ils s'abandonnent au courant de la rivière, et apprennent bientôt par expérience que « tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle s'emplit. » La scène pleine de mouvement que j'ai tenté d'esquisser, scène digne de l'étude d'un peintre qui voudrait représenter l'Inde des brahmes sous ses plus éclatantes couleurs, se reproduit jusqu'aux murs de la mosquée d'Aurengzeb ; mais du haut des minarets de ce temple, la cité sainte se présente sous un tout autre aspect. Toutes les maisons de la ville avec leurs toits plats se déploient en une immense surface sous vos pieds; les cours des maisons sont toutefois si étroites, les rues sont si profondes, que cet immense amas de pierres habité par plus d'un million d'individus n'offre aux yeux qu'une vaste solitude, un désert, animé seulement par quelques bandes de perroquets et de pigeons, hôtes familiers des minarets de la grande mosquée.

Les rues les plus étroites, les plus sombres, les plus infectes de Londres et de Paris ne sauraient donner une idée des rues de Bénarès. De hautes et sinistres maisons presque sans fenêtres, à porte basse, bordent tristement un fond de dalles humides que le soleil n'éclaire jamais. Partout une odeur de sentine, quelque chose d'op-

pressif dans l'air vous annonce que vous traversez des régions où les démons de la peste et du choléra siégent en permanence. Au milieu de ces foyers de pestilence circule une population hâve, terreuse, couverte de loques indescriptibles; à chaque pas, vous vous trouvez en présence d'un bœuf sacré, aussi fier que pouvait l'être Apis aux plus beaux jours de sa puissance, et tout prêt à défendre à la pointe de ses cornes le privilége du haut du pavé. La présence de ces animaux, qui pullulent presque autant dans la ville indienne que les chiens dans les bazars de Constantinople, est une véritable calamité contre laquelle l'autorité anglaise ne peut prendre que des mesures secrètes : car les habitants regardent avec une vénération tout égyptienne ces quadrupèdes, qu'ils nourrissent pieusement. Il est, en effet, de croyance avérée parmi les Hindous que si on lâche un taureau sacré, à la mort d'un parent ou d'un ami, l'animal emporte à la pointe de ses cornes tous les péchés du défunt, auquel cette manière d'expiation évite de revenir à la vie pour des milliers d'années, sous les espèces désagréables d'un ver de terre ou d'un crapaud : aussi n'est-ce qu'à la dernière extrémité, alors seulement que la population bovine a par trop augmenté, que les magistrats se décident à délivrer la cité de ces hôtes importuns. A la nuit, des hommes de police font main-basse sur les quadupèdes, qu'ils conduisent dans des jungles voisines où des léopards incrédules et des tigres esprits-forts ont bientôt fait justice des prétentions des bœufs-dieux. Ajoutons en passant qu'au rez-de-chaussée des maisons se trou-

vent des boutiques misérables de tissus, de verroteries, de grains, que dans des antres obscurs des marmitons presque nus, d'un aspect diabolique, cuisinent toute sorte de mets impossibles. Telle est à peu près la physionomie de ces rues où le voyageur, sous une indicible impression de tristesse, salue d'un regard ami la forme et la couleur des pommes de terre amoncelées en lots à l'étalage des marchands de légumes, seuls vestiges de civilisation européenne qui s'offrent à ses yeux dans cette cité d'un autre âge !

C'est en circulant à travers ces rues étroites, au milieu d'une population de femmes voilées, de pèlerins à moitié nus, de fakirs plus nus encore, de lépreux, d'aveugles, de mendiants du plus dégoûtant aspect, que l'on arrive au temple connu sous le nom de *Vishvayesa*, et l'un des plus fréquentés de la ville : temple formé de plusieurs pavillons de pierre rouge, aux bizarres sculptures, aux dômes dorés, réunis dans l'enceinte d'une muraille. L'intérieur de l'édifice présente le plus singulier assemblage de bœufs sacrés, de fidèles ahuris qui courent à travers les galeries en s'aspergeant d'eau et en poussant incessamment, avec les plus étranges modulations, le cri : *Ram, ram.* Une boue épaisse couvre le sol dallé; vingt cloches sont en branle. A la porte d'un des pavillons où je me présente se dresse devant mes yeux, comme une effrayante apparition, un nègre littéralement nu, la face rongée d'un hideux ulcère, qui d'un geste bienveillant m'engage à en franchir le seuil. L'aspect dégoûtant de cette repoussante bête,

l'odeur infecte du lieu, le tintamarre infernal qui éclate à mes oreilles, m'engagent à ne pas prolonger mon séjour en cet antre, et je me dirige vers la rue, accompagné d'un sage brahmine, cordon sacré en sautoir, chevelure rasée, sauf une mèche, nez et ventre également proéminents, qui me passe autour du col un collier de fleurs sacrées. Des amis bienveillants m'avaient heureusement mis en garde contre ce véritable présent des Grecs. Une quinzaine auparavant, deux jeunes jeunes gens peu curieux de se promener par les rues, revêtus des insignes d'une victime expiatoire, avaient jeté par mégarde les colliers offerts au col d'un enfant de basse caste, et cette prostitution des fleurs sacrées exaspéra tellement la populace que les visiteurs eurent beaucoup de peine à se soustraire à une véritable lapidation. Je mets donc prudemment les fleurs dans ma poche, quitte à m'en débarrasser plus tard. Un *backchich* me délivre de la compagnie du sage brahmine, et je peux me diriger, en toute sécurité, vers le domicile du fabricant dont les admirables broderies et les riches brocarts ont eu tant de succès à l'exposition de Paris. Les magasins, il faut l'avouer, ne payent pas d'apparence. Un escalier aussi roide qu'étroit conduit le visiteur dans une chambre basse dont les murs, peints à la chaux, ne présentent d'autres ornements qu'un portrait lithographié de sa majesté la reine Victoria et un brevet de médaille d'argent de l'exposition de Londres signé par le prince Albert. Un drap blanc étendu sur le sol et deux chaises composent tout l'ameublement de cette chambre, où

vont s'étaler, sous vos yeux éblouis, des tapis de velours brodés d'or, des étoffes, des bijoux d'un admirable travail, trésors qui payeraient la rançon d'un roi et dépassent de beaucoup le budget d'un simple voyageur.

Il n'existe pas de résident européen dans la ville de Bénarès; toute la communauté à peau blanche est réunie à la station, à 4 milles environ de la cité native, et reliée avec elle par une excellente route macadamisée, infestée de tribus de singes sacrés que protége le respect superstitieux des natifs, et qui règnent en maîtres sur les bords des *tanks*, les toits des maisons et les arbres des jardins. La station est bâtie, sans plan régulier, aux environs des édifices qui renferment les tribunaux, les caisses publiques, la prison, le collége et les lignes militaires. Les maisons à un étage, blanchies avec soin, avec leurs persiennes vertes et le vaste jardin qui les entoure, présentent un coup d'œil élégant, mais qui se reproduit incessamment dans tous les chefs-lieux de district de l'Inde. Et l'uniformité n'est pas seulement dans les rues : éléments sociaux, occupations, plaisirs, sujets de conversation, rien ne varie dans ces petites colonies européennes échelonnées au milieu du vaste empire indo-britannique. Le personnel officiel d'un chef-lieu de district se compose invariablement d'un *commissioner*, d'un juge, d'un collecteur, d'un magistrat, de quelques assistants, et des officiers d'un ou de plusieurs régiments, tous gens dont la vie pourrait facilement se réduire aux termes d'une formule géométrique. La promenade au lever du soleil, les tra-

vaux de l'office et le *tiffin ;* à quatre heures, le billard public ou le bain (les plaisirs de la poule et de la natation) conduisent jusqu'à six heures ; une promenade à cheval ou en voiture sur les grandes routes environnantes, et l'heure du repas du soir est arrivée : tel est l'éternel menu de cette vie, dont quelques grands dîners, des parties de chasse ou un bal viennent seuls varier la monotonie. Aussi que madame la *commissioner* n'abuse pas trop de son droit de préséance, que mistress brigadier *** pardonne au collecteur d'avoir la moitié de l'âge et le double du traitement de son mari le colonel et C. B. (traduisez *compagnon du Bain* et prononcez *ci bi*) ; que la station ait échappé en masse à la contagion de la distribution des bibles, cette maladie anglaise, et il ne reste plus rien à servir dans la communauté sur le tapis de la discussion, sinon : la bière reçue de Calcutta aux derniers jours par le juge : —*very sound indeed* ; le *claret* importé directement de Bordeaux par la *mess :—rather thin* ; les selles de mouton produites par tel ou tel club [1], ou enfin, sujet incessant de conversation et d'anxiétés, la glacière, qui pendant les longs mois de chaleur doit servir aux seuls véritables plaisirs de la communauté européenne.

Sans doute les charmes du foyer domestique, les mille et un intérêts d'une vie toute consacrée à la

[1] Il est d'usage dans les stations anglo-indiennes que les résidents s'associent par trois ou quatre pour entretenir un troupeau de moutons. Un ou deux animaux, suivant les besoins, sont tués par semaine et distribués entre les membres du *Mutton-Club*.

famille, pourraient donner à cette existence la variété, l'imprévu, les émotions qui lui manquent; mais là encore que de rudes désappointements viennent frapper au cœur l'exilé! Si à peine il connaît ses enfants, jamais il n'est connu d'eux : dès leur plus bas âge, dans l'intérêt de leur santé, il doit les envoyer en Europe, et des joies de la paternité la seule qui ne lui soit point refusée, c'est celle de payer les comptes élevés que les chefs des maisons d'éducation de Londres et d'Édimbourg ne manquent pas de lui adresser régulièrement; mais ces tristesses de la vie intime de l'Inde, le touriste doit les deviner, car autour de lui tout est joie et fêtes. Ses lettres d'introduction une fois remises, du *commissioner* au plus jeune enseigne c'est à qui organisera à son intention grands dîners et parties de chasse. Fêté, choyé, reçu partout comme un vieil ami, le voyageur européen trouve dans l'Inde, n'en déplaise à M. Scribe, la *terre classique de l'hospitalité.*

III. — Lucknow.

Eh! voici, ami lecteur, le glorieux appareil dans lequel vous visiterez les curiosités de la ville de Lucknow, si votre bonne étoile vous a muni d'une lettre de recommandation pour ce général hospitalier et bienveillant auquel de glorieux services ont valu le titre de « Bayard de l'armée des Indes, » et le poste lucratif et important de résident diplomatique près le roi d'Oude. Comme escorte, deux cavaliers irréguliers au turban rouge, vêtus d'une tunique brune, de pantalons jaunes

et de bottes fortes, armés de sabres et de carabines, montés sur des chevaux pleins de feu, ouvrent passage dans les rangs de la foule au magnifique éléphant qui vous sert de monture, monture vraiment royale, richement caparaçonnée d'un drap rouge brodé d'or sur lequel repose un *howdah* d'argent aux coussins de velours. Un noir serviteur muni d'un parasol et un *mahout* armé d'un redoutable trident complètent cet équipage digne d'Alexandre à son entrée dans Babylone, avec lequel une veste de chasse et un chapeau rond ne laissent pas de faire un assez triste contraste. Pour rendre à César ce qui appartient à César, nous commencerons nos pérégrinations par les palais du roi d'Oude.

Le marquis de Carabas lui-même, ce propriétaire d'assez célèbre mémoire suivant la tradition, aurait pu, non sans raison, gémir de l'inégalité des dons de la fortune, si le hasard l'avait conduit dans la cité de Lucknow. Partout, à chaque pas, vous vous trouvez en présence des monuments publics, palais, maisons de plaisance, mosquées sépulcrales, qui portent les insignes de la royauté native : deux poissons en guise d'armoiries à la façade, et deux parasols dorés sur le sommet de l'édifice. Ce qui explique cette richesse de l'apanage royal, c'est la coutume adoptée par chaque souverain de faire construire à son avénement un nouveau palais. Aussi la plupart de ces édifices construits d'hier tombent en ruine, et l'entretien des palais du roi lui-même laisse beaucoup à désirer. Quant au mobilier des demeures

royales, on ne saurait rien imaginer de plus mesquin : des murailles peintes à la chaux ou décorées d'arabesques ternies, des sophas fanés, des tapis éraillés, et dans les appartements favoris des bassins peuplés de poissons rouges, des pendules sans mouvement et sans voix, des collections de lithographies à bon marché dont les sujets forment souvent les plus bouffons contrastes. Pour n'en citer qu'un exemple, je parlerai d'un pavillon où une série de tableaux représentant les batailles de la guerre de la Péninsule se trouvent régulièrement entremêlés de dessins dont les sujets sont empruntés à l'histoire d'Atala et de Chactas, auquel sa peau brune et son costume plus que léger ont valu sans doute droit de cité dans le boudoir royal. Tout cela est bien loin de cette Inde des contes arabes, que le voyageur emporte naïvement dans sa cervelle. Vous pouvez toutefois saisir au passage certains détails de la vie intime de cette royauté indienne et déchue qui ne sont pas sans intérêt. Les logements réservés au harem occupent plus de la moitié des bâtiments dans toutes les habitations royales, car le roi de Lucknow est sans contredit l'un des plus grands polygames de la terre ; son sérail se compose de cinq cents femmes, et il y a un mois à peine qu'il a eu la curieuse idée de parfaire quatre fois en un jour les cérémonies du mariage, cérémonies religieuses, bien entendu, conformément aux rites de la loi musulmane. Parmi les divertissements qui arrachent quelquefois aux délices du *zénana* ce représentant couronné de l'Inde du bon vieux temps, il faut placer au premier

rang les combats d'animaux. C'est dans le palais où sont reçus les étrangers qui se célèbrent ces jeux, et malgré ce qu'ils ont de cruel, je regrette vivement de n'y avoir pas assisté. L'arène qui sert de théâtre ne rappelle en rien les cirques gigantesques des Romains. C'est une petite cour de quelques centaines de pieds carrés, dominée par des murailles élevées, sur laquelle ouvre au premier étage une galerie protégée par d'épais barreaux, d'où le spectateur peut saisir sans danger tous les détails de la lutte. Au rez-de-chaussée, une douzaine de loges qui servent de domicile aux gladiateurs à quatre pattes, héros de ces fêtes, n'étaient habitées, lors de ma visite, que par trois tigres; mais un signe du maître suffirait à remplir ces vides, car le tigre abonde sur les territoires d'Oude, et il n'est pas rare de rencontrer dans les rues de Lucknow quelques-uns de ces animaux menés en laisse comme des chiens ou attachés à la chaîne à la porte des maisons. Le propriétaire d'une villa située sur la route des cantonnements anglais a eu la singulière fantaisie d'ériger en guise de loge de concierge, aux limites de son jardin, deux pavillons habités chacun par un tigre, dont les yeux brillants et les rugissements profonds doivent à la nuit occasionner plus d'un vertige au passant nouveau-venu en ces lieux.

Un voyageur anglais qui visita la ménagerie du roi d'Oude, il y a quelques années, raconte avoir vu dans une loge voisine des tigres un mamifère du *genus homo*, ou tout au moins quelque chose de fort approchant, que le gardien lui présenta sous le nom de *junglee ke admee*

(homme sauvage), bipède qui faisait depuis plusieurs années l'un des plus beaux ornements de la ménagerie, et dont les habitudes ne se distinguaient en rien de celles de ses confrères à quatre pattes. Muet comme la hyène de la loge mitoyenne, il ne manquait pas, à l'instar du tigre son voisin de droite, de faire régulièrement la sieste après son repas de viande crue. Ce citoyen de la république des bois, qui en vaut bien un autre, avait été trouvé dans un antre à loups situé au plus profond d'une forêt frontière des royaumes d'Oude et de Népaul. Les loups, qui abondent en ces contrées, enlèvent souvent des enfants dans les villages, et le petit captif ne succombe pas toujours sous la dent de son ravisseur. Il est nombre d'exemples d'enfants élevés par une louve au milieu d'une portée de louveteaux dont ils ont pris, pauvre humanité! toutes les habitudes. Un officier du service de la compagnie me racontait, au sujet de ces Romulus indiens, l'histoire suivante, que je livrerai au lecteur sans commentaires.

Dans le village de Chuprah, situé à l'est de Sultanpore, vivaient un homme, sa femme et leur enfant, âgé de trois ans. En mars 1843, la famille sortit un matin pour aller vaquer aux travaux des champs. L'enfant avait alors au genou droit une large cicatrice provenant d'une brûlure qu'il s'était faite en tombant dans le feu quelques mois auparavant. Pendant que ses parents travaillaient la terre, l'enfant se roulait sur l'herbe à quelque distance, lorsqu'un loup bondit sur lui de la jungle voisine, le saisit par les reins et l'emporta au galop, malgré

les cris et les poursuites du père et de la mère. Des recherches faites le lendemain et les jours suivants, sous la direction du père, par ses amis et ses voisins furent sans résultat, et l'on dut renoncer à toute espérance de trouver vestige de l'enfant enlevé.

Six ans s'étaient écoulés sans que la mère, qui avait perdu son mari dans l'intervalle, eût entendu parler de son enfant : l'on était alors au mois de février 1849. Deux cipayes, venus en congé à la ville de Singramow, peu distante de Chuprah, quittèrent un beau matin leur domicile, pour aller se promener sur les bords de la petite rivière qui traverse la ville. Assis au bord de l'eau, ils savouraient la brise du matin, lorsqu'ils virent, à leur grand étonnement, trois petits loups en compagnie d'un jeune garçon qui, sortis prudemment de la jungle, s'avancèrent vers la rivière où ils commencèrent à étancher leur soif. Les cypayes, remis de leur première stupeur, se lancèrent à la poursuite de la petite troupe, et parvinrent à saisir l'enfant au moment où il s'introduisait dans un antre où les trois louveteaux l'avaient précédé. Il tenta d'abord de se défendre à coups de dent contre ses capteurs : mais ces derniers l'amarrèrent solidement et l'amenèrent à leur logis, où pendant vingt jours ils le nourrirent de viande crue et de gibier. Trouvant alors les frais de table de leur hôte trop élevés, ils se décidèrent à le conduire au bazar de Kholepoor, où des personnes charitables avaient promis de se charger de son entretien.

Un cultivateur de Chuprah, qui vit le jeune garçon

au bazar, raconta, à son retour dans le village, les détails de la capture des deux cipayes, et l'histoire arriva ainsi jusqu'à la veuve. Cette dernière ne perdit point de temps pour se rendre au bazar, et là reconnut sur le corps du jeune garçon, non-seulement la cicatrice au genou droit et celle des dents de la louve sur les reins, mais encore, à la cuisse, un signe avec lequel son fils était venu au monde. Convaincue de l'identité de la pauvre créature, elle la ramena avec elle au village, où tous ses voisins n'hésitèrent pas à la reconnaître pour son fils. Pendant plusieurs mois, la mère chercha, par des soins assidus, à ramener l'enfant à des habitudes humaines : mais ses efforts ne furent couronnés d'aucun succès, si bien que, dégoûtée, elle se décida à l'abandonner à la charité pubique. L'enfant fut alors recueilli par les domestiques de l'officier qui me racontait cette étrange histoire, et ceux-ci le traitaient comme ils eussent pu traiter un chien mal apprivoisé. Il vécut ainsi environ un an ; son corps exhalait une odeur sauvage fort désagréable ; ses coudes et ses genoux étaient endurcis comme de la corne, sans doute par suite de l'habitude de marcher à quatre pattes qu'il avait contractée au milieu des louveteaux, ses compagnons d'enfance. Toutes les nuits il se rendait dans les jungles voisines et ne manquait jamais de prendre sa part des charognes qu'il pouvait rencontrer sur son chemin. Il marchait généralement sur ses deux jambes, mais prenait sa nourriture à quatre pattes en compagnie d'un chien paria avec lequel il entretenait des relations d'intimité. Jamais on ne

le vit rire ou on ne l'entendit parler. Il mourut presque subitement, après avoir avalé une grande quantité d'eau.

Il est temps de quitter l'homme sauvage, et, après cette longue digression, de revenir aux diverses curiosités que le palais de sa majesté d'Oude offre au voyageur. La transition ne demande au reste que peu de préparations oratoires, car le potentat indien, qui aime beaucoup les bêtes à l'instar de Shahabaham, — Shahabaham, le plus vrai de tous les caratères qui soit jamais sorti de la plume de ce fertile et charmant auteur, M. Scribe, — le roi de Lucknow, dis-je, entretient une oiselerie avec une collection magnifique de perroquets, une fauconnerie dont les veneurs improvisent fort obligeamment, moyennant *backchich*, au profit du visiteur européen, une chasse au pigeon ou au héron, et enfin une ménagerie de daims au milieu desquels se trouvent des antilopes et des boucs dressés au combat. Deux mots seulement de ce plaisir assez puéril de la royauté indienne. A peine en présence, comme de galants paladins, les deux boucs se précipitent l'un sur l'autre, et leurs têtes baissées s'entre-choquent avec un bruit tel que l'on s'étonne de n'en pas voir sortir immédiatement ce que la nature y a mis en guise de cervelle. Beaucoup plus gracieux est le combat des antilopes. Ces jolies bêtes aux formes élégantes enlacent immédiatement leurs cornes allongées, et luttent avec une énergie, une souplesse, des bonds capricieux, des ruses de guerre, qui feraient honneur à des athlètes accomplis.

Si chaque roi d'Oude, à son avénement, prend soin

de se faire bâtir un nouveau palais, l'usage veut que les cérémonies du couronnement soient accomplies dans un édifice spécial où se trouve une salle du trône, théâtre de bien des tragédies. Les murs portent encore les traces du combat que l'autorité anglaise fut obligée de livrer en 1839, pour empêcher une *rannee* ambitieuse de mettre la couronne sur la tête de son fils favori, à l'exclusion de l'héritier légitime, le roi actuel. Le trône, tout entier d'argent, incrusté de pierres précieuses, est un assez respectable morceau d'orfèvrerie autour duquel veille une collection de sentinelles de la tournure la plus prodigieuse. Les costumes débraillés du carnaval de Paris ne peuvent donner une idée du délabrement de l'uniforme des soldats du roi d'Oude. Des shakos tromblons au fond avarié, des plumets impossibles, des vestes rouges sans manches, et, en manière de compensation, des manches rouges sans veste, des pantalons couverts d'arabesques de toutes couleurs et qui offrent souvent les plus déplorables lacunes, — ce n'est là vraiment qu'un crayon imparfait de ces fantastiques militaires auprès desquels les mendiants espagnols les plus déguenillés peuvent être considérés comme des hommes bien mis. La population du royaume d'Oude fournit cependant la plus grande majorité des cipayes de l'armée du Bengale, dont l'on peut voir des spécimens de la meilleure tenue à la porte de la résidence anglaise; mais si le gouvernement régulier et le trésor bien rempli de l'honorable compagnie peuvent métamorphoser en soldats d'une allure tout européenne les hommes pri-

mitifs dont se recrutent ses légions, ce prodige dépasse la science politique des conseillers corrompus et ignorants qui dirigent les affaires du royaume d'Oude, et ses pauvres soldats, souvent en arrière de plusieurs années de paye, avant de penser à se couvrir le ventre, doivent exercer toute leur industrie pour arriver à le remplir.

Déguenillée comme elle l'est, l'armée n'est pas toutefois la partie la plus vicieuse de la chose publique dans le royaume d'Oude. La perception des impôts ne peut s'accomplir qu'avec l'aide de la force militaire ; toutes les routes sont infestées de scélérats de la pire espèce. Quelques jours seulement avant mon arrivée, on était parvenu à saisir un chef de voleurs connu sous le nom de *Jaggernauth-Chuprassee*, dont depuis plus de dix ans les crimes répandaient dans la contrée la terreur et la désolation. Ce monstre, qui avait commencé sa carrière par un fratricide, se livrait envers ses victimes à des cruautés qui dépassent l'imagination. Enterrer ses prisonniers vivants, leur remplir de poudre la barbe, les cheveux, les narines, les oreilles, et y mettre le feu, c'étaient les pratiques constantes et favorites de cette bête fauve. Quelques jours avant d'être arrêté, il avait coupé les index d'un captif et envoyé ce sanglant message à sa famille, en ajoutant qu'elle recevrait sa tête, si à un jour donné il ne lui avait pas été payé une rançon de 400 roupies, menace que son arrestation l'empêcha d'exécuter. Il est facile de comprendre qu'un pareil état de choses rende tout progrès impossible, et que les ter-

ritoires d'Oude, les plus favorisés peut-être du continent indien, ne présentent partout que misère et désolation. Aussi les amis de la civilisation et de l'humanité doivent-ils appeler de tous leurs vœux le jour où ces riches contrées passeront sous la loi de l'honorable compagnie et où le dernier roi indépendant d'Oude aura pris place sous une de ces mosquées sépulcrales qu'il nous reste maintenant à visiter[1].

Les tombeaux des rois de Lucknow sont en grand nombre dans la ville, et quelques-uns fort dignes d'intérêt. Le tombeau d'Asuphuh-Dowlah, aïeul du roi Naseer-ul-Din, s'élève dans l'*imambarah* ou cathédrale, au milieu de la solitude d'une des plus vastes salles du monde. Le tombeau de Naseer-ul-Dowlah, père du dernier souverain d'Oude, est un monument beaucoup plus coquet, et dont l'entretien, chose rare dans l'Inde, ne laisse rien à désirer. Un portique monumental, surmonté de minarets, conduit le visiteur dans un jardin de l'aspect le plus riant, tout garni de jets d'eau, de fleurs, de statues. A droite et à gauche au milieu du mur d'enceinte s'élèvent des monuments qui reproduisent en petit les formes du *Targe* d'Agra, et en fond de tableau la mosquée sépulcrale avec ses murs d'une éclatante blancheur et son toit hérissé de clochetons élégants aux dômes dorés. Dans la grande salle, autour du

[1] Nous devons faire remarquer que ces lignes étaient écrites avant le mois de décembre 1855, époque où lord Dalhousie termina sa longue et prospère vice-royauté en annexant les territoires d'Oude au domaine anglo-hindou.

tombeau, un caprice royal a rassemblé une bizarre collection de bric-à-brac, où l'on remarque en première ligne les systèmes d'éclairage les plus divers : le simple quinquet, la lampe Carcel, des lustres à girandoles, des chandeliers titans de cristal armés de globes de toutes couleurs, jaunes, verts, violets, rouges. Viennent ensuite d'assez curieuses pièces d'argenterie représentant des femmes à queue de paon, un satyre en uniforme classique, deux tigres d'émail vert presque de grandeur naturelle, et sur la muraille, au milieu de faisceaux de sabres rouillés et de pistolets hors de service, des tableaux mécaniques représentant un chemin de fer ou un bateau à vapeur sur une mer agitée. Ce singulier capharnaüm est situé à l'une des extrémités de la ville, et en revenant à la résidence, nous aurons occasion de saisir au passage quelques traits particuliers de cette cité et de cette population vraiment orientales.

Lucknow doit prendre rang parmi les cités les plus peuplées du monde, et l'on reste au-dessous de la vérité en évaluant sa population à cinq cent mille individus. Aussi partout dans les rues se presse une foule compacte dont votre éléphant et votre escorte ouvrent les rangs non sans peine. Au milieu de cette multitude couverte de haillons, l'on retrouve cependant quelques scènes qui rappellent les luxes de l'Inde au bon vieux temps. Un dignitaire de l'empire, vêtu de mousseline blanche, coiffé d'un coquet turban orné d'une aigrette d'oiseau de paradis et d'une plaque de diamants, s'avance sur un

éléphant richement caparaçonné, entouré d'une vingtaine de serviteurs déguenillés armés de longs fusils, de sabres et de boucliers. Ou bien encore c'est un palanquin mystérieux et doré gardé par des eunuques le cimeterre au vent, et devant lequel la foule s'écarte avec respect. Voilà pour le spectacle de la rue. Quant aux mœurs des habitants, du haut de votre monture vous marchez au niveau du premier et seul étage des maisons, et il vous est facile, sans assistance de diable boiteux, de pénétrer au plus intime des pauvres ménages qui les habitent, pauvres ménages en vérité, dont des lits de sangle et quelques pots de cuivre composent tout le mobilier ! Mais ce qui donne un cachet particulier aux rues de Lucknow, ce sont les noires beautés, ornées de leurs plus beaux atours, qui se pressent à chaque balcon, je pourrais dire à chaque fenêtre, et dont le plus chaste ne saurait méconnaître les philanthropiques intentions ; puis surtout des traits efféminés, de longues chevelures, des yeux qui voudraient être provoquants, et qui servent d'enseigne à un crime dont le nom ne s'écrit pas en Europe, et qui s'étale en plein soleil dans cette Sodome indienne.

On ne saurait quitter Lucknow sans visiter le palais de Constancia, construit par le général Martin, un de ces heureux aventuriers qui vinrent dans l'Inde lorsque le fameux arbre aux roupies portait encore toutes ses feuilles,—feuilles dont il sut récolter une abondante moisson. Quelques mots d'abord de cet heureux soldat de fortune. Le général Martin, fils d'un ouvrier, naquit

à Lyon en 1732, et accompagna dans l'Inde, en qualité de simple soldat, le comte de Lally, gouverneur de Pondichéry. La sévérité de la discipline, quelques peccadilles, l'ambition peut-être, l'engagèrent à passer au service du gouvernement de Madras, où bientôt son intelligence de la profession des armes l'éleva au grade d'enseigne dans un bataillon composé de prisonniers français. Cette troupe ayant été envoyée dans le Bengale, Martin, habile ingénieur, fut désigné pour lever les plans des provinces nord-ouest. Pendant une résidence qu'il fit à Lucknow, il lia connaissance avec le nabab-vizir Sujah-u-Dowlut, et ce dernier, séduit par ses talents, demanda à la compagnie des Indes la permission de l'attacher à son service. Cette faveur obtenue, Martin fut mis à la tête du parc d'artillerie et des arsenaux du roi d'Oude, en conservant toutefois son rang de capitaine et ses droits à l'avancement dans l'armée du Bengale. Dans cette nouvelle position, l'aventurier lyonnais, appuyé sur l'amitié du vizir, exerça sur les affaires de l'État une toute-puissante influence, qu'il sut tourner au profit de sa fortune. Ses appointements élevés, son intervention dans le maniement des deniers publics, des spéculations commerciales qui ne furent pas toutes de bon aloi, s'il faut en croire la tradition, qui l'accuse d'avoir vendu à plusieurs reprises de fausses perles pour de vraies et du cristal au prix du diamant, lui permirent de réaliser une fortune de plus de 330,000 livr. sterl. Il atteignit en 1796, à l'ancienneté, le grade de major-général dans l'armée du Bengale, et mourut en 1800 de

la pierre, maladie qui tourmenta les quinze dernières années de sa vie. Son testament, l'un des plus volumineux qui soit jamais sorti de la plume d'un testateur, révèle un homme à idées nobles et généreuses. Sans oublier sa famille, ses dernières volontés ont doté richement des établissements d'éducation fondés à Lucknow, à Calcutta et dans sa ville natale, établissements qui, par reconnaissance pour leur patron, ont pris le nom de Lamartinière.

Le palais de Constantia, qui s'élève à quelque distance de Lucknow, et renferme une maison d'éducation dont la succession du général défraie libéralement l'entretien, est sans contredit l'une des plus curieuses constructions que l'on puisse imaginer. Il est difficile, même après une minutieuse visite, de deviner la destination première de ce gigantesque assemblage de briques et de mortier. Deux galeries semi-circulaires à un étage se rattachent au corps principal de l'édifice, surmonté d'une série, — cinq étages, je crois, — de petits pavillons, de terrasses superposées comme un véritable château de cartes, et ornées à profusion de statues de toute sorte, bergers Louis XV, Chinois et Chinoises, empereurs romains, dieux de l'Olympe et sages de la Grèce. Du haut de cette Babel, on découvre une vue vraiment magnifique : au revers du monument, la ville de Lucknow déploie le magnifique panorama de ses dômes dorés, de ses minarets élégants, de ses mille monuments, qui, vus de loin, comme toutes les choses de l'Orient doivent être vues, se présentent sous un aspect plein d'origina-

lité et de magnificence. Devant la façade du palais s'élève une grande colonne dont le fût devait, dit-on, servir de tombeau au général. L'on raconte en effet qu'avant sa mort, désireux d'ajouter une somme considérable à son immense fortune, il entra en marché avec le roi de Lucknow, dont sa bizarre villa excitait les désirs ; mais ces négociations avortèrent, et le général, bien persuadé que les droits de ses héritiers, quelque bien établis qu'ils fussent, ne seraient qu'une barrière impuissante contre la convoitise d'un despote indien, résolut de mettre son palais sous la protection des préjugés religieux avec lesquels les musulmans regardent les lieux où un corps humain a trouvé sa dernière demeure. Il ordonna donc par testament de déposer sa dépouille mortelle dans les caveaux de Constantia. Un sarcophage de marbre blanc renferme les cendres de l'heureux aventurier; il est entouré de quatre statues de carton peint représentant des cipayes en habit rouge, le casque en tête, appuyés sur leurs armes, dans l'attitude de la douleur officielle. Un buste de marbre blanc enfoncé dans la muraille représente le général coiffé à l'oiseau royal, avec un jabot et de petites épaulettes, et surmonte une tablette sur laquelle est gravée l'épitaphe suivante : *Here lies Claude Martin. He was born at Lyons. A. D.* 1732. *He came to India a private soldier, and died a major general.*

IV. — Agra, Sirdanah, Delhi.

Jusqu'aux murs d'Agra, le voyageur n'a pas rencontré sur sa route de souvenirs de ces puissants empereurs mogols dont le nom est arrivé en Europe entouré d'une auréole de gloire et de magnificence, et au cœur de l'Inde, c'est presque avec raison qu'il peut se demander s'il ne faut pas ranger parmi les fictions historiques les victoires et les conquêtes des Akbar et des Aurengzeb. Ces doutes se dissipent devant le fort d'Agra, commencé par l'empereur Akbar en 1563, et fini, dit-on, en quatre ans, fort dont les remparts de pierre rouge ne le cèdent en rien à ces gigantesques débris du passé que le voyageur étonné retrouve dans les déserts de la Haute-Égypte et de la Syrie. Une route dallée conduit à travers les profondeurs d'épaisses murailles à la partie du fort qui domine la ville et la rivière. Quelques cipayes désœuvrés, des objets de campement, un parc d'artillerie, ne peuvent animer cette immense forteresse, construite pour renfermer une armée, et c'est au milieu d'une vaste solitude de ruines mélancoliques, à la suite du noir serviteur préposé à la garde des trésors enfouis dans ces remparts, que le visiteur arrive au palais construit par Schah-Jehan. Une méchante porte de bois fermée d'un cadenas protége seule de sa cloison ce véritable Louvre indien, dans lequel vous pénétrez par les salles de bain réservées au monarque. Quoique l'entretien de ces salles laisse beaucoup à désirer, délabrées comme elles le sont, elles révèlent toutefois aux yeux

du touriste ébloui l'étrange magnificence de ces luxes de l'Inde d'autrefois, dont il a tant entendu parler, et dont il a si peu jusqu'ici retrouvé les traces.

Le sol est dallé de marbre blanc; les murs sont revêtus alternativement de plaques d'émail brun avec des fleurs de porcelaine en relief et de petits miroirs; des peintures azur et or d'un goût délicieux couvrent le plafond; mille niches revêtues de marbre sont creusées dans la muraille pour servir d'abri aux lumières. L'eau se répand en nappe dans une coquille de marbre aux exquises ciselures. Les autres appartements du palais ne le cèdent en rien à ces bains magnifiques. Partout le marbre, les ornements les plus délicats, des colonnes incrustées de pierreries : c'est un luxe fou, inouï, que celui de ce palais aérien et désert. La salle affectée aux audiences publiques du monarque, ouverte aux quatre vents, recouverte d'un dôme doré que supportent d'élégantes colonnettes de marbre émaillées de mosaïques de cornalines, de turquoises, d'émeraudes, de rubis, réalise toutes les merveilles des contes arabes. Devant vous, un jardin suspendu, digne de Sémiramis, avec des fontaines jaillissantes au bassin de marbre, des bosquets de roses et de jasmin, — et si vous détournez les yeux de ce coquet tableau, vous dominez à vol d'oiseau un des plus beaux panoramas qu'il soit possible d'imaginer : une immense et verdoyante plaine au milieu de laquelle s'élèvent les merveilleux édifices du *Tarje* et du tombeau d'Akbar, et que le flot argenté de la Jumna sillonne de ses replis capricieux. A la vue de ces

beaux lieux, le plus prosaïque ne peut se défendre d'un mouvement d'enthousiasme : involontairement, sous son regard ébloui, cette solitude s'anime, les roses sont en fleur, l'eau jaillit dans ces fontaines desséchées, une foule respectueuse entoure le grave et noir personnage, couvert de pierreries, qui dicte la loi aux peuples de l'Inde. A la vue de ces beaux lieux, disons-nous, le plus prosaïque n'a pas besoin de grands efforts d'imagination pour se trouver en plein *durbar* de celui qui prenait les titres de « étoile de justice, soleil de puissance, roi des rois, empereur des empereurs, » suivant l'étiquette consacrée.

Adjacente à ce palais des *Mille et une Nuits*, dans l'enceinte des remparts, se trouve une autre habitation royale de construction antérieure. La pierre rouge a seule été employée dans cet édifice, dont quelques salles offrent d'élégantes sculptures et de gracieuses proportions. Par malheur, presque tous ces bâtiments tombent en ruine, et il ne reste de suffisamment conservée que la partie du palais consacrée aux prisonniers d'État, une série de petites cellules obscures, ouvrant sur un long corridor, au milieu duquel se trouve un profond abîme de véritables oubliettes qui, suivant mon guide, servaient de dernier asile aux sultanes qui avaient fait quelques *mistake* (traduisons, faux pas). Nous ne saurions quitter le fort sans visiter la mosquée connue sous le nom de *Motee-Musjeed* et bâtie par Schah-Jehan en 1656. Cet édifice, tout entier de marbre blanc, sol, murailles et dômes, ne renferme d'autres ornements

que des bas-reliefs représentant des fleurs d'un exquis travail, et la simplicité chaste et majestueuse de son ensemble ne le cède qu'à cette merveille de l'art indien, le Tarje. A la porte de la mosquée, sous un hangar, se trouve une collection de prodigieux tambours, de tamtams monstres, qui donnent la plus effrayante idée de la musique des empereurs mogols.

Je regrette d'avoir à terminer le récit de ma visite au fort d'Agra en rapportant un acte de vandalisme commis par le marquis de Hastings, et dont lord William Bentinck se rendit complice. Par l'ordre du marquis de Hastings, il y a quelque vingt ans, la plus belle cuve de marbre de l'un des bains royaux fut enlevée pour être expédiée en Angleterre et offerte en présent au prince régent. Lord William Bentinck compléta cette honteuse dévastation en faisant passer sous le marteau de l'*encanteur* les mosaïques, les marbres du bain condamné. Dieu merci, la spéculation ne fut pas assez heureuse pour que l'on pût songer à vendre en détail ces admirables reliques des maîtres de l'Asie, idée que quelque parcimonieux administrateur eût bien pu avoir!

Pour réparer le tort que les oubliettes du palais et les renseignements de mon noir cicerone ont pu faire dans l'esprit de mes belles lectrices aux mœurs conjugales des empereurs mongols, je prendrai la liberté de les conduire sans transition au magnifique tombeau élevé au bord de la Jumma par l'empereur Schah-Jehan à la mémoire de la sultane Nourmahal, et connu sous le nom de Tarje d'Agra. La mort de cette belle sultane fut en-

tourée, s'il en faut croire la tradition, de circonstances surnaturelles qui expliquent le culte et la fidélité que son mari garda à sa mémoire. En travail d'accouchement, Nourmahal reposait sur son lit entourée de ses filles, lorsque l'on entendit soudain l'enfant geindre dans ses entrailles. Ces cris frappèrent de terreur l'assistance et la sultane, qui, voyant là un avertissement d'en haut, envoya immédiatement chercher l'empereur et lui dit que jamais mère n'avait survécu à un pareil présage, et qu'elle sentait sa fin approcher. Or, avant de mourir cependant, elle avait deux demandes à lui adresser : la première, de ne pas se remarier, pour que les enfants d'un autre lit ne vinssent pas disputer aux siens leur légitime héritage; la seconde, qu'il mît à exécution sa promesse de lui bâtir un mausolée dont la magnificence fît passer son nom à la postérité. Nourmahal mourut quelques instants après cet entretien, et l'empereur, fidèle à son serment, fit élever à sa mémoire un temple où l'art et les magnificences de l'Orient ont dit leur dernier mot. Quelle plume pourrait rendre justice à l'harmonie des formes de cette poétique mosquée, bâtie au bord du fleuve, sur une terrasse flanquée de quatre tours, au milieu d'ombrages d'une éternelle verdure! Quel pinceau pourrait reproduire la blancheur neigeuse de ces dômes aux élégantes proportions, ces suaves portiques enguirlandés d'arabesques de marbre noir et relevées de colonnes élancées! A l'intérieur de l'édifice comme à l'extérieur, tout est marbre, marbre blanc! Les dalles qui cou-

vrent le sol, les parois de la muraille, les ouvertures même par lesquelles pénètre une lumière mélancolique, sont de marbre, et l'on donnera une idée du travail prodigieux de ces fenêtres en disant que chacune d'elles renferme plus de huit cents petites ouvertures. Au milieu de la mosquée, une grille de marbre, découpée comme de la guipure, protége deux cénotaphes correspondant exactement aux tombes de l'empereur et de sa compagne, qui s'élèvent dans un caveau souterrain du monument. Des guirlandes de fleurs en mosaïque, des versets du Coran tracés en marbre noir, ornent les parois des cénotaphes, et un obligeant cicerone veut bien me traduire l'un de ces versets, terminé par l'expression d'un vœu que le prophète n'a pas exaucé : *Et protége-nous contre la tribu des infidèles!* Mais c'est surtout à la lueur des torches que la voûte profonde apparaît dans toute sa féerique magnificence. Les flammes se jouent sur les surfaces polies du dôme et de la muraille, à travers les festons de la grille qui entoure les deux cénotaphes, en mille reflets chatoyants et capricieux. Vous avez sous les yeux une véritable scène de conte de fée, à laquelle il ne manque, je le dis à regret, qu'un génie bienfaisant et ailé, qui, sortant des flancs du tombeau au milieu d'une fumée odorante, viendrait offrir au visiteur une lampe d'Aladin, ou tout au moins la classique poignée de pierres précieuses. Une dame anglaise, saisie d'enthousiasme à la vue de ces merveilles, s'est, dit-on, écriée qu'elle mourrait avec joie si elle était certaine d'obtenir

de la douleur de son mari un aussi splendide mausolée. Ce propos, s'il n'est pas vrai, me paraît presque vraisemblable, et de toutes les tombes qu'il m'ait été donné de voir, le Tarje est la seule qui me semble pouvoir le justifier. Peu d'époux peuvent toutefois illustrer leurs regrets d'une manière aussi magnifique. Le Tarje, construit avec des marbres que l'on fut obligé de chercher à 2 et 300 milles d'Agra, dans le district de Jeypore, ne put être achevé qu'après vingt-deux années, pendant lesquelles vingt mille ouvriers travaillèrent à la construction du monument. Les dépenses s'élevèrent à 3,174,802 liv. sterl. (environ 80 millions de francs). Quelques auteurs prétendent qu'un Français nommé Austin de Bordeux, connu dans l'Inde sous le nom de *Merveille-de-l'âge*, peut réclamer la paternité de ce chef-d'œuvre, sans rival au monde.

Le tombeau élevé au village de Secundra, à 5 milles d'Agra, par l'empereur Djahan-Guîr à son père Akbar, s'il ne peut être comparé au Tarje, renferme d'admirables détails. Il se compose de trois ou quatre terrasses superposées, hérissées de petits pavillons, dont l'ensemble, d'un goût peut-être incorrect, n'en est pas moins très-original. Le corps du monarque repose dans le soubassement du monument et correspond avec un cénotaphe qui s'élève dans une salle à ciel ouvert située à la partie supérieure de l'édifice, dallée de marbre et de jaspe. Cette salle est entourée d'une muraille de marbre découpée à jour, en festons, en rosaces, en fleurs, en ornements exquis, dont la perfection ne le cède qu'au

merveilleux travail de la grille de marbre du Tarje.

Agra ne se recommande pas seulement à la curiosité du voyageur par les souvenirs du passé : la prison centrale, dont il a été tracé une rapide esquisse dans une autre partie de ces études, est un établissement des plus intéressants. Il ne faut pas non plus passer sous silence les diverses maisons d'éducation qui dépendent de la mission catholique des provinces nord-ouest. Depuis longues années, les missionnaires français et italiens ont labouré le champ ingrat de l'Inde centrale, et durs et périlleux furent leurs premiers labeurs, exposés comme ils l'étaient à la cruauté de princes fanatiques, à l'inclémence du climat, aux attaques mêmes des bêtes fauves, hôtes de la jungle. Un bon petit père capucin de la mission d'Agra m'a conté à ce sujet deux anecdotes que je livrerai au lecteur dans toute leur naïveté. Un des premiers fondateurs de la mission cheminait un soir vers sa cabane, lorsqu'il se trouva tout à coup en présence d'un tigre du plus menaçant aspect. Dépourvu de tout moyen de défense, le vaillant père prit résolûment son parti, coiffa le capuchon de sa robe, et s'élança sur le tigre, qui, effrayé, s'éloigna au grand galop, comme s'il eût eu non pas un capucin, mais le diable à ses trousses. Une autre fois le même apôtre, pour échapper aux poursuites d'un autre tigre, fut obligé de se réfugier sur un arbre; mais l'animal affamé, ou curieux de tâter du capucin, s'établit en sentinelle au pied de l'arbre. Longue et pleine d'anxiétés fut l'attente du pauvre père lorsqu'enfin, sous l'inspiration de son patron, il eut l'idée de

mettre le feu à sa robe de bure et de la lancer, ainsi métamorphosé en tunique de Nessus, au tigre, qui s'éloigna incontinent, si bien que le moine put regagner son domicile dans un costume défectueux sans doute, mais tous les membres intacts du moins.

Ces anecdotes, passées à l'état de tradition historique dans l'évêché d'Agra, et qui après tout n'ont rien de trop invraisemblable, donnent une idée des dangers de toute sorte que rencontrèrent les premiers missionnaires dans ces pays barbares. Les choses ont changé depuis, et quoique le gouvernement de la compagnie ne témoigne pas d'une bien grande sollicitude pour les laborieux ouvriers de la foi catholique, il n'oppose du moins aucun obstacle à leurs pieux travaux. La mission d'Agra, outre une fort belle église, possède plusieurs maisons d'éducation pour les enfants des deux sexes. L'établissement des filles, dirigé par des dames françaises de l'ordre de Jésus et Marie, ne le cède en rien, pour la régularité et la bonne tenue, aux couvents les mieux organisés de l'Europe. Il se divise en trois catégories distinctes : la première, destinée aux enfants riches; la seconde, aux orphelines catholiques des soldats de l'armée de l'Inde; la troisième, aux enfants indiens catholiques. Malheureusement les dépositaires du pouvoir de l'honorable compagnie, sous l'influence de préjugés encore bien puissants en Angleterre, n'accordent qu'un insuffisant patronage aux efforts vraiment civilisateurs des dames de Jésus et Marie. Ainsi le gouvernement de l'Inde ne paye pour les orphelines militaires qui sont confiées au

couvent d'Agra qu'une faible subvention de 2 roupies par mois, 24 roupies (60 francs) par an! somme tout à fait insuffisante pour pourvoir même à la nourriture de l'enfant, et qui laisse la plus grande partie de ses dépenses à la charge du couvent. Cette parcimonie, indigne des hommes éclairés qui président aux destinées de l'Inde, n'est pas la seule à signaler. Les chapelains catholiques attachés aux stations militaires, dont la congrégation est souvent plus nombreuse que celle des ministres protestants, ne reçoivent par mois qu'un faible salaire de 80 roupies, tandis que les appointements mensuels de leurs collègues protestants dépassent souvent 7 et 800 roupies. Il est à espérer que l'esprit de véritable libéralisme, qui tend chaque jour à dominer davantage dans les conseils de l'honorable compagnie, fera bientôt justice de ce choquant état de choses. Il ne s'agit pas ici de grever d'une somme considérable le budget de l'Inde : quelques milliers de roupies suffisent pour satisfaire les justes réclamations du clergé catholique de l'Inde. Les plus exigeants d'entre les chapelains militaires ne rêvent pas en effet au delà d'un salaire de 150 à 200 roupies par mois, qui leur donnerait les moyens de vivre sans être obligés de compter sur la générosité des soldats irlandais, ce qu'ils ne peuvent faire aujourd'hui, quelque parcimonieuse que soit leur existence. Les établissements qui dépendent de la mission d'Agra ne sont pas tous dans la ville. Des succursales ont été fondées à Missourie, sous le climat salubre des montagnes de l'Himalaya, et à Sirdanah, village peu distant de Meerut, dans les do-

maines de la *Begum-Sumroo,* femme vraiment extraordinaire, dont il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici quelques mots.

Il y aurait sans contredit un sujet d'histoire émouvante et romanesque dans la vie de cette femme de rare intelligence et de robuste énergie, qui prit une part active aux luttes dont fut précédée la dissolution du vaste empire des Mogols. Fille mahométante de la caste des Squadances, qui s'enorgueillit de descendre du prophète, elle épousa, fort jeune, un aventurier de Saltzbourg du nom de Reinhard, auquel sa morne contenance avait fait donner le sobriquet de *Sombre.* Ce Reinhard, venu dans l'Inde comme soldat d'un régiment français, passa d'abord au service anglais, puis à celui de divers princes natifs, et à l'époque de son mariage, il commandait plusieurs bataillons européens composés de ce rebut d'aventuriers qui se réunissent autour des empires à l'agonie, comme les vautours autour des cadavres, troupes turbulentes toujours prêtes à vendre leurs services au plus offrant, et qui, au jour de la bataille, attendent prudemment, loin du feu, que la victoire ait prononcé entre les combattants. Reinhard mourut en 1778, et le vœu des officiers et soldats porta au commandement du bataillon sa femme, la Begum-Sumroo, à l'exclusion d'un fils du premier lit laissé par Reinhard, homme d'une incapacité notoire. Dans ce poste périlleux, où elle fut confirmée par l'empereur Schah-Allum, la *begum* eut souvent à donner des preuves d'une résolution toute virile. Une fois entre autres, l'officier chargé du com-

mandement actif des bataillons, Allemand de naissance, nommés Paules, venait d'être assassiné : les symptômes les plus alarmants d'insubordination éclataient parmi les soldats et les officiers, lorsque deux jeunes esclaves, pour aller rejoindre leurs amoureux, soldats européens, mirent le feu à la maison où elles étaient renfermées avec d'autres femmes de la suite de la begum et ses objets précieux, puis s'échappèrent au milieu du tumulte de l'incendie. Les deux esclaves ayant été découvertes dans le bazar d'Agra quelque temps après, la begum, à la suite d'une instruction sommaire, les fit fouetter et ensevelir vivantes dans des fosses ouvertes à l'avance devant sa tente, exemple terrible qui conquit pour plusieurs années le respect de cette soldatesque effrénée à l'autorité de son chef enjuponné.

En 1778, la begum embrassa la religion catholique, et épousa en 1793 un gentilhomme français, M. de Levassoult, qui se trouvait à cette époque à la tête des bataillons au service du Scindiah. Une catastrophe vraiment romanesque termina cette union. Les nobles sentiments de M. Levassoult, ses manière raffinées lui firent bientôt prendre en profond dégoût une position qui l'obligeait à un contact de tous les jours avec des hommes sans éducation et sans principes ; il ne pouvait de plus se dissimuler que la préférence de la begum lui avait attiré la haine acharnée des plus influents de ses officiers. Tous ces motifs le portèrent à entrer en relation avec l'autorité anglaise, à laquelle il demanda un sauf-conduit en vertu duquel il pût se retirer avec

sa femme sur le territoire de Chandernagor. Le sauf-conduit fut accordé ; mais les bataillons, instruits des négociations de Levassoult, levèrent immédiatement l'étendard de la révolte et partirent en armes pour le saisir avant qu'il eût pu mettre à exécution ses projets de retraite. Instruit de l'approche des rebelles, le couple partit au milieu de la nuit, la begum en palanquin, Levassoult à cheval. La position était terrible; l'officier français ne pouvait se dissimuler les affreux traitements qui l'attendaient, lui et sa femme, si un sort contraire les faisait tomber entre les mains des soldats révoltés : aussi annonça-t-il à la begum qu'il était déterminé à ne pas se laisser prendre vivant, et cette dernière lui affirma sous serment que cette résolution suprême était aussi la sienne. Après quelques heures d'une course haletante, les fugitifs durent comprendre que les rebelles approchaient rapidement et les atteindraient sous peu. Levassoult, monté sur un bon cheval, eût pu fuir promptement en abandonnant sa femme; mais son cœur se révolta à cette lâcheté, et il lui demanda si elle était toujours résolue à échapper par la mort aux indignités qui lui étaient réservées. La begum, pour toute réponse, montra à son mari un poignard qu'elle tenait d'une main ferme, et l'on continua de fuir, mais sans succès. Les vociférations des révoltés retentissaient à peu de distance ; les porteurs épuisés du palanquin ralentissaient leur course, lorsque de ses flancs dorés s'exhala un cri d'agonie, et les yeux terrifiés de Levassoult virent les mousselines dont le corps de sa femme était enve-

loppé se teindre de sang. Immédiatement le gentilhomme français saisit un pistolet à l'arçon de sa selle, et, l'appuyant à son crâne, se fit sauter la cervelle. Les soldats, qui arrivèrent aussitôt, insultèrent odieusement son cadavre. Quant à la begum, soit que la résolution lui eût manqué, soit que ses forces eussent trahi son courage, le poignard, en glissant sur les côtes, ne lui avait fait qu'une légère blessure, et elle fut ramenée en triomphe au camp par les soldats qui l'accablèrent d'abord d'insultes ; mais qui bientôt, par un de ces revirements, si fréquents dans les soulèvements populaires et militaires, vinrent la prier de reprendre le commandement : elle le conserva jusqu'en 1802, année où le gouvernement anglais lui garantit par traité la libre jouissance de ses propriétés. La vie active de la begum finit à cette epoque, et elle ne fut plus occupée, pendant le reste de ses jours, qu'à dépenser ses immenses revenus en actes d'une générosité princière. Le fils de son premier mari laissa une fille qui fut mariée au colonel Dyce et donna le jour à ce nabab indien dont les malheurs domestiques et les prodigalités ont longtemps défrayé le chronique scandaleuse de Londres et de Paris Le palais de Sirdanah, où la begum exerça longtemps une hospitalité magnifique, et qui s'élève au milieu de vastes jardins, est maintenant dans un état complet d'abandon. Le riche mobilier qu'il renfermait a disparu en masse dans une vente publique, et il ne reste plus, pour orner les murailles de ces vastes salles désertes, qu'une collection assez bizarre de portraits où l'on remarque d'abord

la begum en turban rouge, en robe de mousseline, le houkah à la bouche, avec un profil de polichinelle pain d'épice, où le peintre assurément n'a pas fait acte de flatterie ; Dyce Sombre, au teint de lis et de rose, revêtu d'un uniforme d'attaché fort ressemblant; enfin, au milieu d'une série d'habits rouges, les généraux Allard et Ventura, les derniers représentants de ces chevaliers d'aventure dont le courage et les talents militaires ont tenu longtemps en échec la course triomphante de l'étoile de l'Angleterre en ces contrées lointaines, race martiale, digne d'un nom dans l'histoire de l'Inde, où elle n'est plus représentée aujourd'hui.

Il est temps de reprendre l'ordre chronologique du voyage, et, revenant sur nos pas, d'entrer dans les murs de Dehli, où le voyageur se trouve, comme à Agra, en présence des souvenirs de la puissance des empereurs mogols. Riche est la mine de renseignements et de chefs-d'œuvre que les antiquaires et les savants exploiteront peut-être un jour au milieu de ces plaines où s'est élevée la Rome indienne : nous n'aurons pas l'exorbitante prétention d'empiéter sur leurs domaines, et c'est toujours à vol d'oiseau que nous visiterons le Dehli d'aujourd'hui, en ne disant que quelques timides mots du Dehli d'hier.

Le fort de Dehli, bâti sur un plan assez semblable à celui du fort d'Agra, renferme dans son enceinte le palais qui sert d'asile à l'humble et dernier représentant des empereurs de l'Inde. La seule partie du palais accessible aux étrangers se compose de salles de marbre

entourées de jardins d'une assez vaste étendue, mais le tout dans un déplorable état de désordre et d'abandon. En effet, malgré les sommes considérables que l'empereur dépossédé reçoit de l'honorable compagnie des Indes, si nombreuse est sa famille, telle est la dilapidation de toute administration asiatique, que des princes du sang royal même ont à peine les moyens de pourvoir aux dépenses de la plus modeste existence. Malgré ce dénûment de la famille impériale, vous retrouvez aux portes du palais, dans les cours de la forteresse, cette foule de serviteurs oisifs qui sont l'un des luxes et l'une des plaies de l'Inde. J'aime à croire, toutefois, qu'une demi-douzaine d'artistes réfugiés sous un hangar, où ils se livrent au plus exécrable sabbat, n'appartiennent pas à la musique impériale ; mais il y a autour de vous des gardes du corps armés d'arcs et de carquois, des lettrés, des porteurs d'éventail, des veneurs, de sages brahmines, même des eunuques qui se reconnaissent facilement à leurs traits flétris et à leur démarche dolente. Je distingue parmi eux une variété de l'espèce, l'eunuque chasseur, un monstre armé d'un fusil, qui porte fièrement à la main les dépouilles de deux pauvres tourterelles qu'il vient d'assassiner dans les jardins. Un serviteur de la couronne, d'un galbe peu opulent, vêtu d'une tunique rouge flétrie, armé d'une canne à pomme d'argent et affligé d'un œil avarié, vous fait, moyennant *backchich*, les honneurs de cette demeure d'une royauté déchue, et, par un singulier phénomène d'ubiquité, vous retrouvez, sans avis préalable, cet individu à

l'autre extrémité de la ville, aux portes de la grande mosquée (*Jumna-Musjeed*), tout disposé à continuer ses fonctions de cicerone. C'est la même tunique flétrie, la même canne à pomme d'argent, le même œil avarié : il n'y a pas à douter de l'identité du personnage.

Si le fort et le palais, l'appareil militaire et le luxe de la cour ne présentent plus à Delhi que l'ombre flétrie d'une grandeur passée, la religion de Mahomet a conservé dans cette citée indienne toute sa puissance et son prestige, et c'est à tous égards un magnifique édifice que la grande mosquée qui s'élève sur un monticule d'où l'on domine la ville. On arrive au portique du temple par un escalier monumental sur les marches duquel s'étalent des boutiques d'étoffes, de comestibles, d'oiseleurs avec des milliers de pigeons, l'oiseau chéri du prophète. Des galeries soutenues de colonnes sculptées entourent la cour de la mosquée, dont vous embrassez d'un coup d'œil tous les détails. Devant vous s'ouvre une vaste cour, dallée de marbre blanc, ornée d'un large bassin où coule une eau limpide. Comme fond du tableau, on a la mosquée de pierres rouges avec ses minarets pittoresques, ses dômes gracieux, ses salles profondes, où l'on pénètre par trois arcades gothiques. Le jour tirait à son déclin, l'œil perçait mal les profondeurs d'une demi-obscurité, et je ne pus m'expliquer un assemblage nuageux de formes indécises qui semblaient flotter au niveau des dalles de marbre; mais les attitudes si diverses qui distinguent la prière turque m'eurent bientôt donné la clef de cette énigme, et les croyants

prosternés la face contre terre s'étant relevés à la voix de l'iman, l'édifice se remplit comme par enchantement d'une foule vêtue de blanc, ayant un aspect d'ombres vraiment fort poétique.

C'est en dehors de la ville actuelle surtout que la puissance des empereurs mogols se révèle dans sa majesté. Sur plusieurs lieues la terre est jonchée des débris du passé, et une suite non interrompue de ruines gigantesques vous conduit au *Kutub*, monument excentrique dont tout voyageur curieux de ses devoirs est tenu d'aborder le faîte. L'aspect de la route ne manque pas d'originalité : sous les murs de la ville, des pèlerins natifs sont établis dans des tentes bariolées qu'entourent des chevaux, des chameaux, des éléphants au piquet, et une fois dans la campagne, vous rencontrez à chaque pas des bandes d'ânes chargés de gâteaux de bouse de vache qui, vu la rareté du bois, servent de combustible aux habitants de Dehli ; des Arabes du désert, des tribus de *gypsies* montées sur des chameaux, ou bien encore de petites voitures à deux roues surmontées d'un dais sous l'abri duquel il vous semble qu'un humain peut à peine s'asseoir, et où, par un phénomène inexplicable de compression, une famille entière se trouve souvent entassée.

Le *Kutub* est situé à environ 7 milles de Dehli ; c'est un gigantesque pilier de pierres rouges qui se dresse en cône tronqué à une hauteur de 242 pieds sur une base d'environ 45 pieds de diamètre. Il est divisé en quatre balcons situés à hauteurs inégales, et les entablements

qui les supportent, sculptés avec un art exquis, donnent à ce curieux débris du passé un cachet extraordinaire de monument élevé par des Titans et embelli par le ciseau de quelque artiste de premier ordre. Tout à l'entour du *Kutub* s'étendent des galeries soutenues par des colonnes d'une architecture primitive, couvertes de sculptures excentriques, quelquefois même fort lascives, mais toutes religieusement mutilées. Ces mutilations et quelques inscriptions conduisent les savants à admettre que le *Kutub* fut bâti au XIII[e] siècle par l'empereur Kutub, le premier de la dynastie afghane, pour servir de minaret à une mosquée construite sur les ruines et avec les ruines de vingt-cinq temples hindous. Un escalier tournant conduit au faîte de ce singulier édifice, et le panorama vraiment magnifique qui de son sommet se déploie sous vos yeux est une ample récompense des fatigues d'une ascension de plus de deux cents marches. Partout à l'horizon des vestiges imposants de puissance et de splendeur. Quels récits émouvants de victoires et de catastrophes, de sublimes dévouements, de trahisons ou de crimes raconteraient ces froides pierres! Quelle voix de prédicant peut parler plus éloquemment du néant des grandeurs humaines que cette plaine à perte de vue couverte de masses informes qui ont été d'imprenables forteresses, de magnifiques palais, des tombes royales! Histoire pleine de vicissitudes en effet que celle de cette Dehli sous les murs de laquelle les jeux de la force et du hasard ont cent fois décidé du sort d'un empire de cent millions d'âmes, et qui pendant des siècles a vu tous les trésors

de l'Asie affluer dans son enceinte ! Il y a cent ans à peine, en 1739, les murs de cette Babylone ont été témoins des horreurs d'un sac devant lequel pâlissent les plus tristes pages des annales européennes. Je ne puis résister à l'envie de reproduire ici le récit pittoresque de cette journée terrible, ainsi qu'il m'a été fait par un aimable et savant cicerone, infatigable lecteur des annales de l'empire mogol.

Lorsque l'armée de Nadir-Schah eût paru sous les murs de Dehli, l'esprit de trahison et les menées jusque-là secrètes des vizirs ne tardèrent pas à se révéler, et l'empereur Mahomet ne put se dissimuler les dangers qui le menaçaient au sein même de son palais. Dans sa douleur, il s'écria qu'un ennemi déclaré était moins à craindre que de perfides amis, et prit l'héroïque résolution de se rendre auprès du monarque persan et de faire appel à sa générosité. Son attente ne fut pas trompée, et Nadir-Schah, touché de cette marque de confiance, accepta pour rançon de l'empire une somme de 25 crores de roupies, environ 30 millions sterling.

Pendant que les magistrats s'occupaient de lever cette énorme contribution de guerre sur les habitants, le manque de vivres commença à se faire sentir dans la cité, dont les troupes persanes interceptaient les communications avec la campagne, et Nadir-Schah, pour prévenir des désastres, ordonna d'ouvrir les greniers publics et de vendre les grains à un prix déterminé. Une foule immense se porta immédiatement dans les marchés, et surtout au bazar royal. Là, au milieu de la

multitude, un soldat persan ayant tenté de s'emparer de quelques pigeons qui se trouvaient à l'étalage d'un marchand, ce dernier poussa un cri hideux, et s'écria d'une voix tonnante que Nadir-Schah avait ordonné à ses troupes de piller la cité. La populace, excitée par ces paroles, attaqua immédiatement les soldats persans, qui s'efforçaient de leur côté de protéger leur camarade. Des malveillants profitèrent de ce tumulte pour répandre le bruit que Nadir-Schah était mort, et que l'heure était venue de prendre une éclatante revanche sur les troupes persanes. Cette fausse nouvelle circula avec la rapidité de l'éclair, et les habitants, trompés, attaquèrent les soldats étrangers partout où ils purent les rencontrer. A la nuit, les Persans furent obligés de battre en retraite, après avoir perdu plus de deux mille hommes.

Ce fut vers minuit seulement que Nadir-Schah reçut la nouvelle de ces événements. Immédiatement il se porta, à la tête de ses troupes, jusqu'à la mosquée de *Roshin-ul-Dowlut*, et là s'arrêta pour attendre le jour. Pendant cette halte, un Hindou caché derrière une terrasse ayant tué d'un coup de fusil un homme placé près du schah, la colère de ce dernier ne connut plus de bornes, et quoique le tumulte fût apaisé, il ordonna à la cavalerie de parcourir les rues, à l'infanterie de visiter les maisons, et de tuer sans pitié tous les habitants qu'ils rencontreraient. Cet ordre fut exécuté dans toute sa rigueur, et à deux heures de l'après-midi plus de cinquante mille victimes étaient tombées sous le glaive ou

les balles, sans que les massacreurs fussent arrivés au cœur de la cité. Telle était la terreur qui paralysait les pauvres habitants, que les hommes jetaient loin d'eux leurs armes, sans songer à défendre leur vie et celle de leurs femmes, et offraient comme des moutons la gorge au sabre des meurtriers. Plus d'un soldat persan mit en pièces une famille entière sans rencontrer la moindre résistance. Les Hindous, suivant leur coutume barbare, renfermaient dans les maisons leurs femmes, leurs enfants, leurs trésors, y mettaient le feu, et se précipitaient ensuite au milieu des flammes. Des milliers se noyèrent volontairement dans les puits. Quoique partout la mort se présentât sous son plus hideux aspect, les malheureux habitants semblaient plutôt la désirer que la craindre.

Pendant ce terrible carnage, le roi de Perse demeurait assis dans la mosquée de *Roshin-ul-Dowlut.* Sa contenance était si sombre et si terrible que ses esclaves seuls osaient l'approcher. Enfin l'empereur Mahomet, entouré de ses *omrahs,* parut dans le divan. Les *omrahs* se prosternèrent le front dans la poussière, et Nadir-Schah leur ayant demandé ce qu'ils voulaient : « Epargne la ville ! » crièrent-ils d'une seule voix. L'empereur ne dit pas un mot, mais un torrent de larmes inondait son visage. Le tyran, touché de cette douleur muette, rengaîna son sabre en disant : « Pour toi, prince Mahomet, je pardonne. » Et il envoya à ses troupes l'ordre de cesser le massacre.

Ce terrible châtiment de la révolte de la veille n'avait

pas toutefois apaisé la colère du roi de Perse, et il fit main-basse sur les richesses de l'empereur mogol. Il s'empara au trésor public de 4 millions sterling et de 2 millions sterling au trésor privé, des diamants de la couronne, évalués à 30 millions sterling, y compris le fameux trône impérial, d'une valeur de 12 millions sterling, enfin de la garde-robe et des armures du monarque vaincu, estimées à 7 millions sterling. Outre cela, il fut levé sur la ville une contribution en espèces de 8 millions sterling et de 10 millions en bijoux, si bien que, sans tenir compte des chevaux, des chameaux et des éléphants dont les vainqueurs retinrent possession, la rançon de la cité impériale dépassa la somme énorme de 62 millions et demi de livres sterling !

Notons, avant de quitter les hauteurs de Kutub, qu'un daguerréotypeur, à la besogne pendant mon séjour sur la plate-forme, a tiré plusieurs épreuves où mon chapeau rond et ma veste de chasse figurent de la manière la plus distincte, et que ce caprice du hasard leur vaudra peut-être l'honneur de représenter aux yeux de quelque antiquaire futur le costume antique de Kutub ou de Nadir-Schah.

Il est temps de rentrer à Delhi, où j'ai donné rendez-vous à des marchands qui doivent m'apporter les divers objets d'industrie indienne pour lesquels les artistes de cette capitale sont encore sans rivaux, des étoffes d'or, des écharpes brodées, des châles d'un délicieux travail, surtout des miniatures d'une exquise finesse. L'artiste enturbané, qui m'apporte lui-même ses chefs-d'œuvre

et qui m'arrive dans un cabriolet vert à un cheval, est un des spécimens les plus effrayants des funestes influences de l'opium qu'il m'ait été donné de rencontrer. Il a quarante ans à peine, et ses traits flétris, sa peau collée sur les os, ne seraient pas déplacés sur les épaules d'un octogénaire. Rien ne manque à la décrépitude de cette vieillesse anticipée, et l'on ne peut s'expliquer par quel miracle ces mains tremblantes et ces yeux éteints parviennent à guider le pinceau avec une délicatesse de touche digne de madame de Mirbel.

V. — Hurdwar.

A partir de Meerut, le voyageur dont la course se dirige vers le versant est des montagnes de l'Himalaya doit renoncer au confort relatif de la petite voiture dans laquelle il a parcouru le *Great-Trunk-Road*, et avoir recours à cet exécrable et primitif véhicule, le palanquin. Ramenons un peu à sa plus fidèle expression ce véritable luxe de l'Inde, dont tant d'honnêtes gens se font une magnifique idée : une boîte de six pieds de long sur deux pieds et demi de large, que quatre humains ou soi-disant portent sur leurs épaules avec une vitesse moyenne de trois nœuds à l'heure et un cahotement incessant, accompagné d'une sorte de bêlement plaintif, qui finit par donner, sinon le mal de mer, du moins une sorte de vertige. Joignez à ces agréments qu'un porteur de flambeaux, dont l'usage, lune ou non, renforce votre attelage, prend particulièrement à tâche de vous jeter aux yeux les éclairs de sa torche, et vous

avez l'image à peu près fidèle d'un mode de locomotion auprès duquel les coucous, les voiturins et les coches, ces modestes appareils qui n'existent plus en Europe qu'à l'état de souvenir, semblent le dernier mot de la civilisation et du progrès. Disons encore que si dans le palanquin vous n'avez pas à redouter les excès de chevaux indomptés, les caprices de votre attelage de bipèdes sont souvent fertiles pour vous en mésaventures. Que la nuit soit obscure ou pluvieuse, qu'il y ait fête au village voisin, et sans avis préalable votre boîte et votre personne sont déposés au milieu de la grande route, au mieux sous un arbre, et il vous faut attendre le retour volontaire de vos porteurs pendant des nuits entières souvent, en compagnie de féroces humeurs, de rêves de bêtes fauves attirées autour de votre souricière par l'appât d'un délicat souper, à moins que, voyageur aguerri aux déboires, et c'est le plus sage, vous n'acceptiez philosophiquement une halte imprévue qui vous donne quelques heures de profond repos.

Ma bonne étoile de voyageur a pris soin de me réserver une compensation de tous ces ennuis, et a conduit ma course errante en temps favorable pour assister aux fêtes du pèlerinage d'Hurdwar, l'un des pèlerinages les plus fréquentés par la population de l'Inde. Quoique plus d'une semaine doive encore s'écouler jusqu'au jour de la grande solennité, le 12 avril, des limites de Meerut à Hurdwar, à plus de trente lieues à la ronde, les routes sont littéralement couvertes de monde. C'est une file continue de piétons, d'éléphants, de chameaux, de cha-

riots à bœufs, une véritable immigration : des flancs de mon palanquin, je peux me croire au milieu d'une nation entière en voyage, et plus nombreux sans doute n'étaient pas les Hébreux lorsqu'ils quittèrent l'Egypte pour la terre promise. Seulement la ressemblance s'arrête là, car il n'y a pas le moindre pharaon aux trousses de cette multitude. Rien mieux que cette foule pressée sur une longue route ne peut donner une idée de l'innombrable population de l'Inde, et de la puissance qu'exercent sur elle, malgré cent ans de domination étrangère et chrétienne, les préjugés d'une religion imbécile. Toutes les races de l'Inde sont représentées par échantillon dans cette cohue : le vaillant Rajpoot aux formes herculéennes, le timide Bengali, les hommes du Punjab, les Arabes du Scinde. Et quelles mœurs que celles de ces pèlerins ! Celui-ci arrive des extrémités de la présidence de Madras et ne porte avec lui pour tout bagage qu'un bâton et un pot de cuivre. Dans ce chariot traîné par des bœufs, entassés l'un sur l'autre plus que ne le sont des harengs dans une caque, se trouvent une vingtaine d'individus, hommes, femmes et enfants, qui ont voyagé ainsi depuis des mois; une longue file de chameaux amène ces pèlerins des déserts de la haute Asie. Voici une troupe de femmes, vêtues de robes sombres et d'allures suspectes, qui parcourent la route en poussant des cris inouïs dont les sons discordants dominent les éclats de tambour avec lesquels des voyageurs charment les ennuis d'une halte. Enfin dans ce palanquin aux flancs dorés s'épanouit quelque riche babou, qui a

abandonné le soin de ses affaires temporelles pour s'occuper de ses affaires spirituelles et venir rendre hommage au dieu Gange.

Des scènes étranges et pleines de couleur locale annoncent aux voyageurs les abords du camp des pèlerins. Sur les rebords de la route, de hideux mendiants étalent avec complaisance, aux regards des passants, des lèpres repoussantes, de venimeux ulcères, des membres inexplicables. Des hommes saints, les cheveux couverts d'ordures et dépourvus de costume, appellent la charité avec des cris forcenés, ou bien encore ce sont des bœufs sacrés et phénomènes avec un caparaçon, couvert de coquillages et une cinquième jambe attachée à l'épaule ou à la croupe, prodige cousu de fil blanc, dans toute l'acception du mot, qu'acceptent sans inventaire ces populations crédules. La plus abondante récolte d'aumônes est semée sur un tapis étendu près d'un *sannyassi* qui a eu la curieuse idée de se coucher au milieu de la route, sous plusieurs pouces de terre, dont sa face et sa poitrine sont couverts, exercice pneumatique dont la victorieuse concurrence ruine un pauvre bœuf sacré qui, à quelques pas de là, offre en vain à l'attention des fidèles une jambe inutile fort artistement soudée à sa nuque.

La réunion d'Hurdwar participe à la fois de la solennité religieuse, de la foire commerciale et du carnaval. Parmi les croyances superstitieuses qui se rattachent à ces lieux consacrés, une des plus répandues est celle de la toute-puissante efficacité spirituelle d'un bain pris

dans les eaux du Gange, aux premiers jours d'avril, à l'endroit où Vishnou, partant du pied gauche, suivant la tradition, commença l'enjambée célèbre qu'il termina dans l'île de Ceylan, prodige de gymnastique qui dépasse de cent coudées le pouvoir locomoteur que les contes de Perrault prêtent aux bottes célèbres du Chat botté et du petit Poucet. Les livres saints assignent pour théâtre à ce pas mythologique l'endroit où le Gange, après avoir côtoyé le versant des montagnes Sirwali, se décide enfin à lancer ses eaux dans les plaines de l'Inde. La réputation de sainteté de ces lieux est si bien établie que la configuration du terrain ayant obligé les ingénieurs à faire la prise d'eau de cette grande œuvre, le canal du Gange, presqu'à l'endroit même désigné par la tradition native, les brahmes prétendirent longtemps que tous les efforts de l'art seraient impuissants, qu'un dieu comme le Gange ne se laisserait pas déranger dans sa course par les travaux des hommes, qu'en un mot l'eau ne coulerait jamais dans les artères du canal. Inutile d'ajouter que le dieu-pioche a eu raison du dieu mythologique, et qu'aujourd'hui le flot bienfaisant du canal du Gange met à l'abri des atteintes de famines périodiques une population de plusieurs millions d'individus, et témoigne glorieusement de la puissance européenne dans l'Inde ! Disons aussi que tous les douze ans les fêtes du pèlerinage prennent un caractère particulier de sainteté, et que, par un heureux hasard, nous sommes dans une de ces années favorisées.

Il ne sera pas inutile, avant de tenter l'esquisse de la

scène extraordinaire que présente le camp des pèlerins, de donner ici une description exacte des lieux. Au sortir de la chaîne de l'Himalaya, sur un espace de quelques milles, le Gange suit le contour sinueux des collines qui servent d'avant-garde aux montagnes géantes de l'Asie, et ce n'est qu'à Hurdwar qu'il prend son cours vers les plaines de l'Inde. L'on comprend aisément que le législateur des premiers jours ait formulé en une légende mythologique les sentiments de reconnaissance que les populations éprouvaient d'instinct pour le fleuve dont le flot bienfaisant vient porter la fertilité dans leurs champs desséchés. L'escalier qui conduit aux lieux sacrés s'ouvre en un triangle dont la base repose au milieu des eaux, entre deux temples bâtis sur le modèle des temples de Bénarès, flanqués de tours, avec un soubassement en manière de forteresse et un bas étage surmonté de coquets pavillons aux dômes dorés. La piété des princes natifs a depuis des siècles élevé en cet endroit de nombreux édifices, dont la ligne imposante se développe presque sur les bords de la principale artère du canal du Gange. A l'arrière de ces monuments, des collines escarpées bordent en amphithéâtre une plaine immense qui s'étend vers le sud, et au milieu de laquelle le Gange roule fièrement ses eaux argentées.

Aussi loin que la vue peut atteindre, dans les plaines, aux flancs abrupts de la montagne, des pèlerins ont établi leur domicile temporaire. Là sont réunis les abris les plus divers que la patience et l'industrie de l'homme aient inventés pour le défendre contre les éléments :

des tentes élégantes aux couleurs bizarres, des huttes de branchage, une couverture, ou quelques haillons suspendus à des bambous; souvent même l'avant-train d'une charrette sert d'abri à une vingtaine d'individus. La prudence de l'autorité anglaise a pris soin de tracer à l'avance la configuration du camp : du point central où se trouvent les tentes bien alignées du régiment de cipayes chargé de maintenir l'ordre, rayonnent les diverses rues dont le camp est sillonné, et qui se trouvent couvertes jour et nuit d'une foule aussi dense que peut l'être la multitude réunie sur la place de la Concorde à une heure de feu d'artifice. L'étrange puissance des superstitions primitives a réuni dans cette plaine déserte hier une population de plus d'un million d'individus! Si serrés sont les rangs de la multitude dans cette Babylone improvisée, que l'éléphant est la seule monture du haut de laquelle on puisse visiter le camp sans courir de véritables chances d'asphyxie. C'est quelque chose de vraiment merveilleux que la sagacité avec laquelle ces nobles bêtes tracent leur route à travers ce flot humain, et les natifs ont tant de confiance dans la prudence et la bonté de ces véritables amis de l'homme, que, surpris dans une position confortable de repos, ils n'hésitent pas, sans se déranger, à laisser passer littéralement l'énorme colosse au-dessus de leurs têtes.

Quoique des échantillons de toutes les races de l'Inde soient réunis dans ces quelques milles carrés, la foule ne présente aucune variété de traits ou de costumes. Il y a là une cruelle uniformité de vêtements blancs, de

hideux haillons, d'yeux noirs et de teints pain d'épice. Certaines scènes toutefois offrent un véritable caractère d'originalité : un révérend ministre (*low church*) dans le costume le plus correct, vêtement noir, cravate blanche, prêche sous l'abri d'une tente les vérités de l'Évangile à une foule qui a, je le crains bien, des oreilles pour ne pas entendre et des yeux pour ne point voir. Ici un cheval, effrayé à la vue d'un éléphant, s'enfuit en emportant à sa queue l'asile improvisé de plusieurs familles; ou bien encore, c'est un chameau indocile qui, réduit à trois jambes comme il l'est par la prudence de son maître, n'en trace pas moins à travers les frêles habitations une course plus destructive que ne pourrait l'être celle d'un boulet. Des milliers de cuisiniers cuisinent en plein air ou sous l'abri de quatre planches toutes sortes de fritures nauséabondes; à l'étalage de cent boutiques de confiseurs s'élèvent des monceaux de sucreries d'un aspect peu engageant, et dont les natifs sont si friands, que l'on raconte qu'à un jour de victoire un gouverneur général, lord Ellenborough, ne crut pouvoir mieux récompenser ses cipayes qu'en leur faisant servir double ration de sucre d'orge. Notons encore pour mémoire des boutiques de grains, d'étoffes de toutes sortes, d'objets de sculpture d'un goût tout primitif, et sous l'ombre des arbres des jardins les écuries de marchands de chevaux venus de Caboul. Je distingue parmi leurs animaux plusieurs chevaux d'un blanc nuancé de rose, avec des yeux rougeâtres, sortes d'albinos de l'espèce chevaline que les princes natifs

recherchent avec passion. Voici enfin une scène qui rappelle les splendeurs des cours indiennes d'autrefois. La foule vient de s'ouvrir devant un peloton de cavaliers à tournure martiale, armés de longs fusils à mèche. Ces soldats servent d'avant-garde au rajah de Békaneer, prince du Rajpootana, l'un des derniers représentants de l'indépendance indienne, qui vient baigner aux lieux sacrés, avec tout l'appareil d'une cour souveraine, non-seulement sa personne, mais encore la dépouille mortelle de son père et de son grand-père, car il porte, dit-on, dans un sachet autour du col les cendres de ces vénérables personnes. Une longue file de chameaux chargés de pèlerins suit immédiatement le groupe de cavaliers, et précède le fils du rajah, un bambin de huit ou dix ans, qui, monté sur un éléphant richement caparaçonné, s'avance majestueusement au milieu d'un cortége de serviteurs portant masses et cannes à pomme d'argent, éventails de plumes de paon, etc.

Le soleil monte à l'horizon et commence à chauffer mon crâne à une température rouge; quatre 9 alignés ne representeraient certes pas en mètres cubiques les flots de poussière que j'ai avales depuis l'aube du jour. L'heure du déjeuner va sonner; ce sont là des motifs suffisants pour m'engager à terminer ma visite au camp des pèlerins et à reprendre le chemin des tentes européennes, où j'ai trouvé le plus bienveillant accueil. J'aurai d'ailleurs à traverser sur ma route une des parties les plus curieuses du camp, celle réservée aux *sannyassis*

ou hommes saints. Sous tous les climats, dans toutes les croyances, il s'est rencontré des sectes austères qui ont rendu hommage à la Divinité par la mortification des sens et la privation de tout bien-être matériel. Nulle part toutefois le renoncement aux bonnes choses de ce monde n'a été pratiqué avec des formes extérieures comparables en brutalité et en cynisme à celles adoptées par les cinq ordres religieux qui se divisent les milliers de dévots de profession que compte la population de l'Inde, savoir : les *nerhanees*, les *nerunjunees*, les *baïragees*, les *punchalees* et les *oodassees*. Chacun de ces ordres a son organisation régulière, ses généraux, son état-major; mais les adeptes ne se réunissent jamais, et c'est dans un endroit désert, au bord d'un étang ou au fond d'une caverne, réduits à vivre des aumônes des fidèles, que ces fanatiques, au milieu des pratiques les plus singulières, « attendent la mort sans désirer la vie, comme un domestique à gages attend son salaire, » suivant les paroles des livres saints.

Ce n'est pas toutefois sans études préliminaires que l'on arrive à cet état de grâce, et qui veut entrer dans les rangs de l'une des sectes de *sannyassis* doit faire son apprentissage en compagnie de quelque solitaire de sainteté reconnue, et se livrer, sous sa direction, à des pratiques souvent fort originales. Certains hommes de plus de raison que de foi, qui, dégoûtés par les épreuves de la vie ascétique, sont revenus à leur profession première, ont donné de curieux détails sur les exercices de ce soi-disant noviciat religieux. L'un d'eux,

un berger, racontait qu'étant allé chercher le pain spirituel près d'un *baïragee* borgne et vénéré, ce dernier lui recommanda de rester des heures entières les yeux fixés vers le ciel. La recommandation fut littéralement suivie, et le pauvre néophyte devint la proie d'une si violente ophthalmie, que son directeur spirituel put lui annoncer que bientôt il n'aurait plus rien à envier à son maître, car lui-même n'avait perdu l'œil qui lui manquait qu'à la suite des tortures volontaires auxquelles il avait soumis ses rayons visuels. Cette révélation fit tomber les écailles qui couvraient les yeux endoloris de l'apprenti *baïragee*, et, avec le bon sens d'un véritable Gros-Jean, il renonça à la profession de saint homme pour revenir à ses moutons. Un autre a déclaré qu'à l'exemple de son directeur, il demeurait des journées entières assis sur ses talons, bouchant hermétiquement de ses dix doigts ses narines, sa bouche et ses oreilles, ne s'occupant que du soin de ne jamais rejeter l'air par le même orifice qui l'avait inhalé. Des professeurs de sainteté émérites forcent leurs disciples à demeurer des heures entières ensevelis dans la terre jusqu'au cou, à se déchirer la chair à coups de fouet, à rester assis sur des siéges garnis de clous, etc. Il y a toutefois quelques compensations aux tortures volontaires que s'imposent les saintes gens; ainsi l'on assure que les *sannyassis* sont on ne peut mieux venus auprès de la plus belle moitié de l'espèce indienne, et qu'il suffit que le bâton et les sandales, insignes de la profession, soient déposés à la porte d'une hutte pour que le mari même le moins

débonnaire s'abstienne de troubler de sa présence une mystique entrevue.

Le camp des *baïragees,* situé aux abords du canal, présente quelques épisodes caractéristiques qui illustrent d'une manière frappante ces folles coutumes. Ils sont là des douzaines de hideux animaux!... Eh! pardon, sagace éléphant, chien, ami de l'homme, cheval, compagnon de ses plaisirs et de ses travaux, d'être forcé par la pauvreté de la langue d'appliquer à cette variété de l'espèce humaine le nom générique sous lequel vous êtes ordinairement désignés, car je ne vois dans le règne animal que les quadrumanes, et parmi eux seuls encore les singes, qui se mordent la queue, que l'on puisse assimiler rationnellement à ces repoussants et stupides mammifères. Il sont là, dis-je, par douzaines, sur les rebords de la route, aux portes des huttes, presque tous aussi peu vêtus qu'Adam avant sa faute, le corps souillé de cendres ou peint de couleurs bizarres, avec toutes sortes de postures fantastiques et ridicules. Celui-ci, en signe d'hommage à la Divinité, a étendu depuis des années son bras droit vers le ciel, si bien que le pauvre membre ankylosé et décrépit est devenu incapable de mouvement. Il y a si longtemps que cet autre tient les deux poings fermés, que les ongles passent à travers la paume de la main, au milieu d'une suppuration infecte. Ce saint homme, ou, avec plus de fidélité d'expression, ce dindon au gris plumage demeure à la même place depuis l'âge de puberté, debout sur une patte, le poitrail appuyé sur une manière de balan-

çoire. Le quartier général de ces fanatiques est digne de leurs habitudes intimes : sous l'ombrage d'un arbre multipliant (*ficus indica*) s'élève une sorte d'autel sur lequel reposent quelques plats de cuivre garnis de riz et de fleurs. Aux quatre coins de la pierre, plus laids et plus hideux que les plus hideux magots chinois, sont accroupis quatre fakirs *in naturalibus :* un chœur de fidèles célèbre les louanges de la Divinité à grand renfort de hurlements, de roulements de tambours, d'éclats d'instruments de cuivre ; à la nuit, des torches de résine éclairent d'une sombre lueur cette scène vraiment diabolique, que le plus farouche pinceau serait inhabile à reproduire.

Des haines implacables divisent ces diverses sectes religieuses, et l'autorité anglaise doit exercer une incessante surveillance pour prévenir des rencontres que termineraient infailliblement de sanglantes catastrophes. Les dispositions les plus strictes sont donc prises pour qu'au jour de la grande solennité, les processions des ordres rivaux ne puissent arriver en même temps au *ghaut* sacré. En cas de collision toutefois, l'autorité anglaise, comme me l'a dit un de ses représentants, au lieu d'avoir recours immédiatement à la force des armes, se contenterait d'amener sur le théâtre de la lutte une douzaine d'éléphants, et les combattants, quel que fût leur acharnement, devraient bientôt céder la place devant une charge vigoureusement conduite de ces *policemen* redoutables et improvisés.

Le 12 avril, à six heures du matin, la procession des

baïragees devait quitter le quartier général de l'ordre pour se rendre au *ghaut* sacré. Les limites du camp, situées, comme je l'ai dit, sur le quai du canal du Gange, étaient gardées par une compagnie du régiment irrégulier des *Goorkhas*. La tournure martiale de ces soldats, tous hommes de la montagne, bien pris dans leur petite taille, me rappelle celle de nos voltigeurs basques. Ils portent l'uniforme vert foncé de la brigade des *riffles*, et en guise de sabre un coutelas qui dans leurs mains devient, dit-on, une arme terrible. Les dépositaires de l'autorité et leurs hôtes, tous montés sur des éléphants, ont pris place à portée de ce détachement sur une vaste place que la procession doit traverser. Une multitude immense est réunie en cet endroit, et ce n'est qu'avec mille efforts que des cavaliers irréguliers au turban vert, à la tunique écarlate, peuvent préserver contre les envahissements de la foule la place réservée au défilé des *baïragees*. A six heures précises, des éclats tumultueux s'élèvent dans la direction du camp des *baïragees*, les *Goorkhas* quittent la position d'observation qu'ils occupaient au travers du quai ; la procession vient se mettre en marche. En tête s'avancent une douzaine d'éléphants richement caparaçonnés, chargés de fakirs fort peu vêtus, qui soutiennent des étendards géants avec des hampes de plus de vingt pieds et des flammes de soie de couleurs tranchantes, grandes comme des voiles de navires. A vingt pas de cette avant-garde, un éléphant magnifique porte sur son dos, dans les flancs d'un panier d'argent, l'un des

chefs de l'ordre, homme d'un certain âge, aux traits dignes et austères, enveloppé dans les plis d'un magnifique cachemire rouge. Toujours et partout Robespierre en habit bleu barbeau et en culotte de nankin précédant à la fête de l'Être suprême la masse déguenillée des sans-culottes! Derrière ce dignitaire viennent immédiatement plusieurs chevaux conduits à la main, richement caparaçonnés et destinés à être offerts en présents aux brahmines gardiens des lieux sacrés. Une bande de musiciens armés de monstrueuses trompettes, de féroces tam-tams, d'impitoyables cymbales, marchent fièrement en tête de la masse des *baïragees*, qui s'avance en un bataillon de plus de trois mille hommes dont les hurlements accompagnent dignement l'infernale symphonie qui les précède. Il faudait le crayon d'un Callot pour donner une idée de ces personnages extravagants avec leurs cheveux épars ou nattés de la façon la plus bizarre, leurs faces tatouées de raies de toutes couleurs, drapés dans des couvertures d'une couleur jaunâtre ou le corps souillé de cendre! Et cependant le Pâris chargé de distribuer la pomme à toutes ces laideurs eût, sans contredit, réservé le choix de ses préférences pour une file de deux cents hommes environ qui, se tenant par la main, marchaient deux à deux processionnellement dans l'état le plus complet de nudité. Jamais l'homme, même au plus chaud d'une orgie de carnaval, même dans les tristes enceintes d'une maison de fous, ne m'a semblé plus laid, plus ridicule que sous les espèces de ces deux cents fakirs, et sans partager les fougueuses

colères d'un digne ministre, mon compagnon de *howdah*, j'aurais, je l'avoue, récompensé avec joie d'un bon repas le roquet hargneux qui eût fait irruption au milieu de toutes ces nudités. Le défilé des *baïragees* terminé, il s'agissait de ne pas perdre de temps pour arriver aux liens sacrés en même temps que la procession; aussi, sans délai, nous dirigeâmes nos intelligentes montures vers le *ghaut* par un chemin détourné.

L'aspect de ces lieux était en vérité quelque chose d'étrange et de grandiose. Une innombrable foule couvre de ses replis la surface des eaux, les toits des temples et des maisons. Partout où l'œil peut s'étendre, il ne rencontre à l'horizon d'autre espace vide que l'escalier sacré protégé par un triple cordon de sentinelles. Au milieu du fleuve, de riches natifs, des visiteurs européens dominent du haut de leurs éléphants ce prodigieux panorama, où l'observateur peut saisir au passage quelques scènes pleines de couleur locale. Un gros brahmine, triple menton, abdomen florissant, véritable triton, à la conque près, gambade au milieu des eaux en poussant des cris de joie comme un enfant. Plus gracieuse est la rencontre de deux jeunes filles, les seules jolies filles qu'il m'ait été donné de voir dans cette population de plus d'un million d'individus, qui s'embrassent tendrement et s'offrent réciproquement le liquide sacré de leur main droite. Des enfants conduisent leurs parents, aveugles ou affaiblis par l'âge, au sein du bain purificateur. Voici un pieux Énée, aux formes herculéennes, qui porte à califourchon sur sa cuisse une petite vieille, centenaire au

moins, à en juger par son corps décrépit et tremblotant, ses yeux qui pleurent au soleil, les petits cris fêlés qu'elle mêle aux acclamations de la foule. Sur des sortes de tréteaux presque au niveau du flot sont établis des enfants vêtus d'une robe écarlate, avec un casque de papier doré, orné, en manière de plumet, d'un éventail de plumes de paon, et qui reçoivent d'assez abondantes aumônes. Enfin des sentinelles en habit rouge, les reins ceints d'un pagne, défendent à la foule l'abord des endroits dangereux de la rivière, et, chose singulière, ne font pas respecter la consigne en se servant du bâton dont ils sont armés, mais bien en menaçant les baigneurs aventureux de leur jeter de l'eau au visage, menace devant laquelle tous, sans exception, reculent avec une terreur digne de Gribouille.

Je surveillais avec une incessante curiosité ces scènes d'un autre âge, lorsque l'avant-garde des *baïragees* parut au sommet du *ghaut*. En un clin-d'œil, leur flot envahisseur couvre toutes les marches de l'escalier sacré : c'est une fourmilière humaine, une avalanche de têtes noires, de corps bruns, au milieu desquels tranche l'uniforme éclatant des cipayes, qui là du moins font usage de leurs bâtons, dont ils s'escriment complaisamment à droite et à gauche. Les éléphants de la procession ont pénétré dans la rivière par un chemin détourné, et les fakirs se précipitent du haut de leurs montures au milieu des eaux avec une folle ardeur. Il y a là une immense saturnale, avec deux millions d'acteurs, dont le récit minutieux remplirait un volume, et que le pinceau

seul de Decamps pourrait reproduire dignement sur la toile. Notons pour terminer que ce qui distingue particulièrement cette foule, c'est son caractère inoffensif et bon enfant, son respect pour l'autorité : le voyageur européen peut circuler au plus épais de ses rangs sans entendre de brutales apostrophes ou rencontrer des regards haineux.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de dire un mot de la vie européenne au milieu de ces populations primitives; j'ai d'ailleurs une dette de reconnaissance à acquitter envers le digne hôte auquel je suis redevable d'avoir assisté aux fêtes du pèlerinage d'Hurdwar sans avoir eu à supporter toute sorte de privations. Dans le charmant jardin du *bungalow* où était établi son quartier général, M. R., le *commissioner* du district, avait pris soin de faire dresser au milieu des arbustes en fleurs de vastes tentes à l'usage des visiteurs, auxquels il prodiguait l'hospitalité la plus aimable et la plus libérale. Peu d'épisodes, dans une vie passablement errante, m'ont laissé de plus agréables souvenirs que les quelques jours que j'ai passés au camp d'Hurdwar, et je conserverai longtemps la mémoire de ces longues et intéressantes promenades au camp des pèlerins, de ces gais repas, de ces whists de santé qui remplissaient si complétement la journée, vie facile et confortable, qui n'est pas sans avoir eu ses émotions tragiques. Un matin, au déjeuner, un mahout vint raconter qu'en passant sur la route, à un demi-mille environ du camp, il avait aperçu sur le rebord du chemin un tigre au repos qui semblait sur-

veiller les passants avec un intérêt tout gastronomique. La véracité indienne est si sujette à caution, il y eût eu tant d'audace à la bête fauve de venir se montrer à portée de fusil d'un camp d'un million d'hommes, que même les *sportsmen* les plus énergiques n'accordèrent pas la moindre foi à ce renseignement. Le lendemain, à la même heure, un homme de police nous annonça en toute hâte que ledit tigre, après avoir tué un homme, s'était réfugié dans une jungle voisine. En cinq minutes, le repas était terminé, les fusils prêts, et, montés sur des éléphants, nous nous dirigions vers l'endroit indiqué ; mais la gloire de venger la victime ne nous était pas réservée, des chasseurs plus heureux nous avaient devancés à la jungle, et nous n'arrivâmes sur les lieux que pour entendre les coups de fusil qui annonçaient la mort du redoutable monstre.

Nous ne pouvons mieux terminer ces études sur les Anglais et l'Inde que par cette esquisse du pèlerinage d'Hurdwar : si nous ne sommes pas resté inférieur au sujet, nous aurons illustré d'une manière complète en ces quelques pages l'un des plus grands faits des temps modernes, l'empire de l'honorable compagnie des Indes! N'est-ce pas une scène vraiment extraordinaire que cette multitude innombrable de pèlerins attirés, au XIX[e] siècle, des extrémités les plus éloignées du continent indien au pied des montagnes de l'Himalaya par la puissance de

puériles superstitions? N'est-ce pas une chose unique dans les annales du monde que cette population conquise de plus d'un million d'individus au milieu de laquelle un état-major d'une demi-douzaine de magistrats de race étrangère, appuyés d'un millier de baïonnettes natives, suffisent pour maintenir un ordre absolu? Ce glorieux épisode d'histoire intime parle en termes bien éloquents des hauts faits de la race anglo-saxonne en ces contrées lointaines, et si devant un pareil spectacle le rhéteur peut s'apitoyer en termes ronflants sur le sort de ces populations qui portent le joug de la domination étrangère, l'observateur impartial doit reconnaître que la Providence a pris en pitié les blessures saignantes de l'Inde le jour où elle a permis que le grand édifice de la puissance anglaise s'élevât sur les ruines vermoulues des gouvernements natifs. Est-ce assez toutefois pour les conquérants de l'Asie d'avoir fait succéder des années de paix profonde aux années de luttes intestines? Est-ce assez de l'ordre matériel absolu qui, sous l'empire de leurs lois, règne dans le plus grand empire qu'ait jamais vu le monde? Non, sans doute. Pour justifier les faveurs de ce Dieu des batailles, qui a remis entre ses mains le sort de plus de cent cinquante millions d'hommes, l'Angleterre a d'autres devoirs à remplir. Il faut relier entre eux par des lignes de fer les grands centres du nord et du sud, il faut ouvrir des routes dans tous les districts, creuser des canaux partout. Il reste à formuler un bon système d'éducation pour les natifs, à organiser surtout une police honnête et vigilante... De la besogne pour

des siècles enfin!... Et cette grande tâche achevée, il sera temps de penser à assurer l'émancipation, ou tout au moins des droits politiques aux populations de l'Inde.

Ces lignes écrites il y a deux ans, lorsque l'empire de l'Inde jouissait d'une paix profonde, sont publiées aujourd'hui, à deux ans de distance, alors que ces belles contrées sont en proie à toutes les horreurs de la guerre. Nous devons donc, en terminant, rappeler au lecteur que dans ces études, nous n'avons tenté rien autre chose que résumer des conversations ou des lectures, transcrire fidèlement des impressions de voyage, sans avoir jamais la prétention de prévoir ces terribles épreuves que celui d'en haut envoie sans avertissement aux puissants de la terre : hommes et nations !

APPENDICE

I (*page 14*).

TABLEAU DES ÉTATS NATIFS INDÉPENDANTS DU GOUVERNEMENT DE LA COMPAGNIE.

NOMS DES ÉTATS.	Territoire. — Milles car.	Population supposée.	Revenu. — L. st.	Tribut. — L. st.	Armée. — Officiers anglais.	RÉSUMÉ SUCCINCT de leurs engagements avec le gouvernement DE LA COMPAGNIE.
Nepaul (indou)...........	54.500	1.940.000	320.000	Néant.	Néant.	Doit s'en rapporter en certains cas aux décisions du gouvernement anglais. Ne peut entretenir ni Européens, ni Américains à son service, ni relations politiques avec les autres États.
Oude (mahométan)........ Annexé à la fin de 1855 par lord Dalhousie au territoire de la Compagnie ; mesure contraire peut être au texte des traités, mais que justifient suffisamment les intérêts des populations natives.	23.738	5.000.000	1.500.000	Néant.	Néant.	Protégé par le gouvernement anglais contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Est engagé par traité à améliorer l'administration, ce qui justifie l'intervention des agents anglais dans les affaires intérieures.
Le Nizzam (mahométan)...	95.537	10.666.080	2.000.000	Néant.	5 rég. c. 8 régim. infanter. 1 comp. artiller. Total, 8091 h.	Engagement de secours mutuels en cas d'attaque. Aucun traité ne donne au gouvernement anglais le droit de s'immiscer aux affaires intérieures, qui sont toutefois conduites par un premier ministre, sous l'influence de l'agent diplomatique anglais auprès du nizzam.
Nagpore (mahratte)........	76.432	4.650.000	500.000	80.000	Néant.	Sous la protection du gouvern anglais, son tribut est employé à solder une force auxiliaire. Les traités réservent au gouvernement anglais le droit d'intervenir dans les affaires intérieures et d'assumer l'autorité en cas de mauvaise administration.

Scindia ou Gwalior (mahratte)	33 119	3.228.512	800.000	Néant.	2 rég. cav. 7 rég. inf. 4 c. art. 8401 h.	Sous la protection du gouvernement anglais, auquel les traités assurent une autorité absolue jusqu'à la majorité du rajah en 1853.
Holkar (mahratte).	8.318	815.161	220.000	Néant.	1400 h.	Sous la protection du gouvernement anglais. Quoiqu'il eût été stipulé par traité qu'aucune intervention dans l'administration intérieure n'aurait lieu, une minorité a servi de prétexte pour annuler cette clause du contrat.
Bopal (mahométan)	6.764	663.656	22.000	Néant.	833 h.	Sous la protection du gouvernement anglais, a droit d'administration sans intervention extérieure dans ses domaines.
Goolab Sing (indou)	25.123	750.000	400.000	Présents annuels.	Néant.	Mêmes que précédent.
Bawulpore (mahométan)...	20.003	600.000	140.000	Néant.	Néant.	Mêmes que précédent.
Mysore (indou)	30.886	3.000.000	800.000	215.000	2702 h. caval. irregul.	Sous la protection du gouvernement anglais. Les traités réservant à ce dernier le droit d'intervention dans les affaires intérieures, sous prétexte de mauvaise administration, il a pris sans contrôle les rênes du gouvernement du pays, ne laissant au prince qu'une autorité nominale.
Bundelcund. 31 petits États (indous)...............	10.938	1.082.600	3.000.000	Tribut minime pour q.-uns.	Néant.	Doivent obéissance au gouvernement anglais, qui intervient dans leurs affaires intérieures, sans y être toutefois autorisé par traité.
6 petits États sur les territoires de Saugor et Nerbudda (indous)....	12.141	1.560.000	300.000	Néant.	Néant.	Mêmes que précédent.

NOMS DES ÉTATS.	Territoire. — Milles car.	Population supposée.	Revenu. — L. st.	Tribut. — L. st.	Armée. — Officiers anglais.	RÉSUMÉ SUCCINCT de leurs engagements avec le gouvernement DE LA COMPAGNIE.
11 petits États sous le résident d'Indore, y compris Dhar et Dewas.	8.906	751.738	200.000	q.-uns tributs. d'Holkar et de Scindie	Qq. uns contrib. pr 217 h. au contingent d'Holkar	Mêmes que précédent.
Burtpore, Hivar, Bikanere, Jessulmere et autres États Rajpoot à l'O. de la Jumna.	41.571	2.525.774	800.000	Néant.	Néant.	Mêmes que précédent.
États Rajpoots: Kotah..........	4339	433.900	280 000	18172	1148 h. Legion de Joudpore.	
États Rajpoots: Joudpore et feudataires......	35.672	1.783.600	400.000	22.300		
États Rajpoots: Jeypore et feudataires.........	15.251	1.891.124	400.000	40.000	Néant.	Mêmes que précédents.
États Rajpoots: Oudeypore et feudataires.......	11.614	1.161.400	300.000	20.000	Néant.	
États Rajpoots: Six autres États.	11.412	989.000	300.000	15 000	Néant.	
22 petits États dans les montagnes de l'Himalaya et environs (indous)........	10.017	673.457	45.000	Néant.	Néant.	Sous la protection du gouvernement anglais, auquel ils doivent obéissance et qui intervient dans les affaires de l'administration, en vertu des traités. Même que précédent.
États Sicks protégés.......	6.746	1.005.154	350.000	Néant.	Néant.	Les relations avec ces divers États rentrent dans les attributions du gouvernement suprême de l'Inde.
Total.......	513.830	43.767.159	10.279.000	410.772	22.795	

20 petits États sur la frontière S.-O. du Bengale.	25.431	1.215.655	400.000	Présents annuels.	Néant.	Sous la protection du gouvernement anglais, auquel ils doivent obéissance, et qui a droit d'intervenir, en vertu des traités, dans leurs affaires intérieures.
31 petits États sur la frontière N.-E. du Bengale.	42.300	1.086.054	300.000	Présents annuels.	Néant.	Mêmes que précédents. Les relations avec ces divers États rentrent dans les attributions du gouvernement du Bengale.
Total.......	67.791	2.331.709	700.000	Néant.		
Rampore (mahométan)....	720	320.400	60.000	Néant.	Néant.	A la mort du dernier nabab, sans héritier, le nabab actuel fut installé par l'intervention du gouvernement anglais, auquel il promit obéissance.
7 petits États aux environs de Dehli...............	1.835	217.550	80.000			Sous la protection du gouvernement anglais, auquel ils doivent obéissance, et qui a droit d'intervenir en vertu des traités dans leurs affaires intérieures. Les relations avec ces divers États rentrent dans les attributions du gouvernement des Provinces Nord-Ouest.
Total.......	2.555	537.950	140.000			
Travancore (Indou).......	4.722	1.011.824	300.000	80.000		Son tribut est employé à solder une force anglaise. Les traités donnent droit d'intervenir dans les affaires intérieures, lorsque l'on peut craindre une diminution du revenu.
Cochin (Indou)	1.988	288.176	70.000	24.000		Mêmes que précédent.
Zemindars des montagnes.	13.011	391.230	100.000			Sous la protection du gouvernement anglais, auquel ils doivent obéissance. Les relations avec ces divers États rentrent dans les attributions du gouvernement de Madras.
	19.751	1.691.220	470.000	113.000		

NOMS DES ÉTATS.	Territoire. — Milles car.	Population supposée.	Revenu. — L. st.	Tribut. — L. st.	Armee. — Officiers anglais.	RÉSUMÉ SUCCINCT de leurs engagements avec le gouvernement DE LA COMPAGNIE.
Guickwar (mahratte)......	4.399	325.256	800.000			A acquis la protection du gouvernement anglais en compensation d'une cession de territoire. Le droit d'intervention dans les affaires intérieures réserve à ce dernier en certains cas.
Petits Etats tributaires du Guickwar.	33.829	2.111.816	800.000			Le gouvernement anglais contrôle, en vertu des traites, leur administration intérieure.
9 petits Etats............	3.308	214.792	100;000	Présents annuels.		Mêmes que précédents.
Kutch..................	6.764	500.000	160.000	18.000		A droit à la proteetion du gouvernement anglais contre ses ennemis extérieurs et intérieurs, s'est engage à abolir l'infanticide dans ses domaines.
Kolapore (mahratte)	3.445	500.000	130.000			A la suite d'une rebellion, le gouvernement britannique s'est attribue le contrôle des affaires intérieures.
Sawancware (mahratte)...	800	120.100	30.000			Même position que le precedent.
Jagheerdars (mahratte)	3.775	419.025	150.000	Présents annuels.		Sous la protection du gouvernement anglais, auquel ils doivent obéissance.
Total.	56.320	4.613.225	1 370.000			Les relations avec ces divers États rentrent dans les attributions du gouvernement de Bombay.
Grand Total....	690.261	52.941.263	12.959.000	371.772	22.795 h.	

II (*page* 124).

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE INDIENNE EN JANVIER 1856

Comprenant les forces militaires de Sa Majesté et de l'honorable Compagnie, ainsi que les contingents et corps irréguliers commandés par des officiers anglais.

PRÉSIDENCES.	Officiers au service de la compagnie.	Régiments de cavalerie royale.	Régiments d'infanterie royale.	Batteries d'artillerie à cheval européenne.	Batteries d'artillerie à cheval native	Bataillons d'artillerie à pied européenne.	Bataillons d'artillerie à pied native	Régiments d'infanterie européenne de la compagnie.	Régiments d'infanterie native.	Régiments d'infanterie irrégulière.	Régiments de cavalerie régulière.	Régiments de cavalerie irrégulière.
Bengale.	2,907	1	14	9	4	6	3	3	71	41	10	31
Madras.	2,019		4	6		4	2	3	52	6	8	4
Bombay.	1,289	1	4	4		2	2	3	29	8	3	6
Total des corps.		2	22	19	4	12	7	9	155	55	55	11
Moyenne des corps.		700	1,100	140	110	337	640					
Total.......	6,215	1,400	24,000	2,660	440	4,040	4,480	9,000	170 0	51,1	9,450	23,780

En tenant compte de quelques corps importants, tels que les *lascars*, attachés à l'artillerie, les sapeurs et mineurs, les vétérans européens et natifs, le service médical en sous-ordre, l'on obtient l'effectif exact des forces militaires des Anglais dans l'Inde : le chiffre considérable de 323,823 hommes et 516 canons.

Castes et religion des soldats d'infanterie (armée du Bengale). — Rajpoots, 27,993; brahmes, 24,849; castes inférieures, 13,920; mahométans, 12,416; chrétiens, 1,076.

III (*page* 259).

COMMERCE DES RIZ SUR LE MARCHÉ DU BENGALE.

ANNÉES.	QUANTITÉ.	VALEUR.
1850-51	3,141,022 maunds.	3,549,845 roupies.
1851-52	3,091,562	3,538,136
1852-53	3,243 410	3,719,043
1853-54	4,380,903	5,183.840
1854-55	5,273,968	5,674,556

Pour faire apprécier au lecteur l'importance que le commerce de riz de l'Inde a pris récemment, nous compléterons ces détails par quelques mots sur Portd-Akyab, qui, inconnu il y a quelques années, est devenu l'un des centres d'opérations les plus actifs des mers de l'Inde, et a reçu, dans les dix mois qui se sont écoulés d'octobre 1854 à juin 1855 : 255 navires, jeaugeant 116,896 tonneaux. Les chiffres authentiques suivants attestent, sans qu'il soit besoin de commentaires, la fortune rapide et prodigieuse de ce port perdu dans le golfe du Bengale.

ANNÉES.	RIZ BLANC.	RIZ DE CARGAISON.	RIZ EN PAILLE.	TOTAL.	Le panier de 13 seers ou 26 livres anglaises.
	Paniers.	Paniers.	Paniers.	Tonneaux.	
1849-50	236.081	3.950.227	2.299.501	92.295	
1850-51	191.101	6.062.308	1.439.276	87.963	
1851-52	145.284	7.075 053	719.188	93.409	
1852-53	194.998	8.388.996	338.684	103.098	
1853-54	123.783	7.456.610	766.402	94.469	
1854-55		14.862.962	367.089	178.130	

Il est inutile d'ajouter que la valeur des riz n'est pas restée stationnaire, et a augmenté dans les proportions suivantes, savoir : prix de cent paniers : en 1850, 22 r. ; en 1851, 24 r. 8 anas; en 1852, 25 r. ; en 1853, 32 r. à 35 r. ; en 1854, 45 r., et enfin, en 1855, 52 r. 8 anas.

IV (*page* 265).

IMPORTATION DES COTONS.

CALCUTTA (1850-1851).

		Quantité.	Valeur en roupies.
Coton blanc (Vhite coton).	Yards.	5.992.708	....
	Pièces.....	1.366.345 ¼	18.473.710
	Douzaines.	10.127	... .
Coton imprimé (coloured).	Pièces. ...	804.511	....
	Yards.....	46.909	3.928.898
	Douzaines.	160.286 ½	....
			22.411.608

	1851-1852.		1852-1853.	
Coton blanc (vhite coton).	Quantité.	Valeur, roupies	Quantité.	Valeur, roupies.
Pièces....	8.689.753	....	6.262.795	....
Yards	3.035.451 ½	25.496.167	2.605.375 ½	16.236.780
Douzaines	7.364	....	5.833 ½	....
Coton imprimé (coloured).				
Pièces ...	1.158.792	....	900.610	....
Yards	35.123	5.543.032	64.799	3.926.210
Douzaines	80.395 ½	....	23.003	....
		31.039.199		20.162.990

	1853-54.		1855-55.	
Coton blanc (vhite coton).	Quantité.	Valeur, roupies.	Quantité.	Valeur, roupies.
Pièces......	6.571.924	....	9.268.133	....
Yards	1.879.810 ½	17.929.663	2.398.274 ½	25.109.041
Douzaines..	6.421	....	8.526	....
Cotons imprimés. (Coloured).				
Pièces......	1.224.386	....	1.311.157	.. ..
Yards.	272.989	5.301.030	98.119	5.349.119
Douzaines..	41.973	....	157.460 ¼	....
		23.230.693		30.516.160

Total des cinq années : 127.366.650.—Moyenne : 25.473.300.

V (*page* 265).

IMPORTATION DES COTONS FABRIQUÉS A BOMBAY.

1853-1854.

	Quantité.	Valeur en roupies.
(Twisted yards)	Livres : 6.741.790	3 078.614
Filés (Thread).	....	82.049
Cotons imprimés. (Cottons printed).	Pièces : 866.803 Yards : 1.657	2.782.153
Cotons blancs. (Cottons blain).	Pièces : 4.232 471 Yards : 15.609	14.186.014
Divers.	Pièces : 22.772 Yards : 14.589	90.185
		6.235
	Total.....	20.225.250

L'importation des cotons travaillés à Madras s'est élevée à 2.593 651 t., savoir : 1.258.871 étoffes et 1.334.780 filés, et en 1854 à 2 998 595 t., savoir : 1.381 648 étoffes et 1.616.947 filés.

VI (*page* 270).

MOUVEMENT MARITIME DES PORTS DE CALCUTTA ET DE BOMBAY.

CALCUTTA.

IMPORTATIONS.

ANNÉES.	MARCHANDISES.	MÉTAUX PRÉCIEUX.	TOTAL.
	Roupies.	Roupies.	Roupies.
1850-51	59.040.567	11.492.243	70.332.910
1851-52	67.514.750	24.963.184	72.477.934
1852-53	48.690.542	34.966.250	83.656.703
1853-54	55.898.251	21.290.787	77.189.038
1854-55	66.322.292	6.408.606	72.730,898

EXPORTATIONS.

ANNÉES.	MARCHANDISES.	MÉTAUX PRÉCIEUX.	TOTAL.
	Roupies.	Roupies.	Roupies.
1850-51	104.499.469	2.781.436	107.280.895
1851-52	108.463.897	1.956.809	110 407.706
1852-53	111.836.891	5.079 978	116.916.869
1853-54	106.770.907	7.433.758	114.204.665
1854-55	107.210.595	12.054.114	119 264.707

MOUVEMENT MARITIME.

ANNÉES	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1850-51	1030	366.711	817	363.555
1851-52	886	425.553	904	420.005
1852-53	813	407.735	856	419.066
1853-54	823	406.097	909	421.827
1854-55	1055	521.814	1091	517.359

BOMBAY.

IMPORTATIONS.

ANNÉES.	MARCHANDISES.	MÉTAUX PRÉCIEUX.	TOTAL.
	Roupies.	Roupies	Roupies.
1849-50	58.920.808	22.507.829	81 428.637
1850-51	63.295 300	23.995.307	87.290.607
1851-52	58.633.451	24.596.825	83.224.276
1852-53	61 452.222	28.667.034	90.119.256
1853-54	51.748.242	22.635.384	84.383.626

EXPORTATIONS.

ANNÉES.	MARCHANDISES.	MÉTAUX PRÉCIEUX.	TOTAL.
	Roupies.	Roupies.	Roupies
1849-50	66.014.147	10.178.774	76.192.921
1850-51	73.648.986	6.546.748	80.195.734
1851-52	85.353.996	9.553.969	94 907.965
1852-53	83.653 396	10.923.236	94.576.612
1853-54	79.829.937	15.246.956	95.071.893

MOUVEMENT MARITIME (1853-54).

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre	Tonnage
Long cours.	349	219.558	330	195.325
Cabotage.	5.567	209.973	4.631	177.474
	5.916	429.531	4.961	372.799

(VII *page* 270).

CALCUTTA.

MOUVEMENT MARITIME, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

ANNÉES.	ENTRÉE.		SORTIE.		IMPORTATION	EXPORTATION
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Roupies.	Roupies.
1830-31	487	123.754	481	123.546	33.045.647	49.593,853
1831-32	438	110.650	441	111 429	26.741.797	53.605.400
1832-33	486	122.892	491	124.957	24.386.093	52.484.402

BOMBAY.

TRANSACTIONS AVEC L'ANGLETERRE.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	Roupies.	Roupies.
1813-14	926.986	3.051.543
1820-21	3.616 219	1.489.728
1825-26	4 302.425	6.492.462
1830-31	11.066.366	6.840.096
1835-36	12.481.965	14.617.001
1840-41	19.462.901	16.631.802
1845-46	17.432.684	9.113.083
1850-51	28 660.093	24.065.570
1851-52	26.846.980	16.476 770
1852-53	29.319.750	29.383.955
1853-54	31.615.301	26.554.827

VIII (*page* 293).

CONTINGENT.

Voici le contingent qu'apportent les diverses branches du revenu public à la somme totale. L'impôt foncier produit : pour le Bengale 35,625,000 roupies, pour les provinces nord-ouest 49,750,000 roupies, pour Madras 35,289,200 roupies, pour Bombay 22,165,480, en tout 142,829,680 roupies. — Les douanes produisent : pour le Bengale 10,273,500 roupies, pour les provinces nord-ouest 5,222,000 roupies, pour Madras 1,136,460 roupies, pour Bombay 3,113,600, en tout 19,745,560 roupies.—Le produit de l'impôt du sel (compris les provinces nord-ouest, qui tirent du Bengale le sel nécessaire à leur consommation) est pour le Bengale de 10,289,300 roupies, pour Madras de 4,676,120 roupies, pour Bombay de 2,279,560 roupies. Le total serait de 17,244,980 roupies sans les frais d'achat et de fabrication, qui, montant à 4,831,544 roupies, le réduisent à 12,413,831 roupies. — Le monopole de l'opium rapporte : pour le Bengale 29,971,184 roupies, pour Bombay 7,270,600 roupies, total : 37,241, 784 roupies, d'où il faut déduire les frais variables d'achat et de fabrication, qui s'élèvent environ au tiers du produit brut, laissant ainsi un bénéfice net de plus de 25 millions de roupies. — L'impôt sur les boissons (*sayer akbarry*) donne un revenu de 3,152,100 roupies pour le Bengale, de 2,950,000 roupies pour les provinces nord-ouest, de 3,344,430 roupies pour Madras, de 1.023,310 roupies pour Bombay, total : 10,469,840 roupies.—Les impôts divers, timbre, poste, marine, subsides des primes indigènes, tabacs, monnaie de Calcutta, donnent le chiffre total de 15,710,983 roupies. — Les territoires récemment acquis (*non regulation provinces*) offrent un revenu de 13,000,000 roupies, de 2,800,000 roupies pour le Scinde, de 1,300,000 roupies pour Arracan et Tenasserim, de 2,000,000 roupies pour le Pégu, ensemble 19,100,000 roupies. —Ces chiffres, il est bon de le remarquer, expriment plutôt la moyenne de plusieurs années que les revenus d'une année spéciale.

IX (*page* 294).

DÉPENSES.

Administration financière, 20,013,066 roupies; — justice, 19,582,604 roupies; — douane, 2,027,739 roupies; — marine, 5,632,853 roupies; — armée, 100,695,604 roupies; — intérêts de la dette publique, 33,484,603 roupies; — travaux publics, éducation, subsides aux princes natifs, 44,852,088 roupies; — établissement civil et militaire d'Europe, 20,000,000 roupies; — total : 246,388,557 roupies. — Afin de compléter ces détails sur les finances de l'Inde, nous croyons devoir reproduire ici le tableau officiel des revenus et dépenses pendant seize années, de 1835-36 à 1850-51. Nous nous bornerons à citer les chiffres du revenu net, bien que le document officiel donne pour quelques années les chiffres du revenu brut.

ANNÉES.	REVENU NET.	DÉPENSES.	DÉFICIT.	SURPLUS.
	liv. st.	liv. st.	liv. st	liv. st.
1835-36	16.391.000	14.924.152		1.466.848
1836-37	16.215.000	14.966.776		1.248.224
1837-38	16.070.000	15.289.682		780.318
1838-39	16.320.000	16.701.000	381.000	
1839-40	15.512.000	17.650.000	2.138.000	
1840-41	16.141.000	17.895.000	1.754.000	
1841-42	16.834.000	18.605.000	1.771.000	
1842-43	17.485.000	18.831.000	1.346.000	
1843-44	18.284.000	19.724.000	1.440.000	
1844-45	18.271.000	18.854.000	583.000	
1845-46	18.998.000	20.493.376	1.495.376	
1846-47	19.896.000	20.867.202	971.202	
1847-48	18.748.000	20.659.791	1.911.791	
1848-49	19.442.000	20.915.115	1.473.115	
1849-50	21.686.172	21.621.326		64.846
1850-51	20.250.530	19.834.664		415.866
1851-52	20.404.230	19.872.965		531.265
1852-53	20.947.425	20.523.168		424.257

TABLE.

CHAPITRE VII.

APPENDICE.

FIN.

F. Aureau — Imp. de Lagny

En vente à la même Librairie

Les Anglais et l'Inde (Nouvelles études), par M. de Valbezen. Deux beaux volumes in-8°, accompagnés de quatre cartes. Prix. . . . . 15 fr.

La Guerre de France (1870-1871), par M. Ch. de Mazade. Deux beaux volumes in-8°, avec carte. Prix. 16 fr.

Voyage autour de ma tente, Souvenirs militaires, par Mustapha (T. I.), officier d'état-major, dessins de Lahalle, capitaine d'état-major. Un volume in-18. Prix. . . . . 4 fr.

Voyage autour du monde : — *Australie; Java, Siam, Canton; Pékin, Yeddo, San Francisco;* — par le comte de Beauvoir. Ouvrage couronné par l'Académie française, *Prix Montyon.* Un superbe volume grand in-8° colombier, enrichi de 116 gravures, cartes, plans et *fac-simile. Dixième édition,* imprimée sur papier fort. Prix. . . . . 20 fr.

Sahara et Laponie : — I. Un mois au sud de l'Atlas; — II. Un voyage au cap Nord, par le comte E. Goblet d'Alviella. Un joli volume in-18, enrichi de dix-huit gravures. Prix. 4 fr.

Italie, Sicile, Bohême, Notes de voyage, par M. L. Laugel. Un volume in-18 elzevirien. Prix. . . . . 4 fr.

Notre capitale Rome, par mademoiselle Zénaïde Fleuriot. Ouvrage précédé d'un Bref du Saint-Père et enrichi de 95 gravures. Un très-beau volume in-18 jésus. Prix. . . . . 4 fr.

Harmonies de la mer, Courants et Révolutions; par M. Félix Julien, lieutenant de vaisseau, ancien élève de l'École polytechnique. Un volume in-18 jésus. Prix. . . . . 2 fr. 50

Le Commandant Marceau et les Missions chrétiennes (*Commentaires d'un marin*), par Félix Julien. Un joli volume in-8°. Prix. . . . . 5 fr.

Le même, édition in-18. Prix. . . . . 3 fr.

Athènes, d'après le colonel Leake, ouvrage mis au courant des découvertes les plus récentes, par M. Phocion Roque, chargé d'affaires de Grèce à Paris, avec une Introduction par M. Wescher. Un volume grand in-18, orné de gravures hors texte et d'un plan d'Athènes et des environs. Prix. . 4 fr.

Voyage archéologique dans la régence de Tunis, exécuté (en 1860) et publié sous les auspices et aux frais de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut, par V. Guérin, ancien membre de l'École française d'Athènes, membre de la Société de géographie de Paris, etc. Ouvrage accompagné d'une grande carte de la Régence et d'une planche reproduisant la célèbre inscription bilingue de Thugga. Deux magnifiques vol. grand in-8°. 20 fr.

L'Archipel des Iles normandes, Jersey, Guernesey, Auregny, Sark et dépendances; institutions communales, judiciaires, féodales de ces îles, avec une Carte pour servir à la partie géographique et hydrographique, par Théodore Le Cerf, de la Société des antiquaires de Normandie. Un volume in-8°. Prix. . . . . 5 fr.

Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848, par M. Georges Azéma, greffier de la justice de paix de Saint-Denis, conseiller municipal de cette commune et membre de la Chambre consultative de l'île de la Réunion. Un volume in-8°. Prix. . . . . 5 fr.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

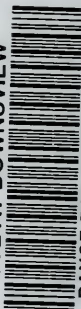
BINDING SECT. AUG 24 1966

DS
478
V3
1875

Valbezen, Eugène de
Les Anglais et l'Inde
4. éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 05 08 02 007 1